



HISTOIRE
DES
SUISSES

PAR J. MULLER

Traduite de l'Allemand.

CONTINUÉE PAR P. H. MALLET

TOME ONZIÈME



A LAUSANNE

Chez J. MOURER, Libraire

A PARIS

Chez AMAND KŒNIG, Libraire, quai des Augustins, N°. 31.

1796 — 1803

HISTOIRE
DE LA
CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Suite des guerres des Suisses en Italie, jusques à la bataille de Pavie en 1525.

L'AVÉNEMENT de François I au trône de France, étoit accompagné de circonstances qui annonçoient à l'Europe, & à l'Italie en particulier de nouvelles agitations. Si Louis XII, malgré son âge & ses infirmités, avait formé le dessein d'aller reconquérir la Lombardie; s'il avait fait d'immenses préparatifs pour cette dangereuse expédition, devoit-on attendre plus de prudence et de modération de la part d'un Prince âgé de vingt et-un ans, passionné pour la gloire des armes, possédant au plus haut point tous ces heureux dons de la nature qui séduisent la multitude, & captivent une armée, environné de courtisans à qui la guerre offrait des chances favorables de fortune, et de guerriers impatiens de réparer la honte de 1515

leurs dernières défaites, en combattant sous les yeux d'un Roi compagnon et témoin de leurs exploits.

Les soins du gouvernement intérieur qui assiègent ordinairement un nouveau monarque n'arrêtèrent pas un moment François I au début de son règne. Il n'écouta que le désir de rétablir l'honneur du nom Français flétri à *Novarre* et à *Guinegaste*, *d'abaisser l'orgueil des Suisses*, c'est ainsi qu'on s'exprimoit à sa cour, de signaler son avénement par le rétablissement de son autorité en Italie. D'ailleurs les seuls alliés qui lui fussent restés fidèles dans cette contrée, les Vénitiens l'en sollicitoient vivement. Ils soutenoient avec peine depuis deux ans une lutte inégale contre les armées réunies du Pape, de l'Empereur et du Roi d'Espagne. Si les Français différoient encore de venir les secourir, ils alloient être obligés de recevoir la loi de leurs ennemis, de se joindre à leur ligue, et de fermer de concert avec eux, et pour jamais, l'entrée de l'Italie aux armées françaises.

Cependant on conseilloit au Roi de faire auparavant un nouvel effort pour se concilier ce peuple dont il vouloit *abaisser l'orgueil.* Comment se dissimuler l'influence qu'il auroit

sur le projet de conquérir la Lombardie? L'expérience qu'on avoit faite était trop récente. *François I* écrivit donc aux Cantons, pour leur notifier son avénement, et leur exprimer son estime, son désir d'effacer le souvenir du passé par une paix solide et une alliance perpétuelle. *Lambert*, ministre du Duc de Savoye, remit cette lettre à la diète helvétique, qui se contenta de répondre qu'elle était disposée à renouveller les anciennes alliances, dès que le Roi aurait ratifié le traité de *Dijon*, condition préliminaire, ajoutait-on, sans laquelle toute tentative pour opérer une reconciliation étoit inutile.

Le Roi ne laissa pas d'en faire encore une nouvelle, en faisant offrir par le ministre du Duc de Savoye des subsides immenses aux Cantons; mais comme il persistoit à se réserver ses droits sur Milan, les Cantons scrupuleux observateurs des engagemens qu'ils avaient pris avec le Duc *Sforze*, rejettèrent sans hésiter les offres du Roi, et prouvèrent ainsi que, si on les accusait, et souvent avec justice, de vendre leur sang, ils ne sacrifioient du moins jamais à l'intérêt ni leur honneur ni leurs alliés.

Cette négociation étant ainsi rompue, on

fit de part et d'autre d'immenses préparatifs de guerre. L'armée du Roi étoit déja au mois de Juillet en Dauphiné, forte de cinquante mille hommes. C'étoit la plus belle et la plus nombreuse, qui depuis plusieurs siècles eut passé les Alpes. Les Suisses de leur côté avoient envoyé quatre mille hommes pour se joindre aux douze mille qu'ils avoient laissés dans les places fortes du Milanais. Quinze autres mille les suivirent et successivement dix mille de Berne, Bâle, Fribourg et Soleure sous les ordres de Jaques de *Watteville*; avoyer de Berne. Enfin, au mois d'Août, six mille hommes de Zurich et des petits Cantons, portèrent l'armée de la République, réunie à *Verceil*, au nombre de trente et huit mille, sans compter ceux qui gardaient les places de *Milan*, *Lodi*, *Come*, *Cremone*, *Brescia*, *et Bergame*, qui étaient de neuf mille au moins.

Des représentans du Corps Helvétique se rendirent à cette armée, la plus considérable que la République eut jamais mise sur pied. (*a*) Ils devaient en former le conseil de guerre

(*a*) Les principaux étaient *Marc Roust* bourguemaître de Zurich. J. de *Watteville* Avoyer de Berne; Albert de *Stein*, que *Guichardin* nommée *Petra*, séná-

avec les commandans des contingens de chaque Canton. Ils étaient en même tems munis des pouvoirs nécessaires, pour mettre la dernière main à l'alliance de la République avec l'Empereur, le Roi Catholique, et le Duc de Milan. Elle fut conclue définitivement à *Verceil*, et ratifiée peu de tems après à *Lucerne*. On laissa quelques mois au Pape, pour délibérer s'il vouloit y être compris, et fidèle à la politique de ses prédécesseurs, il n'y accéda d'abord que secrettement, et ensuite ouvertement, quand il se fut assuré qu'il y avait en Italie quarante sept mille Suisses engagés à défendre sa cause. Le 10 Juillet 1515.

C'était les Suisses en effet qui faisaient la principale force de la Ligue. Les autres associés manquaient de moyens ou de volonté. Les secours que l'Empereur avait promis furent faibles, lents, et tenus en échec par l'armée Vénitienne, car Venise avait renouvellé son alliance avec la France. Les Espagnols attendaient aussi pour se joindre aux Suisses, que les troupes du Pape et de

teur de Berne. J. de *Hertenstein*, avoyer de Lucerne, les Landamman *Putiner* d'*Uri*, et *Schwartzmaurer* de *Zug*. Le Cardinal de Sion présidait le conseil de guerre.

Florence leur donnassent l'exemple, et celles-ci attendoient l'exemple des Espagnols. Les Suisses auroient été offensés et découragés, sans le Cardinal de *Sion* qui marchoit à leur tête le casque en tête, et la lance au poing, comme s'il eut été leur général. Il fit mieux encore. En qualité de Légat du saint Siège, il leur distribua cent mille ducats. Il ne put cependant fermer la bouche à plusieurs chefs et officiers de cette armée, qui lui reprochèrent souvent de les entraîner dans cette guerre ruineuse par ambition et par haine contre la France. L'Avoyer de *Watteville* qui était à la tête de ces mécontens, contrariait toutes les mesures proposées par le Cardinal, et ce fut là, selon quelques historiens, la principale cause des fausses opérations de l'armée des Suisses dans le cours de cette campagne, & des divisions qui firent évanouir les grandes espérances qu'on en avait conçues.

Les généraux croyoient s'être assuré de tous les passages connus et praticables du Dauphiné dans le Piémont, lors qu'un chasseur ayant indiqué aux Français le défilé du *Col de l'Argentière*, que les Suisses avaient cru inutile de garder, *Trivulce* réussit à y faire passer l'avant-garde de l'armée française, et

descendit sans résistance dans les plaines de *Saluces*. Le reste arriva dans la vallée de la *Sture* par *Démont*, surprit Prosper *Colonne* avec six cents Napolitains, et se réunit à *Saluces* au gros de l'armée. Les Suisses étonnés, irrésolus, divisés négligèrent l'occasion d'attaquer leur ennemi avec avantage. Le Cardinal l'avait proposé, et avait été soutenu par plusieurs généraux. Mais d'autres combattirent cet avis, et voulurent qu'on se retira sous *Verceil*. *Albert* de *Stein* blâma hautement cette retraite; l'Avoyer de *Watteville* le fit mettre aux arrêts. L'armée se divisa à cette occasion, et les deux partis furent sur le point de s'entre égorger. Le Cardinal eut beaucoup de peine à rétablir le calme. Selon *Guichardin* Albert *de Stein*, quitta même alors l'armée avec plusieurs compagnies.

François I voyoit cette retraite des Suisses avec une grande satisfaction. Il les suivit jusques à Turin sans les inquiéter. Il attendoit une division de son armée qui avoit débarqué à Gênes, et qui s'avançoit en occupant chemin faisant *Valence*, *Alexandrie*, *Tortone* et *Asti*.

Tout concouroit à augmenter l'embarras et l'irrésolution des Suisses. Ils apprirent alors que le Pape effrayé traitoit déja avec François I,

pendant qu'il les exhortoit à pousser la guerre avec vigueur contre lui. Une partie de leurs chefs pensa être en droit de traiter aussi avec ce Prince. La discorde mal éteinte se ralluma, et fit des progrès rapides. Un parti croyoit son honneur intéressé à continuer la guerre, et à défendre le Duc de Milan. L'autre vouloit faire sa paix, et abandonner une cause trahie par ceux-là même qui les avoient appellés à la défendre. Les esprits s'échauffèrent
Le 3 Septembre. au point que plusieurs chefs se séparèrent avec les corps qu'ils commandoient. Douze mille hommes, la plupart de Berne, de Fribourg de Soleure et du Vallais, prirent le chemin d'*Arona*, dans la résolution de retourner chez eux, l'Avoyer de Wattenville à leur tête. Le Pape et le Vice-Roi de Naples n'avoient voulu, à les entendre, que rejetter sur les Suisses seuls tout le fardeau de la guerre. Le Duc de *Milan* lui-même n'étoit qu'un ennemi déguisé; on manquoit de subsistances; une alliance avec le Roi, promettait des avantages brillans et solides; tels étaient les discours de ce parti. Il était trop fonde sans doute, à dire que cette guerre était funeste pour la Nation, mais il eut fallu reconnaître cette triste vérité avant que de s'y engager, avant que s'enrôler sous la bannière

d'un Pape qui les jouoit, et d'un prince aussi méprisable que le Duc de *Milan*.

A l'égard des simples soldats la plupart étoient chargés de butin et d'argent, et il leur convenoit beaucoup d'aller mettre en sûreté l'un & l'autre de l'autre côté des Alpes, et d'en jouïr dans le sein de leurs familles. Mais quoique ce ne fut là que les sentimens de la plus petite partie de l'armée, les intrigues et les offres des Français lui donnèrent assez de confiance pour qu'elle osât traiter ouvertement avec eux, et envoyer des députés à Turin, où commencèrent des négociations par l'entremise du Duc de Savoye. Bientôt après dans de nouvelles conférences tenues à *Galeran*, une partie des Représentans des Cantons mit la dernière main à une paix peu digne d'une nation, jusques là si fidèle à sa parole et à ses alliés, mais qui ne doit être regardée après tout que comme l'ouvrage d'une faction. Le 9 Septembre.

Le principal article accordoit au Roi ce qui lui importoit le plus, le consentement des Cantons à l'abdication du Duc de Milan qui serait dédommagé par la cession du Duché de *Nemours* en France et par d'autres avantages. Le Roi s'engageait à payer les 400000 écus qui avaient été promis aux Suisses par

le traité de Dijon, et de plus 60000 pour des subsides arriérés; les anciennes alliances devaient être renouvellées; le Corps Helvétique garantissait au Roi le Duché de *Milan*, *Asti* et *Gênes*; il lui accordait les levées d'hommes dont il aurait besoin, moyennant une solde dont on conviendroit et des pensions annuelles.

Ce qui regardait les parties du Milanais cédées aux Suisses, ou conquises par leurs armes souffrit plus de difficultés. Le Roi ne pouvait se résoudre à leur abandonner ces petits démembrements d'un pays qui devait paraître bien petit lui-même au maître d'un vaste Empire. Mais d'un autre côté ces territoires si bornés paraissaient de vastes et d'importantes possessions aux peuplades indigentes des vallées de *Schwitz*, d'*Underwald*, d'*Uri* et desLigues des *Grisons*. Ajoutez le prix qu'y attachaient le point d'honneur du côté du Roi, l'amour de la domination et les riches productions d'un climat tempéré du côté des Cantons. Le Roi leur proposa de les lui vendre. Il y eût divers pourparlers à ce sujet, et il parait que cette offre ne fut pas rejettée par ces négociateurs pressés de conclure. Mais elle le fut avec indignation par les Etats intéressés à cette cession dès qu'ils

en furent instruits. Cette selue raison eut suffi pour leur faire rejetter tout le traité. De nouveaux essains de guerriers qui descendaient des Alpes achevèrent de détruire cet ouvrage d'une faction qui agissoit sans autorité suffisante. Ils voulaient avoir leur part de la gloire et du butin gagné par leurs compatriotes, et dont la paix leur ôtait l'espérance. Le Cardinal de *Sion* sut faire servir ces dispositions à son dessein de recommencer la guerre. Ses discours ramenèrent au gros de l'armée une partie des Suisses campés à *Arona.* Leur nombre est fort différemment rapporté par les différentes rélations de ce tems, mais ce qui n'est pas équivoque c'est qu'à la faveur de ces irrésolutions, de ces disputes, de ces lenteurs des Suisses, les Français réussirent à s'emparer de plusieurs places importantes du Milanais, et entr'autres de *Lodi* qui leur r'ouvroit une communication avec l'armée Vénitienne, et fermoit celle des Suisses avec leurs alliés.

Il fallait désormais faire des efforts extraordinaires de valeur pour réparer le tems perdu et compenser tous ces désavantages. Les Suisses osèrent s'en flatter, et le Cardinal de *Sion* pour soutenir leur courage par les plus belles espérances n'épargna pas les res-

sources de cette éloquence véhémente dont la nature lui avait fait don, et que sa profonde connaissance du génie de sa nation secondait si bien. Son discours rapporté par *Guichardin* est en effet plein de ce genre d'éloquence, et il prouve le talent du Cardinal si ce n'est pas celui de l'historien.

Les Suisses sortant de Milan marchèrent donc rapidement à l'armée Française campée à *St. Donato*, entre *Milan* et *Marignan*, et commandée par le Roi. Dès le soir même quelques milliers de volontaires osèrent attaquer cette armée formidable dans ses retranchemens. *Arnold* de *Winkelried* digne par son courage du nom qu'il portait, forma cette attaque téméraire, soutenu par les contingens d'une partie des petits Cantons, de St Gall et des Grisons. D'autres corps, loin de s'y joindre se retiraient déja lorsque le Cardinal les ramena au nom de l'honneur et de la patrie, (1) au nombre d'environ neuf mille qui relevèrent si bien le courage de leurs camarades déja rebutés qu'ils renversèrent deux

Le 13. & 14 Septembre.

(1) Selon d'autres rélations c'était les Zuricois qui se retiroient lorsque informés par leur compatriote *Rodolphe Rhan* que l'action était engagée, ils se hâtèrent de revenir.

lignes des Français, et s'emparèrent d'une partie de leur artillerie. Mais le Roi s'étant mis à la tête de sa gendarmerie arrêta leur impétuosité, et son armée ayant l'avantage d'un front plus étendu les prit en flanc des deux côtés. Ils résistaient cependant avec une extrême intrépidité, perdant et faisant perdre à leur ennemi des milliers de combattans. Le carnage fut affreux jusqu'à quatre heures de nuit. L'obscurité et la lassitude les forcèrent enfin à se séparer. Les Français rentrèrent dans leurs retranchemens. Les Suisses restèrent sur le champ de bataille. Le Roi après avoir profité des ténèbres pour changer son ordre de bataille, attendit le jour couché sur un affut de canon. Le Cardinal de *Sion* non moins actif et courageux, se prépara de même, de concert avec *Roust* commandant des Zurichois, à renouveller le combat. A l'aube du jour, on sonna la charge. Les Suisses marchant sur les corps de trois mille des leurs couchés la veille sur le champ de bataille, attaquent avec furie ; et font plier les Lansquenets et la gendarmerie française. Le Roi se mettant à leur tête les ramène au combat. On fait de part et d'autre des efforts prodigieux. Le succès est douteux. La victoire semble même déja pencher du

côté des Suisses lorsqu'ils sont inopinément attaqués en queue et en flanc par l'armée Vénitienne que l'*Alviane* son général; averti à tems, venait d'amener au secours des Français.

Il devint alors impossible aux Suisses de faire face de tous côtés à des forces si supérieures. La crainte d'être enveloppés les obligea à songer à la retraite. Elle s'exécuta avec un ordre admirable. Ils se retirèrent lentement, emmenant avec eux à Milan leurs bagages, leurs blessés, leur artillerie, et même celle qu'ils avaient prise la veille à leurs ennemis, et douze bannières de Lansquenets. Leur contenance était si assurée, si fière même, que le Roi ne voulut pas qu'ils fussent poursuivis. Des Lansquenets voulurent le tenter pour venger la perte cruelle qu'ils avaient essuyée, mais ils furent repoussés avec perte. *Rodolphe* et *Dietig* de *Salis*, frères, qui commandoient les Grisons, firent dans cette occasion des prodiges de valeur. Rodolph fut tué après avoir vendu chérement sa vie. Deux compagnies périrent cependant enfermées dans un village auquel les Vénitiens mirent le feu.

Telle fut l'issue de cette mémorable journée où les Suisses furent vaincus à la vérité;

mais où leur valeur parut avec autant d'éclat que dans leurs plus brillantes victoires. Le Maréchal *Trivulce*, bon juge en pareille matière, disoit que les dix et huit batailles où il s'étoit trouvé n'étoient que des jeux d'enfans en comparaison de celles de *Novarre* et de *Marignan* qu'il appelloit *des combats de géans.*

Les Suisses ne pouvoient accuser qu'eux-mêmes de leur défaite. Leurs divisions et les lenteurs qui en furent la suite leur firent perdre des occasions presque sûres de vaincre. S'ils avoient attaqué plutôt l'armée Française les Vénitiens n'auroient pas eu le tems d'arriver, et de leur arracher la victoire qui étoit déja dans leurs mains.

Le courage et l'activité de François I. contribua beaucoup aussi à ses succès. Cette journée le couvrit de gloire. Il se montra partout, comme le plus intrépide soldat, et reçut plusieurs coups dans son armure.

Il est difficile de déterminer aujourd'hui le nombre des combattans qui prirent part à cette grande bataille, et de ceux à qui elle fut fatale. Nos annales ne parlent que de vingt-mille Suisses. Dans ce cas, l'armée Française seule, était plus nombreuse de moitié: Non seulement l'armée Vénitienne l'accrut

encore extrêmement, mais elle dût lui assurer l'avantage en attaquant les Suisses lorsque accablés de lassitude ils pouvaient à peine soutenir le poids de leurs armes. Les historiens français font monter à treize, ou quatorze mille hommes la perte des Suisses. *Guichardin* plus croyable ne l'estime que de huit mille. Les rélations des Suisses à cinq ou six mille. Il n'y a pas moins de contrariétés dans ce qu'on lit sur la perte des Français. Suivant leurs historiens elle ne fut que de quatre mille
L. XII. Ch. 13. hommes. Selon *Guichardin* de six mille. C'est ainsi que chaque parti rapporte les faits à son avantage; et cherche à en imposer au public. Cet art a donc été connu avant qu'il y eut des journalistes et des gazettiers, mais il faut avouer qu'ils l'ont beaucoup perfectionné.

Ce qui ne pût être ni dissimulé ni rendu douteux, c'est que de part et d'autre on eut à regretter un grand nombre d'illustres guerriers: les Français un *Bourbon*, un *Talmont* fils de la *Trimouille*, *Imbercourt*, *Bussi d'Amboise*, *Roye*, *de Beuil*, *Sancerre*, *Moui*, *Gouffier*, *Salazer* etc.

Les Suisses Jaques *Meis*, Jaques *Escher* chevalier, *Schwenth*, *Clauser*, deux *Keller*, tous de Zurich, Hugues de *Hallwille* et Louis *Frisching*

ching de Berne, les deux Landammans d'*Uri*, *Imhof* et *Puntiner*, *Nic. Wurtz d'Underwald*, *Schwartzmaurer* de *Zug*, *Jean Bær* de *Bâle*.

L'armée des Suisses rentra ainsi sans obstacle dans Milan. Là les contestations recommencèrent entre le Cardinal et les autres chefs. Les revers ne sont pas propres à rapprocher les esprits aigris et divisés. Le Cardinal essaya sans succès de leur persuader de rester, et d'attendre de nouveaux secours. Les deux premiers magistrats de Zurich et de Lucerne, *Roust* et *Hartenstein* firent approuver l'avis de retourner en Suisse, et de ne laisser que des garnisons à *Milan* et à *Crémone* jusques à ce qu'on put savoir la résolution de la Diète Helvétique alors assemblée à Lucerne.

Le Cardinal désespéré se retira à *Inspruck*, auprès de l'Empereur. Les Suisses prirent la route de *Come* et de *Bellinzona*, et après avoir pourvu à la défense de *Lugano* et de *Locarno*, ils rentrèrent chez eux vers la fin de Septembre. Le Duc de Milan avec ses affidés se renferma dans la citadelle de cette ville. La ville même fut aussi-tôt occupée par les Français.

Le Roi en y entrant ordonna qu'on prit soin des Suisses blessés, et il renvoya sans

rançon plusieurs de leurs prisonniers. Ce trait de bonté gagna leurs cœurs, et hâta la reconciliation qu'on desiroit des deux côtés. *Pavie* et la plupart des villes de la Lombardie lui ouvrirent leurs portes volontairement. Le Pape lui-même se hâta de lui demander la paix, et essaya de lui cacher sous l'apparence d'un retour sincère d'affection le dépit que lui causoit cette démarche, effet de la crainte, et la perte de *Parme* et de *Plaisance* que le Roi garda.

Quoique la Diète Helvétique fit espérer encore au duc de Milan de le secourir, et qu'il put tenir encore longtems dans sa citadelle, il préféra de se rendre au vainqueur. Le 4 Octobre. Il lui abandonna cette place et *Cremone*, et tous ses Etats, et consentit à aller finir ses jours en France, avec une pension de trente mille écus, et l'espérance d'un chapeau de Cardinal. Le Roi s'engageoit avec les Commandans Suisses des places qu'ils lui rendoient, de leur payer une somme de six mille écus, et avec le Corps Helvétique, tout ce que le Duc de Milan leur devoit; tant il desiroit de lever tous les obstacles qui auraient pû retarder le retour de la paix avec la République.

Ainsi *Maximilien Sforze* retomboit du rang

de Souverain, dans l'état d'un particulier dépendant et obscur. Cette fois la fortune faisoit un acte de justice et le remettoit à sa place. Indigne d'un trône par la bassesse de ses sentimens, il obtenoit les seules choses qu'il aimât, l'argent et la liberté de se livrer à l'indolence et au plaisir. Loin de se plaindre au Roi quand il alla lui faire ses soumissions, il le remercia, dit-on, de l'avoir délivré en le détrônant de l'arrogance des Suisses, de l'avidité de l'Empereur, et des artifices des Espagnols. Le destin, dit *Guichardin*, en le précipitant du faîte des grandeurs parut moins aveugle que lorsqu'il l'y avait élevé.

A l'égard des Suisses, la disgrace qu'ils venoient d'essuyer, et qui étoit presque sans exemple dans leur histoire, la révolution qui en étoit la suite et le rétablissement de la puissance du roi de France en Italie ne pouvoit manquer de relever le parti qu'il avoit toujours eu dans les Cantons. Celui qui était dévoué au Pape et à l'Empereur se soutenoit encore. L'un et l'autre s'accablaient de reproches et attribuoient tous les revers de la nation, l'un à ce qu'on avait fait un traité particulier avec la France, l'autre à ce qu'on l'avoit rompu. La séparation des troupes qui s'étoient retirées

avant la bataille de *Marignan* avait causé la défaite des autres. Mais tous l'eussent évitée si tous avaient accepté le traité de paix de *Galeran*. Berne et sept autres Cantons voulaient qu'on en revint à ce traité, et qu'il devint général pour toute la Suisse. *Zurich*, *Uri*, *Schwitz*, *Bâle*, *Schaffouse* s'obstinoient à le rejetter. Le Cardinal de *Sion* appuyoit cette résolution de tout le crédit de l'Empereur, du Pape et de l'Espagne. Mais malgré cet appui, le Cardinal perdait tous les jours de son crédit. Bien des gens ne le regardaient plus que comme un chef de faction, un intrigant audacieux et remuant, qui ne se servait de son caractère de Légat du St. Siège que pour troubler impunément la paix de sa patrie, et l'entraîner dans des guerres dont il ne pouvait résulter pour elle que des malheurs. Une multitude de familles désolées, et privées de ce qu'elles avaient de plus cher, éclataient en reproches amers contre les auteurs des dernières expéditions. Ils les accusaient de les avoir sacrifiées à leur ambition et à leur cupidité, de les avoir vendues aux Princes qui les soudoyaient. Dans le Canton de Zurich, le peuple irrité prit les armes et alla jusques aux portes de la ville demander la punition des Magistrats

auxquels il imputait les malheurs publics.

Ces mouvemens, cette affliction générale favorisaient les vues et les efforts du Roi de France. Ses Ministres en Suisse furent enfin écoutés lorsqu'ils proposèrent de renouer une négociation. Ceux de l'Empereur qui s'étaient flattés de les prévenir ne purent plus lutter contre le parti français, dès qu'on eut reçu à *Lucerne* la nouvelle que le Pape avait fait sa paix, et que le Duc de Milan abdiquait sa souveraineté. Les Suisses étaient dès lors libérés de leur promesse de défendre ce protégé qui s'abandonnait lui-même. Le Duc de Savoye offrit dans ce moment favorable sa médiation entre le Roi et les Cantons. Il joignait à des raisons d'un grand poids l'attrait non moins victorieux des grands subsides dont il annonçait le prochain payement. L'Empereur n'avait rien à opposer à ce dernier moyen. Toujours avide, dissipateur, et indigent, sa pauvreté était devenue ridiculement célèbre (*a*). Le Roi d'Angleterre lui avait à la vérité promis des subsides dont il avait promis à son tour de faire part aux Suisses, mais si ces subsides arrivèrent en Autriche ils y restèrent tout entiers.

(*a*) *Maximiliano pochi denari.*

Ainsi le choix de l'une ou de l'autre alliance, (car on supposait peut être sans examen qu'il en fallait une) devint une affaire de calcul extrêmement à la portée du peuple, qui pèse toujours mieux l'argent que les raisons. François I ne mettait aucune borne à ses offres, et n'y laissait rien d'incertain. Et comme depuis qu'il avait conquis *Milan*, il brûlait, selon la loi connue de l'ambition, de faire une nouvelle conquête, celle de Naples; comme il avait pour cela un besoin immédiat des Suisses, et qu'enfin il avait à faire à une nation qu'un maître politique, guerrier et courageux peut pressurer à l'infini, parce qu'elle préfère à tout le bruit, l'éclat, ou si l'on veut, la *renommée*, François I, dis-je, ne manqua d'aucun des moyens qui pouvaient faire pencher la balance de son côté.

Si l'on ne peut nier que l'avidité si souvent reprochée aux Suisses avec trop de raison était la principale cause de ce qu'ils se laissaient ainsi engager contre tous leurs vrais intérêts dans des querelles étrangères, ils peuvent cependant être excusés jusques à un certain point. Il ne faut pas oublier qu'on tendait pour les surprendre toute sorte de pièges, et que dans la plupart des Cantons, c'était la partie du peuple la plus indigente et

la plus crédule qui avait la principale influence sur les résolutions publiques. Quel avantage ne donnait pas sur elle aux Ministres des plus puissans Princes de l'Europe les libéralités séduisantes qu'ils étalaient aux yeux de cette classe indigente ? Lorsqu'on envoya à Berne la somme destinée à payer les subsides des Cantons qui avaient accepté le traité de *Galéran*, on l'y porta en public, au son des clairons et des trompettes. *René*, batard de Savoye, chargé des pouvoirs du Roi de France, entrant à *Fribourg* y fit verser dans les rues des sacs pleins d'écus, et il demandait aux spectateurs enchantés si ce n'était pas un grand Roi que celui qui répandait ainsi l'or à pleines mains, et si on risquait à se fier à ses promesses. Un autre événement frappa les esprits. Il était resté beaucoup de Suisses en Italie qui servaient sans l'aveu de leurs supérieurs, dans les deux armées de l'Empereur et du Roi de France. Sur leur refus de tourner leurs armes contre leurs compatriotes, ils devinrent inutiles aux Princes qu'ils servaient et revinrent chez eux, ceux de l'Empereur les mains vuides, et par conséquent exposés aux railleries et au mépris, ceux des Français chargés de présens en armes, en habits et en argent. L'éloquence du

Cardinal de Sion devait nécessairement se trouver alors en défaut.

Les négociations avec la France se renouvelèrent donc sous des auspices favorables à ses vues. Mais les progrès en furent bientôt arrêtés, parce que François I ne pouvait encore se résoudre à donner satisfaction aux Cantons démocratiques et aux Grisons sur l'article de leurs conquêtes dans le Milanais. Il mettait sa gloire à posséder ce Duché tout entier ; il voulait racheter ce que quelques Cantons en avaient demembré, et comme nous l'avons déja observé, ces Cantons estimoient ces acquisitions plus qu'aucun équivalent en argent. Le Duc de Savoye se donnait des soins infinis pour applanir cette difficulté qui avait déjà empêché à *Galéran* la conclusion de la paix avec tout le corps Helvétique, et causé ainsi tous les désastres de *Marignan*. Un congrès assemblé à Genève par les soins de ce Prince avait ébauché le plan d'une alliance générale avec le corps Helvétique ; mais ces préliminaires n'avaient été acceptés que par les huit Cantons qu'on a nommés ; les cinq autres s'y refusaient fondés sur ce que leur alliance avec l'Empereur ne le leur permettait pas. Ils obligèrent même l'Abbé et la ville de St. *Gall* à y renoncer. Ils

faisaient des reproches amers aux huit Cantons de ce qu'ils violaient les pactes de la confédération Helvétique par des traités séparés avec un Prince étranger, ils voulaient qu'en conformité de ces pactes on intentât une action contre *Lucerne*, *Underwald* et *Glaris*.

Ces difficultés arrêtaient les huit Cantons qui voulaient bien s'allier avec la France, mais sans rompre leur confédération avec leurs alliés. Elles s'applanirent cependant dans le cours de cette année.

Le Roi *Ferdinand* le catholique étant mort, *Charles* son petit fils fit sa paix avec le Roi de France. *Maximilien* y accéda. Le Pape exhorta lui-même les Suisses à l'imiter. François I consentit aussi à se désister de la plus grande partie de ses prétentions sur les démembremens du Milanais. Tous les vrais patriotes effrayés du danger auquel des divisions intestines exposaient la Suisse regardaient une alliance générale avec la France comme le seul moyen de s'en préserver.

Une Diète fut assemblée à *Fribourg* vers la 1516.
fin d'Octobre. Le bâtard de Savoye y parût à la tête d'une ambassade Française, et ses Ministres ayant expliqué et étendu de concert avec les députés du Corps Helvétique le traité de l'année précédente, les uns et les

autres signèrent le 27 Novembre 1516 l'alliance célébre dans cette histoire sous le nom de *paix perpétuelle* qui a dès lors servi de base à tous les traités conclus par le Corps Helvétique avec les Rois de France. Elle fut jurée le lendemain dans la grande Eglise de Le 18 *Fribourg*, avec solemnité, et ensuite dans la & le 20 Décemb. Cathédrale de Paris par les deux députés *Schwartzmaurer* de Zug & *Falk* Avoyer de *Fribourg*, et ratifiée par le Roi qui fit rendre à ces Ministres les mêmes honneurs qu'à ceux des têtes couronnées (*a*).

On comprenait dans cette alliance l'Abbé et la ville de St. Gall, le *Vallais*, les *Ligues Grises*, *Bienne* & *Mulhause*. On confirmait aux Suisses tous les priviléges dont ils avaient joui en France avant 1472, et spécialement ceux de leurs négocians. Le Roi s'engageait à payer aux Cantons *quatre cents mille écus au soleil, de bon or, en récompense des dommages qu'ils eurent en allant assiéger la ville de Dijon; plus trois cents mille écus au soleil pour autres intérêts qu'ils ont eu pareillement en Italie.* Le Roi

(*a*) Ce traité se trouve en entier dans les recueils de *Léonard*, Tom. 4. de *Dumont*, corps diplomatique Tom. 4. pag. 1 & dans les langues latine,& française au Tom. 7. de *l'Histoire militaire des Suisses du Baron de Zurlauben.* Preuve 4.

devait payer de plus pour les pensions annuelles à chaque Canton deux mille francs, autant au Vallais, autant à l'Abbé & la ville de St. Gall, au *Toggenbourg*, à *Mulhause* et aux sujets du Comte de *Gruyères*. A l'égard des Bailliages d'Italie la propriété de *Bellinzona* devait rester aux trois Cantons de *Uri*, *Schwitz* & *Underwald*. Il était libre aux Cantons et aux Ligues Grises de garder sous leur domination les pays qu'ils avaient conquis, savoir la *Valteline*, le Comté de *Chiavenne*, *Lugano*, *Locarno*, *Val-Maggio* et *Mendrisio*, ou de recevoir en les restituant un dédommagement de trois cents mille écus. Ce traité d'alliance et d'union devait être perpétuel, et on prenait des mesures pour terminer équitablement tous les différens qui pouvaient s'élever entre les deux Nations, *de peur*, est-il dit dans le traité, *que par l'instigation du malin esprit cette bonne paix et amiable voisinance ne fut rompue* (*a*).

On observera combien les cinq Cantons gagnèrent à cette occasion par leur fermeté et leur persévérance. Le Roi en leur laissant l'option entre leurs conquêtes d'Italie ou un dédommagement en argent leur avoit cédé dans le fait ces possessions, car il devait bien

(*a*) Alliances de la France avec les Suisses.. P. 96-116. Berne 1732.

s'attendre qu'ils les garderaient. Ces Cantons n'ignoraient pas en effet le besoin qu'il avait d'eux pour se maintenir à Milan, et pour conquérir *Naples*, projet vain et chimérique sans doute, mais auquel on savait que le Roi tenait par deſſus tout.

Les cinq Cantons refusèrent donc l'équivalent qu'il leur offrait. Ils étaient flattés de l'idée d'occuper des passages en Italie, d'avoir des sujets, de régner sur eux, et d'en exiger des hommages et des impôts. Pourquoi les hommes aiment-ils la liberté avec tant de passion ? C'est d'abord pour n'avoir point de maîtres, et bientôt après pour avoir des valets. Ces cinq Cantons prétendirent même que les bailliages en question devaient leur appartenir à l'exclusion des autres qui y avaient renoncé lorsqu'ils avaient accepté le traité de *Galéran*. Quand ils se virent forcés à abandonner cette prétention, ils firent raser le château fort de *Lugano* de peur, disaient-ils, qu'il ne tînt leurs frontières en sujettion. La Souveraineté des quatre Bailliages resta donc aux douze Cantons. Celui d'*Appenzel* n'avait été admis dans la confédération qu'après la conquête de ces Bailliages. La *Valteline* et les Comtés de *Chiavenne* et de *Bormio* devinrent sans difficulté la propriété des Grisons.

Alors le Cardinal de Sion n'ayant pû détourner ce dernier coup du sort, et vaincu par l'ascendant de la France, acheva de perdre presque tout celui qu'il avait eû si longtems sur ses compatriotes. S'il ne fut resté couvert du bouclier de sa légation Papale, il n'eut pas même été en sureté dans plusieurs lieux de la Suisse. C'était sur-tout dans sa propre patrie, dans le Vallais dont il était Evêque & Prince, qu'il avait les plus dangereux ennemis. Son antagoniste *George Supersax* était sorti des cachots de l'inquisition de Rome où le Cardinal l'avait fait jetter. Protégé par *Berne* il était revenu dans le Vallais, il s'était mis à la tête de ses ennemis, et avec leur secours il avait élevé la *Masse* contre le Cardinal. A la vue de ce redoutable signal de l'ostracisme, les maisons, les châteaux du Cardinal furent pillés, ses officiers chassés, sa famille obligée de se dérober par la fuite à la fureur du peuple. Vainement il le menaça de la peine du ban de l'Empire et des foudres de Rome. Les Vallaisans n'en tinrent aucun compte. Le fils aîné de *Supersax* régit l'Evêché de *Sion*, comme Prévôt du Chapitre, malgré l'excommunication. Un troisième parti s'éleva contre les deux rivaux, et fut d'avis qu'ils fussent sacrifiés à la

tranquillité publique. Ainsi tous les deux furent forcés de s'éloigner. *George Supersax*, malgré ses richesses et la protection de la France, alla fini ses jours à *Vevey* dans l'exil et l'indigence. Le Cardinal ne rentra jamais dans le Vallais. Il passa presque tout le reste de sa vie à la Cour impériale, ou dans le Canton de *Zurich*, qui lui conservait un aveugle dévouement. Mais il ne cessa pas pour cela d'être employé dans les affaires les plus importantes, comme on le verra bientôt.

Vers la fin de cette année, on semblait toucher enfin au terme des grandes agitations qui avaient fait si long tems le malheur de l'Italie. La petite guerre pour le Duché d'*Urbin* entre le Pape et le Duc ne pouvait beau-
1517. coup troubler sa tranquillité. *Léon* X avait voulu pourtant y intéresser les Suisses, et leur avait demandé des secours, mais on les lui refusa jusques à ce qu'il eut payé les arrérages des pensions qu'il avait promises. Il en leva cependant deux mille sans l'aveu des Cantons. Avec ce secours, *Léon* triompha du Duc d'*Urbin* lâchement abandonné par François I$_{er}$. Ce Prince voulait à tout prix se faire un appui du Pontife pour assurer le succès de ses projets sur *Naples*. Il renouvella par le même motif son alliance avec les Vénitiens.

Ainsi l'Italie goûta enfin les douceurs si nouvelles pour elle d'une entière tranquillité. Mais il était impossible dit *Guichardin* qu'elle fut bien longue et bien solide, dans un pays partagé entre tant de Souverains dont les intérêts étaient toujours opposés. Réflexion trop bien justifiée et par les événemens précédens et par ceux qui ont suivi, et qui devrait faire souhaiter que pour son bonheur et pour celui de l'Europe entière, cette belle contrée, objet éternel de l'ambition de ses divers Princes et de tous ses voisins, put être enfin régie par un seul et unique maître, comme il semble que ç'ait été le vœu de la nature en lui donnant les Alpes et des Mers pour remparts.

Les victoires du Sultan *Selim* donnaient cependant des sujets d'inquiétude à la plupart des Princes de l'Europe, et en particulier au Pape. Il profita de la paix pour réveiller leur zèle, et les armer contre ce dangereux ennemi des Chrétiens. Il proposa une croisade, dont il avait fait le plan. Il publia en plein Consistoire une trêve de cinq ans dans toute la Chrétienté, avec de rigoureuses peines contre les infracteurs. Suivant ce plan François Ir. devait s'embarquer à *Brindes* avec une armée Française, Vénitienne et

Suisse, qui pénétrerait par l'Albanie en Grèce. De là il devait se joindre à une autre armée d'Allemands, de Hongrais, de Polonais, et aux flottes du Pape, de l'Espagne et de l'Angleterre. Constantinople devait être attaquée par toutes ces forces réunies. Pour assurer l'exécution de ces vastes desseins, le Pape faisait des processions à pieds nuds, ordonnait par tout des prieres publiques et des levées d'argent considérables, mais il n'en resta pas moins douteux que les auteurs de ce projet eussent jamais pensé sérieusement à l'exécuter.

La mort de *Selim* leur fournit un prétexte de l'abandonner. Tout ce qu'il en résulta, ce fut un mécontentement assez général en Europe, et assez vif en Suisse, sur ces contributions en argent exigées par le Pape et le Clergé; mécontentement qui se joignant à d'autres sujets de plainte, préparait insensiblement la grande révolution qui démembra bientôt après leur Empire, & que nous nous réservons de suivre dès sa première origine dans un article séparé.

Le 12 Janvier 1519. Au commencement de l'année suivante mourut, âgé de soixante ans, l'Empereur *Maximilien* I, et sa mort ouvrant la porte aux brigues et aux jalousies de deux puissans concurrens

currens au trône de l'Empire, *Charles* son petit fils Roi d'Espagne, et *François* Ir. annonça qu'on ne pouvoit plus compter sur la bonne intelligence qui semblait rétablie entr'eux, ni par conséquent sur une plus longue tranquillité en Europe. Chacun d'eux commença en effet à briguer avec ardeur cette dignité suprême, soit pour jouir des honneurs et du crédit qui y étaient attachés, soit pour en priver son rival. *Charles* était bien servi dans sa poursuite par le Cardinal de Sion.

Les Suisses écoutant ses insinuations (du moins il serait difficile d'en assigner d'autres raisons) écrivirent au Pape pour le supplier de n'employer ses bons offices qu'en faveur d'un Prince allemand, comme s'ils eussent encore tenu à la nation Germanique et à sa gloire. De son côté *François* Ir. leur demandait aussi des lettres de recommandation, comme il en avait demandé à presque toutes les puissances de l'Europe, tant l'ambition s'humilie aisément pour mieux s'élever. A ce moyen il en joignoit un plus puissant. C'étoit de répandre l'or avec profusion dans les Cours des Princes qui pouvaient influer sur l'élection. Mais enfin *Charles* s'aidant aussi de ses libéralités, de la ligue de Souabe, de sa qua

Guichardin, liv. 13.

lité de Prince allemand, et sur-tout de la crainte des Turcs, obtint la pluralité des suffrages, et fut proclamé Empereur sous le nom
Le 28 Juin 1519. de *Charles cinquieme* ou *Charles Quint*.

François offensé de cet affront, et regrettant l'or et les démarches que lui avoient couté ses recherches, résolut alors de reprendre ses projets sur *Naples* qu'il n'avait qu'ajournés et qui lui promettaient une utile vengeance. Il s'unit dans cette vue plus étroitement avec le Pape dont le secours lui était nécessaire, et auquel il promit les plus grands avantages. Mais Léon X ne cherchait qu'à le tromper. Il ne pouvait souhaiter qu'un Roi de France possédat à la fois Milan & Naples. Les progrès effrayans du Luthéranisme en Allemagne l'obligeoient à ménager l'Empereur. Il rechercha donc secrettement son alliance, & ne tarda pas à en conclure une avec lui qui anéantissait sur tous les points celle qu'il venait de faire avec la France.

Les troubles qui s'étaient élevés en Espagne, & y avaient menacé l'autorité de *Charles-Quint* contribuèrent à maintenir encore la
1520. paix en Italie pendant l'an née suivante, mais à peine était-elle écoulée qu'on vit s'allumer dans ce pays une guerre plus longue et plus funeste encore que les précédentes. Les ré-

flexions de *Guichardin* à ce sujet sont dignes d'attention „ Il semblait, dit-il, que la for-
„ tune enviat à cette malheureuse contrée
„ la paix chancelante dont elle ne jouissait
„ qu'avec inquiétude, depuis trois ans. Et
„ ces nouveaux troubles étaient principale-
„ ment l'ouvrage d'une Puissance plus étroi-
„ tement obligée que toute autre à mainte-
„ nir la paix.... Car quoique les sujets de
„ rupture se multipliassent de jour en jour
„ entre Charles et François, rien ne les pres-
„ sait de se déclarer. Leur puissance était
„ balancée en Italie. Ils avaient besoin de se
„ ménager de nouvelles alliances. Les Véni-
„ tiens étaient intéressés à garder le Mila-
„ nais. *Les Suisses dégoutés d'y faire la guerre en*
„ *leur propre nom ne pensaient plus qu'à se louer*
„ *à ceux qui voudraient payer leur courage.* Ainsi
„ le Pape pouvait maintenir la paix et l'é-
„ quilibre en restant neutre. Il devoit crain-
„ dre la guerre qui ne lui avoit jamais réussi.
„ Il devoit craindre que l'un ou l'autre Roi
„ ne prit le dessus. Il était voluptueux,
„ adonné au plaisir, au faste, dissipateur à
„ l'excès, ruiné, réduit à toute sorte d'ex-
„ pédiens. Mais, ajoute *Guichardin*, *rien n'est*
„ *plus vrai que nous n'avons point d'ennemis plus*
„ *à craindre que la prospérité. Sa dangereuse yvresse*

„ *nous livre à nos caprices, nous enhardit au mal*, „ *nous engage à troubler notre propre bonheur.* Au „ sein des plaisirs Léon X forme le dange- „ reux dessein d'armer l'Empire et la France „ l'un contre l'autre. Il conçoit pour lui- „ même des espérances, et imagine des pro- „ jets de conquête sur *Parme* & *Plaisance*, „ *Gênes*, *Milan*, et ensuite *Naples*, et dès lors „ il tourne toutes ses pensées du côté de la „ guerre. „

Il ne pouvoit se flatter de la faire avec succès sans le secours des Suisses. Il leur envoya donc l'Evêque de *Pistoie*, pour leur demander six mille auxiliaires qu'il obtint, & qu'il tint longtems dans la *Romagne*, soit pour contenir les grands de cette province, soit pour qu'ils fussent à portée de marcher sur *Naples*. Il en congédia cependant ensuite une partie. Jusques alors François I avoit compté sur son alliance avec lui, mais il fut enfin désabusé. Il sut que le Pape traitoit avec l'Empereur, qu'il lui vendoit à prix d'argent l'investiture de *Naples*, que les deux Souverains se promettoient d'attaquer *Milan* de concert, que *Parme et Plaisance* devoient retourner au St. Siège, et le reste du Duché à François *Sforze*, frère du dernier Duc, et qui s'étoit réfugié en Allemagne.

Bientôt après des hostilités commencées par ordre du Pape, avertirent encore mieux les Français du danger qu'ils couroient. Il fit attaquer *Gênes* et *Come*, et quoique ces entreprises échouassent, le Milanois ne fut pas moins sérieusement menacé. L'autorité de François I. y était chancelante. *Lautrec* qui y commandoit, homme hautain et présomptueux n'étoit pas aimé. La terreur étoit devenue le seul ressort de son gouvernement. Les troupes sous ses ordres étoient mal payées, et toujours prêtes à se révolter. Le peuple mécontent de ses maîtres, desiroit avec ardeur un changement. Pour remédier à ces maux, il eut fallu lever promptement une nouvelle armée. Mais le Roi était depuis longtems réduit aux derniers expédiens. Il avoit presque doublé les impôts déjà doublés par ses prédécesseurs. Il vendoit ses domaines, mettoit les charges à l'encan. Et c'étoit cette conquête de *Milan*, qu'on ne pouvoit garder, qui étoit la principale cause de ce désordre. C'étoit pour cette chimère qu'on tourmentoit tant de milliers d'hommes, qu'on accabloit le peuple Français pour tyranniser le peuple de Milan, et pour corrompre le peuple Suisse. Cette dernière ressource ne pouvoit qu'être ruineuse, et même d'un succès

douteux. L'Empereur et le Pape travailloient avec activité auprès des Cantons pour supplanter François. Le Nonce du Pape, le Cardinal *Schinner* tâchoit de réveiller dans tous les cœurs l'amour et le souvenir des *Sforze*. Ils protestoient que la guerre n'avoit d'autre objet que de rétablir sur le trône de ses pères l'unique rejetton de cette race malheureuse, que la Nation Helvétique y avoit si longtems et si glorieusement maintenue, et dont le voisinage étoit plus sûr pour elle que celui d'un Prince puissant. A ces raisons, ils joignoient l'offre séduisante d'une solde plus forte que celle de la France. Les ministres Français de leur côté faisoient sentir en toute occasion la perfidie du Pape, qui avec l'argent du Roi et par son crédit, avoit obtenu une armée de Suisses qu'il alloit employer contre lui. Ils représentoient aux Cantons leurs intérêts communs, leurs alliances avec le Roi si solennellement jurées. Dans ce conflict d'argumens ou plutôt d'intérêts, les Cantons furent quelque tems irrésolus, mais enfin tous, excepté *Zurich* qui à la persuasion de *Zwingle* rejettoit les services étrangers, restèrent fidèles à leur alliance avec François I, et ils firent même avec lui un nou-
Le 7 Mai 1521. veau traité à *Lucerne*, par lequel eux et leurs

alliés, l'*Abbé* et la ville de *St. Gall*, les *Grisons*, les villes de *Mulhausen*, *Bienne* et *Rothveyl* lui permettoient de lever chez eux pour la défense de son Royaume et du Milanois, depuis six jusques à seize mille hommes, mais non pas au-delà sans leur expresse permission. (*a*) La solde des troupes, les pensions des Cantons étoient augmentées. Les officiers étoient choisis par le Roi, et agréés par leurs supérieurs. Le Roi promettoit aux Cantons des secours en cavalerie, en artillerie ou en argent, s'ils étoient attaqués. Ce traité devoit durer pendant la vie du Roi et trois ans après.

Diesbach en alla porter au Roi la ratification, avec l'agrément de la diète pour une levée de six mille hommes au-delà de ce qui étoit stipulé. Ce ne fut pas tout. Le Nonce du Pape s'étant présenté à la diète de *Lucerne* pour détacher les Cantons de l'alliance de la France, fut éconduit malgré ses promesses et ses menaces. Ils ne furent pas plus ébranlés par les instances d'une grande ambassade que l'Empereur leur envoya, à la tête de laquelle étoient le Cardinal de *Sion*, et le Comte de *Sultz* gouverneur du Tirol. Mais

(*a*) Alliance de la France avec les Suisses, p. 154. Dumont corps diplomat. T. 4. p. 1.

tous ces décrets des diètes si favorables aux desirs du Roi de France, et toute cette bonne volonté des Cantons pour les exécuter, ne pouvoient empêcher qu'un grand nombre de particuliers de différentes provinces de la République, ne s'engageât dans le service de l'Empereur ou du Pape. Le Canton de *Zurich* après avoir professé d'abord un héroïque renoncement à tout service étranger, oubliant ses maximes et les leçons de *Zwingle*, accorda ensuite ouvertement au Pape un secours de trois mille hommes. Une association secrette se forma entre plusieurs anciens officiers qui par de gros engagemens attirèrent à eux beaucoup de soldats, qu'ils firent sortir du pays, par des chemins détournés et peu connus. Le Cardinal de *Sion* sut en rassembler près de six mille, qu'il alla passer en revue à *Coire*, et conduisit de là à *Bergame*. En vain Albert de *Stein*, commandant des troupes avouées par les Cantons, voulut s'opposer à la marche de ces fugitifs. Il ne put les arrêter ni les ramener à l'obéissance ; ils joignirent l'armée réunie du Pape et de l'Espagne, à laquelle ils donnèrent une supériorité dont on vit bientôt les effets.

Cependant la présence de vingt et deux mille Suisses en Lombardie, dont une partie

servoit dans le camp Français, et l'autre dans le camp de leurs ennemis, et qui pouvoient être obligés de verser peut être bientôt le sang de leurs compatriotes, excitoit une inquiétude et une fermentation générale dans leur pays. Des démarches incertaines, et souvent contradictoires trahissoient l'embarras des gouvernemens, et mettoient dans un grand jour toute la folie de ces alliances étrangères, dans lesquelles la cupidité les avoit entraînés. On voulut y porter quelque remède. On envoya une députation en Lombardie, avec ordre d'exhorter tous les Suisses à revenir dans leur patrie, et de leur défendre de commettre aucune hostilité les uns contre les autres. Ces députés défendirent de plus aux dix mille Suisses commandés par le Cardinal de *Sion* d'entrer dans le Milanois, et aux douze mille qui servoient pour la France sous *Lautrec*, d'attaquer les Etats du St. Siège.

Si ces ordres eussent été rigoureusement exécutés, la guerre n'eut pas été bien dangereuse. Plusieurs, mécontens de n'être point payés, se piquèrent cependant d'obéir, et repassèrent les monts. Il ne resta à *Lautrec* que quelques compagnies Bernoises : les troupes aux ordres du Cardinal de *Sion*, ne furent pas si scrupuleuses et si dociles, à la réserve cepen-

dant des Zurichois. Le Cardinal les retint par des largesses, et par l'espoir de s'enrichir des dépouilles du Milanois. Ils marchèrent contre les Français, malgré la promesse qu'ils avaient faites de se borner à défendre les sujets du Pape. *Lautrec* se voyant par cette désertion des uns, et cette mauvaise foi des autres, hors d'état de tenir la campagne, vint à la fin de l'année se renfermer dans Milan.

Le Père Daniel &c.

Les Français accusèrent les Suisses de toutes les disgraces qui suivirent cette séparation. Leurs historiens appellent encore aujourd'hui cet abandon de leur cause une *lâche trahison*. On ne sauroit en effet justifier le Cardinal de *Sion* et les douze mille hommes qu'il commandoit, et qu'il séduisit. A l'égard de ceux qui servoient sous *Lautrec*, il est juste d'observer que depuis longtems ils ne recevoient point de solde, qu'ils avoient de justes sujets d'être très-mécontens de ce général, qu'il leur étoit sévèrement défendu de se battre contre leurs compatriotes, et enfin qu'ayant été engagés pour aller défendre les frontières de Flandres et de Bourgogne, ç'avoit été contre leur capitulation, et par une espèce de supercherie, que le maréchal de Foix les avait forcés d'aller servir en Lombardie.

Une partie de ces troupes qui étoient restées en Picardie et dans l'Artois y avoit servi avec distinction. Là les armes françoises avoient soutenu leur réputation. Les Suisses s'y étoient bien montré dans toutes les occasions.

François I, dit *Martin du Bellay* dans ses mémoires (*a*) *marchoit armé en tête devant le bataillon de ses Suisses, qui lui demandaient sans cesse de donner la bataille, pour lui faire connoître le desir qu'ils avoient de lui faire service.*

Le sort des Français en Italie étoit bien différent. Leurs revers se succédoient rapidement. *Lautrec* voulut inutilement défendre *Milan* où il s'étoit enfermé. La plupart des habitans mécontens de lui, livrèrent la ville aux Espagnols commandés par *Pescaire*, et aux Suisses du Cardinal de *Sion*. Les François conservèrent le château, mais ils perdirent bientôt après *Pavie*, *Lodi*, *Parme* et *Plaisance*. *Come* assiégée par *Pescaire* capitula, et n'en fut pas moins pillée par les Espagnols.

Pendant que la Cour de France livrée aux

(*a*) *Dubellay*, *mem. L.* 1. L'histoire nomme avec éloge plusieurs des chefs qui commandoient dans cette expédition, Jean de *Diesbach* Colonel, Jean *Frisching* Bernois, deux *Zurlauben* de Zug, *Gallaty* de Glaris, &c.

intrigues et à la dissipation, se mettoit hors d'état d'envoyer aucun secours d'hommes et d'argent en Lombardie, et sembloit sur le point d'abandonner à ses ennemis cette proye devenue facile, la mort de *Léon X*, enlevé subitement à la fleur de l'âge, et au comble de la fortune et de la gloire vint encore une fois changer la face des affaires en Italie. Peu de jours auparavant, il avoit reçu la nouvelle de la prise de *Plaisance*, et le jour même celle de la prise de *Parme*. Il ne put soutenir, dit on, la joye excessive que lui causèrent ces événemens si desirés. Il est vrai que l'excès d'autres plaisirs moins publics avoient déjà altéré sa constitution. Cette mort causa une joye presque aussi vive au Roi de France, et ranima toute son ardeur pour une guerre qui devait lui être aussi fatale à lui-même peu de tems après. Mais telles sont trop souvent *les joyes* des hommes, et celles sur-tout qui ne sont dûes qu'aux triomphes de la vengeance et de l'ambition.

En arrêtant les progrès des armées de la *sainte Ligue*, la mort de *Léon X*, donna en effet aux Français le tems de respirer. Ils tenoient encore en Italie, le Château de *Milan*, *Cremone*, *Novarre* et *Gênes*. Les troupes du Pape restoient dans l'inaction pendant la

vacance du St. Siège. L'armée Espagnole étoit affoiblie, et manquoit de vivres. Si le Roi pouvoit obtenir un secours considérable des Suisses, il se flattoit de reprendre sa première supériorité. Ce fut aussi l'objet de ses plus grands efforts.

Dès le commencement de l'année suivante, 1522
on vit arriver à la Diéte de *Lucerne* une ambassade Française composée du bâtard de *Savoye*, du Maréchal de *Chabanes*, d'*Anne de Montmorency* etc. pour solliciter des levées extraordinaires. *Berne* et *Lucerne* furent très-favorables à leur demande, et entraînèrent les autres Cantons. Seize mille hommes furent accordés, et s'enrôlèrent sur le champ. L'engouement était si grand qu'il fallut prendre des mesures de vigueur pour empêcher qu'un plus grand nombre ne les suivit. *Berne* fournit pour sa part 2100 hommes sous les ordres de *Sebastien* de *Diesbach* et de *Rodolph Nægeli*. Le commandement général fut donné à *Albert* de *Stein* et à *Arnold de Winkelried*, sous l'inspection de *Montmorenci*. Le Roi avait été obligé cette fois de consentir à ce que les Suisses choisissent eux-mêmes leurs chefs, et ne marchassent qu'en corps d'armée. Cette condescendance avait été nécessaire pour leur faire oublier tous les su-

jets de plainte qu'on leur avait donnés dans la précédente campagne. Ils passèrent les Alpes au cœur de l'hyver, et allèrent se joindre à *Monza* dans le Milanais aux débris de l'armée de *Lautrec*.

Avec ces forces réunies, ce Général crut pouvoir frapper un grand coup, et reprendre *Milan*. Mais *Prosper Colonne* avait formé des lignes de circonvallation et de contrevallation autour de cette ville, et par ce moyen dont l'usage n'étoit pas encore bien commun, il arrêta tous les efforts des François. Il reçut en même tems un renfort de six mille Lansquenets que lui amenoit d'Allemagne ce Duc *François Sforze*, pour lequel on disoit qu'on faisoit la guerre. Les Vénitiens ne purent, ou ne voulurent pas s'opposer à leur passage. Depuis qu'ils se persuadoient qu'on vouloit en effet rendre le Milanois à ce Prince, ils faisoient des vœux secrets pour son succès. Un voisin aussi borné dans sa puissance leur convenoit sans doute bien mieux que le Roi de France, dût-il rester toujours leur allié.

L'attaque de *Milan* échoua donc, mais celle de *Novarre* fut plus heureuse. *Lautrec* emporta cette ville ainsi que *Vigevano*. Alors un obstacle nouveau s'opposa à ses pro-

grès. Il ne recevoit plus d'argent de France & les Suisses las d'attendre en vain leur solde dans un pays où les vivres étoient devenus extrêmement chers; prêts à périr de misère, lui déclarèrent leur résolution de retourner chez eux. Pour prouver cependant à l'Europe & à lui même, ajoutoient-ils, que ce n'étoit pas la crainte ou la mauvaise volonté qui leur faisoit prendre ce parti, ils lui donnoient encore un jour pour disposer d'eux comme il lui plairoit. Ils le prioient en conséquence de les mener à l'ennemi, et d'éprouver alors ce qu'ils savoient faire, mais dès le lendemain il devoit s'attendre à les voir partir.

On étoit campé à la vue de *Ricocca*, château fort à trois lieues de Milan, sur le chemin de *Lodi*, défendu par des fossés profonds, & remplis d'eau. Six mille Lansquenets outre les Espagnols, les Napolitains, les Milanois occupoient un camp retranché dans ce terrein coupé. Ce fut là cependant que l'armée Suisse voulut qu'on la menât au combat, malgré toutes les représentations de *Lautrec*. Il ne réussit pas mieux à lui persuader que l'argent de sa solde étoit en chemin & qu'elle alloit être payée incessamment. Les Suisses tant de fois trom-

pés lui firent faire par Albert *de Stein* cette courte réponse. *Demain argent, ou bataille; après demain congé, choisissez.*

S'ils devoient absolument partir il convenoit sans doute au général François de hazarder auparavant un combat. *Lautrec* se décida par ce motif à les laisser marcher. Ils firent donc une premiere attaque avec une impétuosité, une fureur qui ne pouvoit être arrêtée que par une position inexpugnable. Telle étoit celle de l'ennemi couvert d'un fossé large & profond & d'une artillerie nombreuse qui plongeoit sur leurs rangs, et qui leur coûta d'abord un millier d'hommes. Les arquebusiers Espagnols tirant ensuite à bout portant, firent pleuvoir une grêle meurtrière sur cette multitude serrée et entiérement découverte. Nulle part ils ne pouvoient pénétrer dans le camp ennemi. Par tout ils rencontroient la mort. Après une énorme perte, épuisés par tant d'efforts inutiles, ils reprirent à pas lents, sur les corps de leurs camarades, la route de *Monza*, suivis des François qui n'avoient pas eu plus de succès, quoique moins maltraités, et l'ennemi n'osa les poursuivre ni les uns ni les autres.

Le 27 Avril 1522.

Cette journée ne leur en fut pas moins fatale.

Les

Les Français y perdirent plusieurs jeunes guerriers des familles les plus distinguées. Les Suisses laisserent trois mille des leurs sur le champ de bataille, parmi lesquels on comptoit dix-sept capitaines, & entr'autres *Albert* de *Stein*, & Arnold de *Weinkelried*, tous les deux Colonels, & illustres par leur valeur et leurs longs services, le Baron de *Hohensax*, Chef également distingué, et un nombre d'autres officiers dont la perte ne put que répandre un deuil général dans leur pays (*a*).

Deux jours après le combat, les Suisses se séparerent des François au passage de la riviere de l'*Adda*. Ce *revers*, dit *Guichardin*, *consterna et abattit la nation.* L'imprudence, la témérité des Suisses le leur avoit attiré, mais leur douleur avoit encore une autre cause. *Marignan* et la *Bicoque* apprenoient à l'Europe qu'ils n'étoient plus invincibles. C'est

(*a*) Nous nommerons encore Rodolphe *Nægeli*, Jean *Augsburg* sénateurs Bernois, Jean de *Mullenen*, Beat de *Bonstetten*, Ant. de *Diesbach*, Ant. *Fischer*, Louis *Schwinckart*, dont on a des Mémoires sur les guerres de Lombardie, tous Officiers de Berne, Gasp. *Pfiffer* & Jean de *Zurgilgen* de Lucerne, deux *Zurlauben* de Zug, *Meltinger* fils du Bourgmaitre de Bâle, Ant. de *Courten* qui commandoit trois cents Vallaisans, etc.

une réputation qu'on ne perd qu'avec un extrême regret, quoique l'ivresse des succès la fasse hazarder légèrement. Leur valeur, leur discipline étoient bien les mêmes; mais les autres nations commençoient aussi à former leur infanterie, & les Lansquenets en particulier devenoient pour eux des rivaux qu'ils ne devoient plus mépriser.

Après cette retraite des Suisses, les François ne purent tenir la campagne, ils perdidirent leurs meilleures places, l'une après l'autre. Le château de *Milan* se rendit, *Gênes* se révolta, les Vénitiens se détacherent de leur alliance; *Lautrec* se rendit à la Cour pour se justifier. Il prouva au Roi qu'on avoit distrait les subsides qu'il eut fallu payer aux Suisses pour les retenir, et faire cesser la disette qui les avoit portés à un acte de désespoir. *Monluc* dit à cette occasion dans ses Mémoires. *Les Suisses sont à la vérité vrais gens de guerre, mais il faut que l'argent ne manque pas, et les vivres aussi, car ils ne se payent pas de paroles.* Cela est vrai en général, mais l'histoire de ces tems et plus encore celle des siècles suivans nous présentent souvent la nation inviolablement attachée aux Princes qu'elle servoit, malgré une longue privation de solde et de subsistances.

On étoit fondé à faire de douloureuses réflexions sur ces événemens dans l'intérieur de l'Helvétie. À *Zurich*, à *Schwitz*, à *Underwald* on témoigna hautement combien on désapprouvoit cette guerre fatale, où le sang de la Nation étoit versé sans mesure & sans nécessité, où des compatriotes étoient armés les uns contre les autres, et forcés par la misère et la famine même à manquer à leurs serments de fidélité & aux loix de la subordination. C'étoit dans ce même tems que l'Empereur sollicitoit les Cantons d'abandonner la cause de François I, & de ne plus s'opposer à ce que le Chef de l'Empire usat de son droit imprescriptible de disposer d'un fief impérial tel qu'étoit le Milanois. Mais il ne pouvoit plus appuyer ces représentations du crédit et de l'éloquence du Cardinal de *Sion*. *Schinner* terminoit à la fin de cette année sa vie agitée et turbulente, à la grande satisfaction de la France qui le redoutoit plus que jamais, parce qu'il avoit pris sur le nouveau Pape Adrien VI, un ascendant plus grand encore que celui qu'il avoit eu sur ses prédecesseurs; ainsi toutes les sollicitations de l'Empereur ne firent aucune impression sur les

Dietes assemblées successivement à *Lucerne*
Le 23 Juillet. et à *Berne*. On y décida que le Corps Helvétique resteroit fidèle à l'alliance du Roi de France malgré ses adversités, et même à cause de ses adversités, et qu'on lui fourniroit un nouveau corps de six mille hommes.

Il faut observer que dans ce tems là même une ligue générale se formoit contre la France. Elle alloit être attaquée à la fois par le Pape, l'Empereur, le Roi d'Angleterre, le Duc de Milan, les Vénitiens & les Génois. Il ne lui restoit d'allié que ces Suisses si mal payés de tout le sang qu'ils répandoient pour elle. François I, plus juste, plus reconnoissant que des Historiens François qui ont
Garnier, Gaillard. écrit sa vie dans ce siécle, leur témoigna combien il sentoit vivement le prix d'un dévouement aussi généreux et aussi utile, qui sembloit devoir leur assurer l'éternelle gratitude de sa Nation.

1523. Ce Corps de troupes réuni aux Suisses qui étoient restés de la campagne précédente, joignit l'armée Françoise en Italie. Elle y entra sous les ordres de l'amiral *Bonnivet*. Le Roi qui avoit voulu la commander luimême en avoit été détourné par la défection du Connétable *de Bourbon* que les injustices de la Régente avoient jetté dans le

parti de l'Empereur. C'étoit une vraye disgrace pour la France, car du *Connétable* à *Bonnivet* la distance étoit grande du côté de la capacité & de la confiance des troupes.

Dès son début, *Bonnivet* manqua l'occasion de s'emparer de *Milan*, quoiqu'il eut à ses ordres près de quarante mille François; douze mille Suisses, deux mille Grisons & deux mille Vallaisans. Il tenta ensuite de prendre cette ville par famine. Mais l'ennemi sut lui rendre à lui-même les subsistances très-difficiles, et la disette, les maladies, la mauvaise saison l'obligerent enfin à aller prendre ses quartiers d'hyver derrière le *Tesin*. Les Suisses ne furent pas les moins maltraités. Il en périt un très-grand nombre de fatigues & de maladies. Leur mécontentement se renouvella donc avec d'autant plus de fondement, que la gloire ne pouvoit les dédommager des souffrances et des pertes qu'ils essuyoient.

Au commencement de l'année suivante le 1524
Connétable de *Bourbon* parut à la tête de l'armée Impériale, à laquelle il avoit amené six mille Lansquenets, et ayant rassemblé en diligence toutes ses forces, il enferma par des marches rapides l'armée Françoise entre la *Sésia* et le *Tesin*. La position de cette ar-

mée devint ainsi d'autant plus dangereuse que la disette et les maladies contagieuses continuoient à s'y faire sentir cruellement. Huit mille Suisses dont la levée avoit été accordée par divers Cantons, l'avoient jointe depuis peu. On y comptoit aussi sur cinq mille Grisons commandés par *Salis*, qui devoient pénétrer dans les Etats de Venise pour y faire une diversion aux forces ennemies, mais ce projet ne put avoir son exécution. *Salis* fut attaqué sur les frontières du *Bergamasc* par des forces supérieures, et obligé par le défaut de cavalerie de retourner dans la *Valteline*.

L'armée Impériale délivrée de cette crainte, et forte de plus de vingt et cinq mille hommes, marcha alors au devant de l'armée françoise, et l'attaqua au moment où elle tentoit le passage de la *Sesia*. Le Connétable animé par la vengeance à la vue de *Bonnivet* son ennemi particulier, redoubla d'efforts pour profiter de cet avantage. Dès la premiere charge *Bonnivet* eut le bras fracassé. Le chevalier *Bayard* fut blessé mortellement. La gendarmerie françoise consternée de la perte de ces deux Chefs se retira en désordre, et elle eut été probablement taillée en piéces si les Suisses réduits à six mille hom-

Le 7 Avril.

Stettler. liv. 12. Martin Du Bellay Mém. l. 2.

mes, se formant en bataillon quarré, n'eussent arrêté par leur intrépide défense la furie du Connétable, & donné le tems à la Gendarmerie de lui échapper en passant la riviere.

Les Suisses payerent la gloire d'avoir sauvé le reste et l'élite de l'armée françoise, du sang d'un millier des leurs. Ils perdirent de plus dans ce combat de la *Sesia* plusieurs braves Capitaines. Mais une plus grande perte encore ce fut celle que la contagion leur fit essuyer. De douze mille hommes qu'on avoit compté à leur entrée en Italie, ils n'en ramenerent en Suisse que quatre mille, la plupart malades, & hors d'état de servir.

Après cet échec *Lodi* et *Alexandrie*, les seules places qui restassent encore aux François dans le Milanois, tombèrent au pouvoir des Impériaux, et ce Duché leur seroit resté peut-être, si le connétable de *Bourbon* n'eut affoibli son armée pour envahir la Provence, et assiéger *Marseille*. Mais mal secondé dans cette expédition dont il avoit attendu un triomphe flatteur pour sa vengeance, il n'y essuya que des disgraces, et son armée et sa flotte que des pertes et des affronts. François I. qui venoit à grandes journées défendre la Provence, apprit en Dauphiné la re-

traite précipitée du Connétable. Quoiqu'il n'eut encore pû rassembler de grandes forces, le desir et l'espoir de reconquérir le Milanois reprirent alors sur lui tout leur empire. A son âge ces deux sentimens se confondent aisément, et la présomption compte pour rien l'expérience du passé. Il se flattoit que les Suisses ne seroient pas plus désabusés que lui de la folie de cette conquête faite et perdue tant de fois. Et contre toutes les apparences, ni leur bon sens naturel, ni le souvenir de tout ce qu'ils venoient de souffrir ne purent les garantir long-tems de ses séductions. Il envoya trois députés en

En Août. Suisse, *Lameth*, *Boisrigaut* et *Morelet* qui furent d'abord reçus avec beaucoup de froideur à la Diéte. On opposoit avec trop de raison à leurs demandes que la Suisse épuisée par tant de pertes qu'un grand Royaume auroit de la peine à soutenir, étoit hors d'état de fournir encore de nouvelles levées. On rappelloit les maladies, la famine à laquelle leurs troupes avoient été exposées, les arrérages qu'on leur devoit, et entr'autres les trois cens mille francs avancés au Roi par le seul Canton de Berne. Les députés françois trouvèrent des réponses à tout. Le Roi disoient-ils, alloit mettre en dépôt à *Berne* les pierreries de sa couronne, il s'é-

toit assuré d'abondantes ressources pour faire les fonds de la campagne ; enfin, sa présence alloit remédier à tous les abus et à tous les désordres qui avoient jusqu'alors affoibli ses armées et nui à leurs succès. Il venoit en prendre lui-même le commandement. Cette espérance et l'honneur de servir sous les yeux d'un jeune Prince si renommé par sa valeur, si chéri par son affabilité et par ses manières engageantes, eurent plus de pouvoir sur les Suisses que tout autre motif. Comme ils étoient déjà à moitié persuadés on vit revenir les députés qu'ils avoient envoyés à ce Prince à *Lyon*, pour lui demander l'élargissement du Prince d'Orange. (*a*) Ils l'avoient aisément obtenu, et le Roi

---

(*a*) La Gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, *Philiberte* Princesse d'*Orange* et les Etats de Franche-Comté avoient envoyé en 1521 une ambassade solemnelle en Suisse, pour recommander aux Cantons & en particulier à celui de *Berne*, de prendre la Province sous leur protection contre les François qui la menaçoient. Les Cantons prirent la chose sérieusement à cœur, & obtinrent en effet qu'elle fut reconnue neutre. *Berne* avoit mis à ce prix son adhésion au renouvellement de son alliance, que le Roi sollicitoit dans ce moment. Ce fut sans doute en cette considération que le Roi accorda aux Cantons la liberté de *Philibert*

à cette occasion leur avoit fait un accueil si flatteur que le simple récit de ses royales caresses et de ses promesses magnifiques enflamma le zèle de toute la Diéte. Elle décréta sans plus hésiter qu'on accorderait à sa Majesté un secours de 8000 Suisses, 6000 Grisons, et 2000 Vallaisans, et dès le milieu de Septembre ces divers corps se mirent en marche pour l'Italie. A la vérité, ils étoient bien éloignés d'être complets.

François I. entroit en même tems par *Suze* dans le Piémont, et vers la fin d'Octobre il étoit déjà devant *Pavie*, plein d'une confiance trop grande dans la force de son armée, dont on lui avoit donné une idée très-exagérée. Il marcha d'abord sur Milan qui ouvrit ses portes avant que le Connétable fut en état d'y jetter du secours. Là *Bonnivet* contre l'avis de tous les autres généraux, conseilla au Roi de faire le siége de *Pavie* pour assurer ses subsistances. Ce siége quoique poussé avec vigueur donna le tems aux Impériaux de recevoir des renforts, et même de faire une irruption dans le pays des Gri-

de Chalons, Prince d'*Orange*, l'un des plus grands Vassaux de la Franche-Comté, qui avoit été fait prisonnier lors de l'expédition du Connétable de *Bourbon* en Provence.

sons qui les força de rappeller chez eux les six mille hommes qu'ils avoient donnés au Roi. A cette faute ce Prince en joignit une plus grave encore. Il affoiblit son armée par deux détachemens, dont il envoya l'un dans la rivière de *Gênes*, et qui fut battu, et l'autre plus considérable auquel on avoit joint 2500 Suisses étoit destiné pour *Naples* dont la conquête toujours l'objet de ses vœux lui paroissoit facile, parce que le nouveau Pape Clément VII. effrayé de la puissance de *Charles Quint* l'invitoit à la tenter et lui offroit des secours. En divisant ainsi ses forces à la veille d'une bataille, le Roi laissoit voir ce mépris téméraire de son ennemi qui a été si souvent funeste à des guerriers présomptueux. Il ne fut désabusé sur la force réelle de son armée que quand il n'étoit plus tems.

Les six mille Grisons qui étaient allé défendre leur pays y laissaient un grand vuide. Les Vallaisans et les Italiens avaient essuyé une perte considérable dans une sortie faite par la garnison de Pavie. La *Trimouille* & les Maréchaux de *Chabanne* & de *Foix* conseilloient au Roi de lever ce siége qui n'avançait point, & d'éviter une bataille que l'ennemi paraissait desirer. *Bonnivet* et d'autres favoris furent d'un sentiment contraire, parce qu'ils savaient que c'était celui du maître. Le

Roi craignait en effet par dessus tout de flétrir sa gloire par la honte d'une retraite, après avoir déclaré si souvent et si publiquement qu'il mourrait plutôt que de lever ce siége. Il fit donc une sorte de défi au général ennemi, le Marquis de Pescaire pour l'engager au combat. L'habile général accepta, et

Le 24 Février. 1525. l'engagement commença la nuit du 23 au 24 Février, jour de St. *Matthias*, sous les murs de *Pavie*, devant lesquels l'une & l'autre armée étaient fortement retranchées.

Guichardin. l. 15. Le corps de bataille des Impériaux & celui de l'armée du Roi furent d'abord aux prises, & combattirent avec une égale ardeur. Les Français plierent cependant sous le feu de la mousquetterie des Espagnols, mais le Roi soutint le choc avec une grande intrépidité jusqu'à l'arrivée des Suisses dont l'effort secondé par la cavalerie fit reculer les Espagnols à leur tour. Cependant s'il faut en croire *Guichardin*, le courage des Suisses ne soutint pas une seconde charge de l'infanterie allemande, dans laquelle ils *furent mis en fuite*, et, ce qui ne semble pas se concilier aisément avec cette fuite, *les ennemis en firent un carnage effroyable*. D'autres prétendent même que les Suisses au nombre de 2500 se voyant enveloppés de toutes parts capitulerent aux conditions que le Connéta-

Garnier Hist. de France T. 24 Gaillard Hist. de Franç. I.

table de *Bourbon* leur fit offrir, et se rendirent prisonniers avec le Maréchal de *Fleuranges* qui les commandait. Enfin d'autres auteurs ajoutent, contre toute vraisemblance, que les Suisses se dérobèrent par une fuite honteuse au choc des Lansquenets, en exceptant cependant Jean de *Diesbach* & les Bernois à ses ordres qui se firent tous tailler en pieces, & par un autre effet de cette même prévention nationale, ces écrivains exténuent autant qu'ils le peuvent la lâcheté du Duc d'*Alençon* qui abandonna le Roi son beau-frère avec toute l'arrière-garde, & contribua plus que personne au malheur de cette journée.

Revenons à François Ier. qui au centre de la bataille, environné de Gendarmes s'efforçoit de soutenir sa troupe, et malgré la chûte de son cheval et deux blessures, se défendait encore avec une intrépidité extraordinaire. Mais enfin sa gendarmerie étant en partie détruite, & le reste enveloppé; lui-même succombant à la fatigue, il se rendit au vice-roi de Naples qui lui ayant baisé la main, un genou en terre, le reçut prisonnier au nom de l'Empereur.

La perte des Français dans cette fatale journée dont le souvenir se conservera long-

tems, fut de plus de huit mille tués ou noyés dans le *Tesin.* Le nombre des prisonniers était si considérable que l'ennemi ne put les garder tous. On compta parmi les morts vingt des plus grands Seigneurs du Royaume, & entr'autres *Bonnivet*, *Chabanes*, la *Tremouille*, *Buffy* d'*Amboise*, *Clermont Tonnerre*, &c.

Parmi les prisonniers on distinguait le Roi de *Navarre*, le *Bâtard de Savoye*, *Montmorency*, *Fleuranges*, commandant des Suisses, une nombreuse noblesse, & presque tous les capitaines. La perte des Suisses n'étoit pas moins grande en proportion de leur nombre. Cette bataille leur coûta sept mille hommes, dont trois mille tués & quatre mille prisonniers. Ce fait seul les justifie assez de l'imputation d'avoir fui le jour du combat, et même de ne s'être pas défendu vaillamment. Car on ne supposera pas sans doute que ces trois mille morts qui faisoient plus du tiers de leur nombre réel, se soyent laissés tuer sans aucune résistance. On sait d'ailleurs que les Suisses avoient voulu poursuivre et attaquer les Impériaux dans un moment où ils se retiroient, qu'ils en demandèrent deux fois la permission, et que le Roi voulant se réserver toute la gloire de la journée, leur fit ordonner de se rejoindre au corps de bataille; que par une autre opération aussi mal entendue, il se

Zurlaub. Hist. Mil. des S. T. 4. page 174.

posta devant sa propre artillerie, & la rendit inutile. Il ne put donc imputer sa disgrace qu'à lui-même, à son obstination, à son courage impétueux qui n'étoit point réglé par la prudence, et par une assez grande connoissance de l'art militaire.

Outre le brave *Jean de Diesbach*, les Suisses eurent à regretter deux *Zurlauben* de Zug, *Florent Tack* et *Jean Scheck* officiers Grisons, *Jaques d'Erlach* fils aîné de l'Avoyer de Berne. Un autre de ses fils avoit été dangereusement blessé. Toute la Suisse fut dans la consternation & dans le deuil à la nouvelle de cette fatale journée. Dans le premier mouvement de la douleur on accusa le corps qui s'étoit rendu, comme s'il eut manqué à son devoir, et terni l'éclat de la valeur des Suisses. Mais on répandit des larmes sur le sort des autres victimes, et sur-tout des gardes du Roi tués en voulant sauver ce Prince, et sans doute leur mort vengeoit assez cette gloire nationale attaquée après eux par des reproches peu fondés.

Mais ce qui méritoit sans doute encore mieux que ces reproches de trouver place dans des annales françaises, c'est que tous ces revers du Roi et les pertes immenses des Suisses loin d'affoiblir leur attachement pour ce Prince ranimèrent leur zèle pour le secou-

rir et le défendre. Ce zèle même étoit d'autant plus digne de reconnoissance qu'il n'étoit cette fois mêlé d'aucun motif d'intérêt. En effet, en décrétant qu'on accorderoit à la Régente de France les secours dont elle pourroit avoir besoin pour défendre un Royaume privé de son chef, et menacé de toutes parts, la Diète ajouta que vû l'épuisement de ses finances, on attendroit des circonstances plus favorables pour en demander le payement. Mais il est tems de suspendre le récit des guerres et des révolutions dont l'Italie étoit sans cesse le théâtre, révolutions qui deviennent d'ailleurs à cette époque comme étrangères à la Nation, puisqu'elle n'y prit presque plus de part comme Nation. Nous devons à présent retourner sur nos pas, et retracer l'origine et les progrès d'une revolution bien plus importante par son objet et par ses effets, et qui depuis quelques années occupoit tous les esprits dans l'intérieur de la République.

CHAPITRE II.

Commencemens et progrès de la réformation en Suisse. Événemens principaux des guerres des Suisses en Italie, jusques à la paix de Cambray en 1529.

TOUTES les nations de l'Europe ont plus ou moins ressenti les effets des nouvelles opinions religieuses qui se répandirent dans le seizième siècle, qui ébranlèrent chez les unes, détruisirent chez les autres l'Empire du Clergé et du Pape, et produisirent presque par tout des commotions politiques, des guerres civiles et étrangères qui ont duré pendant plus de deux siécles.

Ce sujet si étendu, si important, qui rappelle tant d'erreurs dissipées, d'abus corrigés, d'institutions salutaires, et aussi tant d'égaremens, de crimes et de malheurs n'a donc pû qu'être souvent traité dans l'histoire de chacune de ces nations. C'est une raison pour nous d'éviter dans celle-ci des discussions devenues inutiles à force d'être répétées, et de nous borner à considérer du côté politique

ces dissentions religieuses et leurs résultats. (*a*)

Les révolutions sont d'ordinaire amenées de loin par un changement dans l'opinion. Les évènemens en retardent ou en précipitent la marche, mais ils ne les créent pas. C'est un fleuve qui mine long-tems et sourdement la montagne dont il ne semble que baigner le pied, jusques à ce qu'elle tombe par son propre poids, ou qu'un accident hâte sa chûte. Elles commencent par des disputes, continuent par la haine, et finissent d'ordinaire par la guerre.

Il est encore très-ordinaire dans ces tems de crise, que la puissance qui est ainsi menacée s'endorme dans une sécurité profonde, ignore ou se dissimule le danger qu'elle court, et ne sache pas y porter le seul remède qui puisse la sauver, en se réformant elle-même pendant qu'il en est encore tems.

Telle étoit la Puissance de Rome et de

(*a*) Voyez pour ce qui regarde la Suisse *Ruchat* hist. *de la réformation de la Suisse. Hottinguer hist. des Réformat. Stettler* Chron. *Simlers Samlung* und *Urkunden die kirch Gesch. Zubeleucht. Fueslin Beyträge Zur Ref. Gesch.* Et pour l'Allemagne *Sleidan*, *Seckendorff* etc.

l'Eglise dans les quinzième et seizième siècles. L'opinion qui dans toute la Chrétienté prenoit une direction nouvelle devenoit tous les jours moins favorable à ses intérêts. L'invention de l'imprimerie multiplioit les livres et facilitoit l'instruction, excitoit le desir de s'instruire encore davantage, répandoit le goût des discussions et des recherches. La tyrannie révoltante exercée sur les consciences par les Papes, leurs empiétemens ambitieux sur l'autorité civile, les schismes fréquens qui donnant deux chefs à l'Eglise, en même tems, faisoient douter des droits de l'un et de l'autre, le génie turbulent et guerrier de quelques Papes, le luxe immodéré, la vie dissolue et scandaleuse de quelques autres, la rapacité, la vénalité de presque tous, ce contraste continuel de leur conduite avec les titres qu'ils se donnoient de *Pères communs des fidèles et de Vicaires de Dieu sur la terre*, toutes ces causes réunies faisoient desirer partout une réforme, et disposoient les esprits à se soulever contre l'autorité qui la repoussoit, au premier cri qui annonceroit un ralliement.

A ces causes générales de mécontentement chez presque tous les peuples de l'Europe, il s'en joignoit pour les Suisses de particu-

lières. La plus grande partie des Moines et des Prêtres de ce pays ne prenoit plus la peine de voiler leur corruption ; leur déreglement étoit une chose connue de tout le monde, et il avoit été plus d'une fois le sujet de plaintes publiques. A Berne quatre Dominicains avoient subi justement le dernier supplice pour des suppositions de miracles où l'imposture se joignoit au sacrilège et à l'assassinat. Des adolescens, la plupart Italiens, munis de bulles des Papes, venoient souvent en Suisse occuper des Evêchés, ou de riches bénéfices. Les hommes honnêtes se scandalisoient de leurs vices, tandis que d'autres les imitoient. Les choses furent poussées si loin que ces étrangers qu'on désignoit sous le nom
1520. de *courtisans*, furent enfin chassés par un décret des Cantons, comme de *méchans ignorans qui n'avoient rien de l'esprit de Dieu.* On menaça de jetter dans la rivière ceux qui oseroient revenir occuper leurs places, sans autre titre que ces bulles achetées à Rome. Les Princes d'Italie et les Papes sur tout, en intéressant les Suisses à leurs querelles, en les appellant à les voir de près, les guérirent de ce respect que l'éloignement seul pouvoit entretenir. La simplicité, la bonne foi de ce peuple agreste contrastoit trop avec la fourberie, le

faste insolent & la profonde corruption de la cour de Rome. Les hommes sages, les vrais patriotes de l'Helvétie gémissoient depuis long-tems de voir leurs Concitoyens prodiguer leur sang pour des querelles qui leur étoient aussi étrangères, et pour des Princes la plupart si peu dignes d'intérêt. Dans leurs censures trop bien fondées, ils ne pouvoient manquer de condamner le stupide respect de leurs Concitoyens pour tout ce qui émanoit du St. Siége, source principale de cet égarement. Ajoutez à ces considérations qui demandoient une grande réforme, le désordre où ces guerres étrangères avoient plongé la Suisse, l'insubordination de la jeunesse, une dépopulation sensible, le dépérissement de la discipline militaire, les richesses accumulées par l'Eglise aux dépens des autres ordres, les insurrections, les jalousies d'Etat à Etat, de particulier à particulier, enfin les disgraces, si nouvelles pour la nation, de ses plus belles armées vaincues et détruites par le fer, par la famine et les maladies.

Les peuples qui ont du caractère et de la réflexion écoutent volontiers dans les jours de l'adversité des leçons sévères qui leur en indiquent le remède. Les sages dont nous parlons étoient applaudis quand ils élevoient

la voix contre la corruption des Magistrats et celle du Clergé, contre les pensions des cours, et le trafic des indulgences, contre la manie des services étrangers, et la vie dissolue des Prêtres, contre leur tyrannie, leurs extorsions, et contre tous les dogmes sur lesquels ils fondoient une autorité dont ils faisoient un usage si opposé au but de la Religion et à l'intérêt de l'Etat.

Entre ces Prédicateurs un des plus courageux et des plus habiles fut *Ulrich Zwingle*, né en 1484 à *Wildhausen* dans le *Toggenbourg*, où son père étoit Bailli. Il avoit étudié à Berne, à Vienne, et à l'Université de Bâle, la seule qu'il y eut alors en Suisse. Il obtint une Cure à *Glaris*, et dès lors en 1516, âgé de trente-deux ans, persuadé que l'Ecriture-Sainte étoit la seule règle de foi, il prêcha cette doctrine à ses compatriotes, avant même que *Luther* eut commencé à l'annoncer en Allemagne.

Loin de s'attirer la haine du Clergé dans ces premiers commencemens, il eut le bonheur d'être approuvé et protégé par l'Abbé & par l'Administrateur de la célèbre Abbaye de *Notre Dame des Hermites ou d'Einsiedlen*, l'un et l'autre distingués par leur naissance, leur crédit, une réputation de savoir

et de vertu. Ils l'appellèrent à eux, l'encouragèrent à continuer, et lui donnèrent même la Cure d'*Einsiedlen*, plaçant ainsi dans le centre de la superstition celui qui devoit en être le plus grand ennemi. Par là ils lui fournirent l'occasion d'instruire une foule de Pélerins que la dévotion à une image de Notre Dame y attiroit tous les jours.

Il n'étoit pas difficile de persuader à des hommes de toutes les classes qu'il s'étoit glissé de grands abus dans l'Eglise. Depuis longtems on les relevoit, on s'en plaignoit sans ménagement, en particulier, et même dans des occasions solennelles. Plusieurs Conciles en avoient fait le sujet de leurs délibérations et de leurs remontrances. Celui de *Constance*, celui de *Bâle* dans le siécle précédent, celui de *Pise* ouvert en 1511 avoient décrété qu'ils ne se sépareroient point que l'Eglise n'eut été *réformée dans la foi et dans les mœurs, tant dans le chef, que dans les membres.* Vains efforts! Ces Conciles séduits ou intimidés ne purent rien effectuer, et les Papes obstinés, comme tous les Souverains, qu'une longue prospérité a rendus insensibles à la voix du devoir, et même du danger, restèrent sourds à ces plaintes, éludèrent ces remontrances, et crurent pouvoir affermir par la force un empire

qui n'étoit fondé que sur l'opinion.

Mais peut être malgré tant d'abus, on eut respecté encore long-tems cette Puissance ancienne et sacrée, si elle eut continué à ne mettre à l'epreuve que la crédulité du peuple. Le trafic des indulgences en attaquant ce peuple par l'intérêt, vint enfin donner l'essor à son indignation. On ne peut pas longtems obtenir de lui tout à la fois sa vénération et son argent. Léon X qui se bornoit à ce dernier, fouilla sans pudeur dans cette mine qu'il crut inépuisable. Pour nourrir son luxe, ses courtisans, ses artistes et ses armées, il envoya par tout vendre des indulgences, et donna ce privilège à d'impudens charlatans qui l'ayant pris à ferme, comme un péage ou une douane, le revendoient chèrement à d'autres plus effrontés encore et plus avides. En Suisse ce trafic scandaleux étoit exercé par un Cordelier nommé *Bernardin Samson*, Milanois, qui erroit dans les villes et les campagnes, et n'épargnoit aucun moyen pour persuader qu'avec le secours de ses indulgences les vivans et les morts obtenoient le pardon de leurs péchés, et étoient délivrés des peines du purgatoire et de l'enfer. Il élevoit, comme ses collégues, des tréteaux dans les cabarets et dans les

places publiques, et là il débitoit, selon le prix qu'il avoit fixé, des pardons plus ou moins étendus pour les fautes passées, présentes et même futures, faisant ainsi servir la religion même à égarer les consciences, et à anéantir la morale.

Bernardin Samson fut assez bien reçu à Berne. Il est remarquable que ce Canton qui embrassa ensuite la réforme avec la plus grande ardeur étoit alors le plus superstitieux, et le plus dévoué aux intérêts des Papes. *Samson* n'en sortit que chargé d'argent, tandis qu'il étoit repoussé par l'Evêque de *Constance* lui-même, plus offensé, à ce qu'il paroit, du pouvoir qu'il s'attribuoit dans son Diocèse que de ses fourberies et de sa rapacité.

Zwingle empêcha que cet imposteur ne fut reçu dans le Canton de *Schwitz* où étoit sa Cure d'*Einsiedlen*. Il y prêchoit avec force contre les indulgences, et désabusoit la multitude crédule. Il attaqua bientôt après les traditions humaines, le luxe et les cérémonies superstitieuses du culte. On dit même qu'il recommanda de tout son pouvoir la réforme de l'Eglise au Cardinal *Schinner* qui se trouvoit alors dans ce lieu. *Schinner* loua son zèle, et promit de le seconder, mais il étoit occupé d'intérêts bien plus pressans à son

gré, et il ne pouvoit oublier que la grandeur du Pape faisoit celle d'un Cardinal.

De là *Samson* parcourut plusieurs contrées de la Suisse, souvent accueilli, quelquefois rebuté. *Zwingle* appellé à desservir la grande Eglise de *Zurich*, n'avoit accepté cette Cure que sous la condition qu'il ne seroit obligé à prêcher que la *parole de Dieu*. Son éloquence & sa doctrine lui acquirent une grande faveur. Il obtint que *Samson* ne seroit point admis à Zurich, & la conduite d'ailleurs scandaleuse de cet imposteur ayant réuni contre lui presque tous les Cantons, ils demanderent au Pape son rappel, & l'obtinrent. Mais sa moisson étoit faite, & il avoit dequoi se consoler, puisque, s'il en faut croire les Chroniques du pays, il emportoit d'Allemagne et de Suisse, huit cens mille écus, outre une grande quantité de vaiselle d'or & d'argent.

Stettler. liv. 11.

Dans ce même tems, le trafic des indulgences ne causoit pas moins d'indignation chez les peuples du Nord et de l'Allemagne. *Luther* l'attaquoit après *Zwingle*, et avec plus d'audace encore. Ses succès venoient à l'appui des efforts du premier. Il écrivoit, et ses livres se répandoient par-tout. A *Bâle*, *Frobenius* célèbre par la perfection de ses presses,

en multiplioit les éditions, et la Suisse et presque toute l'Europe les recherchoient avec empressement. La lecture de ces ouvrages applanissoit la carrière que *Luther* et *Zwingle* venoient d'ouvrir, et les encourageoit à aller en avant, à passer de l'examen du droit que le Pape s'attribuoit de distribuer des indulgences, à celui de ses autres prétentions. Des ouvriers accouroient leur offrir des secours pour travailler à cette abondante moisson. *Léon Juda* fils d'un médecin Alsacien, ami zélé de *Zwingle*, desservit après lui la cure de *Glaris*, et celle d'*Einsiedlen*. On distinguoit encore parmi ses sectateurs *Henri Lorit* de *Glaris*, surnommé *Glareanus*, homme savant, couronné Poëte par l'Empereur, mais dont le zèle ne fut pas aussi soutenu que la vanité; *Kapflin* qui, suivant l'usage de son tems, prit le nom latin de *Capiton*; *Hauſchein*, originaire de Bâle, qui par la même raison adopta celui d'*Œcolampade*; *Eraſme* né à *Rotterdam*, mais qui se fixa aussi à *Bâle*, où sans vouloir jouer un premier rôle, et déserter ouvertement de l'ancienne Eglise, il servit efficacément la nouvelle, soit en publiant une traduction latine du Testament grec avec des notes, soit en jettant sur les superstitions grossières de son siècle, le ridicule fin et

ingénieux des siècles les plus polis. Ajoutez à ce nom illustre dans les lettres, ceux d'autres savans moins connus hors de la Suisse, mais qui travaillèrent avec plus d'ardeur et de courage à hâter la révolution que *Zwingle* et *Luther* avoient commencée; tels que *Wadt* ou *Vadianus* gentilhomme de St. Gall, *Henri Bullinger* de *Bremgarten*, Thomas *Wyttenbach* de Bienne, Jean *Luthard* Cordelier de Lucerne, qui alla s'établir à *Bâle*, *Berthold Haller* de Berne, deux *Blaarer* frères, et Sebastien *Hoffmeister*, qui prêchèrent à *Constance*, etc. Le plan de cet ouvrage qui n'est pas une histoire Ecclésiastique, nous oblige à n'indiquer que les noms de ces hommes qui persécutés la plupart pendant leur vie, et peut-être oubliés et dédaignés aujourd'hui, ont pourtant, quelque opinion qu'on embrasse sur le fond de leur doctrine, contribué à répandre des lumières, à épurer les mœurs, à affranchir leur patrie d'un joug étranger, à la délivrer de grossières erreurs et d'abus révoltans.

Les enseignemens de ces nouveaux Docteurs se bornèrent donc dans les commencemens à des leçons auxquelles on ne pouvoit guères refuser son approbation. Abolir le trafic des indulgences, simplifier le culte,

en supprimant des cérémonies superstieuses qui fatiguent le corps sans rien dire à l'esprit et au cœur, le celébrer dans une langue connue, rendre l'instruction générale et facile, voilà les principaux objets qu'ils recommandoient. C'en étoit assez sans doute, pour réveiller la jalousie du Clergé Romain, qui prétend avoir un droit exclusif de prononcer en matière de Religion. Mais quand les réformateurs allèrent jusques à contester ce droit même, alors la Cour de Rome et le Clergé sentant qu'on sappoit les fondemens de leur grandeur, s'élevèrent avec violence contre ceux qu'ils appelloient des novateurs et des hérésiarques. Des accusations, ils passèrent aux persécutions. A *Bâle* ils forcèrent 1521.
les Magistrats à chasser un prédicateur aimé du peuple, nommé *Reublin*. A Zurich, les 1522.
ordres mendians dénoncèrent *Zwingle*, qui n'approuvoit pas qu'on mendiat. L'Evêque de *Constance* défendit dans son Diocèse les nouvelles prédications, et ordonna au Chapitre de *Zurich*, de veiller à ce qu'on se soumit aux Bulles fulminées par le Pape, et aux décrets rendus par l'Empereur contre *Luther*. Les Evêques de *Bâle* et de *Lausanne* imitèrent cet exemple. *Zwingle* publia alors son apologie qui fut lue avec avidité, et trouva un grand

nombre d'approbateurs. C'étoit déjà gagner beaucoup que de pouvoir faire entendre sa justification. Dans les siècles précédens, les accusés en pareil cas n'avoient été admis qu'au dernier supplice.

A l'imitation de *Zwingle*, plusieurs de ses collègues écrivirent aussi; on imprima à l'envi leurs ouvrages, sur-tout à Bâle, à Zurich, et à Genève, ville qui quoique encore étrangère à la Suisse, avoit avec ce pays de grandes communications. Un nommé *Lambert* Cordelier d'Avignon y étoit venu prêcher pour la première fois, ainsi qu'à Lausanne et à Fribourg. A ces moyens connus d'éclairer les esprits on en joignit un nouveau. On établit à *Zurich* des conférences, ou plutôt des disputes publiques, où chaque parti faisoit monter sur les bancs quelqu'un de ses défenseurs les plus habiles. Mais dans ces disputes théologiques dont plusieurs philosophes de nos jours ont fait le sujet de leurs railleries, on n'éclaircissoit pas plus les sujets contestés que dans celles de ces Philosophes eux-mêmes. Chaque combattant assuroit qu'il avoit vaincu son antagoniste. Chaque parti parmi les auditeurs voyoit la victoire de son côté.

Cependant il est à croire que le plus souvent *Zwingle* et ses partisans eurent une supé-

riorité réelle. L'attaque est presque toujours plus animée que la défense. Les nouveaux Docteurs s'étoient voués à la cause qu'ils défendoient par la persuasion de sa justice; ils s'y étoient préparés par le travail et l'étude, par des mœurs sévères, un patriotisme, un zèle soutenu par une piété exaltée. C'étoit des avantages que ne possédoient point au même degré leurs adversaires, accoutumés jusques alors à prononcer sur les dogmes de la foi sans les entendre, et à être estimés infaillibles, sans avoir la peine de devenir savans. Ainsi le schisme religieux se formoit, se prononçoit tous les jours davantage, et avec ce schisme les inimitiés qui devoient enfin éclater en Suisse par les troubles les plus funestes.

Les hommes de ce siècle si mémorable, retenant encore une partie de la férocité de leurs ayeux, et frappés cependant des nouvelles lumières qu'ils recevoient, étoient nécessairement dans cet état de fermentation et de crise qui aboutit à de grandes révolutions. La nouveauté des idées qu'on leur présentoit, ne pouvoit que donner une commotion violente à des hommes forts et endurcis par le métier des armes, qui n'avoient point perdu encore toute la roideur de l'an-

cienne barbarie. Elle devoit donner un caractère sombre et impétueux à leur enthousiasme, et les effets devoient répondre à la trempe des ames dont ils émanoient. L'idée de ménagemens réfléchis et concertés, d'une marche lente et circonspecte ne pouvoit entrer dans de telles ames. C'est ainsi que *Zwingle* n'avoit pas seulement attaqué de front le clergé, et le culte, et les dogmes, il avoit irrité les Magistrats dans plusieurs Cantons par des reproches hardis qu'ils ne pouvoient lui pardonner. On l'accusoit d'avoir dit publiquement *que les Suisses regardoient comme un péché de manger de la viande pendant le carême, mais qu'ils se croyoient permis de vendre le sang humain aux Princes étrangers.* C'étoit le discours d'un patriote courageux, encore plus que d'un Théologien; ce discours ne l'en compromit pas moins avec les députés des Cantons qui, dans une assemblée tenue à Berne, ordonnèrent qu'il fut arrêté. *Zwingle* protégé par le grand Conseil de *Zurich*, échappa à leur ressentiment qui se tourna tout entier contre cette ville. Mais les Zurichois se roidirent contre les menaces et les difficultés, et n'en marchèrent que plus hardiment à leur but.

Ce zèle en s'enflammant, enflamma de

même

même celui du parti contraire. Les Cantons firent adresser aux Zurichois des remontrances pressantes par les Evêques de *Constance*, de *Bâle* et de *Lausanne*. Ils rendirent des arrêts 1524. menaçans contre les nouveaux prédicateurs dans les Bailliages communs. En même tems ils offrirent de se rapprocher sur quelques points peu importans. Ils proposoient des conférences et des disputes. Leur activité redoublant avec le danger, ils réussirent à retenir ou à ramener sous leurs bannières les Cantons d'*Uri*, de *Schwitz*, et d'*Underwald*. Celui de *Lucerne* étoit partagé et irrésolu. A *Berne* des décisions contradictoires se succédoient. Mais on y accordoit aux instantes sollicitations des Religieuses du Cloître de *Kænigsfeld* la permission d'en sortir et de se marier. Les plus qualifiées épousoient des jeunes gens des premières familles. (*a*) Ces mariages qui eurent lieu dans plusieurs contrées de la Suisse excitoient le scandale des Catholiques, et fournissoient des traits satyriques à leurs prédicateurs, mais ils favorisoient d'ailleurs le parti des Evangéliques, (c'étoit le

(*a*) Nicolas de *Watteville* Prévost du Chapitre de Berne, remit tous ses titres et ses revenus à l'Etat, et épousa Claire *May*.

nom qu'il se donnoit déjà.) Et l'on voyoit comme dans les tems où le Christianisme fut annoncé à la plupart des Nations de l'Europe, les femmes faire des conversions, si ce n'est avec autant de connoissance des questions, du moins avec autant de zèle et de succès que les missionnaires les plus habiles.

Cette lenteur, ces irrésolutions des Bernois et de quelques Cantons, étoient regardés à Zurich comme indignes de la belle cause qu'on avoit embrassée, soit que le caractère de la Nation eut naturellement plus de force, soit que les discours de *Zwingle* lui eussent inspiré cette ardeur. Les Conseils convoquèrent tous les Ecclésiastiques de la ville et du pays, leur défendirent sous des peines sévères de prêcher aucune doctrine qui ne fut puisée dans la Sainte écriture, et ne put être justifiée par son autorité. Cette mesure hardie ne fut sujette à aucune contradiction importante, et son succès décida plutôt ou plus tard, les villes de *St. Gall*, de *Mulhause*, de *Bâle* et de *Schaffouze*. Dans ces deux dernières villes c'étoit la Bourgeoisie qui demandoit la réforme, et la faisoit embrasser presque par force au Magistrat. On peut penser combien d'agitations et de

troubles naissoient de ces chocs dans les opinions. Plus d'une fois on vit dans la même année et dans la même ville, le Catholicisme et le Protestantisme vainqueurs, vaincus s'exclure alternativement. Mais ce sont là des détails qu'il faut lire dans l'histoire particulière de chaque Etat.

Le triomphe du parti Protestant (*a*) à Zurich, causa une vive douleur aux Catholiques. Ils résolurent de faire les derniers efforts pour faire rentrer cette ville dans le giron de l'Eglise. Les négociations, les conférences ne cessoient point. Ils envoyèrent plusieurs fois à *Zurich* et à *Schaffouse* des députés pour conjurer les magistrats et le peuple au nom de tous leurs intérêts temporels et spirituels, de ne point se séparer d'eux et de l'Eglise leur mère commune : ils leur offroient de s'employer de tout leur pouvoir pour réprimer la licence et la vie déréglée du Clergé. Enfin, ils menaçoient les Zurichois de les exclure de leur alliance et de maintenir, s'il le falloit à main armeée l'ancienne religion dans les pays qu'ils possédoient en

(*a*) La nécessité de distinguer les deux partis, nous fait anticiper sur le tems où ce nom fut en usage, et nous le fait adopter dès à présent, comme étant le plus connu des Lecteurs.

commun avec eux. La réponse des Zurichois dût être empruntée de l'Ecriture d'après leurs principes. Ils écrivirent à leurs alliés *qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, et qu'ils ne connoissoient point d'autre règle de foi que sa parole. Et après cela ils continuèrent à retrancher, supprimer, changer presque tous les dogmes et les rites de l'ancienne Eglise, l'un après l'autre. Les Moines et les Nones abandonnèrent leurs couvens, et se marièrent pour la plupart. On enleva, on détruisit les images, les processions furent interdites; enfin la messe même fut abolie, les reliques enterrées, les fêtes presque toutes supprimées. Les Chapitres céderent leurs biens et leurs droits au pouvoir civil, les cloîtres furent changés en hôpitaux, en maisons d'orphelins, en fondations d'utilité publique; les vingt et quatre Chanoines de Zurich furent métamorphosés en Professeurs, en Prédicateurs, en instituteurs. Tout le Canton animé du même zèle imita l'exemple de la capitale. A *St. Gall* et à *Mulhausen*, on ne fut pas moins diligent, pendant qu'à *Berne* on se bornoit à restreindre foiblement l'autorité des Prêtres Catholiques, et qu'à *Bâle* le Magistrat partagé et irrésolu prenoit le parti de laisser à chacun la liberté d'adopter la croyance, qu'il jugeoit la meilleure.

Ce dernier systême pouvoit se justifier par de bonnes raisons, mais il étoit loin d'être le plus généralement approuvé. Au contraire, le zèle des deux côtés devenoit chaque jour plus amer et plus persécuteur. Le germe de l'intolérance est toujours comme l'orgueil au fond du cœur humain, et peut-être n'est-ce que la même chose. Les Catholiques avoient les premiers donné le signal de la persécution, en faisant punir de mort deux Zurichois, l'un à *Baden*, l'autre à *Gaster*, pour s'être permis quelques irrévérences contre leur culte. Les plus pressantes instances des Magistrats de *Zurich* n'avoient pu les dérober à leur vengeance. Le colloque ou la dispute ouverte à *Baden* n'appaisa pas les esprits. Les Catholiques voulant faire les derniers efforts pour s'en assurer l'avantage, avoient appellé un des plus célèbres Docteurs de l'Université d'*Ingolstat*, nommé *Eckius*. Ils lui avoient adjoint deux Capucins subtils qui avoïent aussi une grande réputation dans leur parti; mais divers indices d'un complot contre les Protestans, empêchèrent *Zwingle* de s'y rendre. Ses supérieurs le lui défendirent même. *Eckius* avoit soutenu publiquement *que contre les hérétiques il ne falloit disputer qu'avec le fer et le feu.* On offrit cependant un sauf conduit à

Hottinger.

1526.

Zwingle; mais il étoit trop versé dans l'histoire Ecclésiastique, pour ne pas connoître celle du Concile de *Constance*, et de *Jean Hus* brûlé vif avec son sauf conduit, un siècle auparavant. D'ailleurs, dans ce même tems les Catholiques brûloient aussi un Ministre Protestant à *Lindau*, et en noyoient un autre à *Fribourg* en *Brisgau.*

Le Colloque de *Baden* eut lieu cependant en présence des Députés des douze Cantons & de ceux des Evêques de Constance, de Bâle, de Lausanne & de Coire. *Oecolampade*, *Berthold*, *Haller*, Louis *Oexlin*, et plusieurs autres Docteurs célèbres y parurent de la part des Protestans. On disputa pendant dix-huit jours. Les injures furent moins épargnées que les raisons, & on ne vit jaillir de ce choc que beaucoup de chaleur et peu de lumière. Chaque parti s'attribua la victoire. Les Cantons Catholiques regarderent celle de leur communion comme indubitable, en conséquence ils s'affermirent dans leur foi. Ils publierent même d'abord après des arrêts de proscriptions contre ce qu'ils appelloient la doctrine *Luthérienne*, dans toute l'étendue de leur ressort. L'Evêque de Lausanne défendit toute innovation en matière de foi, sous peine du feu. Les Protestans

irrités et poussés à bout, ne mirent alors plus aucune mesure à leur zèle, plusieurs se rendirent coupables de divers excès, & méritèrent le nom de fanatiques que leurs ennemis ne leur épargnèrent pas. Il sembloit que chaque Canton pouvoit dans son enceinte régler en maître sa foi & son culte sans devenir pour cela l'ennemi de ses confédérés. Mais comment pouvoient-ils se concilier sur ce qui regardoit les sujets des pays qu'ils possédoient en commun? Chaque parti vouloit pourvoir à leurs intérêts spirituels, et les obliger à faire leur salut selon ses idées. Les Zurichois y travaillerent avec cette ardeur de néophytes qui les caractérisoit. Les Cantons Catholiques fondés sur ce qu'ils étoient en plus grand nombre s'opposoient avec hauteur à leurs efforts. Chacun comptoit pour rien le droit naturel qu'avoient les sujets de se décider par eux-mêmes Leurs Souverains étoient d'accord en cela seul qu'ils exigeoient que leurs sujets pensassent comme leur Maîtres.

Pendant que l'Eglise naissante croissoit, malgré ces obstacles, elle étoit déchirée dans son propre sein par d'autres ennemis aussi dangereux. Deux fanatiques Allemands crurent voir dans l'Ecriture qu'ils étoient

appellés à fonder le Royaume de Jésus-Christ sur la terre ; Royaume dans lequel ils promettoient aux fidèles qu'il n'y auroit plus de péché, plus de Magistrats ni de Princes, plus d'impôts ni de dixmes, & même plus de Moines, ni de Prêtres. Il a été aisé dans tous les tems et dans tous les pays d'émouvoir le peuple avec ces belles et trompeuses promesses. Il l'étoit sur tout de soulever un un peuple opprimé et souffrant. Et c'étoit le cas des paysans d'une partie de l'Allemagne, avilis, accablés de corvées et d'impôts. Ils coururent en foule se ranger sous la banniére des Prophêtes guerriers qui s'annonçoient comme des libérateurs du genre humain. *Munzer* l'un d'eux fut le plus suivi. Il prêchoit l'égalité des hommes, et la communauté des biens. Plusieurs portoient à ses pieds tout ce qu'ils possédoient. On se partageoit les dépouilles des autres. On l'élut Roi, et il régna en effet très-despotiquement, mais peu de tems, et comme tous ses pareils il passa bientôt du trône à l'échaffaut. Ces sectaires dangereux, puisqu'ils attaquoient l'ordre de la société, furent nommés *Anabaptistes*, parce qu'ils rebatisoient les adultes. Ils pénétrèrent et se multiplièrent en Suisse, quoique le peuple

y fut plus heureux qu'ailleurs. *Manz* et *Grebel* de *Zurich* furent leurs chefs. Les fanatiques, les mécontens, tous ceux qui espéroient de se débarrasser du fardeau des impôts, des dettes, des loix, du travail, se joignirent à eux. Ils ne reconnoissoient plus de Magistrats, n'assistoient plus à aucun culte. On voulut inutilement les ramener par la persuasion; on ne réussit pas mieux par des peines modérées, et ensuite par de cruels supplices. Leur fanatisme leur faisoit braver et recevoir la mort avec joye.

Ils se répandirent dans presque toutes les parties de la Suisse. A Berne on mit sur pied un corps de six mille hommes pour étouffer cette rebellion prête à éclater.

Les Cantons de Soleure, de Berne et de Fribourg se réunirent pour leur défense commune. Les inquiétudes furent très-vives pendant assez long-tems. Elles ne le furent pas moins chez les Grisons, et à St. Gall. Les Catholiques firent souvent à ce sujet de sanglans reproches à *Luther*, à *Zwingle*, et aux autres fondateurs de la nouvelle religion qui condamnoient cependant les anabaptistes avec autant de sévérité que les Catholiques eux mêmes; mais sans ces Novateurs, disoient ceux-ci, on n'eut point vû

naître tous ces scandales et ces désordres.

Une autre playe intérieure affligeoit en même tems l'Eglise Protestante, et fournissoit un second sujet de triomphe à ses ennemis. Les fondateurs de cette Eglise qui, par un rare accord entre des docteurs avoient enseigné longtems la même Doctrine, *Luther* et *Zwingle* commencerent à se diviser sur quelques points, et en particulier fur la présence du Christ dans l'Eucharistie. *Luther* l'admettoit dans toute la rigueur des termes. Son disciple *Carolstad* pensant différemment, le quitta à cette occasion, écrivit contre lui, et se refugia en Suisse, où il fit imprimer ses ouvrages. *Luther* fut irrité de cette protection accordée à un disciple qu'il avoit fait bannir. Il en accusa *Zwingle* et les Théologiens Suisses, déclarant qu'*il ne céderoit pas à ceux qui vouloient diminuer son crédit*, et qu'il falloit que eux ou lui fussent *des serviteurs du Diable*. Telle fut la cause et le signal de ce schisme funeste qui divisa dès sa naissance, et divise encore les Communions Protestantes, et que tous les efforts des hommes sages, pieux et modérés, ceux même de plusieurs grands Princes, n'ont pû encore faire cesser.

Nous avons dit que le Canton de Berne

étoit toujours partagé et irrésolu sur le parti qu'il devoit embrasser. Un Edit avoit défendu toute innovation dans la Religion; cependant *Berthold Haller* étoit maintenu en même tems dans ses fonctions de Prédicateur, et dispensé de dire la messe, à condition qu'il prêcheroit la parole de Dieu, et qu'il n'iroit chanter au chœur que quand il en auroit le loisir. Ces résolutions étoient assez discordantes, mais c'est que les deux partis dominoient tour-à-tour dans les Conseils.

Les sept Cantons Catholiques les plus zélés (*a*), sentant tout le poids que cet Etat puissant mettroit dans la balance, n'épargnoient rien pour le conserver dans leur parti. Ils lui envoyoient dans ce but de fréquentes députations, ou lui écrivoient des Lettres dans lesquelles les Bernois observèrent les effets d'un zèle amer, et même quelques menaces de soulever leurs sujets qui les blesserent beaucoup. Ce n'étoit pas là le moyen de les ramener. Les sept Cantons proposerent ensuite de tenir une Diéte générale à Berne. Mais les esprits étoient trop aigris 1527.

(*a*) Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Fribourg et Soleure.

pour que ce moyen put les calmer. Alors, *Lucerne*, *Uri*, *Schwitz*, *Zug*, *Underwald* et le *Vallais* se liguerent pour la défense de la foi Catholique. *Fribourg* accéda l'année suivante à cette alliance, à laquelle se joignit aussi le Roi de Hongrie, *Ferdinand* frere de Charles-Quint; atteinte bien grave sans doute au pacte de la confédération Helvétique! C'est ce qu'on appella la *ligue du Vallais*. Ce dernier pays plus superstitieux que la plupart des autres contrées de la Suisse, commençoit seulement à connoître les disputes et les factions religieuses. Les Vallaisans en avoient reçu de *Zurich* les premieres notions. Sollicités ensuite par les Catholiques de prendre parti contre les Zurichois, ils avoient eû le bon sens de répondre *qu'il falloit laisser disputer ensemble les Ministres et les Prêtres*. Mais on se donnoit de grandes peines pour les rattacher à l'ancienne Eglise, et ce n'étoit pas sans succès. Les Grisons leurs voisins restoient au contraire très partagés, et le sont restés depuis.

Mais dans cette derniere république tous s'accordoient cependant à réduire le pouvoir et les revenus du Clergé dans toutes leurs branches, et au profit de l'Etat et des particuliers. Son droit d'exiger des corvées fut

presque supprimé. Chaque Commune s'attribua celui de chasse et de pêche. Les fondations pour des messes ou des fêtes furent annullées. La liberté des Grisons s'accrut ainsi aux dépens de leur Clergé et de leur Evêque. Ainsi sans entrer d'abord dans des discussions théologiques, obfcures et douteufes, les Grisons commençoient par des réformes dont la convenance n'avoit rien d'équivoque à leurs yeux. Mais on les voit dans la fuite aussi livrés que les autres peuples à toute la fureur des dissensions religieufes, et payer peut-être bien cher le degré de liberté qu'ils acquéroient dans ce moment.

Malgré tous les efforts des Cantons Catholiques, la réformation faisoit des progrès dans les provinces soumises à la Souveraineté Commune, comme la *Thurgovie*, le *Toggenbourg*, le *Rheinthal*. Il en étoit de même chez quelques-uns des alliés, comme *St.Gall*, *Mulhouse* et dans les Cantons de *Schaffouse*, de *Glaris*, d'*Appenzell*. Le Docteur *Wittenbach* né à *Bienne*, avoit après de longs travaux achevé la conversion de sa patrie. Un Monastère célèbre, celui de *Cappel* situé à l'ouest du lac de *Zurich*, donna un autre exemple de ce genre qui frappa les esprits.

L'Abbé et les Religieux déclarèrent qu'ils se rendoient aux argumens des réformateurs, et qu'ils remettoient aux Zurichois qui étoient avoués de leur couvent leur monastère et tous ses revenus. Ils sortirent de leur clôture, et *Cappel* fut changé en une école pour la jeunesse et un séminaire Protestant. Un zèle encore plus désinteressé peut-être porta la même année Nicolas de *Diesbach* à refuser le riche Evéché de Bâle, dont il étoit coadjuteur, lorsqu'il lui fut dévolu par la mort de l'Evêque.

Il paroît d'abord étonnant que les grandes Puissances dont les Etats environnent la Suisse, restassent indifférentes sur ces progrès d'une religion qui attaquoit la leur, et menaçoit à divers égards leur autorité. Mais elles étoient alors toutes plus ou moins engagées dans des querelles sanglantes qui portoient sur des objets plus dignes à leur gré de leur ambition, de leurs efforts et de leur sollicitude.

Il faut ici suspendre le récit de ce qui regarde la révolution religieuse de la Suisse, pour tracer en peu de mots l'histoire de ces guerres étrangères, histoire dont une connoissance générale est nécessaire à l'intelligence de la nôtre.

Nous l'avons laissée à la bataille de *Pavie* en 1525, bataille si fatale à François I, qui y perdit sa liberté, & aux Suisses ses auxiliaires, qui malgré une perte de sept mille hommes furent accusés de n'avoir pas soutenu leur réputation dans cette grande journée. On crut alors la France menacée des plus grandes catastrophes. Son Roi étoit captif en Espagne, ses finances épuisées, ses armées en fuite. L'Empereur sembloit être devenu l'arbitre du sort de l'Europe. Mais d'un côté il ne put ou ne sut pas poursuivre ses avantages avec célérité. De l'autre, sa grande fortune réveilla la jalousie du Roi d'Angleterre Henri VIII, qui forma une ligue contre lui avec la Régente de France, le Pape, les Vénitiens et le nouveau Duc de Milan. Voyez ci-dessus, année 1525.

François I, obtint sa liberté par un traité qui eut été accablant pour lui s'il l'eut exécuté. Mais devenu libre, il fut assez puissant pour retenir la plus grande partie de ce qu'il avoit cédé. Il fut secondé par la ligue, et sur tout par le Pape, Venise & Florence. Il le fut aussi par les Suisses, dont l'attachement généreux s'étoit non-seulement soutenu, mais accru & même par ses disgraces. La Diète avoit déja promis à la

Régente pendant sa captivité les levées d'hommes dont elle pourroit avoir besoin, et même sans exiger des subsides, jusques à ce que les circonstances fussent plus favorables.

Voyez ci-dessus. Le *Landamman d'Uri*, Jaques *Troger*, leva huit mille hommes pour le service de la Ligue qui se faisoit nommer *Sainte* parce que le Pape en étoit censé le Chef. Une partie eut ordre d'aller à Rome, l'autre dans le Milanais, où elle ne put s'opposer aux progrès du Connétable de *Bourbon*, et maintenir *François Sforze* dans ce Duché.

Le Connétable trouvoit cependant de grandes difficultés dans le commandement d'une armée mal payée et qui manquoit de tout. Il la mena à Rome pour la satisfaire, et se venger en même tems du Pape, feignant d'ignorer qu'il venoit de faire sa paix dans ce même moment avec le Vice-Roi de Naples. Rome ne put tenir longtems contre une armée de brigands avide de pillage et alterée de sang, déja fameuse par les cruautés qu'elle avoit exercées à Milan, et plus féroce que les Goths et les Vandales qui avoient saccagé autrefois l'Italie. Tout le monde sait que Rome fut prise d'assaut, que le Connétable

Le 6 Mai 1527. table périt en y entrant, qu'elle fut livrée plusieurs jours au pillage, et que les scènes d'horreur

d'horreur s'y prolongerent des mois entiers.

Cet événement ne servit qu'à unir plus étroitement les Rois de France et d'Angleterre, les Vénitiens et le Duc de Milan. Ils résolurent de pousser la guerre avec une nouvelle vigueur, et *François I*, aux yeux duquel toutes les misères de son peuple disparoissoient à côté du titre de *Duc de Milan*, envoya de nouveau un Ambassadeur en Suisse, *Antoine Morelet*, solliciter à tout prix les secours nécessaires pour tenter encore cette conquête tant de fois faite et perdue.

Il obtint en effet une levée de dix mille hommes, malgré la défaveur des circonstances, et celle sur-tout qu'il témoignoit dans le même tems aux Protestans de son Royaume. Il s'engagea à les payer tous les mois. Ce foible avantage produisit un grand effet sur eux, tant ils étoient mal guéris de la funeste passion que les réformateurs avoient essayé de combattre. Ces troupes furent passées en revue à *Aigle*, à *St. Maurice* et à *Martigny* (1) et allerent joindre de là

(1) On comptoit au nombre des principaux officiers de cette armée, Jaques de *Roverea de Cré*, Chevalier, Gouverneur d'Aigle et Colonel, Jaques

l'armée Françoise forte de soixante mille hommes de pied, de cinq mille chevaux, auxquels devoient se joindre encore à *Lodi* dix mille Vénitiens.

Lautrec qui commandoit cette belle armée soumit d'abord *Alexandrie*, et *Vigevano*, et prit d'assaut la ville de *Pavie* où il voulut effacer par le fer et par le feu la honte de la campagne passée. De là sans achever la conquête aisée du Milanois, il se hâta de marcher au secours du Pape toujours assiégé à la vérité dans le château St. Ange, mais par une armée que ses excès et ses débauches avoient réduite de moitié, effet naturel de ce même pillage de Rome qu'elle avoit tant désiré.

1528. L'Empereur prévint les Français en ordonnant de mettre le Pape en liberté. Alors *Lautrec* se jetta sur le Royaume de Naples qu'il soumit presque entiérement. La capitale seule opposa de la résistance. Mais au milieu de ces brillans succès, il commença à éprouver les effets du désordre des finances de sa cour. Il n'en recevoit plus d'argent

May, *Roch* et *Pierre* de *Diesbach* freres, Frederich *Armbruster*, Lieutenant Colonel qui fut tué à Alexandrie, *Wolfgang* de *Weingarten*, Gaspard *Effinger*, George *Hubelman*, ect., tous Bernois.

aux termes promis. Il devoit sur tout des arrérages considérables aux Suisses qu'il étoit si dangereux de mécontenter. Bientôt d'autres malheurs rendirent inutiles ses efforts. La contagion qui avoit déjà désolé une partie de l'Italie attaqua son armée, et y causa de grands ravages. Lui-même en fut une des premières victimes. Le découragement gagna ses troupes. Le marquis *de Saluces* qui en avait pris le commandement, n'hésita pas à lever le siége de *Naples*; affoibli, affamé, poursuivi par l'ennemi il perdit une partie de son armée qui fut faite prisonnière; ce qui échappa se dispersa en Italie. Des quatre mille Suisses qui avoient servi dans cette expédition; il n'en rentra qu'environ quatre cents dans leur patrie.

A tant de disgraces, s'en joignirent d'autres qui attendoient les François dans le Milanois; la contagion se répandit aussi parmi eux, *Gênes* se souleva, et par l'habileté et la générosité d'*André Doria* elle reconquit sa liberté. *St. Pol*, général de cette armée qui étoit restée dans le Milanois ne pouvoit plus le défendre contre l'habile Espagnol de Leyva, qui le surprit près de *Milan*, et le fit prisonnier. Les débris de l'armée vaincue repasserent les Alpes. Ainsi se ter- 1528

mina cette malheureuse expédition. Le Pape se hâta de se reconcilier avec le vainqueur, et de faire sa paix particulière avec l'Empereur. Le Roi de France prévoyant l'abandon de ses autres alliés, n'ayant plus d'armée au delà des Alpes, ni d'argent dans son trésor, abandonna pour un tems ses projets et ses prétentions sur l'Italie. L'Empereur allarmé des progrès des Turcs qui assiégeoient Vienne, et de ceux des Luthériens en Allemagne n'étoit pas dans le cas de refuser la paix. Il donna un plein pouvoir pour la faire en son nom à *Marguerite* sa tante, Gouvernante des Pays-Bas. François I. en donna un pareil à sa mère *Louise* de Savoye. La paix dite *des Dames* se conclut
Le 5 Aout 1529. donc à *Cambrai*. Un des articles étoit bien important pour les Suisses. François I. y renonçoit enfin à tous ses droits sur la Lombardie et Naples. Ces pays avoient été, comme ils le seront toujours, le tombeau des uns et des autres. Depuis qu'une ambition insensée chez les princes françois, et une avidité non moins aveugle chez les Suisses avoient porté les armes des uns et des autres dans cette contrée, combien de sang n'avoient pas fait répandre ces funestes guerres, sans qu'ils en eussent recueilli aucun

fruit durable? Les Rois de France n'avoient jamais pû conserver long-tems leurs conquêtes. L'or gagné par les Suisses au prix de leur sang, n'avoit apporté chez eux que la confusion et la licence, le dégoût du travail et des mœurs simples et agricoles qui avoient fait long-tems leur bonheur. Et cependant il n'est que trop certain que François I. ne renonçoit à l'Italie que par nécessité et non par raison; mais du moins cette malheureuse contrée jouit enfin de quelques instans de tranquilité. Le *Milanois* fut rendu à son Duc *François Sforze*, la *Toscane* à *Alexandre de Medicis*, neveu du Pape, *Mantoue* fut donné à *Gonzague* avec le titre de Duché. Il n'en étoit pas de même en Allemagne. Un orage s'y formoit contre les Protestans. Le pape et l'Empereur dans leur entrevue à Bologne, avoient pris la résolution de les soumettre. Il semble que ce soit la destinée de l'Europe que la paix n'en laisse respirer une partie que pour devenir fatale à une autre. Cette résolution qui menaçoit également, quoique de plus loin, la république Helvétique, alloit en effet porter sur un autre théâtre les calamités de la guerre, dont l'Italie étoit pour un peu de tems délivrée.

CHAPITRE III.

Suite de l'Histoire de la Réformation dans les divers Etats de la République Helvétique, jusques à la paix de 1531.

PENDANT que la fleur de la jeunesse de l'Helvétie périssoit par le fer et les maladies dans ces guerres éloignées et malheureuses, il s'élevoit dans le sein de la République des factions et des haines qui lui annonçoient des maux plus dangereux encore. Quelques uns des nouveaux convertis à la foi protestante, ne sachant point régler leur zèle inconsidéré, oubliant le premier des devoirs, celui de la charité, rebelles aux ordres de leurs Supérieurs, marchant par troupes, et souvent excités par des prédicateurs fanatiques, se faisoient une gloire de détruire tous les monumens de l'ancien culte, et foulant aux pieds aujourd'hui les idoles devant lesquelles ils s'étoient prosternés la veille, ils s'attiroient l'indignation de leurs Confédérés par une conduite à leurs yeux, séditieuse et impie. Les Catholiques crai-

gnoient surtout que sous prétexte d'établir leur culte dans les bailliages communs, les Novateurs ne cherchassent à s'en attribuer à eux seuls la souveraineté. Nulle part l'agitation n'étoit plus grande que dans ces provinces. Tout le Comté de *Baden* avoit d'abord embrassé la Réformation. Le Cloître de *Wettingen* avoit été transformé en école. Celui de *Fahr* avoit été abandonné. D'un autre côté la lecture de la Bible avoit été interdite dans la *Thurgovie*. Ensuite la doctrine protestante y avoit repris le dessus, et dans le Comté de *Baden*, elle y avoit été proscrite à son tour.

Mais si ces mouvemens irréguliers et tumultueux accompagnoient souvent les progrès de la réformation, il ne seroit pas juste de les imputer toujours à ses fondateurs qui s'y opposoient autant qu'il étoit en leur pouvoir, ni aux Régences des Cantons qui tâchoient la plus part de procéder dans cette grande révolution avec mesure & avec prudence.

Celle de Berne en particulier évitoit toute précipitation, et sans doute que la sagesse de ce parti étoit aussi dûe à ce que ses membres étoient encore incertains et divisés. Elle crut devoir attendre de nouvelles lu-

mières, et espéra les voir naître de nouvelles conférences publiques, qu'elle annonça avec toute la solemnité possible. (1)

Elle y invita les quatre Evêques de *Lausanne*, de *Bâle*, de *Constance* et de *Sion*, les Théologiens Suisses des deux partis, les Curés & Pasteurs de la ville de Berne & du Canton, les Savans de toutes Nations & de toute croyance, avec promesse d'une parfaite liberté et sureté. Cette grande assemblée devoit s'ouvrir à Berne au commencement de 1528. Avant qu'elle se format les quatre Evêques signifierent aux Bernois leur refus d'y assister. Six Cantons en firent autant; *Fribourg* le refusa de même et avec hauteur. *Charles-Quint* écrivit pour qu'on renvoyat jusqu'au futur Concile. Les Bernois n'eurent aucun égard à cette Lettre, ni à ces refus. Un grand nombre de Savans et d'Ecclésiastiques de la Suisse et des pays voisins se rendirent à Berne.

Zwingle y vint aussi avec une escorte que la haine de ses ennemis rendoit nécessaire. La députation de *Zurich*, composée de plus de vingt-cinq personnes, avoit à sa tête le

(1) Voyez *Ruchat.* Histoire de la Réformation de la Suisse. T. 2. Liv. 4. *Stettler*, *Hottinger.*

Bourguemaitre *Roeust* , et trois Conseillers. *Glaris* , *Appenzell*, *Bâle* , *Schaffouse* , *St. Gall*, *Bienne* , *Mulhouse* , *Lausanne*, une partie du pays des *Grisons*, *Constance*, *Strasbourg*, *Nuremberg*, y envoyèrent plus ou moins de Théologiens.

Des réglemens propres à prévenir les troubles et les injures, et à maintenir l'ordre, précéderent l'ouverture du Colloque ; mais ce qui étoit peut-être la plus importante de toutes les questions, étoit aussi décidé d'avance dans ces réglemens, puisqu'on déclaroit qu'on n'admettroit aucune preuve qui ne fut fondée sur le texte de l'Ecriture Sainte, et qu'on ne reconnoitroit aucun autre Juge ni interprête que ses Auteurs. C'étoit condamner dès l'entrée les Catholiques sur le point le plus important de leur foi, l'autorité du Pape et de l'Eglise, & justifier leur refus de se soumettre à ce que la conférence auroit prononcé. Nous nous dispenserons d'entrer dans le détail des actes de cette dispute qui furent imprimés, et dont on a des extraits étendus dans des ouvrages connus. Elle dura dix-neuf jours, et il paroît qu'en général les Docteurs Protestans y firent briller plus de savoir que leurs adversaires. Un Prêtre de Soleure, zélé Catholique, l'avoua dans une Lettre qui fut

Ruchat. H.Eccl. T. 2.

rendue publique, où il déplore le malheureux succès de cette dispute qui eut été bien différent, dit il, *si les Evêques avoient été plus attachés à l'étude qu'à leurs maitresses.*

Si ce sont les suites seules d'une action qui font connoître avec certitude quel a été le parti victorieux, rien de moins équivoque que la victoire des Protestans. Quand la dispute eut pris fin, le Conseil de Berne regardant les questions comme décidées, décréta aussi-tôt l'abolition de la Messe dans la Capitale. Ensuite il assembla les hommes de tout rang et condition de la Communauté, et se fit promettre par serment d'être secondé dans tout ce qu'il feroit pour le bien de l'Eglise et de l'Etat. Ainsi assuré du vœu du peuple de Berne, il adressa à tous les Sujets du Canton un Edit général de réformation qui contenoit en treize articles, toutes les nouvelles institutions de la religion Protestante, tant à l'égard du dogme et du culte, que de la discipline. Les quatre Evêques qui avoient joui de la jurisdiction spirituelle sur quelque partie du Canton en étoient déclarés déchus, les *Curés rénitens à l'Evangile* étoient expulsés, la messe et les images abolies. On devoit cependant éviter de scandaliser les foibles: les revenus des bénéfi-

ciers catholiques devoient leur être conservés durant leur vie; après leur mort il en feroit fait un usage propre à mériter l'approbation de Dieu et des hommes. Les Ecclésiastiques pourroient se marier, l'usage de toute forte de viande seroit permis en tout tems, pourvu que l'on en mangeat avec action de graces, et sans donner de scandales, mais l'ivrognerie étoit défendue, & les tavernes fermées après neuf heures du soir; les Religieux des deux sexes pouvoient rester dans leurs couvens, s'ils le vouloient, mais il leur étoit défendu de recevoir des novices.

On voit par cet Edit que des idées de modération, de justice et de bien public avoient eu beaucoup d'influence sur ses auteurs, & que s'ils avoient toujours été les maîtres, les désordres et les excès dont on a parlé n'auroient point eu lieu; mais ce qui prouve encore mieux qu'ils étoient véritablement animés de sentimens vertueux & patriotiques, c'est l'abolition des services étrangers, et des pensions que les mêmes législateurs ordonnèrent ensuite. C'étoit là sans doute un grand acte de désintéressement et de sagesse, que la Religion seule avoit pû commander à des hom-

mes accoutumés depuis si longtems à ne chercher la gloire & la fortune que dans le mêtier des armes. Le préambule de ce second Edit est remarquable. " D'autant, y „ est-il dit, que les pensions des Princes & „ des Potentats, de la manière dont on les „ a prises jusques à présent, sont de gran- „ des abominations devant Dieu, et qui „ fascinent entiérement le cœur des hom- „ mes, ensorte que par là les jugemens et „ les Conseils deviennent sufpects, et la „ magistrature excite la défiance; que par „ là plusieurs royaumes, villes & pays ont „ été ruinés. A ces causes et pour éloigner „ tous ces maux, pour nous conserver dans „ un état paisible et chrétien, et éviter les „ pertes et médisances éprouvées par le „ passé, où notre honneur a été attaqué, „ éviter aussi la colère de Dieu, nous avons „ rendu l'ordonnance suivante perpétuelle, „ jurant à Dieu de la garder à jamais, etc." (1)

(1) La ville de Berne, ni aucune autre Communauté, ni aucun particulier ne pouvoient par cet Edit recevoir aucune pension, mais on n'entendoit point par là les subsides qu'une Puissances étrangères, la France par exemple, s'étoit engagée à payer à la Confédération Helvétique en général, ou à un Canton seulement par les traités d'alliances, pré-

C'eut été peu que de prendre cet engagement. La même année offrit une occasion de le remplir. Le Roi de France ayant demandé six mille hommes au Corps Helvétique, les Bernois refuserent leur quote part, en alléguant qu'ils s'étoient engagés à renoncer à toutes pensions et *guerres étrangeres, comme à une chose qui ne leur convenoit pas.* Ils ordonnerent à leurs Députés à la Diète de *Lucerne*, d'exhorter tous les Cantons à suivre cet exemple, mais la plupart ne se laisserent point persuader. L'exèmple contraire qu'ils donnerent et la difficulté de soutenir longtems un effort de vertu que la seule ferveur du zèle religieux avoit produit, peut-être aussi celle d'occuper autrement une nombreuse jeunesse qui ne respiroit que la guerre, furent cause qu'on se relâcha insensiblement du sévère devoir qu'on s'étoit imposé.

Quoique l'Edit de Réformation ne fut pas universellement approuvé dans le Canton de Berne, qu'il trouvat même quelque fois des contradicteurs et excitat des trou-

---

cédemment conclus. Cet Edit qui se trouve dans les archives de Berne, est cité dans l'Histoire de *Ruchat.* T. 3. L. 5. Voyez aussi les ouvrages ci-dessus cités de *Hottinger*, *Bullinger*, *Stettler*, ect.

bles ; quoique deux fois les habitans du *Hasli*, soutenus par leurs voisins d'*Underwald*, essayassent de se révolter contre une nouvelle doctrine qui leur ôtoit leurs Saints et leurs reliques, et leur laissoit les Dixmes et les Censes ; tous ces obstacles céderent à la volonté ferme et persévérante des Conseils de Berne, au zèle de leurs Prédicateurs, et enfin à leurs troupes aidées de celles des Zurichois. Le Canton devint Protestant, et la balance qui avoit flotté jusques alors dans l'Helvétie entre les deux partis, qui sembloit même pencher du côté des Catholiques, reçut par l'accession de ce puissant Canton un poids qui assuroit au moins l'égalité aux Protestans. On apprit à *Zurich* avec une grande satisfaction cet heureux succès. Ce Canton s'étoit vû quelque tems presque environné d'ennemis, car on étoit *ennemi* dès qu'on ne servoit pas Dieu de la même manière. Il s'étoit vû menacé d'être abandonné de tous ses Alliés, et mis hors de la Confédération Helvétique, comme dans le siécle précédent.

Pendant que l'appui de Berne lui rendoit toute sa confiance, les Cantons Catholiques d'un autre côté, vivement allarmés sur le salut éternel des habitans des bailliaes communs ;

et sur leur propre sureté temporelle, ne s'occupoient que des moyens de prévenir de si grands malheurs. Outre la défection des Bernois, ils redoutoient celle du Canton de *Glaris*, livré aux plus grandes agitations et déja divisé en deux partis assez égaux par le nombre, et par l'animosité. *Bienne*, *St. Gall* et *Mulhouse* se déclaroient ouvertement pour la réforme. Elle faisoit aussi des progrès plus ou moins rapides dans la *Thurgovie*, le *Toggenbourg* et le *Rhinthal*. Ces Cantons animés d'un zèle que le Clergé, le Pape et l'Empereur avoient soin d'entretenir et d'enflammer sans cesse, ne pouvoient donc manquer de se porter à des partis violens dans des circonstances aussi menaçantes pour eux.

Nous avons vu que ces cinq Cantons, *Lucerne*, *Uri*, *Schwitz*, *Underwald* et *Zug*, avoient formé une alliance entre eux pour la défense de leur foi; que le *Vallais* et *Fribourg* s'y étoient joints, et ce qui étoit d'une conséquence bien plus dangereuse encore; c'est que le Roi de Hongrie, *Ferdinand*, frere de Charles-Quint, avoit été admis dans cette Ligue. Les Cantons de *Zurich* et de *Berne* allarmés à leur tour, s'unirent aussi contre les ennemis de leur Religion par une al-

liance particuliere, qu'ils nommerent un Traité de *Combourgeoisie Chrétienne*, mais l'objet n'en devoit être que de se défendre réciproquement, de protéger les sujets des bailliages communs qui voudroient embrasser la réforme, de laisser aux autres une pleine liberté de conscience, d'observer pour tout ce qui ne regardoit point la Religion tous les devoirs que la Confédération leur imposoit à l'égard des autres Cantons (1).

Plusieurs Etats Helvétiques s'empresserent d'accéder à cette alliance, comme *St. Gall*, *Bienne*, *Mulhouse*, *Bâle* et *Constance*. Toutes ces villes avoient embrassé, comme on l'a dit, la Religion Protestante, après des agitations plus ou moins vives. A Bâle elles avoient été portées aux plus grands excès. On en étoit venu aux voies de fait. On s'étoit

(1) Ce Traité fut conclu à Berne le 3me. Mars 1529. Il y avoit eu cependant l'année précédente le 25 Juin 1528, quelque convention passée entre Zurich et Berne, dont les conditions ne sont pas bien connues. Le Traité des Cantons Catholiques, est du 25 Novembre 1528. Et ce qui ne pouvoit être excusé, c'est le scandale de cette alliance particuliere avec l'ancien ennemi de la nation.

s'étoit battu dans les rues ; la bourgeoisie armée s'étoit soulevée contre ses magistrats Catholiques, et elle avoit brisé et renversé tout ce qu'elle appelloit les *instrumens de l'idolâtrie ;* les images et les autels, avoient été détruits, et enfin le chant les Pseaumes allemands dans les Eglises avoit proclamé le dernier triomphe de la réformation. Alors aussi la plupart des nobles restant attachés encore à l'ancienne Religion, l'entrée dans le Sénat leur fut interdite à jamais; les Ecclésiastiques Catholiques sortirent de la ville, & le pacifique *Erasme* qui ne partageoit pourtant point tous leurs sentimens, alla comme eux chercher la tranquillité à Fribourg en *Brisgau* ; mais l'ennui le ramena quelque tems après à Bâle, où il finit ses jours.

L'histoire du Canton de *Glaris* offre aussi des preuves du mouvement violent que les disputes de religion imprimoient aux esprits, même dans ces vallées solitaires des Alpes, où ils étaient si paisibles à l'ordinaire. Les querelles y furent poussées si loin qu'on y vécut pendant quelque tems dans une entière anarchie. Les deux partis étant assez égaux, avoient alternativement la supériorité, et les deux cultes étoient ainsi pros-

crits tour à tour. Ce fut alors que le premier Magistrat ou *Landamman* du Canton, nommé *Œb'y*, sauva par sa sagesse & sa fermeté sa patrie menacée des plus grands malheurs. Il fit nommer une Commission de trente membres, dont chaque parti choisit la moitié. Cette commission fit accepter au peuple des articles de pacification, et une amnistie générale. C'étoit en même tems un édit de tolérance perpétuelle qui rendit en effet une tranquillité durable à cette petite nation. Exemple digne de l'imitation des plus grandes, mais qui avoit besoin pour être suivi, du secours de l'honnêteté, du bon sens, du calme de ces heureux habitans des Alpes.

Le Canton d'*Underwald* montra moins de sagesse et de modération. Il étoit sous l'influence d'un Prélat puissant, l'abbé d'*Engelberg*, qui possédoit une seigneurie libre, assez étendue sur ses confins. C'étoit de ce Canton qu'étoient venues les instigations qui avoient porté à la révolte les sujets de Berne de la vallée de *Hasli*. Les Bernois en conservoient un vif ressentiment. Ils ne vouloient plus les reconnoître pour leurs Confédérés, mais les Catholiques les soutenoient. Ce nouveau sujet de querelle aigrissoit de plus en plus les deux partis. On commençait à crain-

dre une guerre civile. Les sages et les neutres n'épargnoient rien pour la prévenir. Un Congrès fut assemblé à Berne, où les députés de Zurich & de Berne se réunirent à ceux des Cantons qu'on appelloit *neutres*, parce qu'ils étoient encore la plupart partagés sur le sujet de la Religion. C'étoient *Glaris*, *Bâle*, *Soleure*, *Schaffouse* et *Appenzell*. Ces sept Cantons résolurent d'envoyer des députés auprès des cinq Catholiques pour les exhorter à renoncer à l'alliance qu'ils venoient de faire avec le Roi Ferdinand, alliance contraire aux termes et à l'esprit du pacte de la Confédération, & à ses plus chers intérêts. Ces députés en furent mal reçus. Les Catholiques avoient fondé les plus grandes espérances sur l'alliance qu'on venoit leur proposer de dissoudre. Ceux d'*Undervald* en particulier répondirent avec beaucoup de passion. Tous déclamèrent avec chaleur contre les réformés, & contre *Zurich* particulierement.

Les Cantons neutres dans une nouvelle diète tenue à Bade proposèrent cependant encore des termes d'accommodement. A Berne on étoit disposé à les accepter, mais les Zurichois insistèrent pour que le libre exercice de la Religion réformée fut assuré aux habitans des Bailliages communs. C'étoit décider l'établis- Le 7 Mai 1529.

sement de cette religion dans ces pays là, puisque le penchant de ces peuples à l'adopter étoit prouvé par les faits. *Zurich* d'un côté, les Cantons Catholiques de l'autre continuèrent donc à saisir toutes les occasions de se nuire. Un Ministre Zurichois fut brûlé vif à *Schwitz*. Les Zurichois s'armèrent pour la défense des Réformés dans les Bailliages libres, auxquels *Underwald* vouloit donner un Baillif de son choix. Ils s'emparèrent à cette occasion de la riche Abbaye de *Muri* située dans ces Bailliages. Les cinq Cantons avec aussi peu de droit s'emparèrent de *Rappersvill*. Ces hostilités furent suivies d'un manifeste, où en déclarant la guerre aux cinq Cantons, les Zurichois fondoient principalement leur aggression sur l'alliance que ces Cantons avoient faite avec le Roi Ferdinand dans le dessein manifeste *d'opprimer eux et la véritable Religion*, puisque ils *y avoient stipulé que toutes les terres* qu'ils pourroient conquérir au Midi du Rhin, par le secours de *Ferdinand*, leur appartiendroient en propre.

Un pareil article étoit en effet, s'il est tel que le manifeste le rapporte, la violation la moins équivoque du pacte de la Confédération Helvétique. La guerre que ces mêmes Cantons avoient faite un siècle auparavant

contre *Zurich* avec tant d'acharnement n'a-voit pas eu d'autre cause. De quel aveuglement la vengeance et le fanatisme religieux ne peuvent-ils pas rendre les hommes capables! Heureusement tous les Cantons n'en étoient pas également infectés.

Des députés de quatre Cantons neutres arrivèrent en hâte à *Zurich* pour prévenir encore, s'il étoit tems, l'explosion de la guerre civile. Quatre mille Zurichois marchèrent à *Cappel*; trois autres petits corps s'avançoient vers *Ensiedlen*, dansle *Gaster*, et la *Thurgovie*. Ils réclamoient les secours de *la Combourgeoisie Chrétienne*. Les Bernois armèrent donc, quoique à regret, dix mille hommes, & *St. Gall*, *Mulhouse*, *Bienne*, les Réformés du *Toggenbourg* se préparèrent aussi à secourir *Zurich*. L'armée des cinq Cantons Catholiques accrue de 1500 Vallaisans se mit aussi en campagne et s'avança jusques à *Baar*. Plus de 24000 hommes étoient donc sous les armes, et sur le point de s'entrégorger lorsque *Jean Œbly*, ce même *Landamman* de *Glaris*, qui avoit déja sauvé son Canton des horreurs de la guerre civile, sollicita si vivement les Commandans des deux armées, de suspendre leurs fureurs, qu'ils consentirent à une trêve de quelques jours, pendant laquelle on convint de tenir

un congrès à *Arau*. Là les Médiateurs des Cantons neutres et ceux des *Grisons*, de *Strasbourg*, de *Conſtance*, après bien des efforts, réussirent à faire accepter aux deux partis une pacification qui termina, ou assoupit du moins la querelle, avant qu'on eut tiré l'épée. C'est ainsi que se termina, ce qu'on appella depuis, *la premiere guerre de Cappel.* C'est aussi la première *paix de religion* qui ait été faite en Suisse (*a*).

La base de cette pacification qui comprend dix-sept articles, étoit le droit qui appartient à chaque Etat Helvétique de régler tout ce qui regarde la religion. En conséquence on ne pouvoit obliger les cinq Cantons ni leurs sujets à embrasser la religion réformée. Dans les bailliages communs une pluralité libre devoit décider si on vouloit supprimer la messe ou la garder; aucun parti ne devoit insulter l'autre pour cause de religion; les cinq Cantons devoient renoncer expreſſément à leur alliance avec le Roi *Ferdinand*; l'original du traité devoit être remis aux Médiateurs pour être déchiré, ses sceaux arrachés, et les pieces exposées à la vue d'un

(*a*) Ce traité se trouve dans les pièces justificatives de l'hist. de la Réf. par *Ruchat.* Tom. 2. No. 6.

chacun. On renvoyoit à l'examen des Diètes ce qui regardoit les alliances particulières entre quelques Etats de la Suisse. Les cinq Cantons étoient de nouveau priés de renoncer aux services, pensions, et présens des Princes étrangers. Les Cantons ne tiendroient plus d'assemblées séparées & distinctes des diètes pour les affaires qui regardent tout le Corps Helvétique, mais seulement pour leurs affaires particulieres. Il devoit y avoir une amnistie pleine et entière pour le passé. Les fraix de la guerre devoient être réglés dans le terme de 15 jours, par les Médiateurs, comme aussi les dédommagemens que le Canton d'*Underwald* devoit au Canton de Berne, & que celui-ci pouvoit exiger à rigueur de droit. La ville de *St. Gall* étoit soutenue contre les prétentions de son Abbé.

Enfin les Cantons juroient de nouveau tous ensemble l'observation de leur ancienne confédération, du *Convenant de Stantz*, & de la présente *paix nationale*.

Cette pacification qui a souvent servi de baze et de modèle aux traités subséquens relatifs à la religion, étoit, comme on voit, très-avantageuse aux Réformés, puisque ils n'y renonçoient qu'à l'injuste prétention d'étendre leur doctrine par la force, prétention

contraire au droit naturel, et aux principes mêmes de l'Evangile dont ils faisoient profession. A tous les autres égards leur volonté avoit dicté la loi. Et sans doute que les cinq Cantons ne l'avoient reçue qu'à regret & par crainte. Il faut qu'ils se fussent crus certains d'être abandonnés par *Ferdinand* dont ils abjuroient l'alliance avec tant de mépris. Et c'étoit en effet dans ces mêmes circonstances que les Turcs soumettoient la Hongrie, assiégeoient *Vienne*, et rendoient l'assistance des Etats Protestans de l'Empire absolument nécessaire à la maison d'Autriche. Les Cantons Catholiques ne signèrent donc cette paix qu'avec désespoir. Ils éclatèrent en vains reproches contre l'Empereur & le Pape. Leur haine, leur desir de se venger, leur fanatisme intolérant en se concentrant dans leur cœur ne firent qu'y prendre une nouvelle force. Ils jurèrent tous ensemble de rester inviolablement attachés à leur religion, et de punir ceux d'entre eux qui l'abandonneroient. Les Réformés se livrant au contraire à la sécurité la plus entière, au lieu de maintenir la paix par des mesures à la fois justes, sages et modérées, ne songèrent qu'à profiter de leurs avantages en propageant leur foi par toute sorte de moyens, soit dans le

Canton d'*Appenzell*, soit dans le Comté de *Bade* et à *Schaffouse*, où leur parti obtint un triomphe complet.

Ces progrès *de l'hérésie*, comme s'exprimoient les Catholiques, étoient bien propres à entretenir leur ressentiment. Ce qui se passoit dans l'Abbaye de *St. Gall*, lui fournit un nouveau sujet. L'Abbé étant mort, les Moines élurent un des plus zélés d'entre eux, nommé *Kilian Kauffin*, recommandé par *Schvitz* & par *Lucerne*. Cette même raison fit que les deux autres Cantons protecteurs de l'Abbaye, *Zurich* & *Glaris* contestèrent cette élection. *Zurich* vouloit profiter de la faveur des circonstances pour achever la conversion des nombreux sujets de cette Abbaye (*a*) en faire un peuple indépendant, ou les incorporer aux Cantons voisins. Le motif de la religion justifie tout aux yeux de ceux qui en méconnoissent l'esprit. Plus souvent il n'est qu'un voile dont on couvre son ambition. Pour arriver à leur but, *Zurich* & *Glaris* déclarèrent au nouvel Abbé qu'ils ne le reconnoitroient que quand il auroit prouvé par l'Ecriture Sainte que les pratiques mona-

(*a*) On prétend que la population de ce pays se monte aujourd'hui à 90000 ames. V. Dict. de la Suisse.

çales, les frocs, les vœux, etc., étoient agréables à Dieu. L'Abbé dût être surpris de cette étrange déclaration qui tendoit à rendre nuls tous les traités en vertu desquels ses prédécesseurs avoient joui paisiblement pendant tant d'années de cette riche Prélature. Persuadé qu'il ne trouveroit pas des titres aussi clairs que ces traités dans l'Ecriture Sainte qu'il n'avoit peut être pas d'ailleurs beaucoup étudiée, il opposa à ses adversaires les diplomes des Empereurs, les bulles des Papes, les pactes anciens et souvent renouvellés par lesquels les Cantons qui l'attaquoient aujourd'hui, lui avoient promis à perpétuité alliance & protection. Ces argumens étoient sans replique, mais l'Abbé savoit quel fond on peut faire sur une pareille défense dans des tems de vertiges où l'ambition et le fanatisme sont seuls écoutés. Il prit donc le parti de chercher sa sureté au-delà du Rhin, & se retira à *Bregentz*, dans le territoire autrichien, avec les Chartes de son Abbaye et tous ses trésors. Il y acheta un château où ses Moines s'établirent avec lui, sous la protection de l'Empereur. Et le pays qu'il abandonnoit ainsi pour quelque tems, devint un nouveau foyer de discorde entre les Etats des deux religions.

Le destin de l'une et de l'autre étoit donc encore couvert d'épais nuages, au travers desquels on ne démêloit rien que d'effrayant pour l'avenir. Les idées, les sentimens du peuple dans les Bailliages communs, dans quelques Cantons, dans le sein même des familles étoient tellement flottans, ou opposés, que le maintien de la tranquillité paroissoit impossible. Les premières règles de la prudence demandoient que les Réformés usassent d'une extrême circonspection pour assurer leurs avantages, en évitant de pousser à bout des ennemis déja trop irrités. Leurs nouvelles institutions avoient besoin du calme pour se consolider. Le zèle infatigable du Clergé Catholique mettoit tout en œuvre pour ramener le peuple à l'ancienne croyance; ou l'y affermir. Il avoit eu un succès complet à *Rothweyl* d'où il avoit fait chasser tous les Protestans. Près de quatre cents habitans de cette ville de tout rang & de tout âge s'étoient réfugiés à *Strasbourg*, à *Constance*, et sur-tout à *Zurich*. Un d'entre eux, *Valere Anselme*, médecin habile, fut accueilli à *Berne*, et s'y fixa. Il y écrivit, par ordre du Magistrat, une chronique où l'on trouve les principaux événemens de l'histoire de la Suisse, depuis la guerre de Bourgogne jusques à son tems.

Mais ce qui menaçoit de plus près encore la tranquillité de la Nation, c'est que plusieurs réglemens du dernier traité restoient sans exécution. Nous avons dit que des arbitres devoient prononcer sur l'article du payement des fraix de la guerre. Ils l'avoient fait; mais les Catholiques rejettoient une décision qui leur sembloit extrêmement humiliante et pénible, et que les Réformés avec plus de sagesse et de générosité eussent peut-être abandonnée. Sur ce refus les Bernois interdirent tout commerce avec les cinq Cantons, et mirent douze mille hommes sur pied. Les neutres se jettèrent encore entre les deux partis. On assembla une nouvelle diete, et on réussit encore à faire accepter un nouveau traité pour interpréter le précé-
Le 15 Octobre. dent. On y régloit que dans les Bailliages communs, on laisseroit une liberté entière aux habitans de se décider à la pluralité des voix pour ou contre la messe, et que dans cette délibération les jeunes gens seroient admis dès l'âge de quatorze ans. C'étoit bien l'âge où l'on commençoit en Suisse à porter les armes, mais cet âge n'est point certainement encore celui où le grand nombre des hommes est capable de discussions théologiques, si même cet âge existe pour lui.

D'ailleurs, on exhortoit tous les partis à vivre en paix les uns avec les autres, et on prononçoit des peines sévères contre ceux qui se permettoient d'insulter ceux d'une différente communion. A la faveur de ce calme apparent, chaque parti travailloit avec ardeur à garder et à étendre son empire.

Les peuples de la *Thurgovie*, du *Rhinthal*, du Comté de *Bade*, se décidoient presque par-tout pour la Religion réformée. Le cou. vent de *Wettingen*, de *Rheinau*, *Zurzach*, et plusieurs autres lieux considérables l'embrassoient. Mais les Catholiques se maintinrent dans l'abbaye de *Muri*. *Soleure* fut longtems en proye aux plus vives agitations. Les bourgeois penchoient pour la réformation. Les Magistrats et les Chanoines de St. *Urs* la combattoient. Berne y envoyoit souvent des députés pour y rétablir la paix en protégeant cependant ceux de sa croyance. Le grand Conseil partagé vouloit sagement établir la liberté de conscience. Dans le préambule de cet Edit, on posoit en principe *que la foi est un don libre de Dieu, que personne ne peut ni donner, ni ôter, ni régler par la contrainte, que l'empire de la conscience n'appartient qu'à Dieu seul, et qu'en conséquence tous les sujets de l'Etat ont le droit d'embrasser la doctrine qu'ils*

croyent la meilleure. Qui n'eut cru après cela que toute persécution alloit cesser, et que tous les partis se réuniroient ? Mais ç'eût été trop peu connoître les hommes. Ce ne sont ordinairement que les foibles et les opprimés qui proclament la doctrine de la tolérance. Elle n'est qu'un jouet pour le plus fort. Déja trente quatre communautés du Canton de *Soleure* faisoient profession de la foi réformée. Tous le Canton sembloit sur le point de l'adopter, mais les événemens dont nous parlerons bientôt, firent évanouir toutes ces apparences, et ce même Canton s'est distingué depuis par son zèle entre les Catholiques durant cette même année si féconde en grands événemens.

1529. On vit aussi continuer et s'étendre cet autre schisme religieux qui, comme nous l'avons déja observé, étoit né dans le sein même de l'Eglise Protestante. La question de la présence du Christ dans l'Eucharistie divisoit de plus en plus ses Théologiens. Ils se faisoient une guerre opiniâtre au sujet de ce sacrement, dont son fondateur avoit voulu faire un symbole de paix et de concorde. *Philippe*, justement surnommé le *magnanime*, Landgrave de *Hesse*, les assembla à *Marbourg*, dans l'espérance de les concilier. *Zwingle*, *Œcolampade*, *Bucer*, y eurent de lon-

gues et d'inutiles conférences avec *Luther*, *Melanchton*, *Osiander*, et les uns et les autres montrérent une persévérance invincible dans leurs opinions. On sait aujourd'hui mieux que jamais, qu'un caractère intolérant et despotique est le plus souvent celui des plus zélés apôtres de la tolérance et de la liberté de penser. *Luther* ne pouvoit se résoudre à user de support envers les *Zwingliens*, et à les reconnoître pour ses frères, tandis qu'il s'emportoit en violentes invectives contre la tyrannie que *Charles-Quint* et les Catholiques vouloient exercer sur les consciences. Il ne vouloit entrer dans aucun accommodement avec des hommes qui étoient d'accord avec lui sur tous les autres dogmes du Christianisme, et c'est ainsi que cette fatale désunion a subsisté jusqu'à nos jours, malgré les vœux des sages, les efforts de plusieurs princes, et même les railleries et les triomphes du parti Catholique. Le Landgrave leur fit cependant donner réciproquement la main de paix en se séparant, *mais*, dit *Luther*, dans une occasion publique, nous n'avons accordé en cela *aux Zwingliens que la concorde chrétienne et non le titre de frères.* A l'égard de ce prince les argumens de *Zwingle* firent sur lui une grande impression. Il ne le dissimula pas, et il

voulut dès lors que ceux qui professeroient sa doctrine fussent protégés dans ses Etats. Il témoigna même dès lors aux Cantons réformés un intérêt qui leur fut souvent utile, et que la plupart de ses successeurs ont imité.

Un autre schisme continuoit aussi à affliger l'une et l'autre communion, et à donner de l'inquiétude à tous les Cantons par les désordres dont il étoit la source. La secte des anabatistes étoit une hydre à cent têtes qui se reproduisoient sans cesse sous différentes formes. On ne pouvoit les combattre par des raisons. C'étoit la plupart des gens du bas peuple, qui avoient chacun leurs visions particulières, et répondoient aux argumens par des inspirations, des révélations, des songes et des extases. Ils ne s'accordoient qu'en ce qu'ils rejettoient tous le *Papisme* et le baptême des enfans qui, selon eux, étoient l'ouvrage du démon. Toutes les Eglises à leurs yeux étoient plongées dans le péché. Ils s'en séparoient sous ce prétexte, et se permettoient souvent divers actes séditieux. Ils étendoient le sens du mot de *Liberté Evangélique*, que les réformateurs employoient souvent contre les Catholiques, à un affranchissement général d'impôts de censes, de dixmes

et

et même de dettes. Ils s'assembloient dans les bois et les montagnes. Ils ne reconnoissoient d'autres supérieurs que les ministres de leur culte. On se crut en droit de recourir à la force contre une secte aussi dangereuse. Les Catholiques les condamnoient souvent à mort. Les réformés qui s'étoient bornés d'abord à les bannir, furent souvent obligés de recourir aux mêmes moyens. On pensa à *Bâle* qu'une conférence avec leurs Chefs pourroit les convertir. Elle ne servit qu'à leur fournir une occasion de dévoiler au public toutes leurs extravagances. On n'en persuada aucun. Leurs excès continuant, les diètes rendirent des décrets très-sévères contre leurs prédicateurs, ceux qui les écoutoient et leur donnoient asyle. Ils devenoient d'autant plus odieux, que dans ce même tems leurs frères désoloient l'Allemagne avec une fureur inexprimable. Tout le monde connoît l'histoire de leur chef, *Jean de Leyde* qui de garçon tailleur devint leur Roi, en vertu de l'ordre qu'il disoit en avoir reçu de Dieu. Il régna en effet quelque tems à *Munster* dont il s'étoit emparé. Puis trahi, arrêté, puni du plus cruel supplice, il laissa sa secte effrayée et affoiblie, quoique très-nombreuse encore en Hollande, en Allemagne et en Suisse. Mais elle est de-

Wurstisen. Chronique de *Bâle.* L. 8. Ruchat. T. 2. L. 6.

venue insensiblement très-différente de ce qu'elle étoit dans l'origine. Les successeurs de ces turbulens fanatiques sont aujourd'hui des hommes paisibles, charitables et laborieux.

1530. L'année suivante sembla d'abord promettre d'aussi grands succès aux Suisses réformés que la précédente. Leur doctrine faisoit des progrès à *Morat*, à *Lausanne*, à *Bienne*, à *Neuchâtel*. Cette dernière ville l'embrassa décidément dans le cours de cette année, malgré les oppositions que *Jeanne de Hochberg*, alors Comtesse de *Neuchâtel*, mettoit à la prédication de *Farel*. Les habitans persuadés pour la plupart par ce zélé prédicateur, et soutenus puissamment par les Bernois, renverserent les autels, brisèrent et brulèrent les images, et firent enfin consentir les Catholiques à soumettre la grande question de la religion à la

Le 4 Novembre. pluralité des suffrages. Alors la bourgeoisie assemblée en présence des députés de Berne, prononça à la pluralité de 18 voix, que sa religion seroit à l'avenir celle des réformés, et elle fit placer dans la principale Eglise, cette inscription où se peint l'esprit intolérant de ce siècle. *Le 23 Octobre 1530, fut ôtée et abolie l'idolâtrie de Géans par les bourgeois.*

Farel qu'on vient de nommer, étoit un Gentilhomme Dauphinois, que son zèle trop

souvent fougueux, avoit fait missionnaire des réformés. Il prêcha leur Doctrine avec une ardeur extraordinaire et le plus souvent avec succès, dans toute la partie de la Suisse où la langue françoise est en usage, comme le Pays de Vaud, la Prevôté de *Munster* ou *Moutier Grandval*, la *Bonneville*, etc. Elle se répandoit aussi dans le Comté de *Sargans*, qui dépendoit alors des sept anciens Cantons. La plus grande partie du *Rheinthal*, et de la *Thurgovie* étoit réformée. Mais d'un autre côté, il se formoit hors de la Suisse un orage qui menaçoit la nouvelle Eglise. *Charles-Quint* avoit fait sa paix l'année précédente avec la France et avec le Pape. Celui-ci dans une conférence à *Bologne*, avoit obtenu de l'Empereur une promesse, qu'il feroit rentrer les Protestans dans le sein de l'Eglise, de gré ou de force. C'étoit pour tenir sa parole qu'il avoit convoqué à *Augsbourg* cette diète si connue dans l'histoire, où *Luther* et ses partisans présentèrent leur confession de foi à *Charles-Quint*. Comme elle différoit de la Doctrine des Zwingliens sur le sujet de l'Eucharistie, *Zwingle* composa de son côté une confession de foi des Eglises Evangéliques de la Suisse, qui fut portée à l'Empereur par des députés de Zurich, de Berne,

et de Bâle. Ce fut encore dans cette même Diète d'*Augsbourg* qu'on vit éclater les premières étincelles de la guerre de religion dans l'Empire. Les Catholiques y firent entendre un langage menaçant, et les Protestans effrayés allerent former à *Smalcalde* cette confédération fameuse, dont l'objet étoit de défendre leur religion et leurs droits.

Le Landgrave de Hesse étoit le fondateur et l'ame de cette Ligue. En quittant *Augsbourg*, il fit une autre alliance avec les Cantons de *Zurich*, de *Berne*, et de *Bâle*, par laquelle les contractans s'engageoient à se secourir au cas que quelque ennemi de leur Religion voulut les attaquer. Cette alliance fut ratifiée à la fin de l'année. François I qui persécutoit déja les Protestans dans son Royaume, vouloit y être reçu, mais on ne jugea pas que leur ennemi en France pût être leur allié en Suisse et en Allemagne. Le Landgrave essaya de nouveau de réunir les luthériens et les réformés, dans l'espérance de faire entrer les Cantons de cette communion dans la Ligue de *Smalcalde*. C'eut été sans doute un bien plus grand avantage pour cette Ligue que pour les Suisses; mais tous ses efforts furent encore inutiles, malgré les *formulaires d'union* que *Bucer* et d'autres présenterent aux

Le 16 Novembre 1530.

deux partis, et que tous les deux, et *Zwingle* en particulier, rejettèrent. Loin de pouvoir s'entendre, ils continuèrent à disputer et à se haïr, tant les hommes s'irritent aisément contre ceux qui ne pensent pas comme eux! Tant il leur en coute de prendre le parti d'un doute modeste, ou d'une tolérance fraternelle, si convenable aux bornes étroites de leurs lumières et à la foibleſſe de leur intelligence! Comment des hommes sages ne pouvoient-ils pas rester unis dans les dogmes reçus de part et d'autres, et se supporter dans ceux qu'ils entendoient différemment? On avoit assez d'articles de foi, de rites, et surtout d'intérêts *communs* pour former une seule *communion*, et attendre en paix qu'il plut au Seigneur de répandre de nouvelles lumières sur les doctrines abstruses qu'on interprétoit dans des sens différens.

L'Electeur de Saxe, autre chef de la ligue de *Smalcalde* ne partageoit point les sentimens de tolérance & les vues de son collégue le Landgrave. Il ne crut pas que sa conscience lui permit de s'allier avec des Cantons dont les *forces & le pouvoir*, seroient à la *vérité très-utiles à la ligue protestante, mais qui erroient aussi essentiellement sur le dogme de l'Eucharistie*, l'Ecri-

ture ayant dénoncé de *funestes catastrophes* à *ceux qui se servent de toute sorte de secours.*

Quand le chef d'un parti menacé par un ennemi puissant tient un pareil langage, & prend de telles maximes pour règles de sa conduite, on peut prévoir qu'il s'attirera sûrement les *funestes catastrophes* qu'il a cru éviter. L'événement justifia bien ceux qui eurent cette *prévision.* Les cinq Cantons Catholiques n'eussent pas sans doute été si scrupuleux. Du moins ils n'épargnoient aucun moyen de fortifier leur parti; ils envoyoient des députés aux Vallaisans, & même à l'Empereur à la diète d'*Augsbourg.* Plus aigris que désarmés par leur défaite & la dernière paix, ils sembloient n'attendre qu'une occasion ou un prétexte de la rompre.

Le différend relatif à l'Abbé de *St. Gall*, fournissoit l'un & l'autre. Nous avons vû combien dans cette affaire la conduite des Cantons de *Zurich* & de *Glaris* avec ce Prélat avoit été violente. L'enthousiasme religieux et une secrette ambition leur avoient fait trop souvent oublier les principes de liberté, de justice, et de charité qu'ils avoient d'abord professés. On sait que les quatre Cantons de *Zurich*, *Lucerne*, *Schwitz*, & *Glaris* s'étoient engagés par un traité fait en 1451.

& renouvellé en 1479, à protéger l'Abbé de *St. Gall*, et à le secourir au besoin. Il avoit promis de son côté de ne rechercher jamais une protection étrangère, & de recevoir à *Wyl*, dans la capitale de ses terres, un officier envoyé par les Cantons, pour y veiller au maintien du bon ordre. C'est cet officier qu'on appelloit le *Capitaine du Pays*. Il se renouvelloit tous les deux ans. Malgré ces traités, ou plutôt en vertu de ces traités mal entendus, *Zurich* s'étoit crû en droit d'étendre la réforme sur la personne et les sujets de l'Abbé, & d'employer pour cela des mesures menaçantes qui lui avoient fait prendre le parti de la fuite. De sa retraite sur les terres d'Autriche, encouragé par les Catholiques, il écrivit à la régence de *Zurich* qu'il renonçait à son alliance, et il demanda justice à *Schwitz* & à *Lucerne*. Mais la plupart de ses sujets avoient déja des opinions bien différentes des siennes. Las de son gouvernement, ils se montroient disposés à soutenir les projets de *Zurich* & de *Glaris*. Ce changement devoit s'exécuter dans une assemblée à *Wyl*. Les députés de *Lucerne* & de *Schweitz* y mirent opposition. De là s'ensuivit un tumulte sérieux. L'affaire fut portée à la Diète de *Bade*. Les Zurichois accusés par les deux

Cantons Catholiques se justifioient par la raison que *le gouvernement civil ne peut subsister avec un pouvoir Ecclésiastique.* Cette maxime, vraie ou fausse, heurtoit de front toutes les idées des Catholiques, anéantissoit les traités faits avec l'Abbé de *St. Gall*, & autorisoit tous les ennemis des Puissances Ecclésiastiques à leur déclarer la guerre; mais *Zurich* ne dissimuloit pas son dessein de séculariser l'Abbaye, consentant cependant à laisser aux Cantons de *Lucerne* & de *Schwitz* les droits qu'ils avoient sur ses sujets, pourvu qu'il ne s'opposassent point au bien qu'il vouloit leur faire. Ce différend devenait ainsi de plus en plus sérieux. Ce n'est pas que *Berne*, ni *Bâle* approuvassent le projet de dépouiller l'Abbé de *St. Gall.* Au contraire, ces deux Cantons invitoient les *Zurichois* à le remettre en possession. Mais leur parti étoit pris de substituer à ce Souverain mitré, une Magistrature composée du Capitaine du pays établi par les Cantons, & d'un Conseil composé de douze Conseillers de la religion réformée. Les Pasteurs dans ce plan devoient aussi être Réformés & élus par les Eglises, et ce qui demande grace pour tant d'actes de *prépotence*, les Zurichois vouloient abolir dans les terres de l'Abbaye *la servitude* qui y subsis-

toit encore, & plusieurs autres droits injustes & onéreux dont les sujets gémissoient depuis long-tems.

C'est ainsi que le bien et le mal, la tyrannie et la bienfaisance se trouvent souvent confondues dans le même systême de conduite. L'Abbé *Kylian* n'y voyant que du mal pour lui, courut à *Augsbourg* implorer le secours de l'Empereur. Il en obtint de belles promesses; mais quelque puissant que fut *Charles Quint*, l'opinion qu'il avoit de la valeur, de la discipline des Suisses, & de leur influence sur les destinées de l'Italie, étoit fondée sur des faits trop récens pour qu'il pût se décider aisément à s'en faire des ennemis. En revenant d'*Augsbourg*, l'Abbé déja en partie détrompé des espérances flatteuses qu'on lui avoit données se noya au passage d'une petite rivière, & *Blaarer*, d'une famille noble de *Constance*, fut élu à sa place. Mais *Zurich* & *Glaris* n'approuvèrent point cette élection, & donnèrent le Monastère de *St. Gall* à la ville de ce nom, & la liberté aux sujets du *Toggenbourg*. Ils employèrent en œuvres pies les trésors laissés par l'Abbé. Quelques Moines embrassèrent la réforme & obtinrent des pensions. *Schwitz* intenta un procès à *Glaris* sur ces faits, laissant à *Lucerne* le soin d'en faire autant contre

Zurich. Les sujets de l'Abbé refusèrent de reconnoître le Capitaine du pays que *Lucerne* leur envoya, & gardèrent celui de *Zurich*, quoique les deux années de son service fussent écoulées. Nouveau grief qui joint aux autres engagea enfin *Zug*, *Uri*, et *Underwald* à prendre en main la cause de l'Abbé de Saint *Gall*, et des deux Cantons ses défenseurs.

Ces cinq cantons ainsi réunis ne craignirent plus de déclarer qu'ils se feroient rendre justice par la voye des armes. Des rebelles chassés par les Bernois du pays de *Hasli* et d'*Interlach* et accueillis à *Lucerne*, les irritoient aussi par leurs sollicitations et leurs intrigues. Le Pape et le Roi *Ferdinand* souffloient ce feu mal éteint. Des libelles injurieux aux réformés, et souvent calomnieux, se répandoient avec profusion dans toute la Suisse. Au commencement de l'année suivante, de grandes plaintes s'élevèrent à la Diète de *Bade* au sujet de ce qui s'étoit passé dans les bailliages communs, dans les bailliages libres, dans le *Rinthal*, et sur-tout à *St. Gall.* Les *Zurichois* récriminoient en se plaignant à leur tour de plusieurs infractions faites par les Cantons catholiques au dernier traité de paix.

Ils leur reprochoient les injures et les calomnies dont ils étoient abreuvés chez eux, et les conventicules particuliers qu'ils tenoient. *Lucerne* inclinoit cependant à un accomodement ; mais on ne put s'accorder sur l'article qui attribuoit à la pluralité des cantons, dans les Diètes ; la décision en matière de religion. Les reformés qui auroient toujours été condamnés, si l'on eut compté les voix par cantons, sans égard à leur étendue et au nombre des habitans, refusèrent absolument de se soumettre à cette disposition.

Cette difficulté étoit grave. Cependant l'article des discours injurieux et outrageans qui l'étoit, ce semble, beaucoup moins, fut celui sur lequel les réformés insistèrent avec le plus de force dans les différentes conférences qui se tinrent à *Bâle* et à *Zurich*, entre les réformés, et à *Bade* entre tous les Cantons. On y calma pour quelque tems les esprits échauffés, en exhortant de nouveau tous les partis à s'interdire les injures, et à vivre fraternellement ; mais ce qui contribua le plus à suspendre l'explosion d'une guerre devenue inévitable, ce fut celle d'une autre querelle à laquelle les Cantons furent forcés de prendre part.

Jean Jacques de Medici, Chatelain ou Marquis

de *Muss* s'étoit déja fait connoître dans la guerre du Milanois. C'étoit un homme intriguant, fourbe et capable de toutes les trahisons et de tous les crimes, dévoré du desir de se faire une souveraineté dans les environs de son château de *Muss*, près du lac de *Come*. Dans l'espérance de conquerir la *Valteline* sur les Grisons, il les avoit attaqués impunément; il avoit pris le bourg et le château de *Morbegno*, et battu un corps de leurs troupes. Les Grisons ayant demandé les secours que les Cantons leur devoient par les traités, les Réformés accorderent les leurs avec empressement; mais les cinq Cantons Cantons Catholiques n'eurent pas le même zèle. Les troupes des premiers passerent les monts au nombre de 4000 hommes, dès le commencement d'Avril. *Morbegno* fut repris, ainsi que plusieurs autres places. De là les Confédérés allerent assiéger le château de *Muss*, la plus forte place de ce petit Tyran. Le Duc de Milan qui étoit aussi son ennemi, leur envoya des troupes pour pousser ce siége. Mais *Médici* les battit dans les montagnes, et la négligence, la trahison firent durer cette guerre dix mois. Les garnisons de *Muss* et de *Lecco* se défendirent avec un courage digne d'une meilleure cause.

Cependant *Medici* n'ayant pu obtenir des secours ni de l'Empereur, ni du Roi de France, voyant ses ressources épuisées, se soumit enfin, et demanda la paix aux Cantons. Son château de *Muss* fut rasé, aussi bien que *Lecco.* Il se retira en Piemont. Cette guerre ne finit ainsi qu'après que la guerre civile eut éclaté en Suisse, & les cinq Cantons qui la prévoyoient, avoient refusé par ce motif de donner des secours aux Grisons leurs alliés.

Ce refus de remplir les conditions d'une alliance si expresse rendoit très-suspectes la bonne foi & les intentions de ces Cantons. A *Zurich* on commençoit à s'en défier, et on sollitoit vivement tous les membres de la *Combourgeoisie Chétienne* de sortir de leur sécurité, & de prévenir un ennemi qui étoit sur le point de les prévenir eux-mêmes. Mais dans une Diète de Réformés tenue à *Arau*, les *Zurichois* furent seuls de leur avis. Le 12 Mai.
Zwingle lui-même s'opposoit avec force aux mesures de rigueur, et vouloit qu'on supportât les insultes des Catholiques avec une résignation chrétienne. Cependant l'avis d'interdire préalablement tout commerce avec les cinq Cantons fut adopté malgré lui, par tous les Réformés, et dès-lors la fermenta-

tion alla toujours en croiſſant. Des Diètes, des conférences tenues fréquemment pour rapprocher les esprits, la médiation des Cantons neutres, de *Glaris*, de *Soleure*, de *Fribourg*. Celle que le Roi de France offroit par son Ambaſſadeur, rien ne put rétablir une concorde ſincère.

Il seroit inutile de rendre un compte détaillé de toutes ces conférences. On écrivit, on disputa longtems encore après qu'elles eurent cessé, & avec auſſi peu de succès. Il paroît que les Catholiques étoient vivement offensés de l'interdiction du commerce prononcée contre eux, et justement désapprouvée par *Zwingle* lui-même. On exigeoit auſſi qu'ils autorisaſſent chez eux la lecture de l'Ecriture Sainte, & cette prétention leur paroissoit contraire au dernier traité, & à la parole que les Réformés leur avoient donnée de les laisser vivre en paix dans la Religion de leurs Pères.

Ruchat. T.3.L.8.

Enfin, les Catholiques étoient résolus à s'opposer aux innovations introduites par les Cantons de *Zurich*, et de *Glaris*, dans les Etats de l'abbé de *St. Gall*, le *Toggenbourg*, le *Rhinthal*, la *Thurgovie*. Cependant on eut peut-être encore plaidé & écrit longtems de part & d'autre, sans en venir aux derniè-

res extrêmités, si l'interdiction du commerce n'eut enfin exaspéré le peuple des cinq Cantons, qui manquant de sel et d'autres articles de premiere nécessité, ne pouvoient les recevoir de *Zurich* comme à l'ordinaire, et étoient réduits à se les procurer à main armée. Cette espèce d'hostilité, car c'en étoit une bien réelle contre des alliés avec lesquels on étoit en négociation, ne pouvoit se justifier en aucune manière, & en réduisant au désespoir les habitans des cinq Cantons, elle en fit, comme cela devoit être, des ennemis furieux, et les Réformés en firent bientôt la triste expérience.

Rapperschwil n'attendit pas que la guerre commençât pour prendre son parti. La crainte de se voir dénués des subsistances que Zurich leur fournissoit engagea les bourgeois à se ranger sous ses étendards, à chasser leurs magistrats Catholiques, à interdire la messe et les images, et à se donner pour *Avoyer* Jean *Stapfer*, Zurichois. Ce fut le signal de la guerre. Dès lors on s'arma de part et d'autres, et *Zurich* et *Berne* publierent leur manifeste. Le 19 Septembre.

Les cinq Cantons en envoyant le leur, firent redemander aux Zurichois l'original du traité de leur alliance avec eux. Les Média- Le 8 Octobre 1531.

teurs se retirèrent mécontens, et une partie des membres de la ligue Réformée ou *Combourgeoisie Chrétienne* ne le fut pas moins de cette démarche précipitée et violente de leurs alliés.

Ces dissentimens qui se manifestoient dans les Conseils de leurs ennemis, relevèrent le courage des Catholiques soutenus d'ailleurs par le secours des Vallaisans, & par ceux que le Pape, de concert avec le Duc de Savoye, faisoit marcher sur leurs frontières. Aussi entrèrent-ils les premiers en campagne. Des détachemens fourrageoient dans les bailliages libres, pendant que le gros de l'armée se formoit à *Zug*. Les dispositions des Zurichois ne répondoient point à l'impatience qu'ils avoient témoigné de commencer la guerre. Ils partagèrent leurs troupes en divers corps très-foibles qu'ils distribuerent sur leurs frontieres, à *Cappel* contre ceux de *Zug*, à *Wædischwil* contre les guerriers de *Schwitz*, à *Bremgarten*, pour s'assurer de la communication avec *Berne*. Le baillif Bernois de *Lentzbourg*, *Sulpice Haller*, rassembla dans cette ville les milices de l'*Argovie*, mais tous ces différens corps restèrent longtems dans l'inaction manquant d'ordres,

dres, de secours, et surtout de subordination et de bonne volonté.

Lorsqu'on apprit à *Zurich* que l'ennemi étoit en marche, on vit encore mieux les effets de ces mauvaises dispositions. Il fallut du tems pour mettre sur pied les troupes de la ville, et leur faire prêter serment. *Zwingle* se montra dans cette occasion le plus empressé de servir sa patrie et d'obéir à ses magistrats. Les Catholiques qui le détestoient, voulurent dans la suite lui faire un crime de s'être montré des premiers dans les rangs de l'armée Zurichoise; mais il avoit été chargé des fonctions de ministre de la Religion dans cette guerre; et il ne faut pas oublier qu'il l'avoit déconseillée de tout son pouvoir. Sa soumission aux ordres de ses supérieurs, ne méritoit après cela que des éloges, et la conduite qu'il tint ensuite n'honora pas moins sa vertu. Pendant que le petit corps de Zurichois posté à *Cappel*, à trois lieues de *Zurich*, sous les ordres de *Gerard Goldlin* et *Rod. Lavater* perdoit des momens précieux, *Golder*, Avoyer de *Lucerne*, et les *Landamman* des quatre autres Cantons qui commandoient l'armée Catholique, commencerent l'attaque par une canonade qui ne fit d'abord que peu d'effet. Le secours qui

arrivoit de Zurich, fort d'environ 2000 hommes & dans lequel étoit *Zwingle*, approchoit, mais harassé d'une longue marche, et manquant de résolution et de subordination. On voulut se persuader dans le camp des Zurichois que l'ennemi suspendoit l'attaque, parce que le jour étoit déja avancé. Un Capitaine d'*Uri* nommé *Jauch*, guerrier intrépide et expérimenté les détrompa bientôt. Il prit les Zurichois en flanc, & jetta la confusion et la terreur parmi eux. Sourds aux ordres de leurs chefs, ils ne purent se rallier et leur déroute fut complette. Ils abandonnèrent dans leur fuite leurs drapeaux et leur artillerie. Un petit nombre cependant à la tête desquels étoit *Lavater*, se défendit longtems avec une grande valeur. C'est parmi ces braves qu'on trouva le corps de *Zwingle* percé de plusieurs coups. Quand il fut reconnu, les vainqueurs se livrèrent à tous les excès d'une vengeance insensée. Ils firent le procès à son cadavre, et le condamnèrent à être écartelé par le bourreau, et réduit en cendres. Telle fut la fin de *Zwingle* auquel les hommes justes de tous les partis ne peuvent refuser un tribut d'estime. Il avoit affranchi ses compatriotes du joug d'une autorité étrangère ; il avoit le

premier combattu des erreurs, des préjugés, des inſtitutions qui les entretenoient dans la dépendance, l'ignorance et la superstition. Il avoit fait fermer ces couvents, séjour de la fainéantise, et souvent des regrets et du désespoir. Il avoit presque toujours donné des conseils sages & patriotiques; et s'il avoit été quelquefois entraîné trop loin par un caractère fort & ardent, sans lequel il n'eut pû faire aucun bien, il ne doit pas moins être compté dans le petit nombre des Législateurs qui ont joint la prudence & la modération à l'amour du bien.

La bataille, ou plutôt la déroute de *Cappel*, consterna les habitans de *Zurich*. Près de cent bourgeois, parmi lesquels vingt et six Conſeillers, et quinze Ecclésiastiques, étoient restés sur le champ de bataille. La perte totale fut d'un millier d'hommes, de quatre étendards et de dix-huit piéces d'artillerie. Mais le plus grand mal étoit d'avoir fait connoître et d'avoir augmenté la déſunion et l'inſubordination dans l'armée, d'avoir animé l'un contre l'autre le parti qui avoit voulu la guerre, & celui qui l'avoit désaprouvée, et donné ainsi lieu à des reproches et des accusations de trahison & de perfidie. Cependant la valeur naturelle à

la nation ne tarda pas à reprendre ses droits. Bientôt le mont *Albis* voisin de la ville fut de nouveau garni de troupes. La fidélité des sujets du Canton resta inébranlable. Il arriva des secours de *Schaffhouse*, de *St. Gall*, du *Toggenbourg*, de la *Thurgovie*; et le poste important de *Bremgarten* fut aussi occupé par un corps de troupes de *Berne*, de *Soleure*, de *Bâle*, auxquelles s'étoient joints 200 hommes de *Neuchâtel*, 80 de *Lausanne*, 200 de *Genève*. L'armée des Réformés se trouva ainsi portée à près de vingt mille hommes, force très suffisante pour lui assurer les plus grands avantages, si elle eut été bien conduite et mieux disciplinée.

Elle suivit le cours de la *Reuss* en la remontant sur l'une & l'autre rive. En chemin les *Bernois* pillerent le monastère de *Muri*, en représailles de ce que les Catholiques avoient fait à *Cappel*. De là les deux corps d'armée réunis entrèrent dans le Canton de *Zug*, dix jours après l'affaire de *Cappel*. Ils s'emparèrent du village de *Baar*, et s'avancèrent jusqu'au pied du *Zugerberg* ou mont de *Zug*, au levant de cette ville. C'étoit sur cette hauteur que les attendoient les Catholiques au nombre de dix mille hommes, en comptant les Vallaisans et les Ita-

liens envoyés par le Pape et commandés par un Génois.

Tout devoit engager les Réformés à tenter aussi-tôt l'attaque de ce poste. Ils étoient supérieurs en nombre, la saison devenoit très-mauvaise, leur armée étoit composée de milices de divers pays, peu faites aux fatigues de la guerre. Le défaut de paye, de provisions augmentoit l'insubordination. Cinq mille hommes reçurent l'ordre de donner l'assaut au camp ennemi. L'attaque devoit se faire secrettement et de nuit. Le 24 Octobre
Mais toutes les mesures furent mal combinées et mal exécutées. Les soldats se disperserent la plupart, et s'amuserent à piller les villages voisins au lieu d'attaquer. Jean *Hug* fils de l'Avoyer de *Lucerne*, profitant du clair de Lune, les surprit lui-même avec une petite troupe et les défit entiérement. Il en périt un grand nombre par le fer, & plus encore dans les précipices où ils se jetterent dans leur fuite. Le principal corps de leur armée qui auroit eu le tems de venir à leur secours, comme il le devoit, resta immobile, faute de concert, de résolution, et de bonne volonté. Le nombre des tués, blessés et prisonniers se monta, selon les rélations des Catholiques, à deux mille.

Leur propre perte, suivant ces mêmes relations, ne fut que de cent hommes. Les Zurichois eurent à regretter douze de leurs bourgeois, leur Général Jacob *Frey*, et onze canons. Après eux ce fut les *Balois* qui essuyerent la plus grande perte, et entre autre, celle d'un de leurs ministres, nommé *Botanus*, disciple et vicaire d'*Oecolampade*, et homme très-savant. Ce fut un nouveau sujet de triomphe pour les Catholiques que cette journée du mont de *Zug*, mais modestes dans la victoire, ils ne l'attribuerent qu'à la *Sainte-Vierge* qui, sachant le dessein des ennemis de piller son église d'*Einsiedlen*, les avoit frappés d'aveuglement. Ils éleverent sur le champ de bataille une chapelle en l'honneur de *Saint Severin*, dont ce jour portoit le nom, et ils ordonnerent qu'il y eut dès lors à perpétuité, à pareil jour, des processions, et un service pour le repos des ames de ceux des leurs qui y avoient perdu la vie.

On vit dans ces deux batailles tout ce que peuvent à la guerre la désunion et la concorde, le zèle et le découragement, et peut-être la fidélité & la trahison.

Tous les Réformés qu'on entrainoit à cette guerre n'étoient pas en effet, ou bien per-

suadés ou bien zèlés. Ils l'appelloient par mépris une *guerre de Prêtres*. Plusieurs regrettoient l'ancien ordre de choses plus conforme aux préjugés de leur éducation, à leurs habitudes ou à leurs intérêts, tandis que du côté des Catholiques, Dieu, la Sainte-Vierge, les Saints, n'avoient que de fidèles et zèlés serviteurs.

Le second revers eut d'abord les suites les plus funestes pour le parti réformé. La désunion, les troubles, les mécontemens, s'accrurent dans leurs armées et dans leurs Conseils. Le Canton de *Glaris* qui étoit sur le point de se déclarer pour eux, ne songea plus qu'à faire sa paix particulière. Le peuple du *Toggenbourg* traita aussi, en se réservant le libre exercice de sa religion et la jouissance de sa liberté qu'il venoit d'acheter. Dix mille Grisons qui s'avancoient pour couvrir le Canton de *Zurich*, refuserent de continuer leur marche. Les troupes de la *Thurgovie*, celle de *Gaster* retournerent dans leur pays. Ces exemples menaçoient d'une dissolution presque entiere la Ligue et l'armée Réformée. Les désertions s'y multiplioient. Le peuple de *Zurich* demandoit la paix à grands cris à ses magistrats, & menaçoit de les y contraindre. Heureusement pour

les Réformés, leurs ennemis ne la désiroient pas moins. Les denrées les plus nécessaires devenoient extrêmement rares chez eux. Les hommes sages des deux partis gémissoient de voir des alliés et des frères travaillant à l'envi à leur ruine, détruisant de leurs propres mains cette confédération, l'ouvrage de tant d'années et de tant d'efforts héroïques, cet objet d'admiration & d'envie pour toute l'Europe, qui avoit dû assurer à jamais la tranquillité et la gloire de la nation.

Les Etats neutres, les voisins bien intentionnés & intéressés à maintenir cette confédération, se hâtèrent encore une fois de prévenir le danger qui la menaçoit. Des députés d'*Appenzell*, de la Princesse de *Neufchatel*, de plusieurs villes Protestantes de la Souabe arrivèrent à *Bremgarten*, où ils furent suivis par les Ministres du Roi de France, du Duc de Savoye, du Margrave de *Bade* & du Canton de Fribourg.

Les demandes des cinq Cantons Catholiques furent d'abord assez modérées. Elles consistoient en quelques conditions préliminaires qu'ils exigeoient avant que de s'engager plus avant. L'armée Réformée devoit évacuer leur territoire; on devoit les laisser agir et commander chez eux, comme ils l'en-

tendroient, sans rien prétendre au sujet de la Religion. Enfin dans les Bailliages communs ils devoient jouir sans restriction de tous les droits qui leur appartenoient. Les Réformés acceptèrent ces articles sans difficulté, mais d'abord après les Catholiques mirent en avant d'autres prétentions qui tendoient plus ou moins indirectement à ramener à leur religion les sujets de cette province. C'étoit toujours pour les deux partis une source intarissable de querelles, car les Réformés s'étoient engagés avec ces sujets à les maintenir dans leur liberté de conscience, & la conscience des Catholiques ne leur permettoit pas de leur laisser une liberté si dangereuse pour leur salut. Cependant le tems s'écouloit dans ces débats, & comme on avoit négligé de faire précéder la pacification d'une suspension d'armes, les Catholiques profitoient du découragement & de la désertion qui gagnoient l'armée Réformée pour envahir ce pays sur lequel on disputoit et le territoire même de Zurich, en allarmer les habitans, et jetter le trouble & l'effroi dans la capitale qui se crut à la veille d'être assiégée.

Ces manœuvres réussirent si bien que la Régence de *Zurich* intimidée crut devoir rap-

peller son armée pour défendre la ville. Les généraux Bernois n'étant pas sûrs de la leur ne firent aucun mouvement. Enfin les sujets du Canton de Zurich plus effrayés encore que les bourgeois forcèrent leurs Magistrats à conclure une paix particulière et précipitée. Les députés chargés de cet ouvrage se rencontrèrent à *Baar* dans le Canton de Zug avec ceux des Catholiques, et aussitôt après leur réunion ils signèrent sans la participation des Bernois les articles que leurs ennemis leur dictèrent; trop heureux que l'intervention des Etats neutres & de la France, Le 20 Novemb. 1531. le besoin de vivres & d'argent les obligeassent à y apporter quelque modération (*a*).

Le premier de ces articles étoit conçu Bullinger Hottinger Stettler. dans ces termes remarquables. "Nous les „ Zurichois devons & voulons laisser entièrement nos fidèles et chers Confédérés des „ cinq Cantons, leurs alliés du Vallais, & „ tous leurs adhérens, dès à présent & à l'avenir, dans leur ancienne *vraie & indubitable croyance Chrétienne, sans les inquiéter ni*

(*a*) Les articles principaux de cette seconde paix de religion, ainsi que ceux de la précédente, se trouvent dans l'ouvrage de J. R. de *Waldkirch Bunds und Staats hist.* Tome second. p. 373 & suiv.

„ *importuner par aucune dispute, renonçant à toute*
„ *mauvaise machination, ruse & artifice...* Nous
„ les cinq Cantons Catholiques voulons lais-
„ ser de notre côté nos Confédérés de Zurich
„ & leurs adhérens dans la paisible jouissance
„ de leur Religion. Combien n'en dût-il pas couter à ces premiers de signer ainsi, en quelque sorte leur condamnation ? Après tout ce qu'ils avoient fait pour anéantir la religion Catholique en Suisse, ils étoient forcés de la qualifier d'*ancienne*, *vraie & indubitable foi Chrétienne.* La leur étoit nommée simplement la religion de *Zurich.* Ce fut ainsi que le parti Protestant fut puni de son zele outré & de son intolérance ! La leçon étoit sévère, mais à un certain point méritée & peut être néceſſaire. Dans quelques Cantons on en prit occasion de répandre que les Zurichois avoient renié leur religion. Mais que gagnoient d'un autre côté les Catholiques en les réduisant à une si grande humiliation, en affligeant leur conscience & en exaspérant leur amour-propre, ces deux ressorts de l'ame dont on ne fait qu'augmenter la force en les comprimant? Puisqu'ils ne pouvoient leur ôter tout moyen de vengeance, n'eut-il pas mieux valu en affoiblir du moins chez eux le desir par une sage modération?

Les bailliages libres de *Rapperschwill*, le *Gaster*, le *Toggenbourg* ne furent pas compris dans cette pacification. Les Catholiques se bornèrent à promettre de les traiter *gracieusement*, & de laisser dans les bailliages communs une égalité de droit aux deux religions. Les Zurichois devoient encore renoncer aux dernières alliances qu'il avoient faites, et en particulier à leur *combourgeoisie chrétienne*, et aussi à la précédente paix de religion qui devoit être annullée. Ils devoient soumettre, comme auparavant, les différens qu'ils pourroient avoir avec d'autres Cantons, au jugement des diètes, quand ils en seroient sommés. Enfin, ils devoient restituer aux cinq Cantons les fraix de la précédente guerre, et payer les fraix de celle-ci. L'ambassadeur de France *Jean* de *Langeac*, Evêque d'*Avranches*, signa ce traité au nom de son maître comme médiateur. Pierre *Lambert* ministre du Duc de Savoye, des députés de la princesse de *Neuchâtel*, des Cantons de *Glaris*, de *Fribourg*, et *d'Appenzell*, le signèrent de même et le garantirent.

Tout le poids de la guerre retomboit ainsi sur les Bernois, obligés d'ailleurs d'entretenir des troupes sur les frontières de *Lucerne*, d'*Underwald* et *du Vallais*. Nous avons dit

combien leur armée étoit découragée, et lasse d'une guerre pénible et malheureuse. Il y avoit parmi eux beaucoup de gens mal intentionnés et dévoués encore en secret à la religion de leurs pères et de leur enfance. Leur général lui même, *Sébastien* de *Diesbach* prouva qu'il n'avoit pu servir avec un vrai zèle la cause des réformés, puis qu'il quitta leur parti quelques années après, et alla rentrer à *Fribourg* dans le giron de l'Eglise Catholique. Enfin, les Bernois manquoient d'argent pour soudoyer tant de troupes. Ils n'entreprirent donc plus rien d'important, le reste de cette année, et à l'approche de l'hyver ils rappellèrent leur armée, et abandonnèrent *Mellingen*, et *Bremgarten*, que les Catholiques n'épargnèrent qu'aux conditions les plus dures. Le désordre et le trouble devenant tous les jours plus grands, les Bernois se soumirent enfin aux mêmes conditions que *Zurich* avoit acceptées, et dans les mêmes termes. Il fallut de plus qu'ils promissent de payer aux cinq Cantons, trois mille écus en dédommagement du pillage de l'abbaye de *Muri*, et leur part des fraix de la guerre. Telles étoient les principales stipulations de ce traité, connu en *Suisse* sous le nom de *second traité de paix nationale*. On y annulloit

comme on l'a vu, celui de paix et de religion de 1529. Mais il eut à son tour un sort pareil, comme presque tous les traités où le vainqueur abuse de ses avantages. Il est vrai que cela n'arriva que longtems après. Les cinq Cantons signalerent leur triomphe par des fêtes et des pélérinages à *Einsiedlen*. L'Empereur les félicita, le Pape ordonna de grands feux de joye. L'un et l'autre comblèrent d'éloges les cinq Cantons, et les encouragerent à redoubler de zèle, pour achever l'extirpation de l'hérésie.

Ils en avoient le pouvoir au moins dans les bailliages communs, et le fanatisme intolérant de leurs prêtres leur en donna le conseil. Ils chassèrent donc de *Rapperschwil* tous les ministres et les sectateurs de la religion réformée qui trouvèrent un azile à *Zurich*. Ils rétablirent à leurs fraix les autels qu'ils avoient brisés à *Mellingen* et à *Bremgarten*. Des soldats servirent de missionnaires. Ils détruisirent en peu de tems jusques aux derniers vestiges de ce qu'ils appelloient *l'hérésie*; ils se firent payer de fortes contributions par les habitans, et leur ôterent la plus grande partie de leurs privilèges (*a*). Ceux

(*a*) C'est à cette occasion que les deux *Bullinger*

du *Gaster* qui avoient pris parti pour *Zurich* furent traités comme des rebelles par le Canton de *Schwitz*, qui ne possédoit cependant ce pays qu'en communauté avec *Glaris*. Ces infortunés furent soumis à des amendes; on confisqua les titres de leurs privilèges et leur bannière. Plusieurs forcés d'abandonner leur patrie errerent fugitifs et nuds dans les pays voisins. Le culte Catholique fut rétabli, et tout fut mis en œuvre pour y ramener les sujets de la *Thurgovie*, du *Rhinthal*, du Comté de *Bade*, de *Sargans*. Le célèbre monastère d'*Einsiedlen*, autrefois si riche et si puissant mais presque désert depuis la réforme, reprit son ancien éclat et son opulence avec le zèle nouveau qui y ramena, comme auparavant une foule de pélerins. L'abbaye de *Wettingen* et d'autres couvens furent rendus aux Catholiques; des légions de moines arrivèrent de Souabe pour garnir tous ces postes devenus vacans Enfin, l'abbé de St. *Gall* rentra en triomphe 1532.

---

retournèrent à *Zurich*; le plus jeune, Henri *Bullinger*, y devint premier Pasteur, et y servit l'Eglise réformée avec tant de succès, qu'on dit de lui qu'il étoit un second *Zwingle* qui avoit conservé ce que le premier avoit fondé; il a laissé un grand nombre d'ouvrages estimés et très-utiles pour l'histoire de la Suisse.

dans la possession de sa riche abbaye qui avoit été la première cause de la funeste division des cantons. Le contrat par lequel la ville de St. *Gall* avoit cru s'en assurer les bâtimens et le domaine fut annullé, la ville obligée de payer dix mille florins à l'Abbé, pour les fruits qu'elle avoit perçus, et pour intérêts et dommages. Enfin, le culte réformé fut aboli dans une partie des Eglises qui en relevoient.

Le peuple du *Toggenbourg* avoit acheté son affranchissement, comme nous l'avons vu. Les cinq Cantons avoient confirmé ce rachat par le traité de paix de 1529. Ils n'en soutinrent pas moins les prétentions de l'abbé qui demandoit à être réintégré dans tous ses anciens droits; et les réformés ne pouvant plns défendre ceux des Toggenbourgeois, quoique fondés sur tout ce qui doit être le plus sacré parmi les hommes, ce peuple malheureux fut condamné à perdre à la fois sa liberté et le prix qu'il en avoit donné. Il sauva cependant quelques privilèges du naufrage, et entre autres, une sorte de liberté de conscience qu'il conserva depuis, quoique avec peine. Enfin, le Canton de *Zurich* fut déclaré par une sentence de neuf Cantons, déchu de sa part au droit de protection de l'abbaye

de

de St. *Gall*, et obligé à des dédommagemens envers l'Abbé.

Ce ne fut pas dans ces provinces seulement que les réformés éprouvèrent le sort des vaincus. On les attaqua dans le Canton de *Glaris*. La messe y fut rétablie dans quelques communes, mais avec le tems les réformés y redevinrent cependant très-supérieurs en nombre. A *Zurich* la honte, la douleur du mauvais succès de la guerre causèrent des séditions. Il y en eut aussi à *Arau* et dans toute l'*Argovie*. On s'y plaignoit d'ailleurs des nouveaux tribunaux ecclésiastiques, de leur rigueur dans les affaires matrimoniales, de l'emploi fait des biens des couvens, consacrés cependant à des usages beaucoup plus utiles que l'entretien des moines. La régence de *Berne* se défendit avec une fermeté qui fit échouer tous les complots formés contre elle et contre la réforme. Elle publia une apologie de sa conduite, elle fit plus; elle se montra juste en destituant ceux de ses membres qui s'étoient mal conduits, et qu'elle crut mal intentionnés. C'est par de semblables moyens que les gouvernemens se maintiennent. Elle se fit pardonner ainsi par les Zurichois la lenteur et la foiblesse de ses mesures dans la guerre, et *Berne* oublia de même tous les

maux que lui avoient attirés la précipitation, et l'ardeur intolérante des Zurichois. Un intérêt commun et pressant, réunit plus étroitement que jamais ces deux alliés.

Nous devons épargner au lecteur de plus grands détails sur les changemens que ces guerres et ces traités de religion opérerent en d'autres lieux de la Suisse. On en a dit assez pour faire connoître ceux qui ont eu des suites importantes, et l'esprit des peuples et des gouvernemens dans ces conjonctures extraordinaires. La derniere pacification est cependant un époque trop importante pour que nous ne devions pas la considérer encore un moment.

Les Cantons Catholiques avoient montré durant le cours de la guerre un concert, une fermeté à laquelle ils dûrent tout leur succès, et qui compenserent bien ce qui leur manquoit en forces réelles. Cette union fut sans doute l'effet des vives alarmes que leur avoient causées les vastes projets que les Zurichois n'avoient pas dissimulés, et qui auroient rendu la religion réformée triomphante en Suisse, s'ils eussent été soutenus par de meilleures mesures. On voit qu'en soumettant à la pluralité des suffrages de tous les citoyens, la question de la religion qu'on

devoit embrasser, les bailliages communs se seroient bientôt joints aux réformés, puisque le plus grand nombre des habitans penchoient pour leur doctrine. L'abbaye de St. *Gall*, avec toutes les terres qui en dependent, auroit été sécularisée, et aurait formé un nouvel état Protestant considérable. Ce qui seroit resté de catholiques dans le centre de la Suisse, entraîné par ces exemples, et par tous les autres moyens qu'on auroit mis en œuvre, eut pu aisément, dans le cours de quelques années, ne laisser à l'Eglise Catholique que peu ou point de partisans dans toute l'étendue qu'embrasse la Confédération Helvétique.

De là les vives alarmes, les efforts extraordinaires, la résistance courageuse et obstinée des sectateurs de cette Eglise. Après avoir échappé à un si grand danger par leur union, ils sentirent mieux que jamais la nécessité d'en resserrer les nœuds, et ce qui étoit inévitable, ils les resserrerent en affoiblissant ceux qui les attachoient à la ligue générale. Ainsi il se forma dans le centre de la Suisse une Confédération particulière de tous les Etats qui étoient restés attachés au culte de leurs pères. Aux cinq Cantons, se joignirent ensuite ceux de *Fribourg*, de *Soleure*,

(a) une partie de ceux de *Glaris* et d'*Appenzell*, et le *Vallais* tout entier. Les réformés se virent obligés d'opposer à cette ligue une ligue semblable, et l'on vit bientôt se former deux États dans un seul; États toujours plus ou moins jaloux l'un de l'autre, et qui s'observoient sans cesse avec défiance. De là enfin une diminution sensible de la force totale de la nation, qui ne put échapper aux étrangers, et qui la rendit plus dépendante de leur influence.

Ces conséquences funestes du grand schisme religieux, n'empêchoient pas que les Suisses ne fussent encore une nation puissante et respectable, quand ses intérêts politiques généraux n'étoient point en opposition avec l'intérêt particulier de la religion. D'ailleurs si elle ne pouvoit plus comme dans les siècles

(a) On a dit ci-dessus qu'une partie du Canton de Soleure avoit embrassé la réforme. Mais, après la paix de 1531, les Catholiques l'ayant condamné à une forte amende, en punition des secours qu'il avoit fournis aux Bernois, les deux partis prirent les armes, et on en vint aux mains. L'Avoyer *Nicolas de Wengen* prévint le carnage, en couvrant de son corps un canon pointé contre les réformés, mais ceux-ci plus foibles furent forcés de céder, et leur retraite affermit la religion Catholique dans le Canton.

précédens se rendre redoutable au dehors, ce mal si c'en étoit un, étoit compensé par divers avantages bien plus réels. Les Etats réformés avoient employe sagement les grandes richesses qui restoient auparavant inutiles, et souvent dangereuses dans les mains du Clergé. Ils en avoient fondé des hôpitaux et des collèges, pour encourager l'étude des sciences, étude d'abord purement scholastique et polémique à la vérité, mais qui se porta avec le tems sur des objets plus généralement utiles. L'éducation devint meilleure, l'instruction plus commune. Les pauvres, les malades furent mieux soignés dans les nouveaux azyles qu'on leur ouvrit; un culte plus raisonnable, quoique peut-être trop simple pour attacher fortement le peuple, succéda à un culte fastueux, dispendieux, qui par un excès opposé parloit moins à la raison qu'aux sens. Une plus grande liberté de conscience fut une autre cause qui favorisa aussi le goût des lettres et des sciences. On vit se multiplier le nombre des hommes savans, parmi lesquels il y en eut qui mériterent leur réputation. La Suisse réformée produisit des Théologiens, des Prédicateurs, des Historiens, dont le savoir, et sur-tout les travaux immenses nous éton-

Tſchudi, Ballliages, Stumpf.

nent encore aujourd'hui. Elle en appella aussi plusieurs des pays étrangers, qu'elle adopta en leur accordant le droit de bourgeoisie. La reforme ayant enfin mis quelques bornes à la passion des services militaires étrangers, on vit succèder aux nombreux avanturiers altérés de cet or qu'on échangeoit contre leur sang, et qu'ils perdoient bientôt en folles dépenses, une race d'hommes laborieux qui conservoient par leur frugalité ce qu'ils avoient acquis par leur industrie. L'agriculture redevint ce qu'elle n'eut jamais dû cesser d'être en Suisse, l'occupation honorable et principale du grand nombre. Les arts utiles, les manufactures se répandirent dans les plus âpres et les plus stériles contrées. Des fugitifs à qui les persécutions religieuses avoient fait abandonner la France et l'Italie, apportèrent en Suisse, l'art de fabriquer des étoffes de soye. *Zurich* et *Bâle* reçurent sur-tout avec empressement ces nouveaux moyens de subsistance, et les étendirent par le commerce. Ils devenoient nécessaires depuis que celui du sang humain et l'échange de la conscience contre des pensions n'étoient plus aussi communs. Des synodes souvent assemblés, des tribunaux permanens sous le nom de consistoires remplaçoient les jurisdictions des Evê-

ques et des Abbés. Ils travailloient avec ardeur à épurer les mœurs, à corriger des abus, à réprimer les excès du jeu, la débauche, les blasphêmes, les profanations; mais, comme il est dans la nature humaine de savoir rarement garder un juste milieu, il faut convenir aussi qu'en faisant des crimes de plusieurs plaisirs innocens et naturels, de la musique, de la danse, et d'un luxe modéré, en exerçant une espèce d'inquisition sur les mœurs, en multipliant au-delà des bornes de la foiblesse humaine, les actes d'une dévotion austère et sombre, on couroit le risque, et on ne l'évita pas toujours, d'altérer d'une autre maniere le caractère de la nation, et que sans la rendre alors ni meilleure, ni plus heureuse, on lui reprenoit souvent une partie précieuse de la liberté qu'on avoit prétendu lui rendre.

Cependant cette austérité ne pouvoit se maintenir toujours au point où on l'avoit portée. Elle se concentra peu à peu dans quelques sectes fanatiques qui s'en nourrissoient, si l'on ose ainsi s'exprimer; et la grande partie de la nation jouit alors sans mêlange, des bienfaits de la révolution religieuse, du moins autant que la faculté de jouir sagement de quelque bien, a été accor-

dée aux hommes. Les Catholiques eux-mêmes participèrent à divers égards à ces heureux changemens. Ils firent divers pas vers l'instruction, et la liberté religieuse. Le Pape et le Clergé usèrent avec eux de plus de ménagemens.

Si l'on considère toutes ces choses avec attention et avec impartialité on conviendra, ce semble, que la révolution dont nous venons de tracer une esquisse, procura des avantages réels et précieux au genre humain. Elle causa, il est vrai, beaucoup de troubles, elle alluma des guerres civiles, elle fit verser du sang. Et pour nous renfermer dans notre sujet, la division de la Nation Helvétique en deux partis défians et jaloux, ne pût être envisagée que comme un grand malheur pour elle. Mais quand on considère le caractère jaloux, inquiet, contentieux des habitans de l'Europe en général, et les germes de dissentions répandus depuis longtems dans toutes les parties de la Suisse, on ne peut se persuader qu'il eut régné une paix bien solide durant cette période, lors même que *Luther*, *Zwingle* et *Calvin* n'auroient jamais existé, et que tous les peuples demeurant attachés à la même doctrine, seroient restés en même tems sous le joug du Pontife Romain. Hélas!

les peuples eussent-ils été plus unis entre eux sous d'autres rapports ? Les paix, les alliances, les trèves eussent-elles eu plus de solidité? Eut-on mieux respecté la foi des traités? L'ambition eut-elle été moins ardente, moins féconde, moins perfide dans ses projets, moins cruelle dans ses moyens? Si cela étoit, pourquoi n'avoit-on pas joui dans les siècles qui avoient précédé la réforme d'une plus longue tranquillité ? Pourquoi ne régneroit-elle pas aujourd'hui, dans un tems où les opinions religieuses influent si peu sur les maîtres des nations, et sur les nations elles-mêmes? Est-ce que l'Europe dans ce siècle de la philosophie n'est pas couverte de sang et de ruines ? Les réformateurs firent du moins rougir les Suisses de leur passion pour les guerres étrangères. Et les législateurs de nos jours, les sages qui gouvernent les Etats n'ont condamné les conquêtes que par des discours et des décrets oubliés aussitôt que prononcés.

CHAPITRE IV.

Commencemens & progrès de la liberté & de l'indépendance de Genève. Ses alliances avec Berne & Fribourg. Elle embrasse la religion réformée. Son Evêque l'abandonne. Efforts du Duc de Savoye pour l'assujettir.

Nous devons à présent reprendre le fil de quelques événemens dont la Suisse méridionale fut le théâtre, & que nous avons cru devoir traiter séparément & sans interruption pour ne pas fatiguer l'attention des lecteurs.

L'histoire de Genève ne commence que dans le seizième siècle à se lier avec celle de la Suisse. Nous laisserons donc cette ville naître sous les Allobroges, s'accroître sous les Romains, les Bourguignons, les Francs, obtenir des immunités & des foires de Charlemagne, faire partie du second Royaume de Bourgogne, & passer ensuite avec les autres débris de ce Royaume éphémere sous l'autorité foible & chancelante des Empereurs d'Allemagne. Tous ces détails appartiennent aux histoires particulières qui en ont été pu-

bliées (*a*). Nous devons seulement observer pour l'intelligence de ce qui suivra, que dans la confusion de tant de révolutions successives, le Clergé favorisé par l'esprit de ces siécles ignorans & turbulens, parvint à Genève, comme à *Constance*, à *Lausanne*, à *Sion*, & dans un grand nombre d'autres villes de l'Empire, à joindre à sa jurisdiction spirituelle une grande partie de la jurisdiction temporelle, et que l'Evêque chef de ce Clergé obtint des Empereurs le titre de *Prince* & de Souverain de cette ville & d'une partie du pays qui l'environne. Remarquons encore que son pouvoir étoit le plus souvent pour les habitans une autorité tutélaire qu'ils préféroient à celle des Princes guerriers & ambitieux du voisinage, non-seulement parce qu'elle leur promettoit plus de modération et de tranquillité, mais parce que l'Evêque étoit élu par eux de concert avec le Chapitre de son Eglise, & que n'ayant pas de forces à son commandement il étoit nécessairement obligé de les ménager.

(*a*) V. *Spon*, Hist. de Geneve, avec des notes, et des pièces justificatives, tirées de ses archives, et Chroniques manuscriptes de *Bonnivard*, de *Savion*, de *Roset*, &c. Voyez aussi *Ruchat*, Hist. de la Réf. de la Suisse.

L'Evêque n'exerçoit pas d'ailleurs sans partage les droits de cette Souveraineté. Non seulement elle étoit censée soumise encore à l'autorité de l'Empereur, mais l'administration de la justice lui étoit disputée par les Comtes de *Genevois*, simples officiers des Empereurs dans l'origine, & devenus avec le tems vassaux de l'Evêque. Le peuple placé entre ces deux pouvoirs profitoit de leur conflict pour établir le sien, pour étendre ses franchises, et s'affermir dans la jouissance des privilèges que divers Empereurs lui avoient accordés. Il élisoit ses quatre Syndics & un Trésoriers qui élisoient à leur tour leurs principaux assesseurs. On le consultoit sur les nouvelles taxes, sur les alliances, sur toutes les affaires importantes qui intéressoient la communauté. L'Evêque à son entrée dans la ville prêtoit serment à un Sindic de garder les franchises de *la Cité*. L'un de ces Evêques, *Ademar Fabri*, élu en 1385 avoit fait rédiger ces franchises deux ans après, et les avoit confirmées solemnellement. Les Genevois cependant se reconnoissoient ses sujets. Il exerçoit le droit de battre monnoye en son propre nom, et jouissoit de plusieurs autres droits honorifiques & utiles, ensorte que dans la réalité, on peut dire de

la ville de Genève qu'elle étoit soumise à l'Empereur comme ville *Impériale*, & que l'exercice de la souveraineté y étoit partagé entre l'Evêque & l'assemblée des Citoyens.

Cette Constitution déja si compliquée le devint encore davantage lorsque les Comtes de *Savoye* devenus maîtres de tout le pays autour de Genève aspirèrent à être seuls Souverains de cette ville que sa situation, ses franchises, et son commerce rendoient déjà très-florissante. *Amé V* dit *le grand*, Comte de Savoye, fut le premier qui forma le projet de s'en rendre maître. Il y acquit l'office de *Vidomne*, ou le *Vidomnat*; c'est-à-dire, le droit de juger en première instance & sommairement les causes civiles, office que l'Evêque fut forcé de lui céder. Il fut, il est vrai, stipulé que le Comte recevroit cet office à titre de vassal de l'Evêque, & qu'il lui prêterait serment de fidélité. Mais le Comte étant puissant & ambitieux, le vassal chercha toujours, & trouva souvent des occasions de braver l'autorité de son Seigneur (*a*).

(*a*) *Amé V* s'étoit engagé par un traité avec les Genevois (en 1285) à les défendre contre tous leurs ennemis, eux, leurs biens, leurs droits, leurs franchises. Les Genevois craignant les efforts de leur Evêque & du Comte de Genevois son frère, réunis

Entre ses successeurs *Amé* ou *Amédée VIII*, (depuis le Pape *Félix V*) fut celui qui réunit le plus de moyens de suivre à ce projet d'usurpation. Le Comte de *Genevois* lui vendit ses droits & ses terres, & l'Empereur *Sigismond* le créa Duc de Savoye (en 1417.) Il ne craignit pas alors de proposer à l'Evêque de *Genève* de lui céder aussi ses droits de Prince sur la ville. Une *Bulle* du Pape *Martin V* autorisoit ce dernier à se dépouiller de sa Souveraineté, s'il le vouloit, mais il fut assez juste pour demander auparavant le consentement de l'assemblée générale du peuple de Genève. La résolution unanime de cette assemblée mérite d'être rapportée ici dans ses propres termes, parce qu'elle fait mieux connoître la Constitution politique de cette ville, et l'esprit de ses habitans, que tout ce que nous pourrions dire, " attendu, ré„ pondirent donc les Syndics au nom des „ Citoyens, que depuis quatre cents ans que

contre eux, s'étoient vûs obligés de recourir à la protection du Comte de Savoye. Mais ce protecteur ne tarda pas à violer tous les engagemens qu'il avoit pris avec eux, à s'emparer de la jurisdiction de l'Evêque & à expulser ses officiers. Cependant les choses furent remises dans la suite sur l'ancien pied. (V. *Spon*. L. 2.)

„ la ville de Genève et ses appartenances ont
„ été sous la puissance de l'Eglise, ils en
„ ont reçu doux & amiable traitement, &
„ ont été gouvernés en paix, il ne leur
„ semble ni utile ni honorable pour l'église
„ et l'Evêque, mais plutôt dangereux et dom-
„ mageable à l'Etat de penser à aucun trans-
„ port ou aliénation.... Qu'ils *ne souffriront*
„ *donc jamais*, *autant qu'en eux est*, *une domi-*
„ *nation étrangère*, et qu'ils veulent demeu-
„ rer eux et leurs successeurs sous la sei-
„ gneurie de l'église et le gouvernement de
„ leur Prélat, le réquérant, selon le dû de
„ sa charge et du serment par lui prêté à
„ son avénement, de fidèlement gouverner
„ l'église et garder ses droits, comme il l'a-
„ voit fait jusqu'alors, promettant de leur
„ côté les Sindics et citoyens de Genève,
„ lui donner assistance, en cas de besoin,
„ comme aussi à tous ses successeurs qui
„ seroient *canoniquement élus*, *c'est-à-dire*, *par*
„ *le peuple en Conseil général.*

„ Ce que l'Evêque ayant entendu, il y
„ donna les mains, et passa transaction
„ avec les Sindics et Bourgeois de ne ja-
„ mais entendre à aucune aliénation d'Etat
„ sans leur avis et exprès consentement, et
„ que ceux-ci réciproquement ne traiteroient

„ d'aucune aliénation sans l'exprès consen-
„ tement du dit Evêque & de la pluralité des
„ Citoyens... (1)

Cette transaction solemnelle qui mérite sans doute d'être regardée comme la *Grande Charte* des droits & de l'indépendance de Genève, prouve bien clairement que l'Evêque n'en étoit réellement que le premier Magistrat, qu'il étoit élu par ses Citoyens, et qu'ils partagoient avec lui l'exercice des principaux droits de la Souveraineté. *Genève* étoit donc un *Etat libre*, sous la seule reserve de la suprématie de l'Empire & de son Evêque. Rien en même tems ne montre mieux combien les Genevois étoient déja dignes de la liberté, dans un siècle où les notions en étoient encore si confuses, que cette résolution qu'ils prennent alors solemnellement de *ne souffrir jamais aucune domination étrangère*, et la constance avec laquelle ils la soutiennent pendant plus d'un siècle, avec un courage supérieur à toutes les entreprises de

(1) Voyez cet acte en entier dans les preuves de *l'Histoire de Genève*, T. 3. p. 259, sous le titre de *Accordium perpetuum inter Episcopum et consilium gnerale circà supremum dominium contra Ducem Sabaudiæ* 1420.

de la force, de la séduction et de la ruse réunies.

La même année 1420, l'Empereur *Sigismond* ajouta à leurs droits le seul titre qui pouvoit paroître leur manquer encore. Il reconnut par un diplôme spécial (1) qu'il leur accorda „ la ville de Genève pour une „ ville *Impériale*, un *noble membre de l'Empire* „ qu'il prend sous sa sauve garde, sous *les* „ *ailes de l'aigle Impérial*. Il déclare qu'elle „ n'est sujette qu'à lui et à l'empire im„ médiatement ; défendant à tous Princes, „ Barons, Officiers et nommément à *Amé* „ Duc de Savoye, d'inquièter en aucune „ façon son Evêque, son Eglise et *ceux qui* „ *en relèvent*, leur ordonnant au contraire „ de les maintenir dans la paix et la jouis„ sance de leur liberté."

Cette sauve garde, ces défenses d'un Souverain éloigné et trop souvent occupé de ses propres dangers, ne firent pas cesser ceux des Genevois. Les successeurs d'*Amedée* VIII, renouvellerent souvent leurs projets de les asservir. Ils réussirent quelquefois par leurs intrigues à faire élire Evêque de Genève des

(1) Bulla Imperat. Sigismundi. anno 1420, dat monast. prope Pragam. Voyez *Preuves pour l'hist. de Geneve. L. S. C.* p. 320.

Princes, des enfans et même des bâtards de leur maison. Alors ils avoient beaucoup d'influence et de crédit dans les Conseils, dans le Chapitre, parmi les bourgeois de Genève eux-mêmes, dont plusieurs possédoient des terres dans leurs Etats. L'un de ces Evêques, *Philippe* de Savoye fut élu à l'âge de sept ans. Ce scandale étoit devenu très-commun. En devenant plus âgé, il fit pourtant regretter son enfance. Un penchant irrésistible le portoit au métier des armes. Ennemi de son propre repos et de celui de ses sujets, il s'associa avec son frère *Philibert* Duc de Savoye pour étendre sur Genève la domination de sa maison. Mais *Philibert* plus juste que lui, abandonna volontairement ce dessein, et alla fixer sa résidence à *Chambery*.

1504. *Charles* III, successeur de *Philibert*, fut animé d'un esprit bien différent. Il se montra l'ennemi déclaré des Genevois; il attaqua leurs libertés par toutes sortes de moyens, et avec une extrême persévérance. Secondé par les Evêques de sa famille, il entroit quelquefois dans la ville avec beaucoup d'appareil; il gagnoit les uns, intimidoit les autres, & se permettoit divers actes d'autorité. Il faisoit enlever les Citoyens qui osoient s'op-

poser à ses volontés ; on les jettoit dans des cachots, on les faisoit périr par de cruels supplices. Dans leur désespoir quelques-uns rechercherent une protection étrangère. Plusieurs entretenoient avec *Fribourg* des relations d'intérêts et d'amitié. Cette ville craignoit le ressentiment du Duc de Savoye, aux dépens duquel elle avoit aggrandi son territoire, à la suite de la guerre de Bourgogne.

Berthelier, un de ces Genevois, ayant acquis le droit de bourgeoisie à *Fribourg* dans l'espérance de se soustraire à la tyrannie du Duc, fit sentir à ses nouveaux concitoyens qu'une alliance avec les Genevois seroit avantageuse aux uns et aux autres, et même à d'autres Cantons. Ce projet fut approuvé par l'assemblée générale de Genève (1). L'alliance fut conclue, malgré 1519.

(1) L'idée de cette alliance n'étoit pas absolument nouvelle. L'Evêque *Jean Louis* de Savoie en avoit fait une avec Berne et Fribourg vers l'an 1478, pour prévenir le retour des malheurs que la vengeance des Cantons avoit attirés sur lui et sur Genève, après la guerre de Bourgogne. On voit dans les archives de Genève une lettre des deux Cantons, de l'année 1478, adressée aux *Nobles* et *Excel*,

toutes les oppositions du Duc et de son parti. Elle ranima le courage et les espérances des amis de la liberté. Ils se donnerent alors, ou reçurent, le nom de *Eydgenossen*, parce qu'ils *s'étoient alliés par serment*, avec les Suisses qui prenoient ce même titre de *Confédérés par serment* dans leur langue. Ce nom altéré par l'usage forma celui de *Huguenots* si fameux dans la suite. Les nouveaux alliés de *Fribourg*, les partisans de la liberté, donnerent alors à ceux du Duc celui de *mameluc*s, pour les assimiler aux satellites du soudan d'Egypte qui étoient comme eux, disoient-ils, les suppots d'un tyran.

Irrité de ce qu'il appelloit une atteinte à ses droits, le Duc fit alors les plus grands efforts pour rompre cette alliance. Il s'adressa aux partisans qu'il avoit dans les deux villes de Fribourg et de Genève. Ce fut sans succès. On ferma l'oreille à ses sollicitations et à ses menaces Il réussit mieux à persuader aux Bernois que les Genevois

---

lens Syndics et Gouverneurs de la Cité de Genève, nos chers amés et Combourgeois. Voyez Hist. de Genève. L. II.

étoient ses sujets, et devoient appuyer ses prétentions. Alors le peuple et ses magistrats redoublant d'ardeur pour la défense de leurs droits, offrirent aux Bernois de les établir devant eux, et tous les Cantons, à leur prochaine Diète générale. En effet deux Députés de Genève parurent à *Zurich* où se tint cette diète. Le crédit du Duc empêcha qu'ils n'y fussent écoutés favorablement. Les Cantons prierent même les Fribourgeois de renoncer à leur alliance avec Genève. Mais ceux-ci eurent aſſez de générosité pour rester fidèles à leur engagemens. L'alliance fut même expressément confirmée, & le Duc perdant tout espoir de la rompre par des négociations avec les Suisses, revint à son premier plan de dompter les Genevois en faisant marcher des troupes contre eux.

Elles furent précédées de son Héraut d'armes qui parla aux Conseils de Genève comme à des sujets révoltés, & leur annonça que le Duc venoit mettre tout à feu et à saug dans leur ville. " Dites à votre Prin„ ce, lui répondirent ces magistrats, qu'il „ n'eſt pas le nôtre ; car quoique nous „ soyons ses très-humbles serviteurs, nous „ ne sommes ni ses sujets ni ses vaſſaux, „ et n'entendons pas que l'on y prétende...

„ Si c'est, comme vous dites, pour faire „ justice qu'il veut entrer ici avec dix mille „ hommes de pied, sans la cavalerie, nous „ ne savons ce que cela veut dire. Pour „ faire justice il n'y a pas besoin de si „ grande compagnie. Ce n'est pas lui d'ailleurs qui a accoutumé de la faire, mais „ l'Evêque, les Syndics et le Conseil, selon les franchises qu'il a jurées lui-même."

Hist. de G. T. I. an 1519.

Sur cette réponse le Duc fit avancer ses troupes; la ville étant environnée de toutes parts des Etats du Duc, il étoit difficile qu'elle reçut des secours de *Fribourg*. D'ailleurs, le parti des *mamelucs* favorisoit ouvertement les projets de ce Prince, et rendoit inutile la résistance des autres. On lui ouvrit donc les portes, et il désarma les habitans, déposa quelques magistrats, permit à ses troupes de vivre à discrétion, & par le supplice de *Berthelier* qui avoit osé lui disputer le titre de Souverain de Genève, il effraya les citoyens qui auroient voulu suivre son exemple.

Les Fribourgeois ne resterent cependant pas dans l'inaction. Ils firent une irruption dans le pays de *Vaud*, prirent le Gouverneur en ôtage & s'emparerent de *Morges*, dont les habitans s'enfuirent. Ils obligerent

ainsi le Duc à faire sortir ses troupes de Genève, mais ce ne fut qu'après avoir forcé l'assemblée générale du peuple, à renoncer à l'alliance. De son côté il promit aux Fribourgeois qu'il laisseroit à Genève sa *liberté accoutumée.* Toutes ces promesses étoient vagues et peu sincères ; on ne pouvoit y prendre confiance, quoique des deputés de *Zurich*, de *Berne* & de *Soleure* fussent médiateurs du traité qui les confirma.

Le Duc n'avoit pas ôté aux Genevois l'appui de leurs alliés de Fribourg pour en rester là. Réuni à l'Evêque il continua ses persécutions contre le parti républicain, ou des *Huguenots.* Le désarmement, les délations, les emprisonnemens, les tortures, les derniers supplices furent les moyens dont il se servit. L'Evêque ne refusa rien à la vengeance du Duc ni à la sienne. Et leur tyrannie eut sans doute été poussée aux derniers excès si la crainte des Suisses n'y eut mis enfin quelques bornes. Un duc de Savoye n'eut pas bravé le ressentiment d'un pareil ennemi sans danger. On s'indignoit à *Fribourg* du supplice de *Berthelier* bourgeois de cette ville, condamné par un tribunal illégal, après avoir été absous par les Syndics ses juges naturels, mais en usant

de quelque ménagement on espéra d'appaiser des esprits toujours lents à s'émouvoir, et souvent divisés. Quelques années s'écoulerent dans ce calme apparent dû à la crainte des deux partis. Le Duc continua à tenir sa cour à Genève, jusques à ce que la défaite des Français à *Pavie* lui offrant l'occasion qu'il cherchoit de s'allier avec l'Empereur, il se hâta de retourner en Piémont, et de suspendre les mesures qu'il avoit prises pour consonmer l'assujettissement de Genève. Et dès lors il n'y revint plus.

Le 12 Decemb. 1525.

Son éloignement nuisit à ses intérêts. Les *Huguenots* ses ennemis devinrent plus nombreux et plus confiants. Ils oserent reclamer ouvertement les droits de leurs ancêtres, et exprimer leurs vœux pour le renouvellement de l'alliance avec Fribourg, par des cris de *vivent les Confédérés Suisses*, répétés presque unanimément.

Le nouvel Evêque *Pierre de la Baume* étoit d'un caractère si inconstant, que s'il ne pouvoit défendre avec succès la liberté de Genève et de son église, il n'étoit pas plus propre à servir les projets de leur oppresseur. Le supplice de *Berthelier* et de quelques autres, généreuses victimes de la liberté

de leur patrie, avoit obligé plusieurs Genevois à chercher un asyle à Fribourg et dans d'autres villes de la Suisse, où le récit des persécutions qu'ils avoient essuyées fit impression sur les esprits. On commença à Berne à s'intéresser eu leur faveur. *Besançon Hugues*, patriote zèlé et négociateur adroit, s'y fit beaucoup de partisans, et les Fribourgeois l'aidant de leurs recommandations on commença à parler de renouer l'alliance avec Genève.

En conséquence de ces dispositions les Bernois et les Fribourgeois y envoyerent des députés, et malgré les oppositions des partisans du Duc, une nouvelle alliance fut conclue entre les trois villes, et solemnellement acceptée et ratifiée. (1) Par ce traité les deux Cantons s'engagent à défendre les Genevois contre tous ceux qui voudroient les attaquer dans leurs personnes, leurs propriétés, leurs franchises, jurisdictions, privilèges et anciens usages. Geneve prend un semblable engagement avec Berne et Fribourg.

(1) Traité d'alliance et de combourgeoisie entre Berne, Fribourg et Genève, conclu à Berne, le 8 Fevrier 1526, dans les preuves pour l'Hist. de Genève, T. 3, de l'hist. de Spon. p. 347. et suivantes.

Mais ces deux villes se réservoient de se faire payer par Geneve les secours qu'elles lui fourniroient, pendant qu'au contraire Geneve feroit les frais de ceux qu'elle fourniroit aux deux villes. C'étoit à peu près dans ces mêmes termes que les Cantons étoient dans l'usage d'accorder leur protection aux peuples foibles qui en avoient besoin. La générosité des nations est encore moins exempte de quelque alliage de jalousie et d'intérêt que celle des particuliers. Mais les Genevois en promettant de *payer* dans tous les cas, n'en avoient pas moins de sujet d'être satisfaits de cette alliance, sans laquelle leur liberté ne se seroit jamais consolidée.

Lors qu'elle fut proposée à l'assemblée générale du peuple, il s'éleva de tout côté des applaudissemens. *Nous la voulons, nous la voulons, s'écria-t-on, à la bonne heure sont nés ceux qui nous ont procuré une si bonne affaire.* Le Duc de Savoye qui prévoyoit combien les suites en seroient contraires à ses projets ambitieux, fit encore les plus grands efforts pour engager les Cantons à y renoncer. Mais Berne et Fribourg se roidirent contre tout ce qu'il put opposer, et las de ses persécutions, ces deux Cantons lui firent dire même, que s'il les continuoit, ils lui renvoyeroient les

lettres de l'alliance qu'ils avoient avec lui.

Dès lors le peuple de Geneve ne voulut plus reconnaitre le *Vidomne* qui rendoit la justice au nom du Duc. On lui substitua un officier qui fit sa fonction au nom de la ville, et le tribunal du *Vidomnat* resta aboli pour toujours. Les *Mamelucs* furent ainsi humiliés et persécutés à leur tour. Les chefs de ce parti se bannirent d'eux mêmes, et sur leur refus de revenir, on les regarda comme convaincus de trahison. Il ne leur resta d'autres moyen de se venger que de se joindre aux Gentilshommes savoyards qui, sous le nom de *Confrères de la cuiller* (1) ravageoient continuellement les possessions des Genevois et les environs de leur ville. Ces brigandages furent le commencement des longues hostilités qui eurent lieu entre les sujets du Duc de Savoye et les nouveaux républicains qu'ils regardoient comme des rebelles. Genève sollicitoit souvent les secours que les deux Cantons de Berne et de Fribourg lui

(1) Ils s'étoient donné ce nom parce que dans un repas ils se promirent de manger les Genevois à la cuiller, et en portèrent dès lors une pendue au col, comme une marque de cet engagement digne de la férocité trop ordinaire encore dans ce siècle, à une partie de la noblesse.

avoient promis par le traité d'alliance ; mais ces secours lui étoient très-onéreux dans un tems où les ravages exercés par les Savoyards, et la fréquente interruption de son commerce la réduisoient aux plus fâcheuses extrêmités.

Cependant l'Evêque *Pierre de la Baume* abandonnoit avec son inconstance ordinaire le Duc qu'il venoit de servir avec tant de zèle, et pour regagner l'affection de son peuple, il retractoit toutes les protestations qu'il avoit faites contre son alliance avec les Cantons ; il la ratifioit comme juste & légale, & par un second acte aussi formel, il conféroit aux Sindics et au Conseil le pouvoir de juger toutes les causes civiles. Il demanda même, & obtint d'être reçu bourgeois de Genève. Enfin, avant que de sortir du Conseil-général, devant lequel il se dépouilloit en quelque sorte de ce qu'il y avoit de plus réel dans sa souveraineté, il prêta un serment solemnel de bien vivre avec son peuple, et de n'avoir jamais d'autre intérêt que le sien. Le peuple de son côté lui promit par serment obéissance & fidélité. Mais les promesses d'un homme aussi léger ne pouvoient procurer une longue tranquillité aux Genevois. Une année étoit à peine écoulée

que, reconcilié avec le Duc de Savoye, il s'étoit rendu de nouveau l'inſtrument de
son ambition. Il retracta donc les conces- 1528.
sions qu'il avoit faite l'année précédente, & en particulier celle du droit de juger les
causes civiles. Il voulut aussi persuader 1529.
aux Genevois de rendre au Duc de Savoye le *Vidomnat*, et de renoncer à leur alliance avec les deux Cantons. Et sur leur refus, il redevint leur iréconciliable ennemi, et s'allia plus étroitement que jamais avec le Duc.

Ce Prince avoit cependant toujours quelque crédit à Berne et à Fribourg. Les circonstances où se trouvoient ces Cantons les engageoient à le ménager. Ils pousserent même la complaisance pour lui jusques à lui promettre qu'ils renonceroient volontiers à leur alliance avec les Genevois, si ceux-ci vouloient y consentir. Ils envoyerent pour cet effet des députés à Genève qui joints à d'autres députés de *Zurich*, de *Soleure* te de *Bâle* devoient y porter cette étrange proposition. Mais admis dans le Conseil général, à peine eurent-ils cessé de parler, que chaque citoyen levant la main, jura qu'il mourroit plutôt mille fois que de renoncer à l'alliance, et une résolution si unanime, si courageuse étonna les députés. Elle méritoit sans doute

au moins leur estime. Ils sentirent que leur honneur exigeoit qu'ils n'abandonnassent point un allié qui se montroit si digne de leur appui et de la liberté.

On voulut cependant que dans une conférence à *Payerne* on examinat encore les prétentions des deux partis, selon les règles du droit et de la justice. Deux députés du Duc, et deux des Cantons devoient décider dans cette assemblée si les Genevois avoient eu le droit de contracter une alliance étrangère. C'étoit faire une question de leur liberté déjà reconnue par les deux Cantons. Le Comte de *Gruyères* leur ennemi, nommé sur arbitre, condamna les Genevois. Mais ils ne se soumirent point à cette sentence. Le Comte lui-même la retracta dans la suite Les deux Cantons reprirent donc des sentimens plus dignes d'eux, et l'alliance fut de nouveau confirmée.

Cependant le sort des Genevois devenoit tous les jours plus malheureux. Le Duc de Savoye, l'Evêque et les Gentilshommes de *la cuiller* réunissoient leur efforts pour hâter leur ruine. Si ces nouveaux républicains ne l'eussent été que de nom, s'ils n'avoient pas résolu de tout souffrir plutôt que de retomber sous le joug, si cette résolution n'eut pas été soutenue avec une fermeté inébranlable

s'en étoit fait d'un Etat que leurs alliés ne secouroient qu'à regret. Le Canton de *Fribourg* irité de la mauvaise foi du Duc étoit cependant assez disposé à lui faire la guerre. Mais à *Berne* on craignoit le crédit de ce Prince auprès de l'Empereur son beau frère. On se défioit des machinations du parti catholique en Suisse et dans le Canton même, où la réforme avoit encore beaucoup *d'ennemis secrets*; et l'on peut croire que si le Duc avoit mis plus de mesures dans les projets que sa haine et son ambition lui suggeroient, il eut pû détourner long-tems la main qui protégeoit Geneve, et épuiser peut-être enfin la patience d'un peuple attaqué avec tant de cruauté et de persévérance. Mais les hostilités qu'il continuoit ou par lui-même ou par le moyen des Gentilshommes de la *Cuiller*, les Genevois menacés de la famine, par ses ordres, et contre la foi des traités, les environs de leur ville ravagés, ses fauxbourgs insultés, la découverte de divers complots, dont l'objet étoit de la prendre d'assaut et d'en passer les habitans au fil de l'épée, toutes ces violations révoltantes des dernieres conventions ne laisserent plus enfin de prétextes aux Cantons pour

différer les secours que les Genevois imploroient.

Le 2 Octobre 1530. V. Ruchat. T. 3 L. 7. p. 228. Le danger devenoit en effet si pressant, que la Régence de Berne ayant invité des députés de Soleure à venir délibérer sur ce sujet, leur communiqua la nouvelle que le Duc avoit mis sur pied six mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux, et ordonné à tous ses sujets qui étoient en état de porter les armes de se joindre à eux pour attaquer Geneve, de sorte, ajouterent-ils, „ que *pour leur honneur* ils étoient obligés de „ marcher à son secours, quoique bien à „ regret, à cause de la dureté des tems, „ mais qu'il falloit remplir ses engagemens.

L'armée Bernoise forte de sept mille hommes, se mit donc en mouvement au mois d'Octobre, sous les ordres de l'Avoyer *Jean d'Erlach*. Deux mille hommes de *Fribourg*, cinq cens de *Soleure*, quelques soldats de *Payerne*, et deux à trois mille volontaires, la joignirent en chemin. Tout le *Pays de Vaud* fut mis à contribution, et traité avec rigueur. La ville de *Lausanne*, et son Chapitre maintinrent de leur mieux la neutralité. Genève étoit dans ce moment investie par une armée de dix mille hommes; quelques assauts avoient été tentés, et des fauxbourgs saccagés; mais

sur

par la nouvelle que les Suisses étoient déja à Morges, l'armée du Duc composée de mercenaires et de milices ramassées à la hâte et mal disposées se retira précipitamment. Les Suisses n'en avancerent cependant pas moins, brûlant, chemin faisant, les châteaux des Gentilshommes de la *Cuiller*, enlevant toutes les subsistances, sans épargner même les environs de Genève qu'ils venoient secourir, et qui furent aussi pillés.

Ils restèrent dix jours, et leur présence hâta l'accommodement que les deux partis desiroient déja presque également. Le Duc qui avoit envoyé un ambassadeur pour demander à traiter, rejetta tout ce qui s'étoit fait sur les Gentilshommes de *la Cuiller*. On feignit de le croire, et on ouvrit des conférences à *St. Julien*, à une lieue de Genève. Des députés de dix Cantons neutres, du *Vallais* et de *St. Gall* y firent les fonctions de médiateurs et d'arbitres.

Là le Duc de Savoye fut obligé d'acquiescer aux conditions que ces arbitres lui dicterent. Il prit, en se soumettant à leur sentence, en son nom et au nom de ses successeurs, l'engagement le plus exprès de cesser toutes les hostilités que Genève avoit eues à souffrir de sa part, et pour garantie de sa Le 19 Octobre. 1530.

promesse, *il engagea aux deux Cantons de Berne et de Fribourg, à titre d'hypothèque et de gage, le Pays de Vaud, avec tous les droits qu'il y possédoit, et ceux que lui où ses successeurs pourroient y acquerir ou posséder par la suite, sans aucune exception ni réserve, de façon que s'il pouvoit être prouvé juridiquement qu'il n'avoit pas rempli ses engagemens, le dit Pays de Vaud devoit écheoir aux deux Cantons* (*a*).

Si c'étoit au contraire les Genevois qui étoient les aggresseurs, les deux Cantons devoient, non seulement alors rompre leur alliance avec eux, mais se joindre au Duc pour lui procurer une entiere satisfaction.

Enfin, on renvoyoit à un second Congrès qui devoit se tenir à *Payerne* le 30 Novembre, l'examen des autres prétentions des deux parties.

Après ce traité, les chefs de l'armée des Cantons crurent n'avoir plus rien d'utile à faire à Genève, que d'exiger le payement des fraix de leur expédition. Les Genevois entierement épuisés, sollicitoient les égards dûs à leur triste situation. Cependant par un

(*a*) Ce sont les propres expressions de ce Récès de *Payerne*, traduit de l'original allemand, conservé dans les archives de Berne. (V. Les recherches hist. sur les Etats du Pays de Vaud. p. 60.)

de ces efforts dont l'amour de la liberté peut seul rendre capable, chaque citoyen sacrifiant une partie de son nécessaire, ils purent en payer une partie. Ainsi l'armée des Cantons les laissa en partant réduits à chercher leur derniere ressource dans ce courage inébranlable qui est si souvent la plus salutaire de toutes. Ils savoient par expérience ce qu'ils devoient attendre d'un ennemi qui ne se croyoit jamais lié par ses promesses les plus solennelles. Et en effet, le Duc se crut si peu lié par l'engagement qu'il venoit de prendre à St. Julien, que d'abord après la retraite des Suisses il tenta de nouveau de les affamer, qu'il ordonna de nouvelles levées, et qu'il fit venir jusques en Franche-Comté, un corps considérable de Lansquenets, dans le dessein de les employer contre eux.

Cependant la conférence qu'on avoit promis de tenir à Payerne, avoit eu lieu au tems Décembre. fixé. Les Députés des dix Cantons neutres y avoient assisté avec ceux du *Vallais* et de *St. Gall* comme arbitres. Ceux du Duc, des Genevois et des Cantons leurs alliés s'y étoient aussi rendus. Après des débats qui durerent quatre semaines, les arbitres prononcerent de nouveau que l'alliance de Genève avec les deux Cantons seroit maintenue comme

juste et légale, puisqu'il étoit prouvé par un nouvel examen que *cette ville étoit libre et indépendante du Duc*, mais que ce prince seroit remis en possession du *Vidomnat*, pour l'exercer sur l'ancien pied, avec la réserve expresse des droits de l'Evêque, et des privilèges et libertés de la ville; enfin que le Duc n'ayant pu ignorer, et n'ayant pas voulu empêcher les hostilités commises par ses sujets, il étoit juste qu'il payat un dédommagement aux trois villes de *Berne*, de *Fribourg* et de *Genève*, qui seroit de sept mille écus pour chacune; somme qu'il pourroit recouvrer sur les biens de l'Evêque, situés dans ses Etats, et sur ceux des Gentilshommes *de la Cuiller*, qui avoient fait, à ce qu'il prétendoit, la guerre aux Genevois à son insçu. Le traité de *St. Julien* étoit d'ailleurs expressément confirmé par cette sentence.

Quoique ces deux transactions paroissent d'abord presque étrangères à l'histoire des Suisses, et n'avoir intéressé que l'allié de deux Cantons, elles méritoient cependant d'y tenir une place, puisque la clause par laquelle le Duc de Savoye avoit engagé son *Pays de Vaud* pour assurer l'exécution de ses promesses, donna lieu à la guerre que les Bernois lui firent quelques années après, guerre qui,

comme on le verra bientôt, se termina par la conquête de ce pays, et valut à la Suisse une importante acquisition.

Des trois principaux articles de cette sentence, le Duc ne songea à exécuter que celui qui lui étoit utile. Il envoya un *Vidomne* aux Genevois, avec une lettre adressée *à ses chers et féaux*, pour leur ordonner de le recevoir sous peine de son indignation. Ils demanderent à leur tour où étoient les sept mille écus qu'un autre article obligeoit le Duc à leur payer. Il ne fit point de réponse, et les choses en restèrent là quelque tems. Mais les Genevois toujours menacés profiterent de ce moment de tranquillité pour fortifier leur ville, en rasant une partie de leurs fauxbourgs.

Bientôt les difficultés, les hostilités mêmes recommencerent, et quoique leur alliance avec les deux Cantons eut été tant de fois confirmée, et récemment par la sentence de *Payerne*, ce dernier appui faillit encore à leur être ôté. Le Duc renouvella ses intrigues à Berne pour en obtenir la révocation, et les deux Cantons eurent encore assez peu de générosité pour leur en faire de nouveau la proposition, en alléguant pour raison qu'aussi bien *ils n'étoient pas assez riches* pour payer les

secours qu'il faudroit leur envoyer toutes les fois qu'ils seroient attaqués. Ainsi ces deux républiques qui n'existoient que parce qu'elles avoient autrefois regardé la liberté comme le premier des biens, faisoient dépendre du payement de quelques milliers d'écus la liberté et l'existence même de leur allié. On ne reconnoît plus, il faut l'avouer, dans cette occasion, ces anciens Helvétiens si fideles à leur parole, si prompts à secourir les opprimés, si redoutables aux tyrans. On croit être transporté tout-à-coup chez une autre nation, et dans un autre siècle, ou voir naître déja dans celui-là cet égoïsme funeste qui éteint chez les hommes tout sentiment d'admiration et d'amour pour la vertu, qui croit qu'on s'acquite envers elle par des phrases et des sophismes, et sacrifie sans hésiter, à l'intérêt du moment, la foi des traités, les droits, la liberté, et le bonheur des nations.

La forme de cette proposition étoit pour les Genevois aussi affligeante que le fond. Le 9 Janvier 1531. Elle leur fut portée par trois députés dans leur conseil général, et accompagnée de menaces. Jamais cette petite nation n'avoit été réduite à une plus grande extrêmité; mais jamais elle ne prouva mieux, nous

aimons à le répéter, combien on trouve de ressources dans une volonté forte et persévérante. Tous adoptèrent sans hésiter la réponse que leurs magistrats leur avoient conseillé de faire, et qui nous paroît digne d'être conservée dans ses propres termes. *Les Genevois ne connoissent point d'appointement*, disoient-ils, *forsque l'alliance demeure, et plus on les menacera, et leur donnera de craintes, plus ils seront fermes et constans, pour maintenir leur droit jusqu'à la mort; et s'ils meurent pour soutenir leur bon droit, ils se tiennent pour heureux. Toutes fois ils se fient tant à Dieu, & aux Messieurs des deux villes, qu'ils observeront les sermens faits à Dieu, entre les hommes, et quand ils devroient engager tous leurs biens, femmes et enfans, ils leur payeront tout ce qu'ils peuvent leur devoir, de sorte qu'ils ayent occasion de se contenter* (*a*). Comment eut-on pû refuser un vif intérêt à un peuple si digne d'un meilleur sort? (*b*) Cet intérêt se fit sentir à Berne et à Fribourg. On essaya d'abord de le concilier avec l'amour de l'argent et du repos. On proposa aux Genevois

(*a*) Chronique de Savion. Ch. 3.

(*b*) *Ecce spectaculum dignum ad quod respiciat Deus, vir fortis cum malâ fortunâ compositus.* Voilà un spectacle, dit *Sénèque*, digne des regards de la divinité. L'homme courageux aux prises avec la fortune. (Sen. de Providentia. C. 2.)

des milieux et des accommodemens qui ne les tromperent pas, et qu'ils rejetterent encore hautement, jusques à ce qu'enfin les partisans du Duc ne furent plus écoutés, et que les Bernois et sur-tout les Fribourgeois reprenant des sentimens plus dignes d'eux, et redevenant eux-mêmes, confimerent leur alliance avec Genève, et s'occuperent de nouveau sérieusement de sa délivrance.

Le Duc ne cessoit cependant de la menacer, de l'inquiéter plus ou moins ouvertement. Il se refusoit à l'observation de tous les articles de la sentence de *Payerne*. *Il étoit Prince*, disoit-il, *et n'avoit que faire de plaider avec ses sujets de Genève*. Et sur ce fondement il rejettoit les propositions des deux Cantons, et refusoit même le payement de ce qu'il avoit été condamné à leur payer. Une conduite si hautaine et si injuste, épuisa enfin leur patience, et ils refuserent à leur tour de renouveller leur alliance avec lui, à la grande satisfaction des Genevois.

C'étoit dans ce même tems que la Doctrine Protestante commençoit à faire des progrès rapides parmi eux, & les animoit d'un nouveau zèle pour la liberté, qu'elle leur sembloit favoriser. Mais par la même raison, elle augmentoit la haine du Duc pour

eux. L'intérêt du Ciel devenoit dès lors un nouveau motif de les subjuguer. C'étoit une espèce de croisade, de guerre de religion, que les Genevois ne s'étoient pas moins justement attirée, suivant ce Prince, que les Vaudois ses autres sujets, depuis longtems les victimes de son fanatisme persécuteur. Mais ce sujet doit être repris de plus haut.

Quoique Genève ait eu dans la suite le nom de *Rome réformée*, il est certain qu'elle ne connut cette doctrine que plusieurs années après que *Zwingle* et ses associés l'eurent fait embrasser à une partie des Etats Helvétiques. Ses commencemens à Genève ne remontent qu'à l'année 1528. Des voyages fréquens en Suisse que leur commerce leur rendoit nécessaires, la mauvaise conduite de leur Evêque, l'ignorance, la vie scandaleuse d'une partie de leurs Ecclésiastiques, les fables absurdes qu'ils leur débitoient, firent goûter aux Genevois ce qu'ils entendoient dire en Suisse, et par-tout, de la nécessité de réformer l'Eglise. *Bonnivard*, Prieur de l'abbaye *St. Victor*, homme estimé par ses mœurs, par sa prudence, et par un savoir, dont on trouve les preuves dans la chronique qu'il nous a laissée, seconda ces dispositions. Il exhortoit les Genevois à

réformer leurs mœurs, à éclairer leur esprit, à oser penser, et à dire librement ce qu'ils pensoient. *Si l'on vous excommunie*, disoit-il, *le Pape Berthold vous absoudra.* C'étoit le réformateur *Berthold Haller* de Berne dont il parloit. Bientôt on osa censurer publiquement les abus du culte et les vices du Clergé, et rejetter des pratiques qu'on jugeoit indifférentes à la Religion. Quelques magistrats embrasserent ce parti que les Bernois soutenoient et encourageoient de tout leur pouvoir, pendant qu'au contraire les Fribourgeois n'épargnoient ni les prières ni les menaces pour détourner leur allié de déserter de l'Eglise à laquelle ils restoient scrupuleusement dévoués. Ces sollicitations opposées de deux alliés si nécessaires, jettoient les Genevois dans un grand embarras, et entretenoient parmi eux des factions très animées. Les alarmes perpétuelles que leur causoient d'ailleurs les entreprises du Duc de Savoye, et les hostilités des Gentilshommes de la *Cuiller*, occupant toute leur attention, la réforme ne fit chez eux, jusques vers l'an 1530, que des progrès peu sensibles, mais alors on put s'appercevoir que le nombre des réformés s'étoit accru, et avec le nombre leur hardiesse et leurs prétentions. Leur Evêque

s'étoit ligué secrettement avec le Duc de
Savoye pour leur faire la guerre. On en eut
la preuve à Genève. Dès lors il n'y fut plus
regardé que comme un ennemi perfide, et de
la haine qu'il méritoit, on passa plus facile-
ment à celle de la religion qu'il professoit,
et dont il empruntoit des armes. Pendant le 1530.
séjour que les troupes Bernoises avoient fait
à Genève, elles apprirent au peuple à insul-
ter à l'ancien culte, à se chauffer avec les
statues de bois, et les images qui décoroient
grossièrement les Eglises de ce tems; et cette
bravade étant restée impunie, fut fréquem-
ment imitée et même surpassée.

Bonnivard n'étoit plus à Genève. Trahi par de faux amis, il avait été livré au Duc qui l'avoit fait enfermer dans le château de *Chillon*, où il le retint longtems dans un cachot. Des placards, des libelles annoncèrent la nouvelle disposition des esprits. Il y eut de la chaleur, des troubles, des voyes de fait entre les deux partis. Le Conseil restant neutre, & étant d'ailleurs divisé, s'efforçoit de les calmer & de maintenir la tranquillité & l'union. La crainte de perdre l'alliance de *Fribourg* l'attachoit à ce systême. Il avoit aussi à craindre des convulsions dans l'intérieur, & des machinations au déhors.

L'Evêque joignoit à son titre de *Prince de Geneve* un grand crédit auprès du Pape qui le fit ensuite Cardinal, & auprès du Duc de Savoye avec lequel il s'étoit reconcilié. Le Duc tenoit d'ailleurs la ville de Geneve comme enfermée dans ses Etats, mais ces considérations politiques qui règlent la conduite d'un Conseil, n'arrêtent pas un peuple échauffé par la passion de la liberté, ou par l'enthousiasme de la religion. *Farel* & *Saunier*, tous les deux de Dauphiné & ardens réformateurs, excitoient le peuple par leurs prédications véhémentes à renverser sans aucun ménagement tous les obstacles qu'on opposoit à leurs efforts. Ils étoient venus à Geneve avec des recommandations de Berne, & avec celle que leur donnoient leurs grands travaux dans les villes voisines de la Suisse. Deux partis principaux se prononcèrent donc alors dans ce petit Etat naissant déja si agités par d'autres intérêts, celui des *Luthériens*, comme leurs ennemis les appelloient, & celui des Catholiques qui faisoient gloire de leur fidélité à la religion de leurs pères. Le premier avoit la pluralité dans le peuple, & quelques Magistrats pour chefs. Le second étoit composé de tous les Ecclésiastiques catholiques, puissans par leurs richesses, leur

nombre, & l'habitude qu'on avoit de les respecter. Ajoutez y plusieurs Conseillers & Citoyens riches, ou qui étoient, comme le dit une ancienne chronique, *de vie mondaine & dissolue*, *& n'ayant pas grande crainte de Dieu.* Le Clergé avec tous ses adhérens réussit d'abord à réduire au silence *Farel* & *Saunier*, & même à les faire chasser avec mépris. Un de leurs disciples nommé *Froment*, sous le modeste titre de maître d'école, continua avec succès à faire gouter la nouvelle doctrine, & quoique persécuté aussi, comme ses maîtres, il trouva comme eux des disciples & des successeurs. Savion. I. c. 1532.

L'animosité des deux partis fut enfin portée aux derniers excès. Complot des Catholiques contre les Réformés, résistance & sédition de ceux-ci, *meurtres*, *assassinats*, *le père prêt à égorger son fils*, *le frère altéré du sang de son frère*, *& les parens de celui de leurs parens.* L'acharnement étoit poussé au point que les ordonnances des Magistrats, & toutes les paroles de paix étoient méprisées. Tel fut le spectacle que Genève offrit pendant longtems. Enfin des négocians Fribourgeois agréables aux deux partis réussirent à rétablir un peu de calme. Le Conseil reprit quelque autorité, & ordonna que chacun *put vivre en* 1533. Ruchat. L. 10.

Le 30 Mars 1533. *liberté en évitant de donner du scandale.* Et pour tenir autant qu'il pouvoit la balance égale, il défendit en même tems de *prêcher sans la permission des supérieurs Ecclésiastiques* (Catholiques), *et de prêcher ce qu'on ne pourroit prouver par l'Ecriture Sainte.* On ne pouvoit mieux s'y prendre pour interdire toute espèce de prédication.

Cette espèce de trêve ne fut pas de longue durée. Les Prêtres catholiques provoquèrent quelques semaines après une nouvelle sédition.
Le 4 Mai. On se battit dans les rues, & un des principaux Chanoines de Genève, nommé *Wernli*, Fribourgeois de naissance, qui s'étoit montré armé fut tué dans le tumulte. Son corps fut porté à *Fribourg*, où sa famille engagea le Conseil à demander une vengeance éclatante. Des députés vinrent pour cet effet à Geneve, & afin d'être plus sûrs du succès, ils prièrent l'Evêque d'y retourner aussi & les Genevois de le recevoir. Tout fut agréé, & le Conseil de Geneve envoya même une députation de quatre de ses membres en Franche-Comté pour inviter l'Evêque à revenir dans sa ville Episcopale qu'il avoit depuis longtems abandonnée. Il y rentra en effet, comme en triomphe, & y fut reçu avec de grands honneurs. L'assemblée

générale du peuple à laquelle il assista lui déclara qu'*elle le reconnoissoit pour son Prince*. Il lui déclara en retour qu'elle eut à se garder de *recevoir la nouvelle loi*, sous peine de son indignation. Bientôt il s'arrogea le droit de faire juger par ses officiers les hommes accusés du meurtre de *Wernli*. Les Syndics protestèrent contre cette violation de leurs libertés. De là de nouveaux & de longs démêlés dans lesquels les Fribourgeois prirent parti pour l'Evêque, & les Bernois pour les Citoyens. Savion, Roset.

Alors l'Evêque craignant, ou feignant de craindre pour sa vie ou sa liberté, sortit de Geneve pour n'y plus rentrer, & se livrant aux conseils intéressés du Duc, il fit dès lors ouvertement cause commune avec lui. Alors aussi les Conseils de Genève regardèrent son départ comme une désertion volontaire. Et quand son procureur Fiscal voulut intervenir dans le procès des prévenus du meurtre de *Wernli*, ils lui signifièrent *qu'ils ne reconnoissoit plus aucun supérieur* De dix de ces prévenus neuf furent absous, le dixième qui avoua le meurtre fut exécuté. Mais cet acte de justice ne satisfit ni l'Evêque, ni les Fribourgeois. Ceux-ci vouloient du moins faire valoir cette occasion de retenir par de nou- Le 15 Juillet.

veaux efforts leurs alliés dans l'obéissance de l'Eglise. Une députation nombreuse de leurs Conseils arriva pour solliciter les Genevois de s'engager par serment à rester Catholiques. Les Bernois y en envoyèrent une de leur côté avec des instructions contraires. Ceux-ci devoient, en cas de refus, exiger le payement des sommes que les Genevois leur devoient. Ainsi ce malheureux peuple se trouvoit preſſé & pouſſé en sens contraires par son Evêque, ses deux alliés, sa conscience & sa pauvreté.

Le Conseil différoit de répondre & temporisoit autant qu'il lui étoit possible. Mais de nouveaux incidens le replongeoient sans cesse dans la même perplexité. L'Evêque & son Clergé ayant fait venir à Geneve un fameux Docteur de Sorbonne, nommé *Furbitty*, ce prédicateur emporté, en voulant inspirer à ses auditeurs la vive horreur qu'il avoit pour l'hérésie, compara les *hérétiques, tels que les Ariens, les Sabelliens, les Vaudois & les Allemands*, aux bourreaux qui avoient partagé les vêtemens du Sauveur. Le Conseil se contenta de lui défendre de prêcher aucune Doctrine qui ne se trouvât pas dans l'Ecriture, se flattant qu'il ne pourroit plus alors insulter ni les *Vaudois*, ni les *Allemands* dont l'Ecriture

l'Ecriture ne dit rien. Mais ces derniers, c'est-à-dire, les *Bernois* qui se croyoient insultés ne se contentèrent pas de cette défense. Ils écrivirent une lettre foudroyante au Conseil de Geneve pour lui déclarer qu'ils faisoient partie criminelle à *Furbitty*, & qu'il devoit être sur le champ arrêté & jugé. Cette lettre fut le signal de nouveaux troubles. *Farel* revint prêcher contre *Furbitty*. Les Fribourgeois accusèrent *Farel* à leur tour, & demandèrent aussi qu'il fut puni sous peine de *perdre l'alliance*. Le grand vicaire de l'Evêque publioit de son côté un mandement pour ordonner, sous peine d'excommunication, de brûler toutes les Bibles françaises ou allemandes, ordre difficile à concilier avec celui qui prescrivoit de ne rien croire que ce qui étoit dans la Bible, & qui ne servit qu'à rendre le Clergé Romain beaucoup plus suspect, ainsi que la cause qu'il vouloit défendre.

Cependant *Furbitty* fut mis aux arrêts sur la demande des Bernois. Ils vouloient qu'on instruisit son procès. Ils vouloient qu'on autorisat la prédication publique de la Doctrine réformée. Enfin ils vouloient que les Genevois trouvassent ce qu'ils n'avoient pas, les sommes qui leur étoient dûes pour les fraix des secours qu'ils leur avoient fournis.

Et la menace de rompre l'alliance étoit toujours à la suite de ces demandes. Deux de leurs députés en mirent même un jour l'acte original sur la table du Conseil, en protestant que, s'ils n'obtenoient pas satisfaction, ils alloient en arracher les sceaux.

Refuser, c'étoit risquer de perdre la patrie pour sauver un Moine insolent. Après un interrogatoire, & une dispute théologique qu'on l'invita à soutenir contre *Farel* & d'autres Docteurs réformés, & qui fut troublée par de nouvelles séditions, & de nouveaux meurtres, *Furbitty* fut enfin condamné à se retracter, & à donner satisfaction aux Bernois. Et sur son refus constant d'obéir, il fut conduit & retenu en prison où il resta deux ans. Alors François I écrivit en sa faveur, & on le remit en liberté.

A l'égard de la prédication publique que les Bernois demandoient, le Conseil de Geneve se vit aussi obligé de se conformer à leur desir. *Farel* prêcha donc enfin dans l'Eglise du couvent des Cordeliers; ses Sermons pleins de cette chaleur & de cette hardiesse qui lui étoient propres, & qui font tant d'impression sur la multitude, en furent généralement admirés. On y couroit en foule & les conversions se multiplioient.

Le 1 Mars 1534.

Alors aussi les *Fribourgeois* après avoir tout tenté de concert avec l'Évêque & le Clergé pour lutter contre le crédit des Bernois & des prédicateurs réformés, ne s'en tinrent plus à de vaines menaces, & malgré les instantes prières des Genevois, ils déclarèrent à leurs députés qu'ils renonçoient à leur combourgeoisie, & ils arrachèrent en effet en leur pré- Le 28 Avril 1534. sence les sceaux du traité qu'ils avoient avec eux.

C'est ainsi que finit cette alliance qui avoit été si utile à Geneve pendant les huit ans qu'elle avoit subsisté. Plusieurs Citoyens ne se bornèrent pas à en témoigner hautement leurs regrets. Ils quittèrent leur patrie, & allèrent augmenter le nombre et le ressentiment de ses ennemis, prévoyant bien que c'étoit là l'arrêt de la proscription de la religion à laquelle ils restoient attachés, comme l'événement ne tarda pas à le prouver.

En effet les réformés enhardis par leur nombre et l'appui des Bernois attaquèrent dès lors sans ménagement leurs adversaires. Les statues, les images, les autels furent abattus. Le culte Catholique insulté. Mais ce qu'ils firent à l'égard de leur Evêque mérite plus d'attention.

Depuis qu'il avoit quitté Geneve, il n'a-

voit cessé de prendre avec le Duc de Savoye des mesures pour y rentrer en vainqueur, ou plutôt pour lui livrer cette ville. Quelques Genevois, quelques Magistrats mêmes étoient d'intelligence avec eux. Les exilés les encourageoient. Des troupes soldées, des gentils hommes du voisinage s'approchèrent pour tenter un coup de main. Mais ils furent découverts et le complot échoua. Des prisonniers avouèrent que l'Evêque en avoit été le principal auteur, et qu'il soudoyoit ceux qui devoient l'exécuter. Le peuple porta des plaintes amères à la Diète Helvétique contre l'Evêque et le Duc. Les Cantons irrités firent des reproches très-vifs à ce Prince qui n'y eut aucun égard. Il continua les hostilités, et redoubla de sévérité pour affamer les Genevois. L'Evêque les excommunia, et leur déclara la guerre, comme à des *hérétiques endurcis.* Ces foudres leur causèrent peu de frayeur, mais le Pape ayant aussi lancé les siens contre eux, et contre ceux qui leur donneroient quelques secours, les Catholiques du *Pays de Vaud* qui leur avoient été longtems favorables résolurent de s'opposer au passage des Bernois dans le cas où ceux-ci voudroient de nouveau les secourir.

Après avoir excommunié les Genevois,

l'Evêque ne pouvoit plus avoir aucun commerce avec eux. Il établit son Conseil épiscopal et son officialité à *Gex*. Le Conseil de Genève de son côté défendit de reconnoître ce Tribunal, et considérant ensuite que l'Evêque avoit malgré ses prières abandonné la ville pour se joindre à ses ennemis, il notifia solemnellement à son Chapitre qu'il regardoit dès ce moment le siège Episcopal comme vacant.

Cependant le Duc de Savoye continuoit avec sa duplicité ordinaire à traiter les Genevois comme un implacable ennemi, et à protester aux Cantons qu'il ne demandoit qu'à vivre en paix avec eux. Nous supprimons les détails de ces manœuvres dont la mauvaise foi est trop évidente pour avoir besoin d'être prouvée. Aussi les Bernois qui les voyoient de plus près déclarèrent ils à ses envoyés que s'il ne les cessoit une guerre entre eux deviendroit inévitable. D'autres Cantons, et surtout les Catholiques, étoient plus favorables à ce Prince, mais leur intervention n'eut aucun effet. Les brigandages des *Savoyards* et des exilés de Geneve réduisoient ses infortunés habitans aux dernières extrêmités. Ils ne pouvoient plus cultiver leurs terres, ni se procurer des vivres que les ar-

mes à la main. La nécessité, le désespoir les obligèrent à user de represailles, et en firent de patiens et d'intrépides soldats. Ils fortifièrent leur ville avec un nouveau soin, et l'amour de la patrie les détermina à en détruire une partie pour assurer la défense du reste.

La réformation ne pouvoit manquer de faire des progrès dans de pareilles circonstances. Le Duc et l'Evêque étoient devenus leurs ennemis impitoyables; les Bernois étoient leurs seuls amis, leurs seuls défenseurs, car depuis qu'on avoit eu lieu de craindre que François I ne voulut prendre sur lui la défense de Geneve, (ce Prince lui avoit en effet offert sa protection) les Bernois avoient montré plus de zèle pour s'en charger seuls de peur d'être supplantés par ce concurrent trop puissant. La retraite du grand Vicaire dans son abbaye de *Bonmont* (*a*), celle des Chanoines à *Annecy* ne laissoient plus aucun doute sur la désertion concertée du clergé Catholique. Le gouvernement de Genève ne pouvoit plus retenir la fougue du peuple dont la très-grande partie accusoit hautement sa lenteur et ses ménagemens, jusqu'à ce que le

---

(*a*) Amédée de *Gingins*. Il laissa en mourant cette riche abbaye aux Bernois.

grand Conseil, après de longs débats, ordonna enfin qu'on cessat de dire la messe dans la ville jusqu'*à nouvel ordre. Ce nouvel ordre* fut le dernier coup porté au Catholicisme. Un Edit général statua *que Dieu seroit servi selon les règles de l'Evangile, et qu'on interdisoit pour jamais tout acte d'idolatrie papistique.* Le 10 Août 1534.

Dès ce moment l'ancienne religion ne fit plus que de faibles et d'impuissans efforts pour reprendre son empire. Toutes les circonstances lui devinrent contraires ; l'inconséquence et les variations continuelles de l'Evêque, les entreprises mal combinées du Duc de Savoye plus ambitieux que prudent et persévérant. Celles de François I qui n'étoit bon Catholique que pour persécuter les Protestans dans ses Etats, et qui les favorisoit par tout ailleurs, la ferveur du zèle religieux des Bernois, mais surtout le caractère énergique et le courage supérieur à tous les dangers et à toutes les épreuves du peuple de Geneve qui joignoit dans ses idées la cause de la liberté à celle de la religion réformée, parce qu'elles avoient les mêmes ennemis, les mêmes intérêts, les mêmes étendarts, et qui préféroit de bonne foi la mort à l'oppression.

Voyons à présent comment un événement

qu'ils n'auroient osé prévoir quand ils commencèrent cette lutte contre la tyrannie, leur donna les moyens d'en sortir victorieux et d'affermir leur indépendance. Nous rattacherons ainsi l'histoire de Genève à celle de la Suisse par celle d'une conquête importante, à laquelle l'alliance de cette ville avec Berne donna lieu.

CHAPITRE V.

Les Bernois délivrent Geneve. Cette ville devient entiérement libre. Conquête du Pays de Vaud par les Bernois et ses suites.

Le Pays de Vaud, la plus agréable et la plus fertile contrée de la Suisse méridionale, s'étend dans une longueur d'environ vingt lieues sur une largeur presque égale, entre les lacs de Neuchâtel et de Geneve, les Alpes et le mont Jura. Ce pays avoit fait anciennement partie de la *Bourgogne transjurane* (*a*), et il passa en 1033 avec les autres provinces de ce Royaume sous la domination des Empereurs d'Allemagne qui le firent gouverner

(*a*) Il y avoit déja eu sous les Rois du premier et du second Royaume de Bourgogne un *Comte de Vaud*, *Pagus ou Comitatus Valdensis*, mais il paroit qu'il étoit bien moins étendu que le Pays de Vaud des siècles suivans.

par divers Seigneurs, et en particulier par les Ducs de *Zæringen*. Cette puissante maison étant éteinte en 1218, les Comtes de Savoye qui y possédoient des fiefs et des jurisdictions, devenus puissans par des alliances avantageuses et par la faveur des Empereurs, réussirent à y étendre leur domination. L'un de ces Comtes, *Amédée V*, donna le *Pays de Vaud* en 1285 à son frère cadet *Louis*, dont la postérité le posséda sous le titre de *Baronnie de Vaud* jusques en 1359, époque où cette branche s'éteignit. Peu de tems avant la guerre des Suisses, contre le Duc de *Bourgogne*, *Louis*, Duc de Savoye, démembra de nouveau cette Baronnie en faveur de son fils cadet *Jaques*, Comte de *Romont*. Nous avons vû dans la relation de cette guerre que ce Prince ayant pris parti pour le Duc de Bourgogne, les Suisses s'en vengèrent en s'emparant du *Pays de Vaud*, et qu'il n'en obtint la restitution qu'en cédant à Berne et à Fribourg *Morat*, *Grandson*, *Echallens* et *Orbe* que ces Cantons possédèrent dès-lors en commun.

V. T. 10 de cette histoire.

Une autre partie de ce pays appartenoit à l'Evêque de Lausanne. Outre cette ville dont il étoit Seigneur, il occupoit les 4 Paroisses de la *Vaud*, *Avenches* et *Vevey*. Tout le reste dépendoit du Duc de Savoye qui le faisoit

gouverner par un grand Bailli ; mais les divers ordres des habitans jouissoient de *franchises* et de priviléges importans. Et lorsque le Duc à son avénement à la Baronnie de *Vaud* convoquoit, selon l'usage, l'assemblée des Etats composée des Nobles, de ses vassaux et des députés des villes soumises immédiatement à sa domination, il prêtoit en personne, ou par le Bailli qui le représentait, le serment de maintenir les privilèges et les coutumes du pays. Les divers ordres lui prêtoient ensuite à leur tour un serment d'obéissance et de fidélité. Ces franchises paroissent avoir consisté principalement, (vers la fin de la domination de la maison de Savoye) dans le droit accordé à tous les sujets du pays de ne pouvoir être traduits devant d'autres juges que le juge ordinaire, sinon pour cause d'appel (*a*). Le Prince ne pouvoit point aussi, sans le consentement des représentans du

(*a*) Lorsqu'en 1356 l'Empereur Charles IV accorda aux Comtes de Savoye le privilége de *non appellando*, ils établirent chez eux un tribunal suprême d'appellation à *Chambery* pour leurs Etats *en deça des Monts*. Quand une cause avoit été jugée en première instance dans le *Pays de Vaud* par les officiers du Prince, elle étoit portée devant le Bailli de *Vaud*, et de là, s'il y avoit appel, à ce Tribunal suprême. (V. Recherches hist. sur le Pays de Vaud. p. 49.)

pays, faire des loix qui dérogeassent aux anciennes coutumes qu'on y observoit de tems immémorial, et qui respiroient en général un esprit de justice et de liberté. Les loix nouvelles étoient publiées au nom du Prince quand il les avoit approuvées. Le pays étoit exempt de tailles et de toutes impositions arbitraires, ce qui obligeoit souvent le Prince à avoir recours à la Noblesse et aux villes pour obtenir, sous le nom de *dons gratuits*, les secours dont il avoit besoin. Mais ces ressources étant souvent insuffisantes, les derniers Ducs contractèrent des dettes immenses, et hypothéquèrent peu à peu avec le consentement des habitans, les villes, seigneuries et redevances de tout le pays.

Quand le Prince étoit en guerre les nobles marchoient par ses ordres à la tête de leurs vassaux, et les bourgeois suivoient la bannière de leur ville. Enfin les grands Vassaux, les Chevaliers bannerets, et quelques bonnes villes jouissoient du droit funeste à la tranquillité publique de soutenir les armes à la main leurs querelles particulieres, et de faire des traités et des alliances à l'occasion de ces guerres.[1]

C'est cette province que le Duc de Savoye s'exposoit à perdre, plutôt que d'abandon-

ner ses projets sur Genève. Il est possible qu'il fut moins attaché à sa conservation, depuis qu'il l'avoit hypothéquée pour des emprunts énormes qu'il ne pouvoit espérer d'acquitter. Mais ce qui est plus vraisemblable encore, c'est qu'il désiroit avoir Geneve par un faux point d'honneur, et surtout par un zèle de religion aussi peu éclairé, zèle que les Ecclésiastiques dont il étoit entouré, et la Cour de Rome qu'il ménageoit avoient soin d'entretenir. D'ailleurs, il put croire que le Canton de *Fribourg* ayant renoncé à toutes ses rélations politiques avec Genève, les engagemens qu'il avoit pris par le traité de *St. Julien*, étoient aussi annullés, et que les Bernois restés seuls chargés de la défense de Genève, se lasseroient des efforts qu'elle leur coutoit, ou que ces efforts seroient impuissans.

Quoiqu'il en soit, il continua de vexer les Genevois de toutes les manières possibles. La noblesse de ses Etats, les partisans de l'Evêque, les exilés de Genève refugiés et retranchés à deux lieues de cette ville, dans le château fort de *Peney*, continuoient leurs brigandages jusqu'à ses portes. Le Duc en leur rendant les approvisionnemens presque impossibles, les réduisoit aux dernieres

extrêmités. Ils se virent forcés de faire sortir une multitude de malheureux nuds et affamés qui furent repoussés dans la ville par des traitemens barbares, et de faire à leur tour une guerre offensive en armant tous leurs Citoyens, et en cherchant ailleurs des secours.

Ceux de Berne sur lesquels ils fondoient leurs plus grandes espérances, n'étoient point prêts à arriver. Les Bernois leur écrivoient qu'il n'étoit pas raisonnable de laisser leur pays en danger pour secourir celui d'autrui. Ils se virent donc obligés une fois d'écouter les propositions du Roi de France, car ce ce Prince étoit alors l'ennemi déclaré du Duc de Savoye, et cette haine prévalant sur celle qu'il avoit contre les hérétiques, il se montroit disposé à secourir les Genevois. Mais ils ne répondirent pas cependant à ses offres comme il l'eut desiré, et quand il leur demanda de le mettre en possesion des droits qu'avoit eu sur eux leur évêque, ils rejetterent sans hésiter cette proposition (1).

(1) Comme il leur promettoit de grands avantages à cette condition, et surtout la conservation de leur liberté, usages et coutumes &c. ils répondirent que tout ce qu'ils avoient souffert et souffroient encore étoit pour leur liberté, *qu'ils la lui*

Il se fit cependant en leur faveur des levées d'hommes dans ses Etats, mais les Savoyards leur fermerent le passage. Les Genevois ne tirerent pas plus d'utilité d'un autre corps qu'ils avoient levé dans le Comté de *Neuchâtel* & le Canton de Berne. Ce corps pénètra par la Franche-Comté, dans le pays de *Vaud*, jusques dans le voisinage de *Nyon*, et battit les Savoyards très supérieurs en nombre, qui vouloient s'opposer à son passage. Mais les Bernois eux-mêmes l'empêcherent d'aller plus avant, le firent défrayer par les Genevois & le congédierent, sous prétexte qu'ils étoient occupés à négocier une trêve pour Genêve, et qu'il falloit en attendre le résultat.

Le Duc intéressé à gagner du tems, savoit mettre à profit ces lenteurs des Bernois. Il promettoit de traiter avec les Genevois, qui démêloient bien ses desseins, et rejettoient ses propositions captieuses. Il ne tenoit en effet rien de ce qu'il promettoit. Les Bernois lui avoient envoyé une grande

---

recommandoient, & ne refusoient pas son secours, sachant qu'il étoit un Prince amateur des villes franches. On ne voit pas où les Conseils de Genève avoient trouvé les preuves de cette vertu de François I.

députation vers la fin de l'année, à la *Val-d'Aoste*, où il avoit promis de se rendre. Leurs propositions étoient très-pacifiques. Ils demandoient que les Genevois leurs combourgeois fussent maintenus dans leurs libertés, et spécialement dans celle de leur religion, que d'ailleurs ils s'engageroient à ne point prêcher hors de l'enceinte de leur ville, et ils consentoient pour un bien de paix à renoncer au droit d'hypothèque sur le pays de *Vaud*, que leur avoit donné la sentence de *Payerne*. Mais le Duc déclara qu'il *ne permettroit jamais aux Genevois leur changement de religion, sans la licence du Pape, et la sentence du Concile-général, que d'ailleurs sa noblesse dont en ce point il ne pouvoit être le maître, étoit résolue de sacrifier corps et biens pour exterminer les Luthériens.* La conférence étant ainsi rompue, le Duc ordonna que Geneve fut étroitement resserrée, et qu'on redoublat de vigilance et de sévérité pour empêcher qu'ils ne reçussent des vivres de ses Etats. Mais leur patience croissoit avec le danger. Ils pensoient d'ailleurs que les Bernois se persuaderoient enfin de l'inutilité de leurs menagemens pour le Duc. Car non-seulement ils devoient sauver leurs alliés de Genève prêts à succomber, mais ils avoient

encore à venger leur propre injure. En effet, le Chatelain de *Muss*, dont nous avons parlé, irrité contre les Suisses, étoit entré au service du Duc qu'il égaroit par ses conseils violens, et il avoit osé faire des incursions dans les terres d'*Orbe* et d'*Echallens* qui relevoient de Berne et de Fribourg.

Ces motifs réunis décidèrent enfin les Bernois à recourir au seul moyen qui leur restât pour arrêter les entreprises de ce Prince obstiné. Ils adresserent d'abord une Lettre
Le 29 Décembre 1535. circulaire à toutes les Communautés du Canton pour leur communiquer leur dessein et leur en exposer les motifs. Assuré de leur approbation et de leur zèle, le Grand Conseil prit alors la résolution de déclarer sans plus de délai la guerre au Duc, résolution qui fut ensuite communiquée à son Envoyé, et à tous les Cantons et États confédérés du
Le 13 Janvier 1536. Corps Helvétique. Dans l'un et l'autre de ces manifestes, l'oppression où ce Prince tenoit Genève étoit la seule raison que les Bernois alléguoient. Elle y étoit représentée comme *intolérable*, et comme menaçant cette ville alliée d'une ruine prochaine. *Il n'étoit pas possible*, disoient-ils, *qu'on en souffrit davantage.* Ils ne faisoient point valoir le titre légal que leur donnoit sur le pays
de

de *Vaud*, mais sur ce pays seul ; le traité de *St. Julien*, et la sentence de Payerne. On voit qu'ils étoient indignés d'être le jouet de la mauvaise foi de ce Prince ; mais on peut croire que le zèle de religion qui étoit encore chez eux dans sa première ferveur les portoit aussi à cette entreprise. D'ailleurs, cette fidélité à remplir ses engagemens, l'une des vertus qui avoient toujours été les plus chères aux Suisses, leur persuadoit comme ils le disoient eux-mêmes, que leur *honneur étoit absolument intéressé à secourir un peuple injustement persécuté, en haine de sa religion, et que s'ils l'abandonnoient, ce seroit une tache dont ils ne se laveroient jamais* (1). Enfin, ils n'ignoroient pas que la plupart des habitans de ce beau pays qui touchoit au leur, & lui offroit un agrandissement précieux et une une nouvelle barrière, étoient disposé à se soumettre à leur domination. C'étoit surtout le cas de ceux qui avoient embrassé secrettement la nouvelle religion, et qui désiroient vivement de la voir établie dans leur pays.

(1) Manifeste ou Lettre des Conseils de Berne, adressée aux Communautés de leur Canton, datée du 29 Décembre 1535. Voyez Ruchat. T. 5. L. 13.

L'armée chargée de cette expédition n'étoit avec les auxiliaires de *Neuchâtel* et de *Bienne* que de 7000 hommes, sous les ordres du trésorier *Nægeli*, officier habile et expérimenté, auquel on avoit adjoint huit Conseillers munis de plein-pouvoirs pour traiter de tout ce qui avoit rapport, soit à la guerre, soit à la paix. Ils ne menoient avec eux que 16 pièces d'artillerie. C'est avec des forces si peu imposantes qu'ils se mirent en marche au cœur de l'hyver, pour envahir tout le pays qui est entre Morat & Genève, mais ce pays étoit presque sans défense, et la conquête n'en couta guères à l'armée Bernoise qu'une marche pénible d'environ 11 jours.

Le 21 Janvier 1536.

La petite ville de *Cudrefin* sur la côte orientale du lac de Neuchâtel fut la premiere qui envoya à *Morat* faire ses soumissions aux Généraux. Ils passèrent devant celle d'*Avenches*, sans y entrer, parce qu'elle appartenoit à l'Evêque de *Lausanne*. *Payerne* déja alliée des Bernois leur prêta serment de fidélité, et leur fournit quelque secours. Ceux de *Moudon* et de *Rue* en firent autant, en se réservant leurs privilèges. *Yverdon*, la seule place du pays qui put faire quelque résistance, refusa de se rendre à leurs sommations. Les Genevois étant assiégés, et ayant déja essuyé quelques assauts,

l'armée Bernoise se hâtait de leur porter du secours. Elle marcha donc droit à *Morges* où étoient les troupes de Savoye, au nombre de 4000 hommes, avec quelques barques commandées par le Châtelain de *Muss.*

Leur projet étoit de s'assurer de *Lausanne*, où l'Evêque les appelloit. Il étoit dévoué au Duc de Savoye, autant que les Lausannois l'étoient aux Bernois. Mais à l'approche de ceux-ci, les troupes du Duc s'enfuirent avec précipitation de l'autre côté du Lac, ne laissant de garnisons que dans les villes de *Morges* et de *Nyon.*

En continuant de s'avancer sans résistance vers Genève, les Bernois brûlerent les châteaux de quelques-uns de ses implacables ennemis, les Gentils-hommes de *la Cuiller. Nyon, Coppet, Gex, Divonne*, se soumirent. Le château de *Pency* fut de même abandonné et livré à la vengeance des Genevois qui le raserent. Bientôt après ils reçurent leurs libérateurs dans leur ville, et virent arriver avec eux le terme de leurs souffrances et de leurs longues perplexités.

Une conquête si rapide ne put manquer d'exciter la jalouse attention de tous les Etats voisins. Le Gouverneur de Milan offrit aux Bernois la médiation de l'Empereur son maî-

tre pour le rétablissement de la paix. On fit peu d'attention à cette proposition suspecte et tardive. Ils se bornerent aussi à répondre en peu de mots aux lettres que divers Cantons leur adresserent dans la vue de les détourner de poursuivre une entreprise qui pouvoit, selon eux, devenir fatale pour eux et pour toute la Suisse. Dans leur réponse, ils leurs exposoient les motifs de cette guerre que l'obstination du Duc avoit rendue inévitable, et ils les renvoyoient d'ailleurs aux Chefs de leur armée, chargés de leurs pouvoirs pour la faire et pour la terminer.

Ils rassurerent en même tems les députés de la *Franche-Comté* qui craignoient pour la neutralité de leur pays, & la Duchesse de Nemours allarmée sur celle de son Comté de *Genevois*. Mais la députation des Vallaisans méritoit une attention plus particuliere. Invités par l'exemple heureux des Bernois, ils leur faisoient savoir qu'ils vouloient aussi étendre leur territoire depuis St. *Maurice* jusqu'à *Thonon*, & ils leurs offroient en conséquence de les seconder de toutes leurs forces. Les Chefs de l'armée Bernoises sentirent l'avantage de cet offre ; ils l'accepterent en les priant cependant de prendre la riviere de la *Drance* pour limites, parce qu'ils se ré-

servoient *Thonon* qui leur avoit deja prêté serment de fidélité. Ils usoient de la même politique avec *Fribourg*. Quoique ce Canton en rompant son alliance avec Genève, sans de justes raisons, eut perdu tout droit de défendre cette ville contre le Duc, et de faire la guerre à son fujet, les Bernois l'inviterent à y prendre part, en occupant *Rue* et *Romont*, & les Fribourgeois y consentirent avec empressement.

On se demande ici ce que faisoit le Duc de Savoye pour défendre cette belle partie de ses Etats, et sauver le reste du danger pressant qui le menaçoit. L'histoire qui ne fait que nous laisser entrevoir les raisons qu'il avoit eues pour s'expofer à cette guerre, nous fait mieux comprendre comment il étoit hors d'état de la foutenir.

François I, fils de fa fœur, réclamoit de puis quelques années au nom de sa mère, quelq ue portion de l'héritage de *Philippe* Duc de Savoye, et fondé sur ce titre, il vouloit avoir la Bresse & toutes les terres qui n'étoient pas unies irrévocablement à la couronne Ducale. Cette prétention qui causoit les plus vives allarmes au Duc, l'avoit engagé à rechercher la protection de l'Empereur son beau frère, qui pour se l'at-

trcher plus étroitement, lui avoit fait préſent du Comté d'*Asti*, qu'on regardoit en France comme un ancien patrimoine de la maison d'*Orléans*.

Dès-lors le Duc n'avoit plus dissimulé sa partialité pour les Impériaux dans les guerres d'Italie, & on s'étoit accoutumé en France à le regarder comme un ennemi dont il falloit s'assurer, dès qu'on voudroit reconquérir le Duché de Milan auquel le Roi ne pouvoit ſe résoudre encore à renoncer.

François *Sforze* venoit de mourir, & le Roi de France dont cette mort faisoit revivre les prétentions, envoyoit une armée en Italie pour reprendre le Milanois. Elle pénétra en Savoye du côté de *Montmélian*, & ne trouvant aucune résistance, elle occupa bientôt preſque tout ce Duché, ainsi que le Comté de *Bresse*, le Duc s'étant sagement borné à la défense des Alpes et du Piémont.

C'étoit dans ce tems-là même que les Bernois, après s'être rendus maîtres du pays de *Vaud*, ne sachant rien de certain de la marche des Français, mais instruits sans doute de leurs desseins hostiles contre le Duc, s'étoient avancés jusqu'au mont de *Sion*, à quelques lieues de Genève, pour chercher leur ennemi. Là ils rencontrerent *Villebon* Pré-

vot de *Paris*, qui venoit les prier de la part du Roi de seconder son entreprise, en leur offrant de leur rendre un service pareil.

Les Chefs de l'armée Bernoise reçurent cette proposition avec joye, & répondirent que puisque le Roi s'étoit déja rendu maître d'une partie de la Savoie, ils consentoient à ne pas poursuivre leur ennemi jusques à *Chambery*, comme ç'avoit été leur dessein, et qu'ils resteroient en deça du mont de *Sion*.

Les disgraces s'accumulerent dès lors sur la tête du malheureux Duc. Il perdit après la Savoye, *la Bresse*, *Turin* & tout le *Piemont*. Ensorte que ce Prince qui avoit voulu entrer en maître dans Geneve, et accabler cet Etat foible et naissant, n'eut jamais la consolation de rentrer dans les siens. Les Bernois allerent alors attaquer le Fort de l'*Ecluse* qui commande, à l'extrêmité du pays de *Gex*, le passage étroit et important de ce pays dans la *Bresse*. La garnison ne tarda pas à capituler, et tout le pays étant ainsi soumis, l'armée revint à Geneve avec un riche butin.

Jusques là les Genevois n'avoient pû que se féliciter des grands succès de leurs libérateurs. Ils y avoient même contribué de tous leurs foibles moyens. Mais les chefs des Ber-

Ces sentimens dicterent leur réponse. *Si nous avions été d'humeur de nous donner un maitre*, dirent-ils avec fierté, *nous nous serions épargné toutes les peines et les dépenses que notre liberté nous coute. Mais nous ne voulons pas en perdre les fruits. Aussi, nous vous conjurons qu'après nous avoir si généreusement aidés à la maintenir, vous ne ternissiez pas une action si glorieuse par une demande qui tend à notre oppression, et nous tâcherons de reconnoitre vos faveurs et vos services par toute autre sorte de moyens raisonnables.* (1)

Cette réponse fut portée à Berne par des députés de Geneve chargés de demander en même tems le renouvellement de l'alliance. On leur refusa ce dernier point jusqu'à ce que les autres fussent réglés, et qu'on eut reçu le remboursement des fraix de la guerre. Cette négociation épineuse traina pendant cinq mois, et ne fut terminée qu'après l'entiere conquête du Pays de *Vaud*. Alors il fut convenu que les Genevois payeroient avant la fin de l'année, 9917 écus d'or pour les fraix de la guerre, que leur ville seroit ouverte aux Bernois toutes les fois qu'ils le demanderoient, qu'ils ne pourroient sans leur consentement contracter aucune allian-

Le 7 Aout 1536.

(1) Chron. de *Groos*. de *Savion* et de *Roset*, citées par *Ruchat*. L. 13. p. 467 et s.

ce, et qu'ils leur remettroient tout-ce qu'ils avoient pris sur le Duc de Savoye. En échange les Bernois leurs cédoient toutes les terres relevant du prieuré de Saint-Victor, que les Genevois avoient consacrées à l'entretien de leur hôpital et de leurs ministres, en réservant cependant à Berne le droit d'appel et de haute Jurisdiction. Ils resserroient en leur faveur les bornes des seigneuries de Gex et de Gaillard qui s'étendoient auparavant jusques à Geneve, et ils les affranchissoient de cette jurisdiction. Enfin ils cédoient aux Genevois les terres de l'Evêque, du Chapitre et des Cloitres, ne se réservant qu'un droit d'appel, au cas que le Duc eut possédé un pareil droit sur ces terres. Ainsi leur territoire fut un peu agrandi, et ce qui leur étoit encore plus avantageux. Ces châteaux, ces citadelles de leurs cruels ennemis étoient détruites, et leurs défenseurs, leurs alliés devenoient leurs voisins. Leurs subsistances étoient assurées; enfin le roi de France se trouvoit désormais en quelque sorte intéressé à leur conservation.

Cette convention fut suivie du renouvelement du traité de Combourgeoisie conclu dix ans auparavant. Il devoit durer vingt-cinq ans, et on y ajouta deux articles im-

portans ; l'un que la Religion réformée seroit maintenue à Geneve, l'autre que dans les différens qui pourroient s'élever entre les deux Etats, le Canton de Bâle nommeroit un arbitre pour en décider.

Spon. Hist. de Gen. l.3. Ruchet. T. 5. p.502& s.

C'est ainsi que les Genevois affermirent leur liberté après s'en être montré dignes toutes les fois qu'elle avoit été attaquée. A peine l'armée de Berne les eut elle quittés qu'ils donnerent encore une nouvelle preuve de ce même courage. On leur apporta de la part des ministres du roi de France un projet de réunion à ses Etats, à des conditions qu'on jugeoit propres à les éblouir. Les Conseils le rejetterent encore avec fermeté, et le remirent sans autre réponse à celui qui l'avoit apporté. Alors délivrés enfin de la crainte des complots & des hostilités du Duc de Savoye, ils se hâterent de profiter de ce calme si longtems attendu pour régler sur un pied conforme à leur nouvelle situation ce qui regardoit la Religion & le Gouvernement. Ils rétablirent autant qu'il fut possible, l'union, le bon ordre, la décence et la pureté des mœurs dans leur ville, ils fonderent des hôpitaux, un collège pour la jeunesse, et dans la suite une académie qui acquit avec le tems une réputation méritée par

les lumières des savans qu'elle produisit. Une multitude d'étrangers, parmi lesquels il y en avoit d'un mérite et d'un rang distingués y vinrent chercher la liberté de conscience, et contribuerent à défendre celle de l'Etat. A un peuple ignorant, superstitieux, peu réglé dans ses mœurs et tout dévoué à ses Prêtres, on vit succèder assez promptement un peuple sérieux, austère même, laborieux, appliqué aux arts, au commerce, aux sciences, dans lesquelles il obtint des succès remarquables.

Mais de plus grands détails ne seroient pas ici à leur place, et l'étendue que nous avons donnée à ce sujet passeroit même déja les bornes que nous avons dû nous prescrire, s'il n'avoit pas été question de la naissance d'une nouvelle république qui a dès-lors été regardée comme appartenant à la Confédération Helvétique, & qui malgré ses bornes étroites n'en a pas été la partie la moins recommandable et la moins digne d'intéresser l'attention des hommes éclairés (1).

---

(1) Genève ayant pris rang à cette époque parmi les Nations de l'Europe et les Etats indépendans, le souvenir de cet heureux événement qui combla les vœux de ses Citoyens, fut consacré par une inscriptions latine gravée sur une table d'airain, et placée

En effet, si l'on considére tout ce qu'il en coûta aux Genevois pour secouer le double joug de la tyrannie et de la superstition, la persévérance, le courage et les sacrifices dont ils se montrerent capables durant cette longue lutte qu'ils eurent à soutenir contre un pouvoir si disproportionné à leurs foibles moyens, on n'hézitera pas, ce semble, à les placer sur la même ligne que les peuples qui se sont le plus illustrés par les mêmes efforts. Le succès de ces efforts fut si extraordinaire que des hommes religieux durent être persuadés, comme ils le furent en effet, qu'ils le devoient tout entier à une Providence qui avoit pris un soin particulier de les sauver. Et cette idée

---

à l'hôtel de ville. L'enthousiasme d'une religion et d'une liberté nouvelles, excusable au moment d'un triomphe inespéré et si propre à enyvrer un peuple, se fait reconnoître dans quelques phrases de cette inscription dont voici la traduction littérale. *En 1535, la tyrannie de l'Antechrist Romain ayant été abolie, ainsi que ses superstitions, la sainte Religion du Christ étant rendue à sa pureté, l'Eglise reformée, les ennemis repoussés, et mis en fuite par une grace particuliere de Dieu, la ville même rétablie dans sa liberté, par un insigne miracle, le Senat et le Peuple de Genève ont érigé ce monument dans ce lieu pour en rendre la mémoire perpétuelle, et attester à la posterité leur reconnoissance envers Dieu.*

qui les soutint si efficacement durant leurs longues épreuves, dut encore pendant les siécles suivans prendre un plus grand empire sur eux. Dans l'histoire de ces derniers siècles nous les verrons exposés à de nouveaux orages qui mettent dans le plus grand péril leur liberté, et leur existence même; mais préservés toujours, presque miraculeusement, et raffermis après chaque épreuve dans la jouissance de leur indépendance. On y verra la vengeance, la haine de leurs puissans ennemis se calmer par degrés, et leurs intérêts cesser d'être en opposition. On y verra des monarques absolus, loin de concevoir quelque dépit contre cette foible nation qui osoit fonder une démocratie sous leurs yeux, sourire aux contraire à ses généreux efforts, & se prêter même à lui en assurer les fruits. Comment après avoir reçu tant de marques d'une protection divine, ces mêmes hommes pourroient-ils ne pas espérer qu'elle veille encore sur eux? Ah sans doute! Genève n'est pas effacée irrévocablement du nombre des Républiques. Après avoir subi la peine méritée par ceux qui n'ont pas sû jouir sagement de leur bonheur, la main qui la châtie relévera cet intéressant monument de la vertu, du courage, de l'amour de la

patrie ; monument que la religion, l'humanité, les sciences n'ont pû voir disparoître qu'avec un sentiment de douleur et de pitié, et dont l'anéantissement seroit le sujet d'un éternel reproche pour un peuple généreux qui a fait lui-même tant de sacrifices à la liberté, qui s'est annoncé pour être le vengeur des opprimés & le défenseurs des foibles, et qui ne peut vouloir que sa gloire soit ternie par cette grande & inutile injustice.

Revenons à notre sujet. L'armée Bernoise ayant quitté Genève, alla recevoir les soumissions de la ville de *Morges* qui lui avoit fermé ses portes à son passage, mais qui depuis abandonnée lâchement par sa garnison, consentit à capituler en se réservant ses franchises, en payant une rançon, & en laissant démolir ses tours & ses portes. Le 1 Févrie 1536.

Vevey & la *Tour* envoyerent de même des députés pour annoncer leur soumission. Le Canton de *Fribourg* avoit desiré d'acquérir *Vevey* qui lui eut donné une communication importante avec le lac Léman, mais les habitans préférant la domination de *Berne*, n'avoient pas attendu les sommations de *Fribourg* pour envoyer les clefs de leur ville aux Bernois qui refuserent de s'en dessaisir.

De là ils marcherent à *la Sarra* dont ils brulerent les châteaux. Ils en userent de mê-

me en d'autres lieux. C'étoit une punition sévère, mais méritée, des brigandages que les Gentilshommes *de la cuillier* avoient exercés si longtems et avec tant de fureur autour de Genève. Ainsi il faut distinguer cette guerre aux châteaux de celles qui n'ont eu pour motif que la soif de l'or et du sang.

Les Bernois allerent ensuite faire le siége d'*Yverdon*.Il ne fut ni long ni meurtrier. Quand les assiégés virent leur fauxbourg occupé, et l'assaut ordonné, ils se rendirent quoique à des conditions très-dures. Ils devoient remettre au vainqueur les droits & les titres de leur ville, leurs armes & tous leurs effets, et payer de plus une rançon. La plupart des officiers & soldats avoient eu le tems de s'évader. On y laissa 200 hommes de garnison. Arrivés à *Payerne*, les Chefs de l'armée y furent joints par quatre Députés de Berne, chargés de remettre aux Fribourgeois les places qu'on leur avoit cédées volontairement. Ainsi il ne restoit plus au Duc dans tout le Pays-de-Vaud que le château de *Chillon*, place importante par sa situation, sur un rocher entouré des eaux du lac, à une lieue de Vevey, et qui ferme le passage étroit par lequel on communique de cette ville dans le Gouvernement d'*Aigle*. La force de ce château

teau donnoit beaucoup de confiance à la garnison. Elle insultoit avec des barques armées à tout ce qui n'étoit pas sujet du Duc. Elle rejetta même la trêve que l'Ambassadeur de l'Empereur en Suisse avoit proposée aux Bernois, & que ceux-ci étoient disposés à accepter. *Chillon* fut donc vivement assiégé du côté de terre par les Bernois, & par eau avec des barques portant de l'artillerie et des troupes que les Genevois leur avoient envoyées. Privée de toute espérance de secours, la garnison capitula, et mit ainsi fin par sa soumission à la conquête entière du pays de *Vaud*, dont l'Evêché de Lausanne n'étoit pas alors censé faire partie (1).

Mais les circonstances continuoient à être si favorables aux Bernois qu'il leur fut aisé de faire encore cette belle acquisition. L'évêque de *Lausanne* étoit Prince de sa ville Episcopale, comme celui de Genève l'avoit été de la sienne. Mais cette souveraineté qui lui étoit disputée par le Duc de Savoie, étoit fort res-

(1) On trouva dans les souterrains de ce château au dessous du niveau du lac, *Bonnivard* Prieur de St. *Victor* à Genève, qui y étoit détenu depuis six ans. On a vu ci dessus à l'année 1530, comment cet homme éclairé & courageux avoit été trahi et livré au Duc de Savoye.

treinte par les privilèges des bourgeois (1), protégés d'ailleurs par les Cantons de *Berne* & *Fribourg* avec lesquels ils avoient une alliance. Et quoique ils fussent encore la plupart fort zélés pour l'ancienne Religion, ils n'avoient plus pour leur Evêque & leur Clergé une grande considération. Des querelles fréquentes s'étoient élevées entre eux. Le Clergé s'étoit fait mépriser par sa vie licentieuse et son insolence. Les Bourgeois vouloient limiter un pouvoir dont il abusoit; l'Evêque de son côté se plaignoit de ce qu'il appelloit des *usurpations*, & il épioit l'occasion de faire éclater son ressentiment. Il se trompa d'une étrange manière en croyant la trouver dans la guerre que les Bernois faisoient au Duc de Savoie, et en se flattant qu'avec les troupes de ce Prince il pourroit se rendre maître absolu à *Lausanne*. Ce fut dans cette espérance, à laquelle la passion seule pouvoit donner quelque couleur, qu'il prit parti contre les Bernois dans cette guerre. Il est très-vraisemblable que s'il eut conservé une prudente neutralité, ceux-ci, malgré leur zèle pour la religion réformée, l'au-

(1) Le Duc Charles III, ayant passé par *Lausanne*, le Bourgmaître *Seigneux* lui porta, selon l'usage, les clefs de la ville en lui disant ces mots, qui montrent quelle idée on avoit de ses droits. " *Je vous remets ces clefs de notre ville, non pour que vous y dominiez, mais pour que vous y puissiez dormir tranquille.*

roient au moins laissé paisiblement finir ses jours sur son siége épiscopal. Les Lausannois ayant en vertu de leurs privilèges fourni des secours aux Bernois, ce fut un prétexte pour lui de les regarder comme des *fauteurs de l'hérésie*, il travailla dès lors à soulever ses sujets de *La Vaux*, et à les armer contre eux. Il voulut même s'emparer de *Lausanne* avec le secours des troupes de Savoye, mais cette tentative qui échoua lui fut funeste encore parce qu'elle décida les Bernois à le traiter en ennemi. Alors *Sebastien de Montfaucon*, [c'étoit le nom du Prélat,] redoutant les effets de leur vengeance, prit le parti de s'évader sécrettement, & la ville de *Lausanne* abandonnée par son Prince ouvrit ses portes à l'armée Bernoise. Tout le temporel de l'Evêque fut saisi; les quatre paroisses de *Lavaux*, et *Avenches*, *Lucens* et *Bulle*, se rendirent également. Ainsi dans l'espace de quelques semaines les Bernois accrurent leurs Etats de tout le *Pays de Vaud*, de l'Evêché de *Lausanne*, du pays de *Gex*, et de la province du *Chablais*, au midi du Lac Léman. Ce qu'ils céderent à *Fribourg* dans le pays de *Vaud*, à Genève, autour de cette ville, & au *Vallais* dans le *Chablais*, ne diminuoit que bien peu l'étendue et l'importance de de cette conquête.

Ils ne firent à cette occasion aucun pacte général avec le pays, ni avec les Etats. Les capitulations des villes furent très-différentes. Celles qui s'étoient soumises volontairement furent confirmées dans leurs privilèges ; on leur permit de conserver la religion de leurs pères, à condition de laisser aux Protestans le libre exercice de la leur. Celles au contraire qui n'avoient cédé qu'à la force furent obligées de remettre les Chartes de leurs franchises aux vainqueurs, et d'en attendre la restitution de leur seule bonne volonté. On exigea aussi d'elles qu'elles reçussent la religion réformée.

Lausanne qui depuis dix ans avoit avec Berne et Fribourg une alliance de combourgeoisie, et qui en conséquence avoit donné du secours aux Bernois en plusieurs occasions, méritoit un traitement distingué. Outre la confirmation de ses anciens privilèges, elle obtint la haute, moyenne & basse jurisdiction dans le ressort de la ville, les cloîtres qui y étoient situés, & des biens d'églises considérables. Ces privilèges et ces dons furent même augmentés depuis à diverses époques. Les Bernois ne se réserverent que les appels suprêmes, le droit de faire grace, de battre monnoye, le militaire, une partie des revenus de l'Evêque, son château & la cathédrale. *Lau-*

sanne conserva son gouvernement confié à un Bourguemaitre et à trois Conseils élus par les bourgeois. Berne y fonda une académie en 1537, un collège trois ans après, et des pensions en faveur des pauvres écoliers.

L'Evêque de *Lausanne* retiré à *Fribourg*, comme celui de Genève l'étoit à Annecy, vit bientôt son riche et vaste Diocèse réduit aux terres de Fribourg, à une partie de celles de *Soleure* et à quelques petits Districts dans la Principauté de *Neuchâtel*, et en Franche Comté. Son revenu devenoit ainsi bien peu proportionné au rang & au titre de *Prince de l'Empire* qu'il prenoit depuis le treizième siècle.

La ville de Lausanne et tout le pays devenu sujet de Berne, embrasserent dès-lors, avec plus ou moins d'empressement la religion de leurs nouveaux Souverains. D'abord après leur rentrée à Lausanne, ils y ordonnerent une dispute solemnelle, où l'ardent et infatigable *Farel* joua un grand rôle, et après lui *Viret* et *le Comte*. Elle dura sept jours, et les résultats en furent comme ceux de toutes les disputes ordonnées par un des partis, le triomphe réel ou supposé de ce parti. Le clergé Catholique de Lausanne avoit déclaré qu'il n'y prenait aucune part. Les Bernois se crurent victorieux, et en cette qualité ils fi-

rent signifier à toutes les Communautés du *Pays de Vaud*, d'enlever les autels, les images des églises & les croix des lieux publics. Les Baillis firent exécuter cet Edit en leur présence. Il n'y eut de résistance qu'à *Lutry*. Un autre Edit fit connoître les articles de foi qu'on devoit croire, et prescrivit une réforme dans les mœurs. Des salaires furent assignés aux Ministres de la religion, en leur prescrivant leurs devoirs. Des écoles furent fondées dans les campagnes. On donna à plusieurs villes des biens de l'ancienne église pour fournir aux besoins de la nouvelle. Les actes de la dispute de Lausanne et d'autres détails sur les changemens dans la religion qui en furent la suite, se trouvent dans l'Histoire Ecclésiastique du pays à laquelle ils appartiennent.

Ruchat. Hist de la Ref. de la Suisse.

A l'égard du gouvernement civil, on lui donna la même forme que celle du Canton. Tout le pays conquis fut partagé en huit bailliages, dans chacun desquels on établit un tribunal composé de 12 Juges pour recevoir les appels des justices inférieures. Quelques Juges envoyés de Berne devoient accompagner un Sénateur chargé d'une inspection générale sur les revenus et l'administration, et qui dans sa tournée annuelle, jugeoit les ap-

pels de ces cours baillivales. Trois Sénateurs allerent en conséquence installer ces Baillis. Celui de Lausanne, Seb. *Naigueli*, prêta en y entrant le même serment que prêtoient les Evêques, de conserver les droits, coutumes et franchises de la ville, écrites et non écrites. Ce serment fut prêté entre les mains du Bourguemaître de Lausanne. La charge de Grand bailli du pays fut ainsi abolie. Tous les habitans eurent le droit de porter les armes. Les Communautés témoignerent la plupart combien elles étoient satisfaites de pouvoir espérer que leurs droits et leurs intérêts étoient désormais confiés aux soins d'un gouvernement Républicain, et l'accroissement rapide de leur prospérité justifia bien ces espérances. Mais ce gouvernement n'agréoit pas également à la grande partie des nobles qui resterent attachés à leur religion et à leur Prince. Plusieurs refuserent même l'entrée au patriciat de Berne qu'on leur offroit.

Des changement si grands et si rapides dans l'état du Canton de Berne, une augmentation de territoire équivalente à un tiers environ de celui qu'il avoit possédé jusques là, l'acquisition d'un pays fertile, habité par un peuple dont la langue, la culture, les mœurs étoient si différentes, des rélations

nouvelles avec les Etats voisins qui naissoient de cette conquête, toutes ces choses ne purent qu'avoir une influence très grande sur le sort de Berne, mais cette influence ne se fit sentir que peu à peu, et ses effets marqués n'appartiennent point encore au tems dont nous nous occupons.

Exceptons cependant les difficultés qui s'éleverent, dès la fin de la conquête, pour en régler le partage entre Berne et ses alliés. Les Vallaisans demandoient d'avoir leur part de *Thonon*, mais ils y renoncerent ensuite, et ne garderent que ce qui est à l'extrêmité du lac, ou le bailliage de *Montey*, jusqu'à St. *Gingulf.*

Les Fribourgeois n'étoient pas satisfaits de la possesion de *Rue*, *Romont*, *St. Aubin*, *Estavayer*, *Château St. Denis*, &c., que les Bernois leûr avoit d'abord offerte. On a vû qu'ils avoient demandé *Vevey*, et par quels motifs on le leur refusa. A la fin de la campagne ils renouvellerent leurs plaintes, et défendirent au Comte de *Gruyéres* leur combourgeois de prêter hommage aux Bernois pour ce qu'il possédoit dans leur Canton. *Jean* III, Comte de *Gruyéres* avoit été le plus puissant des vasseaux du Duc de Savoye dans le pays de *Vaud.* De lui-même il étoit peu disposé à re-

connoître la souveraineté des Bernois. Il aspiroit à une sorte d'indépendance, dans l'espoir d'être soutenu par *Fribourg* et par tous les Cantons Catholiques. Cette querelle fut poussée très-loin, et fit craindre un moment une guerre civile en Suisse.

Les Fribourgeois reclamerent, moins peut-être par intérêt que par zèle de religion, les Abbayes de *Payerne* & de *Romainmotier*. Les Ambassadeurs de l'Empereur et de France interposerent leurs bons offices pour arrêter les progrès de ce différend, quoique dans des vues très opposées. Une convention le termina par des sacrifices faits de part et d'autre. Le Comte s'engagea à prêter hommage aux Bernois pour la *Baronnie d'Aubonne* et quelques autres terres. Ceux-ci le dispenserent pendant sa vie de l'hommage pour *Gruyères*, en se réservant leurs droits pour en faire usage après sa mort. *Vevey* devoit rester aux Bernois. La possession de l'Abbaye de *Payerne* avoit aussi élevé des difficultés sérieuses. Les Fribourgeois desiroient vivement de garder pour l'église Romaine et pour eux cette illustre et riche fondation, où la Reine *Berthe* avoit signalé vers la fin du dixieme siècle, une piété et une bénéficence dont le souvenir s'est toujours conservé dans le pays. Ils

Le 13 Mars 1536.

avoient fait entrer des troupes dans cette Abbaye, pendant que les Bernois en avoient dans la ville; mais ces derniers étoient favorisés par les bourgeois déja la plupart réformés, et qui leur demandoient et leur offroient des secours. Après de longs débats on convint enfin que l'Abbaye leur resteroit, que les Moines pourroient aller jouir où bon leur sembleroit des revenus qu'on leur conservoit; qu'après leur mort les domaines de l'Abbaye situés dans le Canton de Berne lui appartiendroient, et que de femblables conditions auroient lieu en faveur de *Fribourg*. A l'égard de l'Abbaye de *Romainmotier* également riche, et l'une des plus anciennes des Gaules, elle resta en entier aux Bernois qui en firent un bailliage, en y joignant l'Abbaye du lac de *Joux* et toute la vallée de ce nom. Ces conventions reconcilierent ces deux Etats; on pourvût même aux difficultés qui pourroient naître dans la suite. Si c'étoit le Canton de Berne qui étoit demandeur, il devoit choisir un arbitre à *Uri*, ou à *Schwitz*. Si c'étoit Fribourg, ce Canton devoit le prendre à *Zurich* ou à *Bâle*. Enfin la réunion fut cimentée par un engagement réciproque de se maintenir dans la possesion de tout ce qu'on venoit d'acquérir.

CHAPITRE VI.

Affaires générales, auxiliaires Suisses en France et en Italie, Etat de la Religion en Suisse. Calvin *à Genève. Guerre de Religion en Allemagne. Soumission de Constance à la Maison d'Autriche.*

PENDANT que les Bernois et leurs alliés avoient soumis une partie des Etats du Duc de Savoye, les Français en avoient occupé presque tout le reste, et maîtres de la plus grande partie du Piemont, ils alloient tenter de nouveau cette conquête du Milanois, source de tant de calamités pour eux et pour une partie de l'Europe. Ils avoient à peine mis le pied en Lombardie, qu'ils avoient fait demander des troupes aux Cantons alliés avec eux. *Zurich* et *Berne* n'étoient dans ce moment liés avec *François I* par aucun traité qui les obligeât à lui en fournir. Ils étoient mécontens de ce que malgré toutes leurs instances, ceux de leur communion étoient persécutés cruellement en France. *Berne* l'étoit de plus de ce que le Roi refusoit de rendre les titres qui concernoient ses acquisitions en Savoye, titres qui étoient restés à *Chambéry*, et de ce

qu'il protégeoit la Duchesse de *Nemours*, Dame du pays de *Faucigny*, dont les sujets faisoient des incursions sur les terres de la République. Les Bernois et les Zuricois s'affermirent ainsi du moins, pendant quelque tems, dans la sage résolution de n'accorder aucune levée d'hommes au Roi de France, non plus qu'à l'Empereur, car il falloit bien observer une neutralité exacte entre ces deux souverains. Ces deux Cantons travailloient avec ardeur, mais sans succès, à faire embrasser le même systême aux onze autres. Les députés des Bernois à la diète de *Bade* avoient eu ordre de déclarer à leurs alliés que comme *ils avoient aboli par la grace de Dieu, ce honteux trafic, ils désiroient que chaque Canton fit la même chose pour la gloire de Dieu, et le bien de tout le corps helvétique.* On voit par ces expressions que c'étoit le zèle de la Religion qui avoit produit ce noble mouvement de patriotisme et de désintéressement; c'étoit le fruit des salutaires leçons de ces réformateurs, de ces personnages ridicules aux yeux de quelques sages de nos jours qui pourtant n'ont pû opérer rien de pareil. Les Cantons catholiques ne partageoient pas pour la plupart cette maniere d'appliquer les principes de la Religion, et avec le tems divers motifs les ramenerent

les uns et les autres à leurs anciennes habitudes.

Les Bernois persisterent cependant à défendre encore par des ordonnances *le cruel et sanguinaire trafic des pensions et services étrangers*, mais les Impériaux ayant fait une invasion en Provence, les Suisses conformément au traité *de la paix perpétuelle* furent obligés de défendre le territoire Français attaqué. D'ailleurs *François I.* avoit bien mérité d'eux en accordant à leur priere la neutralité du Comté de *Bourgogne* ou *Franche-Comté*, quoique le Comte de *Nassau*, gouverneur de cette province pour l'Empereur, ne l'eut pas observée lui-même. Ainsi les Franc-Comtois retiroient encore quelque avantage de leurs anciennes liaisons avec les Suisses et de leur voisinage. Ces divers motifs particuliers, et la passion générale et toujours active du métier des armes et des profits qui y étoient attachés ne laisserent donc jamais la France dépourvue du secours des Suisses, et soit au moyen des levées autorisées, soit par des enrôlement clandestins, le roi en obtint des corps considérables qui lui rendirent des services signalés tout le reste de sa vie, et soutinrent en même tems l'ancienne réputation de la valeur Helvétique.

Les Suisses le servirent dans la campagne de Picardie, et se distinguerent au siege de *Péronne*. Huit mille Suisses et Grisons joignirent (en 1537) son armée devant *Avignon*, et contribuerent à sauver la *Provence*. Ils aiderent les Français à repousser les Impériaux qui étoient entrés en Piemont en 1538. Quinze mille Suisses se joignirent à l'armée envoyée dans ce Pays sous les ordres du *Dauphin*, et ils eurent une grande part au succès de l'attaque du pas de *Suze*. Le Comte de *Tende* qui étoit leur Colonel-général les commandoit à celle de *Veillane*, et leur valeur accèlera la prise de cette place. La trêve conclue entre les deux Monarques permit au Roi d'en licencier la plus grande partie. Mais quand la guerre se raluma en 1542, on voit encore huit mille Suisses servir sous ses drapeaux dans les Pays-Bas, en Piemont, et vers les Pyrénées, et leur nombre fut accru bientôt après de six mille. Quatorze mille Suisses et Grisons firent avec distinction la campagne de Picardie en 1543. En Piemont ils essuyerent un revers à *Mondovi*, où malgré une capitulation ils furent en partie massacrés. Loin que cet échec rallentit leur ardeur, on vit alors *Michel* Comte de *Gruyères*, lever dans la petite étendue de ses

terres cinq cents hommes à la fois, et les joindre aux cinq mille Suisses qui étoient dans l'armée française sous les ordres du jeune Prince *d'Anghien*. Ces derniers montrerent une grande intrépidité dans la mémorable journée de *Cerisoles* où les Impériaux furent entierement defaits. Guillaume *Frœlich*, natif de *Zurich*, mais établi à *Soleure*, remplit dans cette journée les fonctions de Colonel-général des Suisses, et se couvrit de gloire. Il commandoit treize enseignes suisses qui s'illustrerent à son exemple. Il fut créé chevalier sur le champ de bataille par le Prince *d'Anghien*, comblé d'honneur par le Roi, et de louanges par son Ambassadeur en Suisse, dans une lettre de remerciement adressée à la diète des Cantons assemblée à *Bade*.

La victoire de *Cerisoles* assura aux Français 1544
la conquête du Piemont et de la Savoye,
conquête qui assuroit à son tour aux Bernois
et à leurs alliés celles qu'ils avoient faites dans
ce dernier Pays. Mais malgré ces brillants
succès les finances du Roi étant tous les jours
plus épuisées, *ses amis de cœur les Suisses*,
comme il avoit accoutumé de les appeller,
restoient le plus souvent sans solde, et s'en
retournoient murmurant dans leur patrie,
chargés seulement de lauriers.

La même année 1544, on en voit cependant encore dix mille, et six mille Grisons accourir à la défense de la France attaquée du côté de la Champagne par une armée que *Charles-Quint* commandoit en personne. Mais la paix de *Crespy en Valois* vint arrêter ses progrès, et en désarmant pour un tems les deux partis, elle condamna les Suis-
Le 18 Septemb. 1544.
ses au repos. Les treize Cantons furent compris dans cette paix. Nous n'avons fait qu'indiquer ces divers événemens auxquels la nation n'étoit intéreſſée qu'indirectement et partiellement. Ils ajouterent sans doute à la gloire de ses armes, et à ce titre ils sont à leur véritable place, dans son histoire militaire (1), mais ici ils nous feroient perdre de vue ses affaires intérieures dans lesquelles nous devons à présent nous renfermer.

La grande révolution qui continuoit à se faire dans la Religion, agitoit toujours tous les esprits. En Suisse, comme en Allemagne et en Angleterre, ce n'étoit pas seulement les Ecclésiastiques, les Théologiens, c'étoit tous les gouvernemens et presque

(1) Voyez l'*Histoire Militaire des Suisses, du Baron de Zurlauben*, T. IV. C. 19. Histoire Militaire de la Suisse, par M. *May de Romainmotier*. T. V. Sect. 8.

que tous les hommes, lettrés et ignorans qui en étoient occupés. Les controverses de Théologie étoient le sujet de tous les entretiens, comme aujourd'hui tout le monde parle de politique. Ces deux sciences ont cela de commun que chacun croit les entendre, parce que chacun y prend intérêt, et que le peu de notions précises et distinctes qu'elles présentent, fait qu'on peut aisément en discourir à l'infini. Dans les Cantons qui avoient reçu le dogme et le culte des réformateurs, on crut nécessaire de fixer l'un et l'autre par un formulaire, un symbole qui détermineroit ce qu'on devoit croire et pratiquer, et qui réuniroit ainsi, disoit-on, toutes les nouvelles Eglises. Ces Cantons vouloient répondre par ce moyen aux calomniateurs qui leur prêtoient des opinions qu'ils désavouoient. Ils se proposoient de présenter cette confession au futur Concile que le Pape et l'Empereur promettoient toujours. Enfin ils espéroient remédier ainsi à ces schismes qu'on leur avoit tant reprochés, car on étoit plus frappé du tort que cette accusation pouvoit faire à la nouvelle Eglise, que de la crainte de gêner les consciences par le symbole de foi qu'on vouloit leur imposer. On avoit déjà tenu

une conférence à *Arau* en 1535, pour mettre la main à cette œuvre difficile. Il y en eut une plus générale à *Bâle* l'année suivante, où l'on convint des articles relatifs au dogme de l'Eucharistie, au péché originel, au libre arbitre, à la grace &c. C'est ce qu'on appelle la premiere *confession helvétique* pour la distinguer de la seconde beaucoup plus étendue, qui ne fut achevée qu'en 1566, et qui fut reçue par tous les Etats protestans de la Suisse, à la réserve de *Bâle* et de *Neuchâtel*. Mais tous les efforts des Théologiens qui y travaillerent ne purent réunir en même tems les membres séparés de l'église nouvelle, les *Luthériens* et les *Zwingliens*. Chaque Communion s'obstina à entendre le Sacrement de la Cène à sa maniere, et ce dissentiment continua à faire oublier les devoirs de la charité et de la tolérance, et l'intérêt si évident qu'on avoit à rester uni.

A Genève où tant de têtes exaltées par la conquête de la liberté, et par les disputes théologiques, étoient rapprochées dans une enceinte si étroite, les esprits ne pouvoient encore se calmer sitôt sur ces deux grands objets. On les regardoit comme nécessairement liés. Tout ce qui tenoit encore

à l'ancienne Eglise étoit suspect à la nouvelle république. On exigeoit de tous les citoyens le serment de rejetter le *Papisme*. On en prêtoit un autre de *garder et tenir* la confession de foi dressée par *Farel*. Dans ces circonstances Jean *Calvin*, né en Picardie, fuyant les persécutions auxquelles les réformés étoient exposés en France, passa par Geneve, où les exhortations de *Farel* le retinrent. Tout le monde sait que ses prédications et ses écrits eurent tant de partisans dans cette ville, en Suisse et en France, qu'on donna depuis ce tems là son nom à la Doctrine prêchée long-tems avant lui par *Zwingle* et d'autres Théologiens Suisses, et que le nom de *Calvinisme* lui resta, comme le monde découvert par *Colomb* a pris le nom d'*Amérique* de celui d'un de ses successeurs. *Calvin* arriva à Genève lorsque Berne perdoit *Berthold Haller*, l'un de ses plus célèbres réformateurs. Il avoit prouvé par ses heureux travaux qu'un réformateur peut-être patient, doux et modeste; mais cet exemple est rare, et *Calvin* étoit loin de l'imiter. Ardent, austère, incapable de supporter la contradiction, et d'user d'indulgence et de support, il se fit bientôt beaucoup d'ennemis. Des magistrats qu'il n'avoit pas ménagés dans ses discours, des

Août 1537.

jeunes gens dont il poursuivoit les écarts comme des crimes, des Catholiques déguisés se liguèrent contre lui, et le firent bannir avec *Farel* et *Courault* ses collègues. On alléguoit contre eux qu'ils refusoient de se conformer à certains dogmes & rites reçus à *Berne*, ce qui pouvoit indisposer un allié si précieux. Ces sujets de dispute méritent d'être rapportés. A Berne on avoit conservé plusieurs fêtes; *Calvin* vouloit qu'on ne célébrat que le dimanche. A Berne on se servoit de fonds baptismaux; *Calvin* n'en vouloit point. A Berne on communioit avec du pain azyme, *Calvin* vouloit que ce fut avec du pain ordinaire. A Berne les filles qui se marioient se présentoient à l'Eglise avec les cheveux étalés, *Calvin* condamnoit cet usage comme profane et indécent. Les Bernois insistoient fortement auprès des Genevois pour qu'ils se conformassent entièrement à ce qui venoit d'être décidé dans le synode de *Lausanne*. Les Conseils de Genève le promirent, et donnérent en conséquence des ordres aux trois Docteurs. Les Docteurs n'obéirent point. L'arrêt de leur exil fut alors prononcé, et
1538. exécuté aux acclamations de tout le peuple. Mais ce même peuple livré après leur départ à la fureur des partis qui le déchiroient, las

de sa licence même, et craignant qu'elle ne devint funeste à sa liberté, en favorisant la religion romaine, les rappella deux ans après. *Calvin* revint donc de l'Allemagne où il avoit été employé à des négociations importantes rélatives à la religion, et il gouverna dès lors Geneve jusqu'à sa mort avec une pleine autorité. Les danses, les chansons profanes, les festins, des plaisirs qui avoient toujours paru innocens, furent sévèrement défendus. Il y eut une police Ecclésiastique, et un consistoire ou tribunal chargé de la maintenir. Les loix politiques furent aussi rédigées en un seul code, et ce travail fut principalement dirigé par *Calvin* qui se montra également versé dans les matières de jurisprudence et de politique. Il poursuivit et extirpa les restes de cette faction, qu'on nommoit des *libertins*, et qui, comme son nom l'indique, à des mœurs trop relâchées, joignoit le tort plus grand de mépriser les prédicateurs, & le consistoire, & d'être suspecte d'hérésie et de dévouement secret au *Papisme*. Son chef principal *Gruet* fut condamné au dernier supplice; on sévit contre le moindre scandale, et même contre des opinions peu importantes. Le Clergé s'attribua le droit de prononcer des arrêts d'excommunication. On

Septembre 1541.

y étoit exposé pour avoir manifesté le moindre doute sur les Doctrines reçues; les rétractations étoient à peine écoutées. On n'osoit avoir, même sur la prédestination, des idées moins sinistres que celles que *Calvin* avoit exposées dans le traité, heureusement oublié, qu'il publia sur ce sujet. La régence de Berne montroit plus de prudence. Elle défendoit aux Ministres de prendre aucun parti dans ces disputes, et de prêcher au peuple sur *des matières si relevées*.

La condamnation de *Servet* acheva de prouver tout l'empire de *Calvin*, et l'abus qu'il étoit capable d'en faire. Les détails en sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeller ici, et sans approuver la censure trop amère de quelques historiens, et les qualifications injurieuses dont un auteur célèbre charge *Calvin* à ce sujet; on ne sauroit nier qu'elle n'ait imprimé à sa mémoire une tache ineffaçable, en même tems qu'elle décèle dans ceux qui gouvernoient alors Geneve, ou une foiblesse inexcusable, ou un zèle fanatique qui leur faisoit oublier tous les principes de la justice. Malgré l'opiniâtreté & l'emportement qu'on lui a reproché, *Luther* ne s'étoit jamais permis de pareils actes d'inhumanité. Il avoit toujours

recommandé la tolérance, et témoigné son horreur pour les persécutions et les guerres de religion. *Zwingle* avoit enseigné dans un livre imprimé après sa mort, que Dieu ne pouvait avoir fermé l'entrée du ciel aux Payens vertueux, tels que *Numa*, *Aristide*, *Caton* et leurs semblables. Il n'eut sûrement pas fait brûler *Servet* qui dans ses rêveries sur la Trinité reconnut toujours la Divinité de Jésus-Christ. Le phlegme germanique avoit tempéré chez ces réformateurs le double orgueil du savoir et du pouvoir, et l'effervescence du zèle religieux. *Calvin* appartenoit à cette nation impétueuse et ardente, chez laquelle les opinions deviennent aisément des passions. C'est à cette yvresse compagne ordinaire d'un zèle outré et d'une autorité absolue qu'il faut, ce semble, attribuer les fautes de Calvin. Il combattit avec courage des abus & des erreurs très-nuisibles, ses victoires lui inspirérent un orgueil dont il étoit très-difficile de se défendre. Les contradictions qu'il essuyoit sans cesse, les travaux immenses auxquels il étoit condamné, aigrirent encore son ame, et lui donnérent cette irritabilité dont il se confessa lui-même publiquement dans plusieurs occasions, et dont il demanda par-

tion en mourant. Son éloquence, son désintéressement, sa tempérance, ses mœurs simples et austères, les grands services qu'il rendit à sa patrie adoptive, doivent encore plaider pour sa mémoire. Une mort accélérée par des travaux qui nous paroissent aujourd'hui au-dessus des forces humaines le
Le 27 Mai 1564. lui ravirent à l'âge de cinquante-cinq ans.

La Religion réformée avoit obtenu par ses soins une telle supériorité à Geneve qu'on n'y craignoit plus les divisions que les différences de croyance y avoient long-tems entretenues. La réputation qu'il avoit faite à cette ville y amenoit de toutes parts des émigrés réformés qui fuyoient la persécution. Dans ce nombre étoient des hommes distingués par leur naissance et leur rang; d'autres apportoient de l'industrie et des lumières. On les admettoit la plupart aux droits de cité, malgré les répugnances des anciens bourgeois qui craignoient d'avoir tant d'associés, et qui ne vouloient pas voir combien ils étoient utiles à l'Etat.

La Suisse avoit joui pendant ce tems-là d'une assez grande tranquillité. La stérilité de l'histoire de ces années en est la plus sûre preuve. La division des Etats Helvétiques en deux partis assez égaux en forces, et

l'essai que ces deux partis en avoient fait; quoique ce fut en soi deux grands malheurs pour la nation en général, avoient eu cependant le bon effet de la détourner de prendre part aux querelles politiques et religieuses de ses voisins. Ainsi les levées d'hommes qui se firent en Suisse pour le compte des Princes étrangers n'intéresserent point, comme nous l'avons déja observé, la nation comme nation, et ne l'engagerent à rien qui put menacer sa liberté ou sa prospérité. Mais elle ne put s'empêcher cependant de s'occuper de la convocation du concile général tant de fois sollicité et promis. Les réformateurs l'avoient eux-mêmes demandé, ce concile, mais *sûr*, *libre* et *impartial*, en se *réservant* de ne pas se soumettre aveuglément à ce qu'il prononceroit. Le Pape avoit consenti à ce qu'il s'assemblat en se *réservant* de même qu'il n'attenteroit point à son autorité & à son infaillibilité. L'Empereur n'y étoit point opposé non plus, quoiqu'il doutat de la réunion qu'on disoit devoir en résulter, mais parce qu'il y voyoit un moyen de tenir le Pape dans sa dépendance, et de désunir les Protestans qui ne désiroient pas moins de leur côté de mettre des bornes à sa puissance qu'à celle du Pape lui même.

Tout le monde prévoyoit déja ce qui devoit résulter de dispositions et de vues si opposées.

1536. Paul III. avoit convoqué le concile à *Mantoue*, mais les Protestans de la ligne de *Smalcalde* refusérent d'envoyer leurs Ministres dans une ville si éloignée de leur pays et si voisine de Rome, et ils proposérent des conférences entre des Docteurs des deux partis qui traiteroient en Allemagne des points contestés. Le Pape refusa à son tour de remettre en de pareilles mains les intérêts de sa dignité suprême, et il continua d'opposer à tout accommodement avec les hérétiques le droit que lui seul avoit de prononcer en matière de foi. Comment espérer après cela quelque heureux résultat d'un concile? On
1542. en assembla cependant un à *Trente*; mais il s'y rendit si peu de Prelats qu'il se sépara bientôt après. Les Cantons avoient été fortement sollicités d'y assister par leurs députés. Le Pape leur avoit prodigué dans ses lettres les plus flatteuses assurances de la joye qu'il auroit de ramener ses brebis égarées. Mais les brebis devenues défiantes ne répondirent point à la voix du Pasteur. Partout on éleva des doutes sur la sincérité de ses promesses, et de ses intentions.

Cependant de grands événemens se préparoient dans l'Empire. *Charles Quint* étoit débarassé de son plus redoutable ennemi par la paix avec la France. Il voyoit les Etats 1545.
Protestans d'Allemagne épuisés par les secours continuels qu'ils lui avoient fournis contre les Turcs, et faiblement unis entre eux malgré leur confédération de *Smalcalde*. Les Cantons Suisses étoient plus divisés encore, et se craignoient trop les uns les autres pour agir au dehors. Le moment devenoit favorable pour asservir l'Empire, en commençant par subjuguer les Protestans. Il voulut en profiter. La Suisse étoit réservée sans doute pour consommer un jour l'exécution de ce grand dessein. En attendant, et pour ne pas laisser perdre le souvenir de ses droits, la Chambre Impériale avoit demandé à divers Etats Helvétiques, à l'Evêque *de Coire*, à l'abbé de *St. Gall*, à *Bâle*, à *Schaffouse*, à *Mulhouse* leurs contingens pour la guerre contre les Turcs, comme s'ils eussent été toujours des Vassaux de l'Empire. Mais ces Etats avoient rejetté ces demandes; les Cantons s'en étoient même plaints, et l'Empereur n'insista pas pour le moment. Il se liguoit alors avec le Pape, avec les Etats Catholiques, avec *Maurice* Duc de Saxe,

quoique Protestant. Il engagea le premier à convoquer de nouveau un Concile à *Trente*, et dans une Diète tenue à *Ratisbonne* il somma les Protestans de se soumettre à ce qu'il décideroit. Ceux ci le refusent, abandonnent la Diète, et s'arment pour leur défense.

L'armée de la Ligue de *Smalcalde* d'abord supérieure en forces à celle de l'Empereur, mais désunie et lente dans ses opérations, ne put point profiter de ses avantages. La faiblesse, l'irrésolution de l'Electeur de *Saxe*, rendoient inutiles la valeur et l'habileté de *Philippe de Hesse* son collègue. La trahison de *Maurice* de Saxe acheva de rompre toutes ses mesures, et de jetter le découragement dans cette armée. Après avoir fait faute sur faute,
1547. elle reçut à *Muhlberg* en Saxe les derniers coups. L'Electeur y perdit avec la bataille son Electorat & sa liberté. *Philippe* fut également obligé de se rendre, et on le retint prisonnier par une perfidie qui sera une tache éternelle à la mémoire de Charles Quint et de ses ministres.

Après avoir ainsi vaincu et enchaîné ses deux plus redoutables ennemis, *Charles* n'avoit plus, à ce qu'il semble, aucune résistance à craindre de la part des autres Protestans. Les Suisses, à ce qu'il semble aussi

devoient voir avec inquiétude l'accroissement d'une puissance, l'ancienne ennemie de leur liberté. Cependant ils ne firent aucun mouvement qui annonçat une plus grande défiance qu'à l'ordinaire. Ils déclarérent même à l'Ambassadeur de l'Empereur, comme ils avoient fait à ceux de la ligue Protestante, qu'ils étoient résolus à ne se départir jamais de leur neutralité. Ils se contentérent de se promettre les uns aux autres dans une Diète à *Baden*, de veiller soigneusement à leur sureté réciproque, et de s'entre secourir efficacement en cas de besoin. Chaque parti sentoit qu'il ne pouvoit se déclarer pour le parti qu'il eut voulu favoriser en Allemagne, sans recommencer aussi-tôt une guerre de Religion en Suisse.

Mais ce systême commandé par les circonſtances enchaîna en même tems leurs bras lorsque leur intérêt devoit les armer pour défendre la liberté de *Constance*. Cette ville située sur la rive gauche du Rhin, est par conséquent dans les limites que la nature semble avoir voulu donner aux Suisses, et que leur sureté doit les engager à maintenir. Elle jouissoit depuis longtems de tous les priviléges des villes Impériales, et elle avoit des alliances avec *Strasbourg*, *Bâle*, *Zurich* et

St. Gall. Le fameux Concile qui s'y étoit tenu dans le siécle précédent, l'avoit encore rendue plus célèbre, et l'affluence des étrangers l'avoit fait alors prospérer. Nous avons vû ce qu'elle perdit ensuite pour s'être déclarée
V. T. 10. p. contre les Suisses, pendant la guerre sanglante qu'ils soutinrent contre l'Autriche et la Ligue de Souabe, à la fin de ce même siècle. Par la paix qui la termina (1499), non-seulement on lui ôta la jurisdiction que l'Empereur *Sigismond* lui avoit donnée dans la Thurgovie, mais les Cantons irrités rejetterent la demande qu'elle leur fit d'être reçue dans leur confédération, et elle fut ainsi privée de leur protection. Elle embrassa cependant la réformation, et bannit son Evêque et ses Chanoines, et en cette considération Zurich et Berne firent avec elle un pacte de combourgeoisie, pacte qui fut ensuite annullé quand ces Cantons reçurent la loi des Catholiques, dans la guerre de *Cappel. Constance* alors s'associa aux confédérés de *Smalcalde*, et quand cette autre guerre de Religion, également funeste aux Protestans, eut abattu leur Ligue et rendu *Charles Quint* tout puissant, elle se trouva exposée au ressentiment de ce Prince qui résolut de la punîr par la perte de sa liberté. Mais comme il vouloit

paroître user avec modération de sa victoire sur les Protestans, et ménager leur conscience, il fit publier le formulaire ou symbole de foi nommé l'*Intérim* qui devoit être reçu en attendant qu'un Concile eut prononcé définitivement sur la Doctrine en général. On permettoit par ce décret aux Prêtres mariés de garder leurs femmes, et aux Laïcs de communier sous les deux espèces; comme si ces deux articles eussent été ce que les Protestans avoient le plus à cœur. La plupart acceptérent cependant l'*interim* imposé par un maître devenu tout puissant, à un parti abattu et sans chef. Mais les bourgeois de *Constance*, ou plus attachés à leur foi, ou trompés par l'espoir de l'appui des *Suisses* différèrent de se soumettre. Ils perdirent du tems à solliciter des conditions plus favorables. L'Empereur avoit tout préparé pour faire sur eux un exemple de sévérité. Cette vengeance lui devoit être doublement utile, puisque outre la terreur qu'elle inspireroit aux réfractaires, l'acquisition de la ville de *Constance* devoit en être le fruit. Il fit publier la peine du ban contre elle, et fit marcher des troupes pour l'emporter dès le jour suivant par un coup de main. Le 5 Août 1548.

Alphonse *Vivès*, Espagnol, avec six mille

aventuriers comme lui, en furent chargés. La ville devoit être attaquée de nuit du côté de la Souabe et par le Lac. Les vents contraires firent manquer cette dernière attaque. Les bourgeois avertis à tems repoussérent l'autre avec intrépidité. Les assaillans se retirent après avoir perdu leur chef et beaucoup de monde, et commis de grands excès.

Cette victoire ne sauva point la ville. Elle avoit couté la vie à plusieurs citoyens. Les autres s'effrayerent en voyant l'inutilité d'une plus longue résistance ; la populace sur-tout gagnée ou intimidée pressoit avec menaces ses magistrats de se rendre, et d'accepter *l'intérim* à l'exemple de presque tous les Etats protestans, puissans et foibles. Alors les plus zèlés citoyens, les familles accréditées se retirerent. Les Suisses intercéderent cependant pour eux, mais foiblement, et l'empereur se contenta de leur répondre que Constance ne *méritoit* pas qu'ils s'intéressassent pour elle ; et croyant toujours cependant qu'elle *méritoit* d'être conquise, il n'épargna aucun moyen pour y réussir.

Enfin après deux mois de perpléxités et de vaines sollicitations les bourgeois et leurs chefs lui envoyerent un député pour l'inviter

à

à les recevoir au nombre de ses sujets. Deux mille soldats qui entrerent aussi-tôt à Constance acheverent d'y établir la souveraineté de l'Autriche, et la Religion catholique. La messe y fut célébrée avec pompe, et le culte protestant interdit, même à ceux des habitans qui auroient voulu y assister dans le voisinage. La propriété de cette ville fut confirmée à la maison d'Autriche dix ans après par la diète de l'Empire, malgré les réclamations des Etats de Souabe. Ainsi tout espoir de liberté fut perdu pour elle; et son asservissement fut un juste sujet de reproche pour les Suisses. On ne les leur épargna pas et dans le tems et dans la suite. (1) Le 24 Octobre 1448.

(1) *Stettler* auteur de la Chronique que nous avons souvent citée, prétend justifier les Cantons de Zurich et de Berne. *Constance* leur ayant demandé du secours, ils lui accorderent, dit-il, un corps de six à sept mille hommes qui se mit aussi-tôt en marche. Mais les Cantons Catholiques rendirent ce zèle inutile, en engageant les bourgeois de *Constance* à accepter l'*interim*, c'est-à-dire, à recevoir la loi de l'Empereur, et à renoncer à la religion réformée. Le bruit courut, ajoute l'auteur cité, que *Ferdinand* qui vouloit absolument avoir cette clef de la Suisse, avoit répandu de grandes sommes d'argent, soit parmi les bourgeois de *Constance*, soit même dans les cinq Cantons Catholiques. Ceux-ci blessés de cette impu-

On disoit qu'autrefois nulle considération n'eut pû les empêcher de secourir une ville leur alliée, qui vouloit rester libre et se défendre elle même, et qui étoit un boulevard pour leur République. Avec de moindres forces leurs peres avoient osé combattre pour des sujets moins graves contre des princes placés dans des circonstances plus favorables que l'Empereur. Car on verra bientôt quel danger réel menaçoit déjà ce prince au milieu de ses triomphes apparens. Mais la discorde, la jalousie, les haines de Religion et d'autres causes encore que les événemens développeront, énervoient déjà cette confédération qui avoit montrés autrefois tant de vigueur et une fierté si ombrageuſe pour la défense de ses plus foibles associés. *Constance* perdit ainsi tout ce qu'une ville peut perdre sans cesser d'exister. Elle tomba rapidement dans un état de langueur et d'obscurité. Ses habitans les plus aisés et les plus industrieux l'abandonnerent. Dans

---

tation envoyerent des Députés à leurs alliés pour se justifier. Les alliés convinrent dans leur réponse, qu'ils avoient connoissance de ces bruits dont il avoit été beaucoup question , mais qu'ils les regardoient comme trop contraires à la gloire de la patrie pour y ajouter foi.

un pays riant et fertile, dans une situation favorable au commerce, elle n'offrit bientôt plus que le spectacle du luxe de ses Chanoines, de ses Eglises, de ses Couvens, et celui d'une peuplade foible et pauvre, de maisons en partie inhabitées, et de rues désertes ; destinée inévitable des villes que la perte de leur liberté jette dans le découragement, et qui après avoir existé pour elles-mêmes, ne sont plus que des tributaires d'une capitale éloignée, où vont se perdre sans cesse leur fortune et leur population.

CHAPITRE VII.

Mort de François I. Alliance de onze Cantons avec son successeur Henri II. Succession de Neufchâtel. Acquisition du Comté de Gruyères par Berne et Fribourg. Les Protestans et Henri II. vainqueurs de Charles-Quint. Secours fournis par les Suisses à la France. Mort du Duc de Savoye. Abdication et mort de Charles-Quint.

Tous ces revers que les Protestans essuyèrent depuis les frontieres de la Suisse et *Constance*, jusques à l'extrémité de l'Allemagne,

leur donnoient les plus vives craintes pour l'avenir. L'alliance de l'Empereur avec le Pape, et le ton superbe et menaçant de l'un et de l'autre ne leur permettoient pas de douter qu'ils n'eussent les moyens, comme la volonté, de consommer leur ruine. Les Cantons reconnoissoient que ce danger étoit seulement un peu plus éloigné pour eux. Celui de *Bâle*, plus exposé que les autres, leur représentoit combien il convenoit à tous de confirmer leurs anciens engagemens. On se fit alors de belles promesses, on ordonna même par tout des lectures publiques des anciens pactes de la Confédération ; mais on ne les confirma pas par serment, suivant l'ancien usage, parce qu'on ne pût trouver un formulaire pour ce serment qui convint aux deux Communions. Il étoit fait mention des *Saints* dans le précédent, et les Réformés vouloient que les *Saints* en fussent exclus, quoiqu'ils les nomment tous les jours dans le Symbole des Apôtres. Un incident presque ridicule dans une matière si grave, auroit sans doute de quoi nous étonner, si dans une nouvelle guerre faite aux Saints, des législateurs qui se disoient philosophes n'avoient de nos jours voulu les bannir aussi du Calendrier, et des noms des lieux aux-

quels un usage aussi ancien qu'indifférent en lui-même les avoit associés.

Mais un danger commun eſt un lien plus fort que les serments faits à Dieu et aux Saints. Les prétentions de la Chambre Impériale appuyées par la menace du ban de l'Empire ne laissoient point oublier aux Suisses combien leur liberté avoit besoin de leur union et de leur courage. Quoique un Canton ne put craindre d'être traité comme la ville foible et isolée de *Constance*, il pouvoit craindre pour ceux de ses Citoyens qui trafiquoient en Allemagne, et dans certains Cantons cet ordre de Citoyens étoit tout puissant. *Bâle* en particulier avoit à redouter les exactions de la Chambre Impériale qui continuoient sans interruption, malgré les assurances que l'Empereur donnoit toujours aux Suisses, avec sa duplicité ordinaire, qu'il les ignoroit ou même qu'il les avoit défendues.

Ce fut dans ces circonſtances que mourut *François I*, après un règne de 32 ans. 1547.

Il ne lui manqua, suivant un historien Français, *que d'être heureux pour être le premier Prince de son tems.* On pourroit plutôt dire, ce semble, qu'il ne lui avoit manqué pour être *grand* et même *heureux* que la premiere et la plus essentielle vertu des Rois, celle d'aimer

Hénault Abr. Chron.

son peuple plus qu'une vaine gloire, et d'avoir préféré le bonheur réel de la France à d'inutiles conquêtes en Italie. Ce fut en vue de ces conquêtes de Naples et du Milanois qu'il s'allia avec les Turcs, qu'il souleva les Proteſtans en Allemagne contre l'Empereur et contre sa conscience, car il étoit en même tems si zélé Catholique qu'il fit périr par le feu nombre de Luthériens, et qu'il déclara plusieurs fois *qu'il feroit mourir ses enfans mêmes s'ils étoient hérétiques.* Ce fut pour la conquête du Milanois, qu'il se vit obligé d'aliéner ses domaines, de mettre pour la premiere fois les magistratures à l'encan, de tripler les tailles & les autres impôts, et de créer des rentes qu'il ne paya jamais. Quelques faveurs qu'il accorda à des Savans et à des Poëtes, n'ont pû compenser tous les malheurs qui affligerent la France sous son règne. Les Suisses n'eurent pas moins de sujets de se plaindre de son infidélité à remplir ses engagemens, et de l'ingratitude dont il paya tout le sang qu'ils verserent pour lui. Il leur devoit à sa mort plus de la moitié de leur solde pour les deux dernières campagnes. „ Souvent (dit du *Bellay* dans ses „ Mémoires) des Colonels et des Capitaines „ Suisses faisoient des avances de leur pro-

„ pre argent, pour solder leurs troupes, et
„ ces troupes ne l'en servirent pas avec
„ moins de zèles, quoique sures d'être tard,
„ ou point payées."

Sa mort n'éteignit point les haines allumées par la rivalité de la France et de l'Autriche. Au contraire elles se ranimerent avec plus de vivacité sous son jeûne successeur Henri II. L'horizon de l'Europe qui n'est jamais sans nuage, annonça bientôt de nouveaux troubles. *Henri* voyoit avec crainte et jalousie, les progrès que faisoit la puissance de l'Autriche en Allemagne depuis qu'elle y avoit abbattu tout ce qui lui résistoit. Cette inquiétude que les Cantons Suisses partagoient, rapprocha les deux Etats. Dès les premiers jours de son règne *Henri* avoit donné aux Cantons toute sorte de marques d'estime et d'amitié. Il les avoit invités à être parains d'une fille qui lui étoit née. Il reçut leurs Ambassadeurs àvec une grande distinction, & les combla de présens. Il les assuroit (*en les frappant sur la poitrine*) que si on les attaquoit il employeroit toutes ses forces, et exposeroit même sa personne pour les défendre (1). Comment auroient-ils pû

(1) Ces faits sont rapportés dans la relation des quatre Ambassadeurs choisis par les Cantons pour la

résister à ces divers genres d'éloquence réunis ? Tous les Cantons, excepté *Zurich* et
Le 7 Juin 1549. *Berne*, signerent à *Soleure* un nouveau traité d'alliance auquel se joignirent l'Abbé & la ville de St. *Gall*, les *Ligues Grises*, le *Vallais* et *Mulhouse*.

Les persécutions qui continuoient en France contre les réformés, avoient trop aigri les régences de *Zurich* et de *Berne* pour qu'aucune largesse, aucune sollicitation, pussent vaincre leur répugnance à s'unir avec un ennemi aussi déclaré de leur foi. Tant les principes religieux avoient pris d'empire sur leurs conseils ! Dans les autres Etats réformés, on étoit moins frappé des scrupules des prédicateurs ; on croyoit, ou tâchoit de croire que les intérêts de la conscience pouvoient se concilier avec les intérêts temporels. Le nouveau traité augmentoit les pensions. Il confirmoit la paix perpétuelle. Les Cantons n'étoient tenus qu'à défendre la France, telle qu'elle étoit, & les conquêtes qu'elle pourroit faire en Italie, lorsque ces conquêtes se-

cérémonie à laquelle le Roi les avoit invités. Antoine *Schmidt* de Zurich, et Jerôme de *Luternau*, Trésorier de Soleure, étoient de ce nombre. [Voyez *Stettler* Chron. Bern. P. II. Zurlauben Hist. Milit. des Suisses. T. 4. C. 20.

roient faites. Ils ne l'étoient point à fournir des secours pour les faire. Cependant *Boulogne* et le *Bolonois* étoient exceptés, si le Roi demandoit leur assistance pour recouvrer ces portions de son ancien domaine. Les contractans s'engageoint à ne faire ni paix ni trêve avec l'ennemi sans un consentement mutuel. Les autres articles étoient les mêmes que dans les traités précédens (1). La durée en devoit être pour la vie du Roi, & cinq ans après sa mort.

Quoique Zurich et Berne eussent refusé d'accéder à cette alliance, Henri II sentoit trop de quel poids étoit dans la confédération Helvétique la puissance de ces deux Cantons, pour ne pas se les attacher autant que les autres. Berne ne tarda pas à avoir une occasion de demander et de recevoir la preuve de ces égards. Il a été souvent question dans le cours de cette histoire de la Principauté de *Neufchâtel* qui, quoique soumise à des Princes particuliers, depuis la fin du dernier Royaume de Bourgogne, époque

(1) Voyez ce traité dans *le recueil des alliances de la France avec les Suisses*, Berne 1732. On en trouve aussi un extrait dans l'*histoire militaire des Suisses*, Tome IV, pag. 229.

où remonte leur généalogie, avoit toujours entretenu des rélations d'alliance & d'amitié avec plusieurs Cantons. C'est sans doute à ces liaisons, & aussi à la situation du pays, sur les frontières occidentales de la Suisse que ces Comtes, ou Princes de Neufchâtel avoient dû leur conservation, tandis que tant d'autres maisons plus ou moins puissantes avoient été successivement dépossédées, ou par les ventes forcées de leurs terres, ou par les armes victorieuses des Suisses. Les Princes de *Neufchâtel* avoient formé en effet dans le cours des quatorzième, quinzième & seizième siècles des pactes de combourgeoisie avec *Soleure*, *Berne*, *Fribourg* & *Lucerne*. Douze Cantons s'emparerent cependant de ce pays lors de leur différent avec la France, et le
V. ci-dessus T. 10. p. firent gouverner en leur nom, depuis 1512 jusques en 1529. Mais reconciliés ensuite avec François I. ils le rendirent à sa recommandation à *Jeanne de Hochberg*, de la maison de *Baden*, femme *de Louis d'Orléans de Longueville* qui avoit pris parti contre eux durant cette inimitié. Son petit fils *François de Longueville* étant mort sans enfans, sa succession fut un objet de contestation entre ses parens.

Le droit de prononcer dans le cas d'une
1551. succession litigieuse appartenoit incontesta-

blement aux Etats du Pays. Et le Canton de *Berne* défenseur & garant de sa Constitution, étoit obligé par ses traités à leur assurer la jouissance de ce droit, et à faire exécuter leurs décrets, même à main armée, si les circonstances l'exigeoient. Cependant lorsque ces Etats eurent prononcé en faveur de *Léonor d'Orléans*, *Duc de Longueville*, et *de Jaques de Savoye*, *Duc de Nemours*, l'un et l'autre neveu du dernier Prince, la Reine *Marie* Douairiere d'Ecosse, si célèbre par sa beauté & par ses malheurs, s'opposa à cette disposition en qualité de mère du dernier Prince, et toute puissante à la Cour de Henri II. elle en appella au Parlement de Paris, comme si c'eut été là que ce procès devoit être jugé. Les Neufchâtelois et les Bernois se soulevèrent également contre une procédure aussi contraire à leurs droits respectifs. On en porta des plaintes au Roi et au Connétable de *Montmorency*. Le Roi reçut d'abord ces plaintes avec froideur; mais *Berne* redoubla tellement ses instances, et les appuya de raisons si convaincantes qu'ils consentit enfin à arrêter les poursuites du Parlement, et ré- 1553.
pondit au Canton, que regardant toujours les Bernois comme les anciens amis de sa couronne, il étoit prêt à leur donner satis-

faction sur tout ce qui se feroit de contraire aux alliances, et que dans ce cas particulier ils ne seroient plus inquiétés dans la jouissance de leurs droits. *Berne* insista également sur ce qu'en conformité de la Constitution de *Neufchâtel*, cette Principauté ne fut pas divisée. Et cette nouvelle question étant laissée à la seule décision de ce Canton, malgré les prétentions des autres, il prononça (en 1557) qu'à *Léonor d'Orléans seroit échue toute la Principauté de Neuchâtel, sans nul partage.* Le Duc de Nemours reçut des terres en Bourgogne en dédommagement. Le nouveau Prince étant mineur ne renouvella que cinq ans après (1562) son traité de combourgeoisie avec Berne, et dans les mêmes termes que le Margrave *Philippe de Hochberg* l'avoit fait en 1486.

Une autre grande maison, et presque la seule qui restat encore en Suisse avec celle de *Neufchâtel*, n'eut pas le bonheur ou l'habileté de se maintenir comme elle. C'étoit celle des Comtes de *Gruyères* qui avoient été riches et puissans dès le onzieme siècle, mais qui conformément aux mœurs et aux préjugés de la grande noblesse de leur tems, guerroyant sans cesse avec leurs voisins, ou dans les camps des Princes étrangers, s'étoient

appauvris et ruinés par degrés, comme presque tous leurs pareils. Le Comte *Michel* étoit le chef de cette maison dans le milieu de ce siècle. Ses terres s'étendoient encore depuis les frontières du Vallais jusques auprès de Fribourg. Outre le Comté de Gruyères proprement dit, il possédoit les Vallées de *Rougemont* et de *Gessnay*, les Seigneuries d'*Aubonne*, de *Rolle*, de *Coppet* et d'*Oron*. On a parlé ci-dessus de la difficulté que fit le Comte *Jean*, de prêter hommage aux deux Cantons devenus par la guerre de 1536 souverains du pays de Vaud. Les Bernois consentirent à s'en désister pendant sa vie. A sa mort le Comte *Michel*, l'aîné de ses fils, renouvella ces difficultés pour le Comté de *Gruyères* qui lui étoit échu en partage, & le Canton de Fribourg le soutint dans ses prétentions à l'indépendance, de peur que les Bernois en obtenant de lui l'hommage qu'il leur disputoit, ne s'en servissent comme d'un titre pour se rendre maîtres de ce Comté.

Il n'étoit pas difficile de prévoir dès lors qu'il seroit forcé de l'abandonner. Si l'ambition ne croissoit pas toujours avec le pouvoir, comme pour en troubler toutes les jouissances, s'il étoit possible au cœur humain quand il eſt une fois dominé par cette

funeste passion de savoir goûter et conserver le bonheur, les Comtes de *Gruyères* auroient pû être les mortels les plus heureux de la terre. Ils étoient maîtres d'un pays assez étendu pour suffire à tous les besoins réels ou imaginaires des hommes de leur rang. Ils n'avoient aucun ennemi à redouter, aucun voisin même qui pût les offusquer. De riches vallées, vantées avec raison par l'excellence de leurs pâturages, et par le nombre et l'aisance de leurs habitans, s'étendoient dans tous les sens sous leurs yeux, lorsque du haut de leur château de *Gruyères* ils vouloient bien y promener leurs regards. Mais sans doute ils n'en voyoient que les limites; leur orgueil étoit affligé de les découvrir, même dans un assez grand éloignement. Pour se consoler de n'être pas des Rois, ils se mettoient à leur service. Et ce qui étoit plus inexcusable sans doute, ils y entrainoient leurs sujets. Ils arrachoient à leur vie paisible, à leurs belles prairies, à leurs heureuses demeures, au soin de leurs troupeaux qui étoit le seul de leur vie, ces bergers que la nature combloit de ses plus solides bienfaits dans ces riches & salubres vallées des Alpes; et c'étoit pour les conduire dans les plaines fangeuses de la Lombardie, dont le climat si

différent, leur préparoit une mort presque certaine, quand d'ailleurs le fer ou le feu les auroient épagnés dans ces guerres meurtrières!

Le fervice de la France ruinoit ainsi, et le pays et ses maîtres. *Michel* qui fut le dernier des Comtes de *Gruyères* avoit été un de ces gentils hommes *de la Cuiller* qui abandonnoient leurs terres pour aller ravager celles de Genève. Il avoit commandé leur armée. Il avoit forcé un grand nombre de ses sujets à marcher sous la bannière de ces illustres brigands. Il en avoit vendu aussi pendant plusieurs années plus de cinq cents aux généraux des armées françoises en Italie. Nous en voyons encore un grand nombre à la bataille de *Cérisolles*, au siège de *Carignan*, et ailleurs. Les troupes de *Michel* rendirent ainsi plusieurs fois d'utiles service au Roi de France dans le cours de cette guerre. Mais quel fruit en retira-t-il? Il dépeupla pour lui son pays, et ne fut point payé. *Henri II.* refusa sous de vains prétextes de lui rendre les sommes immenses qu'il lui devoit; ses dettes s'accumulérent au point qu'après avoir emprunté de ses voisins, et vendu à ses sujets une partie de ses droits, toujours persécuté par ses créanciers, il fallut enfin qu'il abandonnat l'héritage de ses peres, qu'il le

vit partagé sous ses yeux entre les deux Cantons ses voisins, et qu'il allat ensevelir ses malheurs et sa honte dans le château d'un parent en Bourgogne où il mourut pauvre et sans héritiers en 1570 (1).

Il termina ainsi la longue et lamentable liste des grandes familles qui dans l'enceinte des Etats Helvétiques s'étoient successivement ruinées et éteintes, ou qui avoient été obligées de s'enfuir. La Suisse n'en fut que plus heureuse sous tous les rapports. Elle vit finir avec eux les troubles que ces grands Vassaux y entretenoient par leur ambition, leur inquiétude, leur *splendide misere*, leurs guerres éternelles. Leurs sujets délivrés de leurs exactions respirerent sous des loix plus humaines; ils n'eurent plus à défendre que la liberté de leur pays, et les guerres étrangeres ne furent plus pour eux qu'une carriere presque toujours laissée à leur choix. (2)

Les

(1) Les efforts qu'il fit dans la suite pour rentrer dans ses Etats n'eurent aucun succès, malgré les recommandations du Roi Charles IX, et l'offre probablement très hazardée qu'il fit à ses créanciers de les satisfaire.

(2) Ce qui regarde particuliérement les Comtes de *Gruyeres* mérite cependant quelque explication. Les bons & honnêtes habitans de cette partie des

Les deux Cantons s'étoient préparés d'avance à profiter de la ruine de la maison de *Gruyères*; ils avoient partagé ses terres, et réglé en conséquence la part que chacun payeroit de ses dettes. Le Comte avoit precédemment offert à ses sujets de les rendre libres à condition qu'ils s'en chargeassent, et ils avoient accepté cet offre avec joye dans l'espérance de s'ériger en État indépendant comme les républiques démocratiques de la Suisse. Ce dessein si contraire aux vües ambitieuses des Cantons de *Berne* et de *Fribourg* les allarma. Ils se hâterent de le prévenir, en se mettant en possession d'*Oron* et de *Corbières*. Le Comte s'en plaignit amérement aussi bien que ses créanciers. Les deux Cantons n'é-

Alpes, leurs sujets, avoient un tel attachement pour leurs maîtres et les servirent souvent avec tant de fidélité à la guerre, que ceux-ci ne purent se dispenser de leur accorder en récompense des priviléges considérables, au moyen desquels ce peuple devint presque aussi libre que ceux des Etats les plus démocratiques de la Suisse. Ces concessions étoient souvent aussi l'effet du dérangement de leurs affaires et du besoin d'argent. Mais elles n'en servoient pas moins à augmenter le dévouement des sujets; aussi témoignérent-ils une vive affliction à la mort du Comte *Michel*, le dernier de sa maison;

toient pas plus astisfaits l'un de l'autre. De vives altercations les obligérent à accorder un délai au Comte. Mais comme il lui devenoit toujours plus impossible de rétablir ses affaires malgré ces délais, ses créanciers l'obligerent enfin, après de longues contestations dont la décision fut portée devant des arbitres nommés par les Cantons, à vendre son Comté à ses deux voisins pour la somme de 85000 couronnes. *Berne* en paya 21000 ;
1555. & dans le partage ce Canton obtint les Seigneuries situées dans le Pays de Vaud, et les terres qui ont formé depuis les bailliages de *Rougemont* et de *Gessenay*. Les Fribourgeois gardérent les deux tiers du Comté de *Gruyeres*, avec la ville et le château de ce nom, ce qui avec les portions du Pays de Vaud qu'ils avoient acquises, à l'époque de cette conquête, donna à leur Canton une extention considérable.

Les Bernois ne prirent pas possession du *Gessenay* sans résistance. Les hommes braves & courageux qui l'habitoient & qui s'étoient flattés de devenir indépendans, ne vouloient recevoir ni leur domination, ni leur Religion. (1) Il fallut quelque-tems pour établir

(1) Un de leurs Comtes leur avoit donné l'assurance que leur pays ne seroit jamais ni engagé, ni échangé,

chez eux l'une et l'autre ; on leur assura pour cela la jouissance de grands priviléges qui étant respectés par leurs nouveaux maîtres, firent succéder avec le tems l'attachement leur répugnance.

Le Roi de France ne tarda pas à recueillir les fruits de son alliance avec les onze Cantons, et des égards qu'il prodiguoit à tous. Il commença par en obtenir douze mille hommes qu'il employa contre les Anglois dans le *Boulonnois*, jusqu'à la paix. Il se servit après cela des Suisses en Italie, où ils 1550.
allérent défendre avec l'armée française le Duc de *Parme*, *Octave Farnese*, attaqué par le Pape. Cette guerre fut courte et heureuse ; les Suisses & en particulier leur Colonel *Frœlich* y firent preuve, comme à l'ordinaire,

---

ni vendu. Le Comte *Jean* leur avoit confirmé tous leurs priviléges. Dans ces priviléges étoit compris un pacte de combourgeoisie avec Berne conclu en 1403, renouvellé plusieurs fois, et récemment en 1531. Ils avoient en conséquence fourni plusieurs fois des secours à Berne. Dans la partie Allemande de la longue et étroite vallée du *Gessenay* les habitans furent exemptés de presque toute espèce de redevance. On en laissa subsister quelques-unes dans la partie romande, c'est-à-dire celle où la langue française est en usage.

1552. de zèle et de valeur. La paix suivit de près, & le Piémont & la Savoye restérent encore au pouvoir des François.

Mais pendant que ces petites guerres naissoient et finissoient dans un court espace de tems, la rivalité de la maison d'Autriche et de la France, l'ambition insatiable du chef de l'Empire, le zèle de la Religion et de la liberté de ses principaux membres, plus irrités encore qu'abattus, rallumoient une autre guerre d'une bien plus grande importance. *Charles Quint* tenoit en effet toute l'Europe dans la crainte depuis sa victoire de *Muhlberg*; il avoit paru dans la Diète d'*Augsbourg*, au milieu d'une armée Espagnole et Autrichienne. Il disposoit des grands fiefs de l'Empire arbitrairement. Il prononçoit de même des décrêts de proscription. Il menoit par-tout avec lui, comme en triomphe, ses deux illustres prisonniers, l'ancien Electeur de *Saxe* et *Philippe* de *Hesse*, victimes de sa perfidie. Tous les Princes trembloient pour leurs libertés. *Maurice* auquel il avoit donné l'électorat de Saxe commençoit à craindre lui-même que ce prix de sa défection ne fut qu'un don illusoire; sous un maître despotique qui le lui raviroit au moindre mécontentement. Il étoit vivement blessé de ce que *Charles* refusoit à ses instantes sollicitations la liberté de ses deux

prisonniers. En travaillant à sauver les Protestans, il espéra leur faire oublier que c'étoit lui qui les avoit perdus. Il prépara tout pour ce grand dessein avec autant d'activité que de secret. Il y associa plusieurs Princes d'Allemagne, et s'appuya sur-tout d'une alliance avec Henri II, qui n'étoit pas moins irrité de ce que l'Empereur lui ôtoit le *Milalanois* pour le donner à son fils *Philippe*, qu'ambitieux de reculer du côté de la Flandre les limites de son Royaume. Un traité 1550.
d'alliance fut donc conclu entre le Roi, *Maurice* et ses alliés. On devoit lever en Allemagne une armée qui seroit entretenue aux fraix du Roi, et dont *Maurice* auroit le commandement. On donnoit en secret au Roi l'espérance de lui faire obtenir la couronne Impériale, mais on disoit en public qu'on ne faisoit la guerre que pour rétablir la liberté de l'Allemagne, et celle des deux Princes captifs.

Charles Quint eut cette fois à combattre un ennemi aussi dissimulé, aussi artificieux, mais plus actif et plus guerrier que lui. *Maurice* s'étant fait précéder d'un manifeste où il l'accusoit d'avoir retenu contre toute justice ses deux prisonniers, d'avoir aspiré à la monarchie absolue, violé sa capitulation, et les loix de l'empire, réduit les Etats à la

pauvreté, à la servitude & à l'ignominie, marcha rapidement sur la haute Allemagne, renversa tout ce qui s'opposoit à son passage, et menaça de si près *Inspruck* où étoient l'Empereur, le Roi *Ferdinand* son frère et leurs ministres, qu'ils furent forcés de s'enfuir avec la plus grande précipitation au milieu de la nuit, et peu de tems après, d'accepter les conditions de paix qui leur furent
Le 2 Août 1552. offertes dans la transaction de *Passau*. On sait que par ce traité l'*Intérim* étoit annullé, & les Protestans mis en possession d'une pleine liberté de conscience, jusqu'à ce qu'une Diète libre terminat les querelles de Religion.

Henri II avoit commencé en même tems la guerre contre l'Empereur par la conquête de *Metz*, *Toul* & *Verdun*, et du Duché de *Luxembourg*. L'Allemagne étant pacifiée, *Charles* rassembla toutes ses forces pour arrêter les progrès des François. Il arriva en effet avec une grande armée devant *Metz*, vers la fin de l'année, mais ce ne fut que pour y essuyer encore de nouvelles disgraces aussi accablantes que les premières. Il fut obligé en effet, après trois mois d'assauts continuels, de fuir loin de cette ville dans les ruines de laquelle il avoit juré de s'ensevelir, et de se

retirer avec la douleur de sentir qu'il perdoit en un jour le fruit de trente ans de guerre, et le nom du plus heureux et du plus puissant monarque de l'Europe.

Les Suisses avoient eu beaucoup de part à ces succès du roi de France. Six mille servoient sous ses ordres en Picardie, et dans le *Luxembourg*. Cinq mille avoient été envoyés en Allemagne pour favoriser la diversion que devoit faire le Margrave *Albert* de *Brandenbourg*, et ils rejoignirent ensuite l'armée Française. Le Roi leur en demanda encore dix mille 1552.
dont la destination étoit de défendre les frontières de la *Franche-Comté*. Ils en fournirent également pour la guerre qui continuoit en Italie. Tant de dévouement méritoit de la reconnoissance. Nous avons vû que le Roi s'y crut obligé lors du procès pour la succession à la Principauté de *Neufchâtel* qui intéressoit plusieurs Cantons. Il leur en donna encore une autre preuve. Sur leurs pressantes recommandations en faveur de l'*Alsace* qui fournissoit aux Suisses une partie de leurs subsistances, il épargna cette Province, et laissa de même jouir la *Franche-Comté* de sa neutralité sous leur protection.

La mort de Charles III, Duc de Savoye qui arriva dans le même tems, n'apporta

Le 16 Septembre 1553. dabord aucun adoucissement à la triste situation dans laquelle il laissoit ses Etats. Ce Prince qu'on surnomma *le bon*, & qui ne fut que foible, victime de l'ambition qu'on lui avoit inspirée, et de son dévouement à l'Empereur son beau frère dont il avoit attendu une grande fortune, au lieu des nouveaux Etats qu'il avoit espérés, perdit ceux qu'il tenoit de ses ancêtres, et mourut de douleur de les voir devenir la proye d'une guerre longue et cruelle. Son fils et son héritier, *Philibert Emanuel*, l'un des plus grands Capitaines de son siècle, resta fidèle, malgré l'exemple de son pere, à l'alliance de l'Espagne, et sut réparer en partie les pertes de sa maison.

Depuis que la fortune s'étoit déclarée deux fois contre *Charles Quint*, il sembloit qu'elle se plut à l'accabler et à l'humilier sans cesse. Les François continuerent à faire des progrès rapides en Italie. Ils triomphérent dans les Le 13 Août 1554. Pays-Bas. La journée de *Renti* où ils défirent les Impériaux, sous les yeux mêmes de leur Souverain, les combla de gloire, aussi bien que les Suisses leurs auxiliaires. Ce fut à la suite de ces revers que lassé de lutter en vain contre sa destinée, affoibli par la maladie, fatigué de tant de secousses, détrompé de

tout, il prit la résolution de se défaire du fardeau de ses grandeurs qu'il ne pouvoit plus porter, & d'abdiquer successivement toutes ses couronnes. C'est ce qu'il exécuta 1556.
quelque tems après, quoique seulement âgé de cinquante-six ans. On ne cessoit de s'étonner en voyant ce même homme qui avoit fait trembler l'Europe, distribué des couronnes en Afrique, repoussé le vainqueur de l'Asie; ce Prince enfin qui n'avoit jamais ni goûté ni laisser goûter aucun repos à ses sujets et à ses voisins, et qui s'étoit joué tant de fois de ses sermens et de la vie des hommes, ne soupirer à présent que pour en être oublié, et s'ensevelir dans un monastère où les austérités de la pénitence, les regrets et l'ennui qui succédoient à tant d'agitation le jettérent bientôt dans une sombre mélancolie, & terminérent ses jours.

C'est ainsi que dans l'espace de peu d'années, si l'on y comprend les derniéres de la vie de *François I*, on put voir trois exemples frappans de la vanité des projets et des triomphes de l'ambition, et de la juste punition dont la Providence a voulu que cette fatale passion fut inévitablement suivie, quoique d'un pas plus ou moins accéléré. Et combien

d'autres n'en pourroit-on pas citer, puisque en effet l'histoire n'est presque autre chose que le tableau des erreurs, des crimes et des calamités dont l'ambition couvre la terre ? En effet s'il naît par intervalles, un pere du peuple, un législateur sage qui s'occupe dans le calme & le silence du bonheur des hommes, le Ciel dans sa colère leur envoye un nombre de maîtres insensibles, de guerriers, de dévastateurs impitoyables qui ne cherchent le bonheur et la gloire que dans leur destruction, dans les larmes et le sang ? Et ce sont ces derniers à la honte de l'humanité, que de lâches écrivains comblent d'éloges, qu'ils présentent comme de vrais héros aux peuples stupides, et que ceux-ci dans leur aveuglement encouragent par des cris d'admiration à les asservir et à les écraser, semblables à ces fanatiques de l'Inde qui courent se précipiter à l'envi sous les roues du char où l'on promène leurs idoles.

CHAPITRE VIII.

Guerres de Religion en France. Les Suisses y envoyent plusieurs fois des troupes. Louis Pfiffer sauve Charles IX. Renouvellement de l'alliance avec la France. Berne rend une partie de ses conquêtes au Duc de Savoye, et s'allie avec lui. Nouvelles guerres civiles en France. La Saint Barthelemy. La Ligue. Traité de Soleure pour la conservation de Genève. Troubles au sujet de la Religion en Suisse. Ligue des Cantons Catholiques dite la Ligue de Borromée.

LE zèle des partis religieux qui avoit allumé une guerre civile en Suisse, et produit tant de 1556.
défordre et de malheurs, sembloit s'être un peu affoibli depuis la dernière paix. Les Protestans paroissoient sentir qu'ils ne pouvoient chercher à étendre davantage leur doctrine, fans l'expofer à une lutte nouvelle de la part de fes adverfaires. Les Catholiques assuroient qu'ils fe borneroient désormais à empêcher qu'elle ne fit de nouveaux progrès dans les provinces communes. Il en étoit à-peu-près de même dans l'Empire. Depuis la paix de *Passau*, les deux partis devenus plus circonspects, et aussi plus égaux en forces, se con-

tenoient réciproquement, et les premiers successeurs de Charles-Quint, instruits par ses malheurs n'imitoient point sa politique ambitieuse et intolérante (1). Il est vraisemblable que l'Europe auroit oublié tous les malheurs auxquels le fanatisme venoit de l'exposer, si le Pape & le Clergé Catholique eussent pû oublier eux-mêmes leur grandeur passée, ou ne songer à la recouvrer que par le moyen de la persuasion, l'exemple d'une vie édifiante, et le secours du tems qui l'avoient fondée dans les siècles précédens.

Mais pendant que ces deux nations prouvoient par cet heureux essai les avantages de la tolérance, et que le fanatisme sembloit s'y éteindre par degrés, il se rallumoit en France avec une nouvelle fureur, et le parti Réformé que François I avoit moins affoibli qu'irrité, se relevoit avec audace sur les nouveaux appuis que lui prêtoient des Princes du sang et des grands du Royaume, et plus encore la foiblesse, les erreurs, les troubles des minorités qui se succédoient rapidement.

Durant tout le cours de ces tems orageux, les

(1) Ferdinand qui succéda à Charles-Quint son frère dans l'Empire, confirma en 1559 les privilèges et libertés des Suisses à la Diète d'*Augsbourg* où le Corps Helvétique lui avoit envoyé des Députés.

divers partis qui déchiroient la France, n'avoient rien plus à cœur que de se procurer des auxiliaires en Suisse. Nous avons vû ce que fit Henri II pour en obtenir, et le refus de *Zurich* et de *Berne*, de renouveller leur alliance avec un Prince qui persécutoit leur Religion. Mais il sut s'en procurer sans leur aveu, dans les terres de ces Cantons eux-mêmes, et à plus forte raison chez les autres qui ne les lui refusoient pas. Il leur accordoit pour cet effet de grands avantages par une capitulation qui a longtems servi de modèle à celles qui ont été faites depuis.

Hist. Militaire des Suisses. Zurlauben. T. 4. page 245.

1557. La défaite de l'armée Française à St. *Quentin*, et la consternation qu'elle répandit dans le Royaume, obligerent ce Prince à redoubler d'efforts pour se procurer des secours considérables de Suisses, et leur zèle pour leur ancien allié ne se montra pas avec moins d'éclat dans cette conjoncture critique que dans tant d'autres semblables. Les onze Cantons lui accorderent d'abord 14000 hommes, et l'année suivante encore 6000. C'étoit plus que ce qu'il pouvoit lever dans plusieurs de ses plus grandes provinces. La population de la Suisse devoit en souffrir. Mais il faut observer que la plupart des soldats revenoient chez eux à la fin de la campagne, et que ces

1558.

levées extraordinaires étant fort onéreuses; ne faisoient pas un service bien long. D'ailleurs les Suisses de ce tems-là ne sortoient de leur pays que pour cette seule cause. Aujourd'hui d'autres vocations, d'autres motifs en attirent un grand nombre dans les pays étrangers.

1559. Après la mort de Henri II, les divisions dont les germes étoient répandus dans toute la France, éclaterent sous le règne du foible enfant qui lui succéda. Deux principaux partis se formerent. Celui des *Guises* à qui il remit son autorité, et celui des Princes du sang qui croyoient y avoir les premiers droits. La Religion servit encore de manteau à l'ambition des uns et des autres. Les *Guises* allarmoient la nation sur les dangers de l'ancienne à laquelle elle étoit encore généralement attachée. Les Princes cherchoient un appui dans la nouvelle qui prenoit faveur, et que des
1560. nations étrangères favorisoient. La mort de *François II*, la minorité de *Charles IX* ne firent qu'accroitre l'animosité des partis. Les *Guises* resterent en possesion de l'autorité, mais le nombre des Réformés, ou comme on les appelloit, des *Huguenots*, s'accroissant, ainsi que leur crédit, la Régente crut devoir les ménager. Elle consentit à la tenue du fameux Colloque de *Poissy*, par le conseil du cardl.

nal de *Lorraine* qui s'étoit flatté d'y faire briller son savoir. *Théodore de Bèze* envoyé par Genève, et Pierre *Martyr* par Zurich y déployerent le leur. Personne ne fut convaincu que de ses propres opinions. Mais on a crû généralement que *Bèze*, *Martyr* et leurs collègues nuisirent à leur cause en s'obstinant à vouloir que le culte et le Clergé d'un grand Royaume fussent mis sur le même pied que ceux des petites Républiques de la Suisse. Plus de condescendance dans une chose qui ne touchoit point au fond de la Doctrine, eut mieux servi cette cause que tous leurs argumens. Quoique il en soit, l'année suivante l'exercice public de la Religion fut accordé aux Réformés, et le Prince de Condé fut déclaré leur Chef.

1561.

1562.

Alors Rome et tous les Catholiques zèlés, indignés et allarmés ne virent plus de salut que dans la guerre. Les Proteſtans s'armerent aussi. Tout le Royaume fut en flammes. Partout où un parti prenoit le dessus, il persécutoit ses adverſaires. Les Protestans furent maſſacrés à *Vassy* pendant le service Divin. Ils s'emparerent de *Rouen*, d'*Orléans*, de *Lyon*, mais les Catholiques aidés par les Suisses de leur parti, les battirent à *Dreux*.

Pendant que les Cantons Catholiques ac-

cordoient à *Charles IX* des secours si importans dans le péril où il se trouvoit, les Cantons Protestans lui en refusoient parce qu'ils le regardoient comme l'ennemi de leur Religion, mais en même tems ils en refusoient aussi au Prince de *Condé*, parce qu'il faisoit la guerre à son Souverain. Rare exemple d'un gouvernement qui prend pour seule régle de sa conduite les principes de la religion et de la morale! La conscience a si peu de part aux caufes des grands événemens de ce monde, que l'Hiſtoire doit une place à celui-ci.

Les noms des généraux et des officiers Suisses qui se distinguerent dans les guerres civiles de la France, les services signalés qu'ils rendirent au Roi, sont à leur véritable place dans les Histoires Militaires de la Nation, que l'on doit à des écrivains habiles qui en ont fait le sujet de leurs recherches, et n'ont rien laissé à désirer à ceux qui défirent de l'approfondir. Mais il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage dès qu'il n'eſt pas question d'une guerre nationale. Nous nous bornerons donc à nommer quelques-uns de ces Capitaines les plus distingués, comme Guillaume *Frœlich*, commandant des Suisses Catholiques des sept Cantons qui termina sa glorieuse

Zurlauben, May &c.

glorieuse carriere en reprenant pour le Roi les villes de *Bourges* et de *Rouen*; *Tamman* de Lucerne, tué à la bataille de *Dreux*, et son successeur Louis *Pfiffer*, aussi de Lucerne, qui fe fit un nom immortel, lorsque les Réformés ayant à leur tête le Prince de *Condé* et l'amiral de *Coligny* tentèrent de se rendre maîtres de la personne de Charles IX. *Pfiffer* venoit de prendre le commandement des 6000 hommes que les Cantons envoyoient à la Reine. Avec ce secours inespéré il sut enfermer dans un bataillon quarré le Roi et toute la cour comme dans une citadelle, et ses soldats marchant rapidement, leurs piques croisées, bravant par leurs chants de triomphe, et leur contenance guerrière les troupes qui les harceloient, repoussant toutes leurs attaques, conduisirent avec autant d'habileté que de bonheur, jusques sous les murs de Paris, le précieux dépôt confié à leur fidélité et à leur courage. La Providence avoit décrété que leur vertu sauveroit alors la Monarchie Française. Ses décrets ont changé dans une autre occafion, mais les Suisses ont montré qu'ils étoient toujours incorruptibles. Ils ont conservé sans tache la gloire d'être fidèles jusques à la mort, aux Princes heureux ou

malheureux qu'ils ont juré de défendre (1).

Les Cantons avaient en même tems divers sujets d'inquiétude dans leurs propres Etats. *Emanuel Philibert*, Duc de Savoye, réparait par ses grandes qualités et la faveur des circonstances les disgraces que son père avoit attirées à sa maison. Le Roi de France dont il avoit épousé la sœur lui rendoit la plus grande partie de ses Etats. Il n'avoit plus à regretter que la partie que *Berne*, *Fribourg* et le *Vallais* avoient conquise. Aussi habile politique que grand guerrier, il n'épargna rien pour se ménager l'appui des cantons catholiques qui n'avoient jamais vû qu'avec peine cette conquête de leurs confédérés, & qui pouvoient, de concert avec lui, les obliger à la lui rendre. Il réuffit à renouveller l'alliance
1512. que son père avoit faite avec six de ces cantons. Ceux de *Berne* et de *Fribourg* en conçurent de vives allarmes. Il leur étoit aisé de voir qu'on se proposoit de les engager à ouvrir une négociation qui mit en question les droits qu'ils avoient acquis sur le *Pays-de-Vaud*. Le fort de Genève devenoit dès lors plus douteux que jamais. Le Pape et tout le parti catholique hâtoient par leurs vœux et par leurs efforts le moment où ils

(1) Victrix Causa Diis placuit, sed victa Catoni.

pourroient détruire cet Etat naissant, et étouffer la réforme dans son berceau.

C'étoit dans ce tems là même que Charles IX devenu majeur sollicitoit les Suisses de renouveller avec lui l'alliance faite par ses prédécesseurs. Ses ministres trouverent les plus favorables dispositions auprès des onze Cantons, zèlés Catholiques, ou tièdes protestans. Mais quoique on dut desirer beaucoup à Berne de pouvoir opposer le crédit du Roi de France aux intrigues de son beau-frère le Duc de Savoye, les Conseils long-tems partagés se déciderent contre l'alliance proposée, à la persuasion d'un Pasteur nommé *Jean Veber*, qui par un discours véhément les ramena à leurs premiers principes. Il leur peignit des couleurs les plus vives, les persécutions auxquelles leurs frères étoient exposés en France, et le danger que couroit leur Religion si l'Etat s'unissoit d'intérêt à une puissance dont le grand objet étoit de la détruire, et il détermina ainsi le Grand Conseil à répondre aux Ambassadeurs François, qu'il ne pouvoit dans les circonstances former aucune nouvelle liaison, et qu'il s'en tiendroit à la stricte observation de la paix pertétuelle. Ainsi *Berne*, et *Zurich*, à son exemple, s'exclurent

encore une fois volontairement de l'alliance proposée par la France, qui fut signée à
1564. *Fribourg* à la fin de l'année, par les députés des onze autres Cantons (1).

Après ce refus le roi de France n'avoit plus de motif de défendre les intérêts de *Berne* contre les prétentions du Duc, et contre les intérêts de la Religion Catholique qu'on y vouloit associer. Une ligue se forma pour obliger ce Canton à entamer avec le Duc une négociation. La plupart des onze Cantons, au mépris du nom et des devoirs de Confédérés, furent les plus instans pour l'exiger. Quand ils l'eurent obtenu, et qu'on eut ouvert des conférences ils y prirent le rôle de médiateurs, comme si l'on pouvoit être *désintéressé* et *neutre*, entre sa nation et ses ennemis. On se montra d'abord très-éloigné des deux côtés. Il y eut un premier congrès à *Neufchâtel*, un second à Bâle où l'on ne put convenir de rien. On

(1) Le 7 Décembre, et ratifiée par le Roi le 21 Juillet 1565, puis jurée à Paris par les députés Suisses en Décembre de la même année. Elle devoit durer pendant la vie du Roi et sept ans après sa mort. Les stipulations ne différoient en rien d'essentiel de celles des Traités précédens. V. les recueils de Traités cités ci-dessus.

crut les négociations rompues, mais les Cantons neutres les firent renouer à Berne par leurs instances, et là ils oserent proposer aux Bernois de restituer au Duc de Savoye le Pays de *Gex*, et tout ce qui leur avoit été cédé au midi du lac de Genève, et à l'ouest de la riviere d'*Aubonne*, ce qui éloignoit des frontieres du territoire de Berne, et enfermoit dans celui du Duc la ville de Genève dont la conservation et les alliances avec Berne auroient été ainsi comme abandonnées. Cependant si ces Cantons avoient donné quelque attention à l'intérêt général de la Confédération dans cette importante discussion, ils se seroient aisément persuadés qu'ils devoient d'un commun accord assurer à la Suisse les limites que la nature semble elle même avoir voulu lui donner. Un simple coup d'œil sur sa situation géographique fait voir qu'elle est naturellement séparée de ses voisins, et défendue au couchant par le Mont *Jura*, au midi par les Alpes, le lac Léman et le Rhône. C'étoit déjà du tems de *César* les bornes que les Helvétiens s'étoient données, comme il l'observe lui-même. Et si au tems dont nous parlons la nation avoit été encore ce qu'elle étoit seulement un siècle auparavant, elle

n'auroit eu qu'à le vouloir fortement et unanimément, et ces mêmes limites lui auroient été assurées. Elle n'auroit eu qu'à faire entendre encore ce langage digne d'un peuple libre, vaillant et uni que la justice ne désavouoit point, et qu'elle avoit tenu toutes les fois que son territoire, ou celui des peuples qu'elle protégeoit, avoit été menacé.

Combien donc dans le cours d'un siècle ce patriotisme, ce sentiment de sa dignité et de sa force ne s'étoient ils pas affoiblis ? Quelle funeste influence n'avoient pas déjà les intérêts particuliers, le faux zèle religieux, les haines des partis, et il faut l'avouer aussi, des mouvemens de vengeance et de jalousie ? Dans le siècle précédent on avoit vû des Cantons démocratiques faire pour leur compte particulier des conquêtes considérables en Italie, hors de l'enceinte de ces Alpes qui devoient borner leur territoire et leur ambition. Leurs alliés des autres Etats de la Suisse qui n'y avoient point d'intérêt direct, s'étoient prêtés à leur assurer ces conquêtes. Et ici ces mêmes Cantons obligent des Confédérés à abandonner leur défenses naturelles et légitimes, en faveur d'un Prince, l'ennemi dangereux de leur liberté.

Les Conseils de Berne étoient divisés. Plusieurs de ses membres ne voyoient de sureté que dans un acquiscement entier aux demandes du Duc. Ils craignoient que les Cantons Catholiques, devenus ses alliés, poussés par leur fanatisme et leur jalousie, assistés des troupes et de l'or de l'Espagne, ne se joignissent à ce Prince pour leur ravir la totalité de leurs conquêtes. On ne pouvoit plus compter, disoient-ils, sur le Roi de France qu'on avoit aliéné par un refus imprudent. Rien de plus difficile, que de garder le Pays qu'on possédoit de l'autre côté du lac Léman. Il falloit au moins abandonner cette partie pour sauver le reste. D'autres s'élevoient contre ce parti qu'ils taxoient de pusillanimité. Leurs ancêtres, disoient-ils, n'auroient jamais conquis et conservé leur liberté, s'ils s'étoient laissés effrayer par de simples menaces, et s'ils avoient composé avec des voisins qui seroient venus sans aucun prétexte leur redemander ce qu'ils avoient perdu. Ils n'auroient jamais abandonné un peuple foible, mais digne par son courage de leur protection, ni des sujets qui s'étoient déjà attachés à eux, qui vouloient rester sous leurs loix, et conserver la Religion qu'ils leur avoient donnée.

Ces raisons auroient été sans doute d'un grand poids, si tous les Cantons en eussent été également frappés. Mais comment la République de Berne pouvoit-elle seule lutter contre une pluralité à laquelle se joignoit, même son plus fidèle allié le Canton de *Zurich*? Après de longs debats, et de nouvelles conferences les médiateurs insistant toujours pour que Berne achetat la paix d'une partie de ses conquêtes, le Conseil Souverain y donna enfin les mains, à condition que la Religion Protestante fut maintenue dans le pays qu'on céderoit, et qu'on fit comprendre la ville de Geneve dans le traité. Les ministres du Duc ayant pris cet engagement dont le Pape et un confesseur pouvoient au besoin le dispenser, le traité fut enfin signé à *Lausanne*, par les Plénipotentiaires des deux parties, et ceux des Cantons neutres, et médiateurs.

Le 30 Octobre 1564. V. Wald. kirch B. und St. hist. T. 2. p. 409 et suiv.

L'Etat de Berne devoit par ce traité rendre au Duc de Savoye, *Emanuel Philibert*, les Seigneuries de *Gex*, de *Ternier*, *Gaillard*, *Thonon*, et *tout ce qu'il avoit occupé au delà*, (au midi) *du lac et du Rhône*; " La Religion réformée „ devoit être maintenue dans les pays cédés, „ sans qu'on put introduire à cet égard au„ cune nouveauté; les Seigneurs de Berne „ devoient garder le reste du Pays-de-Vaud,

„ pour le posséder et gouverner, comme
„ leurs autres pays; le traité de combour-
„ geoisie entre Berne et Geneve subsisteroit
„ dans toute sa force, mais le Duc pourroit
„ faire juger par la voye de droit si Geneve
„ avoit pû contracter cette alliance, (cette
„ question avoit été déja jugée et décidée
„ plusieurs fois en faveur de Geneve) et ses
„ prétentions sur cette ville pouvoient être
„ le sujet d'une discussion et composition
„ amiables; le pays de *Gruyere* étoit affranchi
„ de toute dépendance féodale du Duc; le
„ milieu du lac devoit être la limite entre
„ le *Pays-de-Vaud* et le *Chablais*. Enfin Berne
„ devoit se charger des dettes hypothéquées
„ sur le pays qui lui restoit. [1].

---

(1) Ce traité fut rédigé en langue allemande par les onze Cantons médiateurs. Il a été imprimé Berne en 1691, avec d'autres pieces qui y sont rélatives tirées des archives de la République. On n'en a en françois que des traductions défectueuses. Nous observerons au sujet d'un article important de ce traité que la Souveraineté de Berne sur le Pays-de-Vaud y est établie d'une maniere illimitée et si précise qu'on ne comprend pas comment elle a pu donner lieu à de faux systêmes dans ces derniers tems. Il y est dit *que les Bernois pourroient régir ce pays comme leurs autres domaines ou Etats, sans que S. A. le Duc de Savoye, ses héritiers, ou successeurs, ou quelque autre*

plus encore, s'il est permis de s'exprimer ainsi, depuis qu'ils étoient à peu près abandonnés.

On jouit cependant de quelque tranquilité à Geneve et dans le Pays-de-Vaud jusques à la mort du Duc *Philibert*, en 1580. Quoique on l'eut surnommé *la tête de fer*, il se soumit à ce que le traité de Lausanne lui prescrivoit à l'égard de la Religion. Il n'inquiéta point ses sujets réformés du *Chablais* et de *Gex*. Nous verrons bientôt que son successeur qu'on surnomma *le Grand*, ne fut ni si juste, ni si prudent, ni si heureux, mais nous devons auparavant rendre compte de quelques événemens dont nous avons suspendu le récit.

Le Concile de Trente ouvert pour la première fois en 1545, et souvent interrompu, venoit de finir. 1563. Les Protestans avoient refusé de soumettre leur cause à ce tribunal essentiellement partial. Ses décrets ne furent reçus dans la Suisse Catholique, comme en France que quant à la doctrine, et non quant à la discipline de l'Eglise. Les Théologiens et les Légistes savoient expliquer sans doute comment la même assemblée rendoit des oracles infaillibles en matière de dogme, et des décrets erronés ou dangereux sur la discipline. Cette contradiction réelle ou seulement apparente, pouvoit donner de l'occu-

pation aux Docteurs ; leur intolérance avoit des effets bien plus fâcheux. *Glaris* en faisoit la triste expérience, depuis la paix de *Cappel.* Les Cantons catholiques et surtout *Schwitz* et *Uri* vouloient se venger des reformés de *Glaris* qui s'étoient déclarés contre eux dans la dernière guerre. Ils vouloient en même tems les contraindre de rentrer dans le sein de leur Eglise. Longtems ce peuple avoit soufferᵗ patiemment toutes sortes de persécutions. Il eut enfin recours au sept Cantons neutres. Sa cause fut portée devant eux. Après de longs débats ils obtinrent justice. On confirma leur droit d'exercer librement leur religion. Et le cours des années n'a pu que prêter une nouvelle force à cette décision puisque le nombre des catholiques de *Glaris* a toujours diminué dès lors, et qu'il ne font plus aujourd'hui que la huitième partie de la totalité des habitans.

Les plus fortes raisons, les plus pressans intérêts, tant d'édits de tolérance, de traités d'union et de paix nationales auroient dû, ce semble, mettre fin pour toujours aux querelles de Religion. Mais elles étoient entretenues par celles qui agitoient la France, auxquelles tant de Suisses alloient prendre part comme alliés, comme voisins, souvent comme

auxiliaires et acteurs. Les deux partis, leurs Prêtres à leur tête, sollicitoient, *travailloient* les Suisses, pour nous servir d'une expression devenue trop commune dans ce siècle turbulent, et les faisoient sortir de leur calme naturel, et des limites de leur bon sens par toutes sortes d'intrigues, d'impostures et de séductions.

Le Pape et le Clergé Romain sembloient sortir alors d'une courte léthargie, effrayés des progrès de leurs ennemis, animés d'une nouvelle haine, et résolus de reconquerir à tout prix la portion de leur empire qu'ils avoient perdue. Partout leur fanatisme ambitieux cherchoit à renouveller le combat. En Suisse, Pie IV s'allioit avec les cinq Cantons Catholiques (1). Il leur promettoit des subsides en argent, et les Cantons des troupes, pour *la défense de la foi et du St. Siège*, jusques au nombre de quatre à six mille hommes. Le Roi d'Espagne désiroit aussi de rétablir l'*union héréditaire* de ses ancêtres les Ducs d'Autriche avec le Corps Helvétique, et d'y faire comprendre la Franche-Comté avec le Milanois. Mais ces propositions qui ne convenoient ni à la France ni aux Suisses, ne furent

(1) Ce traité fut signé à Lucerne en 1635. On le trouve dans l'ouvrage de *Waldkirch*. T. 2. p. 415.

pas acceptées. Le Duc d'*Albe* formoit une armée dans la Lombardie. Le Duc de Savoye assembloit la sienne. On fut vivement allarmé à Berne et à Genève des desseins qu'on leur supposoit, mais ces allarmes étoient sans fondement. Ces troupes dirigerent leur marche le long des frontières de la Suisse sans les inquieter. Elles étoient destinées pour les Pays-Bas, où se préparoit une grande révolution semblable à celle qui avoit donné naissance à la République Helvétique. Ce fut en effet encore l'injustice du gouvernement Autrichien qui souleva les peuples de ces provinces, les contraignit à se rendre indépendans, et donna aux tyrans cette seconde leçon qui sera sans doute aussi inutile que les autres.

Emanuel Philibert épioit le moment de faire servir les malheurs de la France à son agrandissement. Il lui importoit dans ce dessein d'être en paix avec les Suisses, et surtout avec ses voisins les Bernois. Il rechercha leur alliance. Les Bernois lui demandoient préalablement de reconnoître l'indépendance de Genève. *Philibert* promettoit seulement de laisser cette ville en paix. On disputa longtems, mais il sut enfin obtenir qu'on se contenteroit d'une *convention* qu'on appella un mode de vivre, qui sans rien préjuger sur les pré-

tentions des deux parties, qu'on tâcheroit de concilier laisseroit à Genève la jouissance de l'état paisible, de la liberté de commerce et des autres avantages qu'elle s'étoit procurés. Cette convention devoit être en vigueur pendant vingt et cinq ans, mais vingt-cinq ans sont un siècle pour l'ambition et la vengeance. Aussi le successeur de *Philibert* ne put-il en attendre la fin pour renouveller des entreprises abandonnées par son père.

L'alliance sollicitée par ce Prince ne rencontra plus dès lors aucun obstacle de la part des Bernois. Elle fut conclue et signée avec appareil à Chambery et à Berne. Le Duc auroit voulu y faire accéder les autres Cantons Protestans, mais un motif de religion les retint. *Genève* par une raison semblable ne put être comprise dans l'alliance générale des Suisses, comme elle le desiroit vivement. Trois ans après Berne essaya de lui en menager une plus restreinte avec *Fribourg* et *Soleure*, mais les conditions que ces Cantons proposoient parurent trop onéreuses aux Genevois, et leur firent négliger ce moyen de s'ouvrir peut être un jour l'entrée dans la confédération générale qui pouvoit seule les sauver.

Sttelet Chr. T. 2. Le 18 Mai et le 10 Juin 1570.

Une troisieme guerre civile s'étoit ral-

lumée en France, durant laquelle les Suisses Catholiques rendirent des services distingués à la cour, et en particelier à *Jarnac* et à *Moncontour* où les Protestans furent battus. Une paix perfide suspendit les progrès de cette guerre. La cour accorda de grands avantages aux Protestans pour les tromper
1572. et les perdre. Elle sut attirer ainsi leurs chefs à Paris, et bientôt après cette ville et presque tout le royaume furent inondés de leur sang. Cette journée à jamais détestable, et dont les détails sont trop connus, n'est cependant plus aujourd'hui le plus horrible des massacres dont le récit ait souillé l'histoire, et deshonoré l'humanité.

Pendant que le Pape *Gregoire* XIII en faisoit à Rome un sujet de fêtes et de triomphes, des cris de douleur, de rage et de pitié rétentissoient dans la plus grande partie de l'Europe et de la Suisse. La défiance, la haine, la vengeance s'y allumoient de nouveau. Dans les Cantons Protestans on redoubloit de vigilance pour garder ses frontieres, comme pour en fermer l'entrée à la perfidie et à la cruauté. Dans ce moment on se seroit cru heureux d'obtenir du ciel d'être entierement et à jamais isolé. L'Ambassadeur de France se rendit à la diète de

Baden

haan pour tâcher d'adoucir ces sinistres impressions. Il fit ce qu'on fait quand on s'est souillé de ces crimes qui excitent une horreur universelle. Il en accusa ceux qui en étoient les victimes. Il avoit fallu les prévenir. On avoit découvert leurs complots prêts à éclater. Ces infames moyens de la calomnie sont trop connus.

L'ambassadeur assura d'ailleurs que ce qui s'étoit passé en France, ne devoit inquiéter ni allarmer ses voisins, et que la Diète ne devoit en prendre aucun ombrage. La Diète se tut. Mais on put lire sur tous les visages l'indignation qu'éprouvoit un peuple ennemi dans tous les tems de la trahison et de la cruauté. Elle fit mieux encore. Dans la plupart des Cantons, et à Berne en particulier, on accorda une protection généreuse et des secours essentiels, à tous ceux qui avoient pû se soustraire au fer des assassins. Dans ce nombre on distinguoit les deux fils de l'amiral de *Coligny*, un comte de *Laval*, &c. Beaucoup de fugitifs de toute condition se retirerent aussi à Genève, et y trouverent des hommes secourables et compatissans. Le gouvernement Français ne témoigna aucun mécontentement au sujet de cet asyle que l'humanité des Cantons ouvroit à des infortunés. On n'imagina

pas de leur envier la pitié des étrangers, le seul bien qui leur restat, ni de faire un crime à ces étrangers de n'être pas les imitateurs de tant de barbarie.

Hénault Abrégé de l'Hist. de Franc. *Qui n'eut crû alors*, s'écrie un historien moderne, souvent cité et loué, *Qui n'eut crû alors l'hérésie écrasée? Mais le tems n'en étoit pas encore venu.* Ceux qui s'étonnoient de ce qu'un massacre n'avoit pas *écrasé* une opinion, ne faisoient pas preuve d'une grande connoissance des hommes. La journée de la *St. Barthelemy* ne pouvoit servir qu'à rendre suspecte et même odieuse la cause qui croyoit avoir besoin d'être défendue par de pareilles abominations. Et elle devint en effet le signal d'une nouvelle guerre civile. Les fils de *Coligny* sortant de leur retraite de Suisse, relevèrent un parti auquel un juste ressentiment prêtoit de nouvelles forces. Animée par l'indignation, la garnison de la *Rochelle* opposa aux Catholiques une résistance invincible. Elle obtint un traitement favorable, et la cour se vit obligée de demander la paix à ce parti qu'elle avoit crû anéanti. Elle laissa voir ainsi à découvert toute sa foiblesse et sa corruption.

1574. Ce n'étoit pas un Prince comme Henri III, qui pouvoit rendre de la vigueur et de la considération à ce gouvernement, lors qu'il

vint en prendre les rênes après la mort de son frère. Il trouva cependant en rentrant en France de nouveaux régimens levés en Suiſſe pour sa défense. Ils formoient un corps de six mille hommes. Mais ils essuyerent une perte si considérable dans deux combats contre les Huguenots, à *Die* en Dauphiné, qu'on fut obligé de les congédier peu de tems après.

Zurich et Berne persistoient dans leur résolution de rester neutres dans ces sanglans démêlés. Ils se faisoient également un scrupule de fournir des secours aux Proteſtans contre leur Roi, et au Roi contre les Protestans, et d'armer ainsi les Suisses contre d'autres Suisses. Aussi le Prince de *Condé* qui étoit venu à Bâle, à Berne et à Genève, ne put obtenir que des levées d'hommes secrettes, ou plutôt non autorisées. Le comte *Palatin* Jean *Casimir* s'en procura aussi de cette espèce. Il étoit très-difficile aux Régences de comprimer l'élan du zèle religieux qui se joignoit alors à leur passion dominante pour le métier de la guerre. Le Sénat de Berne punissoit quelquefois les auteurs de ces levées clandestines, quoique ils appartinssent à ses premières familles (1). Mais il ne pouvoit em-

(1) On voit alors un Louis d'*Erlach* et un Albert de *Mulinen* se distinguer dans les armées des Huguenots

pêcher que les Chefs des Réformés auxquels s'étoit joint le Roi de Navarre, (depuis Henri IV), ne reçussent dans leurs camps beaucoup d'auxiliaires Suisses, qui, sous le nom d'Allemands, et joints à des Allemands, donnerent affez de force aux Réformés pour que la cour se vît encore obligée à traiter avec eux.

Par ce cinquième Edit de pacification elle leur accorda plus d'avantages encore que par les précédens. Tel étoit le fruit qu'elle retiroit des crimes de la *Saint Barthelemy*, dont elle avoit attendu un triomphe complet. Il fallut laisser aux Proteftants l'exercice public de leur Religion. Mais la paix ne pouvoit s'affermir entre deux partis qui méconnoissoient les principes de la justice et de la tolérance, et qui plus ambitieux et plus fanatiques encore que pieux, ne cherchoient au fond qu'à se surprendre et à se détruire. Les Catholiques se soulevèrent de nouveau, et formerent sous le nom de *Sainte Ligue* une
1576. confédération pour écraser enfin l'héréfie. Les *Guifes* devoient la diriger. Le Pape et le Roi d'Espagne la soutenir. Le Roi s'y joignit par foiblesse et par crainte, et il en fut le jouet. Il révoqua la liberté du culte accordée aux

---

particulierement au siége de Saint *Severin* dans le Nivernois.

Protestans. Il leur fit la guerre. Puis l'année suivante il leur rendit cette même liberté qu'ils réclamoient, appuyés d'une armée de Suisses et d'Allemands. Mais il souffroit en même tems que ce dernier édit fut sans cesse violé, et les Réformés mécontens recommencerent la guerre.

La Ligue mettoit en jeu le Duc de Savoye dont elle avoit réveillé l'ambition. Il se flattoit de s'aggrandir à la faveur de la guerre civile du côté de la Provence et du Dauphiné. Il y entretenoit des intelligences, et il espéroit d'obtenir des secours des Cantons Catholiques avec lesquels il avoit renouvellé ses anciennes alliances. Dans ce plan il lui convenoit de se rendre maître de Genève, qui assuroit une communication entre la Suisse, la Savoye et la France. On pénètra son dessein, et la cour de France se réunit avec les deux Cantons de *Berne* et de *Soleure* pour assurer l'indépendance de Genève. Tel fut l'objet du Traité conclu à *Soleure* entre ces trois Etats. „Le Roi considérant, est-il dit dans ce Traité, qu'il 1579.
„ ne se pourroit faire aucune entreprise sur
„ une place de telle importance, comme est
„ la Cité de Genève, alliée de Berne, et
„ l'une des clefs et principal boulevard du
„ Pays des Ligues (des Suisses) il est résolu

„ d'empêcher par ce Traité les entreprises „ qui pourroient se faire sur elle, par quel- „ que personne ou potentat que ce soit, „ afin qu'elle puisse toujours demeurer libre, „ comme elle l'est à présent. " En conséquence le Roi comprend cette ville avec son territoire dans *la paix perpétuelle* avec les Suisses, et aussi les Etats cédés au Canton de Berne par le duc de Savoye, comme ses anciennes possessions. Les autres articles réglent la mesure et les conditions des secours à fournir à Genève en cas qu'elle en ait besoin, et l'engagement qu'elle prend de son côté de laisser un libre passage aux troupes du Roi, lorsque la nécessité le demanderoit. (1).

Ainsi chaque entreprise des Ducs de Savoye pour attaquer l'indépendance de Genève ne servoit qu'à lui procurer un nouvel appui. Les engagemens que la France prenoit ici de la maintenir étoient pour elle un avantage inappréciable. Aussi les Genevois en témoignerent-ils la plus vive joye. Ils croyoient n'avoir plus rien à craindre de l'ancien ennemi de leur liberté, et à plus forte

(1) Traité perpétuel entre la couronne de France et les Cantons de Berne et de Soleure, pour la conservation de Genève. Voyez les preuves pour l'Histoire de Genève, de Spon. T. 3. page 404. *Zurich* accèda ensuite à ce Traité.

raison du nouvel allié qui la leur garantiſſoit.

A l'égard du premier, cette espérance flatteuſe s'évanouit bien-tôt. Le Duc *Philibert* mourut et son fils encore jeune en héritant de ses Etats, n'hérita ni de ses grands talens pour la guerre, ni de sa politique circonspecte. Il se montra ambitieux comme lui, mais de cette ambition inconsidérée et guidée par le fanatisme qui fait des Princes les instrumens des passions du Clergé. 1580.

Grégoire XIII allarmoit ce Prince et tous ceux qui lui étoient reſtés fidèles par les peintures les plus effrayantes des progrès de l'hérésie et des dangers imminens qui menaçoient l'Egliſe. La moitié de la France lui faisoit la guerre. Un Roi hérétique alloit y régner. Les Pays-Bas ſecouoient le joug de leur Prince et de la foi. *Elizabeth* la proscrivoit en Angleterre, l'Empereur protégeoit ses ennemis en Allemagne. Il falloit former une sainte croisade pour les attaquer, les détruire par tout. Le Duc de Savoye devoit se charger de ſoumettre Genève, la capitale de l'héréſie. Les machinations recommencèrent donc bien-tôt contre cette ville. En Suisse, c'étoit le cardinal de *Borromée*, qui devoit de sa ville de *Milan* animer les efforts des Catholiques, et diriger les saintes milices envoyées

pour combattre secrettement ou publiquement les ennemis de la foi. Les moines, les jésuites surtout étoient à ses ordres. Ces derniers avoient sû se faire recevoir à *Fribourg* et à *Lucerne*, & y établir des collèges. *Borromée* avoit fondé à *Milan* un séminaire en faveur des Suisses destinés à aller en mission dans leur patrie. Les cinq Cantons Catholiques, à sa persuasion, firent entre eux et avec le Vallais et l'évêque de Bâle une Ligue qui par son objet méritoit autant le titre de *Sainte* que celle de France. Ainsi soutenu, cet évêque osa inquiéter les Réformés de son Diocèse, quoique protégés par les Cantons de leur Religion. Un nonce du pape obtint aussi d'être admis en Suisse, à demeure fixe. Un homme entreprenant et hardi, *Bonom*, évêque de *Verceil*, fut choisi pour cette importante mission. Mais son audace ne fut pas toujours heureuse. Les Grisons et les Vallaisans, ennemis des nouveautés et naturellement défians refusèrent de le recevoir. On sut qu'il intriguoit par tout, qu'il avoit mis en mouvement l'évêque de *Bâle*, qu'il vouloit rétablir celui de *Lausanne*. Il se présenta à Berne, sans en avoir demandé la permission. Le Magistrat lui ordonna de sortir, le peuple l'y força par des insultes.

Le duc de Savoye faisoit aussi preuve de zèle de son côté. Par ses ordres deux trahisons furent ourdies contre Genève. Les auteurs en furent découverts et punis. Il défendit d'y porter des vivres. Il fit avancer des troupes jusques à ses portes. Berne en envoya dans le *Pays de Vaud*. Les cinq *Cantons Catholiques* en firent marcher aussi pour soutenir le Duc leur nouvel allié contre leurs anciens confédérés. Berne s'en plaignit avec amertume. La réponse fut équivoque. Deux mille Bernois reçurent l'ordre de renforcer le corps qui gardoit le *Pays de Vaud*. On se crut un moment à la veille d'une guerre étrangère, civile et religieuse.

Les autres Cantons réunirent leurs efforts pour la prévenir. Des chefs de réformés Français, et entre autres le fils de l'amiral de Coligny se préparoient à aller secourir Genève. Un nouveau complot contre cette ville échoua. Toutes ces circonstances persuadèrent au duc de Savoye que le moment n'étoit pas favorable pour exécuter ces grands desseins sur ce petit Etat. Il éloigna ses troupes. Les Bernois rappellèrent les leurs. Ils 1588.
s'occupèrent alors à se faire garantir la possession du Pays de Vaud par le Corps Helvétique. Ils l'obtinrent de *Zurich*, *Fribourg*, *Bâle*

et *Schaffouse.* Les autres Cantons la refuserent; soit par un mouvement de jalousie, soit par zèle de religion. *Zurich* accorda aussi alors une nouvelle garantie à Genève en accédant à l'alliance de combourgeoisie que cette république avoit avec Berne.

C'étoit le moment des ligues, des alliances, des négociations parce que c'étoit celui des défiances et des perfidies. *Strasbourg* et les *Ligues - Grises* sollicitoient aussi, mais sans succès d'étre admises dans la confédération helvétique. Henri III demandoit et obtenoit de renouveller l'alliance de sa couronne avec les Cantons. La plupart avoient cependant de grands sujets de se plaindre de lui. Il leur devoit dès long-tems des sommes considérables qu'il ne payoit point, pendant qu'il en prodiguoit d'énormes à ses indignes favoris. Mais souvent on prête par préférence à celui qui doit le plus. On consentit à lui promettre de nouveaux secours dont il avoit plus besoin que jamais. Les onze Cantons se montrerent les mieux disposés. Les Zurichois persisterent dans un refus auquel ils croyoient leur conscience intéressée. Les scrupules des Bernois furent levés par l'idée que la couronne de France ne pouvoit pas tarder beaucoup à passer

sur la tête d'un Prince protestant. Ils se reservoient d'ailleurs que leurs régimens ne seroient jamais employés en France contre ceux de leur Religion. Le Pays-de-Vaud devoit être compris dans l'alliance. Ces avantages et un subside annuel les déciderent. Le traité fut conclu à Soleure pour la vie du Roi et huit ans après sa mort. La paix perpétuelle en étoit la baze, et tous les articles importans des traités précédens y étoient répétés (1).

Le 22 Juillet 1582.

Cette alliance procura de nouveaux régimens Suisses à Henri III, mais rien ne pouvoit long-tems sauver ce Prince du sort que sa foiblesse et ses vices lui préparoient. Il s'étoit joint, comme on l'a vû, à la Ligue qui vouloit le perdre contre le Roi de Navare qui vouloit le défendre. Il se reconcilia ensuite avec lui quand il ne fut plus tems, et sa mort tragique dont cette réunion fut la cause ou le prétexte, renouvella le feu des guerres de religion qui de la France qu'elles consumoient, jettoient

(1) Voyez le Recueil des Traités avec la France. Berne 1732, et *Zurlauben* Hist. Milit. des Suisses. T. 5. La lettre annexe qui contient l'accession de Berne est du 29 Décembre. Le traité de Soleure pour la conservation de Genève dont on a parlé y est confirmé et renouvellé.

sans-cesse de dangereuses étincelles en Suisse. La défiance y étoit à son comble. Chaque parti s'accusoit des desseins les plus perfides. On trouvoit par tout des indices de complots. La *Valteline* s'étoit révoltée contre les Grisons à l'occasion d'une école protestante qu'on avoit voulu y fonder. Les Espagnols entretenoient cette révolte, et faisoient avancer des troupes sur les frontieres du Milanois. Les Protestans allarmés prenoient des précautions qui allarmoient les Catholiques. Des députations étoient sans-cesse envoyées des deux côtés avec des protestations que la défiance repoussoit. Une fois les Catholiques ne craignirent pas de déclarer qu'il n'y auroit jamais de paix en Suisse tant qu'on y souffriroit deux Religions. Enfin les Protestans apprirent que sept Cantons Catholiques, (1) excités par le Nonce du Pape, venoient de s'engager les uns avec les autres à rester inviolablement attachés à leur Religion, à y faire persister par la force, s'il en étoit besoin, ceux qui voudroient l'abandonner, et à se secourir mutuellement contre les attaques de tous les adversaires de leur Eglise.

(1) *Fribourg* et *Soleure* s'étoient joints aux cinq Cantons Catholiques qu'on a souvent nommés.

La Ligue de France ayant déjà employé le titre de *Sainte*, celle-ci fut appellée du nom de son auteur la Ligue de *Borromée*, et aussi, la *Ligue-d'or* ou *dorée*, à cause sans doute de l'excellence des fruits qu'elle promettoit.

L'Avoyer de *Lucerne*, le célèbre *Louis Pfiffer*, avait aidé de son puissant crédit le Nonce du Pape dans l'exécution de ce grand dessein. Après avoir ainsi relâché les liens qui unissoient les Cantons catholiques à la Confédération, il sut encore l'année suivante les engager à s'allier avec l'Espagne dans le même but.

Les protestans furent profondément affligés de ces mesures menaçantes de leurs alliés catholiques. Ils se livrerent à tous les sentimens de défiance et de haine qu'elles leur sembloient mériter. Souvent leurs Ecclésiastiques les irritoient encore par leurs écrits et leurs prédications. Le *Papisme* et ses sectateurs y étoient quelquefois qualifiés dans les termes les plus outrageans, et dans les diétes générales ou particulières il étoit rare qu'on n'éclatât pas en invectives violentes, et qu'on ne se séparât pas extrêmement aigri les uns contre les autres.

CHAPITRE IX.

Suite des guerres de religion en France. Le Roi engage Berne et Genève à attaquer le Duc de Savoye. Traité de Lyon. Troubles en Suisse au sujet de la religion, chez les Grisons, dans l'Evêché de Bâle et dans l'Empire. Guerre de trente ans. La Franche-Comté. Révoltes des paysans. Paix de Westphalie où l'indépendance des Suisses est reconnue. Nouvelle guerre de religion en Suisse. Paix de Lucerne. Nouveaux troubles. La Franche-Comté conquise par Louis XIV. Succession de Neuchâtel. Guerre civile à l'occasion du Toggenbourg. Paix d'Arau. Alliance de tous les Cantons avec la France. Remarques générales sur l'état de la Suisse pendant les deux derniers siècles.

Nous avons vû dans les chapitres précédens que les persécutions exercées en France contre les Protestans n'avoient servi qu'à en accroître le nombre et les ressources; que des grands, des princes s'étoient joints à eux, qu'ils avoient opposé la force à la force, et qu'enfin la guerre civile s'allumant dans tout le Royaume en avoit fait une vaste arène où l'ambition ne jouoit pas un moindre rôle que la religion.

Les Suisses obligés par leurs traités, ou entraînés par leurs passions ne prirent que trop
1588. de part à ces querelles. On en compta une fois plus de vingt mille qui combattoient pour ou contre la Ligue. Toutes les précau-

tions et les défenses des régences des Cantons ne pouvaient empêcher qu'un grand nombre de volontaires Protestans ne courussent se ranger sous les drapeaux de *Henri* dont la croyance, le rang et la valeur exaltoient leur ardeur guerriere. Là ils étoient souvent dans la nécessité de verser le sang de leurs concitoyens, et c'étoit encore une autre source de haine envenimée entre les partis qui déchiroient la patrie commune. Les Catholiques accusoient la réforme d'être la cause de tous ces maux. Les Réformés les attribuoient au fanatisme des Catholiques, à l'ambition effrenée, à la haine implacable de Rome et du Clergé.

Ces reproches paraissoient d'autant plus fondés que dans ce même tems le Pape, le Roi d'Espagne et le Duc de Savoye voulant profiter des troubles de la France s'occupoient du projet de la démembrer. Le Duc de Savoye envahissoit le Marquisat de *Saluces* qui étoit à sa bienséance, et ses desseins sur Geneve n'étoient plus équivoques, quoiqu'il les voilât encore de divers prétextes. Il gênoit ses subsistances et son commerce contre la foi des traités. Les trahisons, les complots toujours déjoués y renaissoient sans cesse. Malgré son extrême foiblesse cette nation courageuse eut préféré une guerre dé- 1589.

clarée à une paix si perfide. Le Roi de France instruit de ces dispositions et des dangers des Genevois leur envoya offrir par *Harlay* de *Sancy* des secours, et une extension considérable de territoire aux dépens du Duc de Savove, s'ils vouloient se déclarer contre le Duc. Il fit les mêmes offres à Berne, et les deux Etats les acceptèrent, et commencerent la guerre sur la parole du Roi. Nous n'en exposerons que les traits principaux. Des châteaux, des bourgs, des villages furent pris, et souvent pillés et détruits. *Sancy* arrêta lui-même ses progrès en emmenant l'armée Bernoise en France malgré elle, ses supérieurs, et les traités. Elle y contribua beaucoup au gain de la bataille d'*Yvri*, mais pendant son éloignement tout le poids de la guerre tomba sur les Genevois. Ils se défendirent avec une constance et une valeur qui leur mériterent les plus grands éloges, et les sauvèrent quoiqu'avec peine de leur ruine. Au lieu de les secourir efficacément les Bernois perdirent un tems précieux en conférences inutiles, en trêves insidieuses. *Henri* leur fut un allié plus sécourable. Après son abjuration il
1590. conclut une trêve avec ses ennemis dans laquelle il les fit comprendre, autant qu'il le put, sous le titre général d'Etat allié de la Suisse.

Mais

Mais Geneve n'y étant pas expressément nommée, le Duc pretendit qu'il n'étoit pas tenu à la considérer comme alliée de la France. Il espéroit que le Pape, dont Henri IV avoit une peur très-fondée, l'obligeroit à lui abandonner cette ville. Il offroit même, dit-on, de lui rendre en échange le marquisat de *Saluces*. Henri IV aima mieux le devoir à ses armes. Il recommença la guerre, et dans l'espace de trois mois il soumit la *Savoye*, la *Bresse*, et le *Bugey*. Les Genevois tenoient toujours le pays de *Gex* et le mandement de *Gaillard* dont ils s'étoient emparé, et que *Sancy* s'étoit engagé au nom du Roi de leur laisser. Mais à la paix qui termina cette courte guerre ces promesses furent comptées pour rien. Le Roi laissa *Saluces* au Duc, et garda en échange le pays de *Gex* avec la *Bresse* et *Gaillard*. Pour prix de tant de dépenses, de souffrances et de sang, Geneve se vit séparée du territoire de ses alliés, et renfermée dans les anciennes et étroites limites du sien. Elle apprit ce que l'on ne sait que trop, c'est que les petits Etats finissent toujours par être les jouets des grands. Henri IV qui peut-être eut voulu se conduire plus honorablement étoit *petit* lui même dans cette circonstance, surveillé comme il l'étoit par un Légat du Pape

Traité de Lyon 27 Janv. 1601.

médiateur de la paix, auquel la plus légère faveur accordée à Geneve auroit rendu sa conversion suspecte. Il délivra cependant cette ville du voisinage du fort de *Sainte-Cathérine* qu'il prit au Duc et qu'il fit raser.

Du 13 Août 1601. Il déclara aussi par des lettres particulieres annexées au traité de Lyon *que Geneve y étoit censée comprise, tout ainsi que si nommément elle y étoit spécifiée.*

Spon, Hist. de Genève.

Après ce second traité, et cette nouvelle garantie, les Genevois se crurent en parfaite sureté. Ils furent détrompés dès l'année suivante. Le Duc de Savoye reprit ses projets sur Genève, & fut sur le point de s'en rendre maître par un complot plus dangereux que tous les précédens, & dont la ruse la plus exercée et la plus perfide avoit arrangé

1602. toutes les combinaisons. Ses soldats avoient déja escaladé la ville en assez grand nombre, ils alloient égorger à la faveur d'une nuit obscure des bourgois endormis sur la foi des promesses, et des apparences d'une sincère réconciliation. L'entreprise échoua cependant comme par un coup du ciel. Les Genevois réveillés à tems repousserent leurs ennemis avec intrépidité. Le Duc qui se préparoit à se saisir de sa proie, s'éloigna précipitamment. La ville fut sauvée. *Zurich* et *Berne* et les

Genevois surtout veillerent dès lors avec plus de soin sur sa conservation. Le Duc ne fit plus que de vaines tentatives. Il menaça d'une guerre ouverte. Mais les dispositions et les préparatifs des Bernois l'y firent bientôt renoncer. Il se rapprocha même d'eux peu de tems après, et leur demanda un corps de troupes qu'il obtint.

Les annales de la Suisses ne présentent presque plus, depuis l'époque où nous sommes parvenus, que l'affligeant tableau des effets des querelles religieuses et des haines de partis. Nous en parcourrons rapidement les événemens principaux. Ce sont des objets devenus trop peu importans dans ce siecle où les illusions et les passions se sont fait d'autres jouets qui n'agitent pas moins les sociétés, ni avec plus d'avantages pour elles. Dans le Canton d'*Appenzell* le Magistat Catholique ayant destitué des Ministres Protestans il s'éleva entre les deux partis des querelles si sérieuses que pour les appaiser des médiateurs des autres Cantons se virent obligés de recourir à un moyen extraordinaire, applic able sans doute à peu de Nations, quoi que peut être le plus raisonnable et le plus efficace de tous contre les maux de ce genre. Ils firent deux por.

tions du Pays. Les Catholiques conserverent les districts, ou comme on dit dans ce Canton, les *Rhodes* intérieurs. Aux réformés échurent les *Rhodes* extérieurs. Ils se séparerent alors paisiblement, et passerent les uns du côté d'une riviere qui traverse le Canton, les autres de l'autre. Ils vécurent depuis en bonne intelligence, et le seul lien qui les unisse encore consiste dans une assemblée générale annuelle, et une députation commune à la diète helvétique composée de deux envoyés qui n'y jouissent que d'un seul suffrage.

Les choses ne se passoient pas si tranquillement chez les Grisons. Deux partis les divisoient. Les Catholiques étoient dévoués à l'Autriche et à l'Espagne. L'autre, en partie réformé, aux Suisses et à la France. Cette Nation auroit l'avantage d'être séparée par les Alpes du reste de l'Europe, si quelques vallées n'y ouvroient au travers de ces Alpes des communications importantes entre l'Italie et l'Allemagne que chaque parti vouloit assurer exclusivement à la nation à laquelle il s'étoit voué. Ces partis soutenus, excités par l'or et les intrigues de l'ambition étrangere, et les jalousies des plus puissantes familles du Pays, les *Salis* et le *Planta*

prévaloient tour à tour, et leurs triomphes alternatifs étoient presque toujours ensanglantés par des soldats ou des bourreaux. Les détails de ces querelles appartiennent à l'histoire de cette République turbulente. Nous dirons seulement qu'elles furent poussées si loin dans la *Valteline* qui en étoit sujette et qui étoit zèlée Catholique, que les habitans soutenus par les Espagnols se vengerent en barbares des mauvais traitemens qu'un de leur Prêtres avoit reçu des
Protestans. Ils les surprirent, les massacrerent 1620.
sans distinction d'âge ni de sexe, et échapperent à la punition que les Cantons leur préparoient par le secours de la même puissance qui les avoit mis en mouvement. Ils firent plus. Ils se rendirent indépendans de leurs souverains. De là une succession de troubles, de dévastations, de cruautés qui dura près de quinze ans, et qui faillit à dissoudre entierement la confédération des Ligues Grises. La maison d'Autriche y domina pendant presque tout cet intervalle. Elle y anéantit par tout où elle le put la Religion réformée. Elle y força le peuple à la révolte par ses vexations. Les trois Ligues réunies de nouveau, quelquefois victorieuses, souvent vaincues, mal défendues par

les Suisses leurs alliés, ne se relevoient un moment que pour agraver bientôt des malheurs qui sembloient être parvenus à leur comble. Les François les secouroient par intérêt, et leur domination passagère ne fut
1635. pas heureuse pour ce Peuple. Il se révolta enfin avec plus de bonheur contre tous ces
1637. étrangers qui lui étoient devenus également
1649. odieux, et à la faveur des circonstances il obtint la paix et la restitution de la *Valteline.* L'Autriche consentit même à céder à perpétuité aux Grisons, pour une somme de 75000 florins tous ses droits sur la Haute-Ligue. La République reprit son indépendance, et la Religion réformée qu'on avoit fait tant d'efforts cruels pour y extirper fut rétablie en plusieurs lieux.

Le même esprit d'intolérance, la même ardeur de faire des conversions avoit pendant ce tems là causé des agitations du même genre en Suisse, et sans le zéle patriotique des Etats plus calmes elles eussent eu sans doute d'aussi sinistres effets. Une fois l'Evêque de *Bâle* avoit voulu rétablir
1613. la messe dans la Prévôté de *Moutier Grand-Val*, et les Bernois qui en sont les Protecteurs, avoient été obligés d'envoyer des troupes pour s'opposer à cette nouveauté. Une au-

tre fois c'étoit l'Evêque de *Constance* et l'abbé de *Saint-Gall* qui tentoient d'étendre au dela des bornes prescrites par les traités leur jurisdiction sur la *Thurgovie* et le *Rhinthal.* Dans les affaires de Religion les cinq Cantons Catholiques avoient ils chacun leur suffrage particulier, et *Zurich* seulement un ? Si cette question délicate étoit décidée contre Zurich, ce Canton n'avoit plus aucune autorité dans les bailliages communs, et la Religion Protestante ne pouvoit y subsister. On mit une extrême chaleur de part et d'autre dans cette dispute. On fut sur le point de la décider par les armes. Une 1632.
médiation prévint cette guerre après des efforts longs et soutenus, qui firent enfin consentir les deux partis à ce que des Juges choisis des deux côtés en nombre égal eussent seuls à l'avenir le droit de prononcer en matière de Religion.

C'étoit dans ce même tems que s'allumoit dans l'Empire cette guerre aussi funeste par sa durée de trente ans, que par les horribles calamités qui l'accompagnerent, guerre que tant d'autres qui l'ont suivie n'ont pû effacer encore du souvenir des Peuples, et dont plus d'un siècle n'a pû réparer tous les malheurs.

L'intolérance, et l'ambition de l'Empereur Ferdinand II. en furent les premieres causes. Les Etats de l'Empire attaqués dans leurs droits civils et religieux, trop foibles, trop désunis pour se défendre eux-mêmes, appellerent à leur secours le Roi de Suede *Gustave Adolphe.* L'Autriche étoit assistée par l'Espagne. La France saisit cette occasion d'humilier ces rivales redoutables. Presque toute l'Europe fut ébranlée par cette violente tempête. La Suisse sembloit rester seule immobile au milieu des flots, mais elle n'étoit pas sans inquiétude, et ce ne fut qu'avec peine et à grands fraix qu'elle put maintenir sa neutralité

Les querelles de Religion qui s'élevoient sans cesse dans son propre sein lui rendoient encore plus nécessaire ce système de neutralité; ainsi cette source abondante de malheurs de tout genre fut sous un autre aspect un avantage réel pour les Suisses dans ces circonstances. S'ils n'eussent eu qu'une seule Religion, peut être eut on réussi à les engager à entrer en lice pour la défendre, et à aller verser leur sang sur quelque terrein étranger. „ Puisque Dieu a permis qu'il y
1656 „ ait diversité de Religion entre vous, di-
„ soit *La Barde*, Ambassadeur de France à la

„ diète des Suisses; maintenez-vous dans cet
„ état qui est assez propre à conserver la
„ paix dans votre Pays, jusques à ce qu'il plai-
„ se à Dieu qu'il n'y ait qu'une bergerie et
„ un berger, ce qui arrivera sans doute, car
„ ses oracles sont infaillibles. „ L'événement a prouvé que les réflexions de l'Ambassadeur étoient plus justes que ses prophéties (1)

Environnés des armées des Puissances rivales, les Suisses furent obligés de faire des efforts continuels et très onéreux pour mettre leurs frontieres à l'abri d'insulte. Elles étoient sans cesse menacées, tantôt par les Autrichiens, tantôt par les Suedois ou les François, ou l'armée de *Bernard de Weymar*, ou celle de *Mercy*, qui voulant pénétrer en Franche-Comté, traversa même une fois le territoire de *Bâle*. Un autre malheur, c'étoit la défiance extrême qu'entretenoit chez eux le voisinage de ces armées. Les Catholiques soupçonnoient les Protestans de concerter leur ruine avec les Suedois. Les Protestans croyoient voir les Espagnols et les Impériaux appellés par les Catholiques pour les accabler. Des deux parts on cherchoit sa sureté dans des alliances étrangeres. Les Catholi-

(1) Fred. *Leonard* cité dans l'Hist. Milit. des Suisses, de *Zurlauben*, T. 7. pag. 76.

ques s'unissoient plus étroitement avec l'Espagne et la Savoye ; les Protestans avec la France à laquelle ils fournissoient beaucoup de troupes. Car *Zurich* avoit enfin consenti à s'allier aussi avec cette Puissance. Ainsi les liens de la Confédération générale continuoient à se relâcher de plus en plus, quoique dans une Diète générale (en 1622), on l'eut solemnellement renouvellée, et qu'on se fut promis une entiére confiance réciproque. On sait combien l'on doit peu compter sur de pareilles promesses quand elles contrarient de fortes passions. On en vit la preuve
1634. lorsque les Suédois voulurent attaquer *Constance* sur le territoire de la *Thurgovie*. Des Cantons Catholiques envoyerent des troupes en diligence pour s'y opposer. *Kesselring*, bourgeois de Zurich qui commandoit dans ce bailliage commun, n'ayant pas, selon eux, montré assez de zèle pour le défendre, ils le firent arrêter. *Zurich* demanda qu'il lui fut remis. Ce différent fut poussé très-loin. On tint plusieurs Diètes à ce sujet où l'aigreur fut extrême. On parla d'en appeller au sort des armes. Ce ne fut qu'après de grands efforts des Cantons Médiateurs et du Ministre de France que *Kesselring* fut remis en liberté, et le procès terminé.

Une République aussi souvent divisée ne pouvoit agir avec vigueur que dans des cas extrêmes, & lorsqu'il s'agissoit d'intérêts communs de la plus haute importance. Malgré la neutralité promise aux Cantons pour la Franche-Comté, & que les Traités devoient les engager à maintenir, les armées Françaises, traiterent plusieurs fois cette province en pays ennemi dans le cours de cette guerre. Le 1636.
Prince de *Condé* pénétra une fois jusqu'à Dole avec une armée considérable. Les sollicitations des Cantons en sa faveur étoient toujourt éludées. Mécontens de ce manque d'égard, et de ce qu'on ne payoit point leurs troupes, ils se montrerent une fois prêts à rompre avec leur allié. Mais ces menaces ne furent suivies d'aucun effet, et le Duc de *Weymar* en conclut qu'il pouvoit aussi sans risque attaquer les villes forestiere, et prendre ses quartiers dans l'Evêché de *Bâle*. Après l'avoir entiérement épuisé il le quitta, traversa le territoire de Bâle même, & alla livrer près de *Rhinfeld* ces batailles célèbres qui lui firent un si grand nom.

J. L. d'*Erlach* se signaloit dans ces mêmes campagnes. Doué d'éminentes qualités, soit comme guerrier, soit comme négociateur, il servoit sa Patrie en rendant de grands ser-

vices à la France. Il mérita les honneurs peu communs qu'elle lui accorda jusqu'à sa mort (1).

Lorsque Louis XIII crut avoir besoin de ménager les Cantons pour en obtenir de nouveaux secours, la Franche-Comté respira un
1641. peu. Il accorda à leurs instances une espèce de neutralité ou plutôt de trêve à cette province. Mais elle fut en général assez mal observée. Et la Franche-Comté eut encore beaucoup à souffrir du desir qu'on avoit en France de se venger du Roi d'Espagne dont elle dépendoit.

Enfin, ce que n'avoit pu opérer la reli-

---

(1) Louis XIII lui dut l'acquisition de *Brisach.* Louis XIV en grande partie la victoire de *Lens.* En 1649, il put seul réussir à ramener à son devoir l'armée du Rhin qui se déclaroit contre la Cour. Lorsque *Turenne* eut pris parti contre elle, la Cour lui donna le commandement de cette armée. Peu de jours avant sa mort elle l'avoit nommé Plénipotentiaire au Congrès de pacification qui devoit se tenir à *Nuremberg*, et elle lui avoit donné le bâton de Maréchal de France en même tems qu'à la *Ferté-Senecterre.* Leurs lettres patentes furent expédiées le 18 Janvier 1650. *D'Erlach* jouït à peine deux jours d'une récompense qui lui étoit si bien dûe. Il mourut le 26 Janvier, ce qui fut cause que ses lettres ne furent pas enrégistrées comme celles du Maréchal *de la Ferté.*

gion, l'humanité, les gémissemens de la plus grande partie de l'Europe désolée par la famine, les maladies contagieuses, et le fer et le feu de tant d'armées, la nécessité l'obtint des maîtres du monde quand ils virent que l'aliment de la guerre étoit presque détruit par la guerre même. Après sept ans de négociations, on conclut donc ces fameux traités de Westphalie dont la France et la Suède dicterent les conditions, et qui resserrerent le pouvoir des Empereurs dans des limites si étroites, qu'ils ne furent plus que les Chefs d'une république de Princes et de villes.

Cette paix eut un grand intérêt pour les Suisses. Les Empereurs n'avoient jamais formellement reconnu leur indépendance. Nous avons déja observé que les Suisses eux-mêmes demandoient la confirmation de leurs immunités à chaque nouvel Empereur, à son avénement au trône, & que *Maximilien II* fut le dernier qui reçut d'eux cette marque de soumission (en 1564). Les villes qui commerçoient dans l'Empire se prêtoient à cet acte par intérêt ; il répugnoit aux autres Cantons qui dès lors s'y refuserent, ou du moins affecterent de le différer (1). Mais la Chambre Impé-

(1) Ferdinand III, en notifiant son avénement aux Cantons en 1637, leur donna le titre de *chers*, *fideles*

riale n'en continuoit pas moins à soutenir, & à exercer même dans l'occasion, ses droits sur quelques-uns des Etats de la Suisse, sur *Mulhouse* et *Bâle* en particulier. Elle en exigeoit les taxes que doivent les Etats de l'Empire, saisissoit sur leur refus les marchandises de ces villes, & les citoit devant son tribunal. Leurs représentations auprès de la Chambre et de l'Empereur lui-même, n'ayant produit aucun effet, le Corps Helvétique réso-
1646. lut de les appuyer plus efficacement en envoyant au Congrès de Westphalie un Ministre chargé de ses divers intérêt. Leur choix ne pouvoit être plus heureux. Il tomba sur *Jean Rodolph Wettstein* Bourguemaitre de Bâle. C'étoit un homme habile, actif, & rempli d'un si grand zèle pour le succès de son importante mission qu'il n'hésitoit pas à subvenir de son propre bien aux dépenses qu'elle exigeoit. Il déclara aux Ministres de l'Empereur de la part des Cantons qu'ils étoient fermement et unanimément résolus à maintenir et assurer leur indépendance. L'appui que lui prêtoient les Couronnes de France et de Suède, donnoit à cette déclaration une grande force. Les Ministres Impériaux craignirent

Lauffer. Chron. Th. 17 & 18.

et *honorables*, que les Cantons rejetterent comme contraire à leurs droits.

qu'elles ne voulussent s'attribuer à elles seules le mérite d'avoir rendu ce service signalé aux Cantons. Ainsi malgré les oppositions et les évafions de la Chambre Impériale et des Conseillers de Régence de l'Empire, *Wettstein* obtint un décret (1) Impérial par lequel S. M. l'Empereur *reconnoît que la ville de Bâle, et tous les autres Contons Suisses, sont en possession d'une quasi pleine liberté et exemption de l'Empire, et qu'ainsi ils ne sont en aucune façon sujets aux Tribunaux et jugemens du dit Empire.* Ce décret de- Le 16 Mai 1647.

(1) V. ces actes dans l'ouvrage de *Waldkirch*, (*Eydg. Bund und Staas* Hist. T. 2. p. 516 et suiv.) et dans le Recueil de *Vogel.* Cet auteur regrette qu'on ne se soit pas énoncé dans un article aussi essentiel d'une maniere plus déterminée. Le mot de *quasi*, employé dans cet article, a sans doute fait naître cette réflexion, mais si l'intention de ceux qui l'ont rédigé a été d'y attacher une idée de restriction à l'indépendance des Suisses, (ce qui est fort douteux) cette indépendance est d'ailleurs si bien exprimée et si illimitée dans d'autres passages du traité, et tellement confirmée par l'exercice qu'en ont fait dès lors les Cantons, qu'elle reste à l'abri de toute objection. Observons d'ailleurs que le mot *quasi* en latin ne répond pas toujours au mot *quasi* ou *presque* françois. Il répond plutôt au mot de *comme*, ensorte qu'il est vraisemblable qu'en l'employant on a voulu dire que la liberté des Suisses étoit *comme entière et pleine*, c'est-à-dire, *équivalente*, ou *la même* qu'une telle liberté.

voit être inséré (et le fut en effet) dans le traité de pacification générale, pour qu'il demeurat ferme et constant, et que toutes procédures et arrêts rendus à ce sujet, en quelque forme que ce put être, fussent regardés comme nuls et de nul effet.

La Chambre Impériale, si expressément condamnée dans ses prétentions par ce traité, ne laissa pas de renouveller encore diverses demandes dans les deux années suivantes. Les Cantons indignés se préparerent alors à soutenir leurs droits à main armée. *Wettstein* et *Zweyer*, Landamman d'*Uri*, furent envoyés à Vienne à cette occasion. L'empereur leur donna gain de cause, et confirma l'indépendance absolue des Suisses. Cette grande affaire fut ainsi terminée d'une manière aussi honorable qu'avantageuse pour eux.

Le Roi de France y eut sans doute une grande part. En assurant au Corps Germanique ses prérogatives, il contribuoit ainsi à fixer en même tems irrévocablement l'indépendance du Corps Helvétique. La *haute Ligue Grise* obtint un semblable avantage l'année suivante, époque où elle se racheta, comme on l'a dit, de toute espèce de dé-
1649. pendance de la maison d'Autriche.

Le moment où les Républiques cessent de craindre les ennemis du dehors, n'est pas ordi-

ordinairement celui où leur paix intérieure eſt le plus aſſurée. La Suiſſe confirmoit alors cette vérité trop connue d'une manière qui pensa à lui devenir bien fatale. La plus part des Cantons forcés de tenir à grands fraix des troupes considérables sur leurs frontieres avoient voulu faire contribuer leurs sujets à cette dépense que la sureté commune exigeoit. Les paysans de la partie Allemande du Canton de *Berne*, accoutumés à des immunités illimitées, ceux de *Lucerne* engagés peut-être par l'exemple heureux des démocraties voiſines à se procurer une plus grande indépendance, se plaignirent d'être foulés par les Baillis, et des plaintes ils passerent à une rebellion déclarée. Ils marcherent contre Berne & bloquérent cette ville. On les appaisa cependant cette fois, & ils rentrerent dans leurs foyers. Mais quelques années après les habitans d'une partie du Canton de *Zurich* refuserent l'obéissance, et il fallut employer la force pour les réduire. La révolte se ralluma, et s'étendit dans l'*Entlibuch*, dans les terres de *Berne*, de *Bâle* et de *Soleure*. La sévérité des Baillis, des variations dans la valeur des monnoyes, le monopole du sel & de la poudre etc., étaient la cause ou le prétexte de cette dangereuse insurrection. Des chefs éclai- 1653.

rés la dirigoient, mais la plupart étoient séduits et trompés. Tous les Cantons mirent sur pied ce qu'ils avoient d'hommes fidèles. Les alliés de *Neuchatel*, de *Bienne*, *Genève* fournirent des secours.

Le danger devenoit éminent. Le nombre des rebelles grossissoit, et quand il fut de près de trente mille combattans, pleins de confiance dans le succès, ils se liguerent par serment, proposerent à leurs supérieurs des conditions, arrêterent les Députés que leur envoyoient les Etats Médiateurs, et élurent pour leur Chef principal *Leuenberg*, paysan du Canton de Berne. Conduits par ce Chef, ils s'emparerent des postes et des passages les plus importans, bloquerent *Berne* de nouveau, et entreprirent le siége de *Lucerne* qui fut vaillamment défendue par les troupes des quatre petits Cantons. Ceux d'*Uri* continrent ceux de l'*Entlibuch*. Des paysans souverains s'opposoient ainsi à ceux qui vouloient le devenir. Ces hordes mal disciplinées, mal armées, qui ne s'accordoient guères que pour dévaster le pays, furent enfin battues et dispersées par les Zurichois à *Mellingen*, et par les Bernois à *Bouchsée*. Ils mirent bas les armes et demanderent grace.

La plupart des chefs tomberent au pouvoir

des vainqueurs qui en condamnerent vingt à la mort. *Leuenberg* fut décapité, et son corps partagé en quartiers & exposé. On accorda une amniſtie aux autres; on confirma leurs anciens privilèges, et l'obéissance parut plus affermie qu'auparavant.

D'autres querelles s'élevèrent en Suisse, lorsque celle-ci fut appaisée. Un danger qu'on ne craint plus s'efface bientôt du souvenir des hommes. Ces nouvelles dissentions naissoient de la source intarissable de la diversité de religion. Elles se rallumoient pour les plus légers sujets. Le fanatisme, le reſſentiment, les intrigues des moines et des émissaires de Rome les entrenoient, et souvent aussi le zèle outré, défiant & ombrageux des Protestans.

On se laſſe de retracer des débats si monotones, si fastidieux, qui ne devroient avoir place que dans le triste tableau des égaremens de la raison humaine. Il faut cependant dire un mot de celles de ces querelles qui finirent par des guerres et des traités. Telle fut celle qu'on a nommée la guerre de *Rapperschwill.* Depuis que les réformés avoient obtenu que l'égalité des suffrages entre des arbitres choisis décideroient en matière de religion, les Catholiques les accusoient d'étendre leur au-

torité sans mesure dans les bailliages mixtes ou communs ; ils disoient qu'enorgueillis de leurs richesses et de leurs alliances secrettes, les Protestans ne gardoient plus de msures, et faisoient naître sans cesse de nou-
1656. velles difficultés. Ceux-ci opposoient à ces accusations des reproches à-peu près semblables. Dans cette disposition des esprits, une légère étincelle suffit pour allumer la guerre.

Quelques familles du Canton de *Schwitz* qui avoient embrassé la religion Protestante, s'étoient réfugiées à *Zurich*. On confisqua les biens qu'elles laissoient dans leur patrie. Les Zurichois autorisés par des traités demanderent qu'ils leur fussent rendus. *Schwitz* le refusa avec hauteur. Il se permit même des rigueurs et des supplices pour prévenir de nouvelles apostasies. Alors on s'arma des deux parts ; on réclama le secours des alliés ; le Pape, l'Espagne, la Savoye, en promirent aux Cantons Catholiques. L'Angleterre, la Hollande en offroient aux Protestans. La France essayoit de rapprocher les deux partis. Mais après une Diète infructueuse, les Zurichois, sans déclaration de guerre préalable, firent occuper par 800 hommes le couvent de *Cappel*. Dix autres mille s'assurerent

des postes les plus importans sur le Rhin et de la communication avec *Berne*. Ils s'emparerent de même de toute la *Thurgovie*, et vinrent assiéger *Rapperschwil*. L'armée des cinq Cantons Catholiques y avoit jetté une forte garnison qui se défendit avec intrépidité, et ils furent obligés de lever ce siège. Les Bernois au nombre de 14 mille hommes ne furent pas plus heureux. Par l'indiscipline de leurs troupes & la négligence de leurs Généraux, ils furent surpris et battus à *Vilmergen*, 15 Janv. 1656.
presque au même lieu dans lequel ils remporterent une victoire au siécle suivant. Les Cantons neutres travailloient dans le même tems à la paix à *Lucerne*; elle étoit même deja bien avancée, lorsque les généraux Protestans essuyerent cet échec qu'ils auroient pû aisément prévenir.

Les articles de cette paix étant enfin convenus, on mit bas les armes des deux côtés. Le plus important étoit celui qui confirmoit à chaque Canton le droit de conserver dans toute son intégrité sa religion, sa souveraineté, sa jurisdiction, et ordonnoit de soumettre au jugement arbitral des Cantons, suivant les formes reçues, les différens qui pourroient s'élever à l'avenir entre eux. Ainsi ce traité différoit peu des traités conclus après

les précédentes guerres de religion, et on ne voit pas ce que l'on avoit gagné à en recommencer une nouvelle. Elle avoit été entreprise avec précipitation, et la paix se fit de même. Le feu de la révolte n'étoit pas encore bien éteint, ni dans le Canton de *Berne*, ni dans celui de *Lucerne*; la crainte de le rallumer les obligeoit à se réunir. *Berne* craignoit aussi l'Espagne et le Duc de Savoye; les Cantons Catholiques manquoient de vivres. Une paix forcée par de pareilles circonstances manque ordinairement de solidité.

Il y eut en effet encore de nouveaux différens de religion, souvent accompagnés de menaces, d'armemens et même d'hostilités, durant tout le reste de ce siècle. Des causes souvent frivoles y donnaient lieu. L'effet en étoit presque toujours de remettre les choses sur l'ancien pied. Rien dans tout cela qui mérite l'attention de la postérité. Les esprits étoient si irritables que l'Abbé et la ville de St. *Gall*, furent sur le point d'en venir aux mains, parce que dans une procession, des Prêtres avoient porté élevées les images des Saints, au lieu de les tenir couchées sur leurs bras, suivant les conventions, La réforme du Calendrier faillit aussi à allumer une seconde fois le flambeau de la discorde.

Zurich et *Berne* avoient adopté cette réforme nécessaire. *Appenzell* Protestant la rejetta avec indignation, comme étant l'ouvrage d'un Pape. *Glaris* Protestant, les trois *Lignes Grises* ne montrerent ni moins de zèle, ni moins d'ignorance. En même tems diverses sectes plus ou moins animées du même esprit qui avoit formé celle des *anabaptistes* donnoient aussi de l'occupation aux gouvernemens. Quelques-unes rejettoient comme eux, les confessions de foi, les Catechismes, l'autorité des Pasteurs. On essaya de les convaincre par des argumens. Enfin, on employa contre eux celui auquel tout céde. La force les bannit du pays. La Suisse parut ainsi pacifiée sous le rapport de la religion jusques vers le commencement du siècle suivant. Mais avant que de la voir agitée de nouveau par cette fatale caufe, nous devons rendre compte de divers événemens dont nous avons jusqu'ici suspendu le récit.

Les Suisses avoient continué sous Louis XIII & sous son successeur à se distinguer dans le service de France, & à rendre à ces Princes des services signalés, soit dans la guerre de trente ans, soit dans celle qu'ils faisoient toujours contre l'Espagne, et qui se renouvella

plus d'une fois (1). Leur fidélité fut également inviolable dans le cours des troubles qui déchirerent la France pendant la minorité de Louis XIV. Lorsqu'il fallut emmener ce

6 janv. 1649. jeune Prince, à la faveur de la nuit, de Paris à St. *Germain*, sa garde Suisse se montra comme autrefois, inaccessible aux séductions et aux menaces employées contre elle. Mais le désordre des finances croissant de jour en jour, la Régente n'en licentia pas moins une partie des Suisses, et ne paya que peu ou point ce qu'elle leur devait. Les Cantons indignés menacerent de les rappeller tous. L'Ambassadeur ne les appaisa qu'à force de promesses.

14 Mai 1651. La Reine leur donna cependant ses pierreries en gage; mais cette ressource fut insuffisante. L'alliance expirait, et le mécontement des Cantons étoit si vif qu'il rendoit inutiles tous les efforts de l'Ambassadeur pour la renouveller. Leur dessein étoit de se réunir pour obtenir du moins à cette occasion des conditions plus avantageuses. Ils s'étoient promis solemnellement de ne traiter qu'en corps de nation. Mais *Soleure* donna l'exemple funeste d'une alliance particuliere, au mépris

(1) L'Histoire Militaire des Suisses que nous avons souvent citée, offre à ce sujet les détails étendus que quelques lecteurs pourroient desirer.

de cet engagement formel. Les autres Cantons s'en plaignirent, et tous l'imiterent. Que devenoit dès lors la Confédération? Un nom, une vaine image de la République ancienne. Sa dignité, sa paix intérieure, sa puissance pouvoient ainsi être impunément sacrifiées à l'intérêt particulier d'un seul de ses membres. Entrainés par cet exemple et par cet intérêt, vaincus par des sollicitations, les treize Cantons, le *Vallais*, St. *Gall*, *Mulhouse*, *Bienne*, signerent donc leur traité d'alliance, les uns après les autres. L'alliance générale sui- *1663.*
vit de près. Elle devoit durer pendant la vie du Roi, celle du Dauphin, et huit ans après sa mort. A ce changement près, ce traité ne différoit point des précédens, et il avoit aussi la paix perpétuelle pour baze. Ce renouvellement de l'alliance fut juré à Paris avec une grande solennité. Trente-cinq Ambassadeurs y assisterent de la part des Suisses (1).

(1) Voyez *Relation du renouvellement de l'alliance entre le Roi Louis XIV, les treize Cantons, et cinq Etats co-alliés du Corps Helvétique en 1663, composée par J. G. Wagner, Chevalier, Secrétaire d'Etat de Soleure*, imprimée à Berne en 1732, en allemand. *Wagner* entre dans des détails curieux sur cette négociation, et la cérémonie du renouvellement de l'alliance à laquelle il avoit assisté comme Secrétaire de l'Ambassade des Cantons. Il fut depuis Avoyer de Soleure. Voyez Hist. Milit. des Suisses. T. 7. p. 85.

On a eu souvent occasion d'observer qu'il y avoit depuis longtems entre les Cantons & les Souverains de la *Franche-Comté* un traité qui sembloit devoir assurer à jamais cette province contre toute invasion. L'empereur *Maximilien* a qui elle étoit échue par son mariage avec l'héritiere de *Bourgogne*, l'avoit fait comprendre dans le *Pacte héréditaire* qu'il avoit avec les Suisses. Son petit-fils *Charles-Quint* avoit confirmé cet article avec les autres. *François* I, *Henri* II, par égard pour les Cantons avoient reconnu la neutralité de cette province,
1595. *Henri* IV, *Louis* XIII, avoient renouvellé cet engagement à leur prière. La *Franche Comté*
1610. fut encore comprise en 1634 dans l'alliance
Voyez à l'annee 1636. entre *Philippe* IV, Roi d'Espagne, et les Cantons Catholiques, pour la vie de ce Prince et celle de son successeur. Mais nous avons aussi vû que ces Cantons la laisserent exposée à de graves insultes dans le cours de la guerre de trente ans, et que n'ayant pas dès lors marqué un grand empressement pour la défendre, la France ne voulut aussi plus reconnoître cette neutralité, et les Cantons prirent le parti de se borner à des négociations et à des bons offices qui devoient nécessairement être sans effet, dès qu'il étoit connu qu'ils ne feroient rien de plus en sa faveur.

C'est ce qui ne tarda pas à arriver lorsque la guerre s'étant rallumée entre la France et l'Espagne, *Louis* XIV entra inopinément en Franche-Comté, et dans une courte *promenade militaire* soumit toute cette province, où l'or [plus que le fer] habilement mis en œuvre ne trouva presque aucune résistance de la part des Espagnols. 1667.

Les Suisses avoient fait, dit un Historien, *diverses propositions entr'eux pour la défendre si elle étoit attaquée.* Il ne résulta rien de ces *propositions*, et Pelisson en donne une bonne raison. *Les Suisses étoient sans Chefs, divisés en factions, attachées chacune à ses intérêts particuliers, peu d'accord ensemble de l'intérêt général.* „ *Ils manquoient* „ *d'un citoyen ou de plusieurs, capables de veiller* „ *sur les autres, d'être le lien des partis, et des* „ *inclinations contraires, et l'ame de tout le corps.* „ Nous y avions, ajoute-t-il, *nos pensionnaires* „ et nos *agens*. Ils leur disoient que c'étoient „ les *pensionnaires* de l'Espagne qui faisoient „ courir le bruit que le Roi pensoit à la con- „ quête de la Franche-Comté, pour les „ brouiller avec nous (les Français) leur faire „ perdre leurs pensions, et s'attirer à eux- „ mêmes de nouveau les bienfaits de l'Es- „ pagne. Nos *agens* assuroient que le Roi at- „ taché à ses conquêtes de Flandres ne pen-

Zurlauben. T. 7. p. 119.

Hist. de Louis 14. Tom. 2.

„ soit point à la Franche Comté, et qu'enfin „ quand cela seroit, tout ce qui en résulte- „ roit pour les Suisses, ce seroit d'avoir à „ l'avenir pour voisin un Prince leur ami et „ leur allié, au lieu d'un ancien ennemi. „ Ainsi les Cantons ne prirent aucune réso- „ lution pour la *Franche-Comté.* Et même le „ Résident de France fit si bien que, sous un „ prétexte de peste, la Diète qui devoit se tenir „ le 4 Février pour délibérer sur la crainte „ de cette conquête, fut renvoyée au ving- „ tieme, où la conquête étoit achevée." C'est ainsi qu'un peuple simple et de bonne foi est aisément trompé par des hommes profondément artificieux, sur tout lorsque ceux qui devroient l'éclairer, ne voyent peut-être eux-mêmes leur devoir et la patrie qu'au travers de leurs pensions.

La Diète étourdie de ce coup *imprévu*, s'occupa alors, et trop tard, de former et d'arrêter un plan de défense pour prévenir une autre fois un semblable malheur. Ce plan de défense est presque la seule constitution vraiment générale et nationale qu'ait eu la confédération Helvétique ; et ce ne fut pourtant proprement qu'un plan éventuel de défense dans lequel on déterminoit le contingent que chaque Canton, les trois alliés,

l'Abbé & la ville de St. *Gall*, *Bienne*, et les provinces sujettes devoient fournir pour lever une armée de 13400 hommes, ou davantage, selon la même proportion, si le besoin l'exigeoit (1).

Louis restitua la Franche-Comté pour garder la Flandre ; mais il ne renonça à cette premiere conquête que pour peu de tems, et pour s'assurer de la seconde. Ce Prince *infatigable*, comme l'appelle *Boileau*, que *deux fois la paix avoit voulu vainement endormir*, et que le *Ciel impitoyable avoit placé sur le trône pour courir de victoire en victoire*, encouragé par ces dangereuses et basses flatteries, renouvella bientôt les inquiétudes de la plupart des nations, et celles des Suisses en particulier. On ne fut occupé dès lors en Europe que de la crainte de cette monarchie universelle dont on l'accusoit d'avoir formé le plan. Un pareil dessein et l'espérance d'y réussir ne peuvent en-

(1) Cette convention ou ce *défensionnal*, comme on l'appelloit, se trouve en entier dans l'ouvrage de *Waldkirch* que nous avons souvent cité. T. 2. p. 605, et dans le Dict. de la Suisse de *Tscharner*, à l'art. Corps Helvétique. Le seul Canton de *Schwitz* refusa d'y souscrire, sous prétexte qu'il suffisoit en cas d'attaque de se défendre suivant l'esprit des alliances Helvétiques, sans en prescrire la forme par de nouveaux réglemens.

trer que dans la tête d'un homme qui rêve; mais il n'est pas nécessaire pour concevoir de justes alarmes qu'une des puissances de l'Europe, forme le projet d'assujettir toutes les autres. Sans aller jusques là, il suffit qu'elle ait prouvé une ambition effrénée, quoique vague dans son objet, et qu'elle soit justement soupçonnée de vouloir faire sans cesse la guerre, usurper & dominer par tout & toujours. Or c'est de quoi malheureusement les hommes que la fortune favorise, et dont l'orgueil heureux ne reconnoît plus de frein, ne sont certainement que trop capables. Dans une pareille crainte, les Suisses avoient donc raison de renouveller leurs foibles précautions, et ce qu'ils appelloient leur *défensional.* Ils tin-
1673. rent leurs milices prêtes. L'orage alloit fondre de nouveau sur la *Franche-Comté.* Ils essayerent de le détourner, en sollicitant en faveur de cette province une trêve ou une promesse de neutralité. Leurs demandes furent éludées. Le gouvernement Espagnol y mit, dit-on, lui-même obstacle par indolence ou par entêtement (1). La franche-Comté fut ainsi

(1) *Voltaire* prétend que le Roi avec un million d'argent comptant & une promesse de 600 mille livres, obtint des Suisses tout ce qu'il voulut, c'est-à-dire, de rester dans l'inaction. [Hist. du siècle de Louis 14.]

conquise de nouveau, et unie à jamais à la France par le traité de *Nimègue*. 1681.

Peu d'années après *Louis* fit construire à la vûe de *Bâle* la forteresse de *Huningue*, au grand déplaisir des Cantons. Ils ne furent pas moins affligés la même année de l'occupation perfide de *Strasbourg*, ville qui leur avoit tenu long-tems par des alliances, et qui les intéressoit sous divers rapports. *Louis* voulut aller lui-même visiter ces deux places ajoutées à sa domination, et les Cantons lui envoyerent une Ambassade extraordinaire pour le complimenter sur un sujet qui devoit les remplir de confusion et de douleur.

La guerre n'avoit presque pas cessé, quoi que on eut fait la paix à *Nimègue*. Louis XIV avoit continué ses conquêtes en pleine paix. Les principales puissances de l'Europe justement irritées, se réunirent contre lui. Des armées s'avancerent vers le *Rhin*. Les Cantons furent de nouveau sollicités des deux côtés de prendre une part active à la guerre, et ils persisterent aussi à maintenir leur neutra-

---

Il ne cite aucune autorité dans cette occasion, non plus que dans les autres, et *Zurlauben* qui n'en cite point non plus, nie le fait simplement, & n'attribue qu'à l'entêtement des Espagnols la perte de la *Franche-Comté*, chose qui n'est pas fort vraisemblable.

lité. Les détails des négociations, des résolutions, des mesures de défense relatives à cet objet, regardé alors avec raison comme d'une importance majeure, ne sauroient plus avoir le même intérêt aujourd'hui, lors même qu'ils ne ressembleroient pas presque en tout point à ceux que nous avons déjà exposés à l'occasion des guerres précédentes.

Ce qui mérite cependant d'être remarqué, c'est que la révocation de l'édit de *Nantes*, & la persécution qui obligea les Réformés François de chercher en foule un asyle chez les Suisses, comme ailleurs, remplit la nation d'aigreur et de ressentiment contre le gouvernement François. On en vit dès lors des effets sensibles chez les Cantons réformés. Ils formerent des liaisons plus étroites avec l'Angleterre et la Hollande. Ils se plaignirent de l'établissement de la forteresse de *Huningue*; ils défendirent les recrues pour le service de la France; ils les permirent à ses ennemis. *Zurich* ne voulut pendant longtems avoir aucune compagnie avouée au service de France. Cela n'empêcha pas qu'on ne comptat dans le cours de cette guerre trente deux mille Suisses à ce service (1) nombre

(1) V. *Daniel*. Hist. de la milice Françaife. T. 2. Liv. 10. c. 7.

nombre énorme sans doute, en proportion de la population totale de la nation. De leur côtés les Catholiques redoubloient de zèle en sens contraire. Mais il ne résulta de tout cela aucun événement important. Le corps de la nation resta neutre ; ses membres, si l'on peut ainsi parler, montrerent seuls quelque disposition à agir. La paix de *Ryswick* 1697. leur en ôta d'ailleurs tout prétexte. Elle rendit à l'Europe trois ans de tranquillité, et à la Suisse la moitié des soldats qu'elle avoit loués à la France. Et on ne s'y occupa plus qu'à régler tout ce qui concernoit le service étranger sur un pied plus avantageux.

Nous touchons à présent à l'époque de la 1701. guerre de la succession d'Espagne plus féconde que les precédentes en changemens importans dans l'état de l'Europe. La mort de Charles II, Roi d'Espagne ouvroit cette immense succession si propre à reveiller l'ambition, et à exciter la jalousie de toutes les cours. Il se forma contre le Roi de France et son petit fils le Duc d'*Anjou*, appellé au trône d'Espagne, une ligue puissante de l'Empereur, de l'Angleterre et de la Hollande. Jamais les Suisses n'eurent plus besoin de la fermeté de leur caractère et de leur attachement à leurs principes, pour maintenir leur neutralité entre

ces redoutables concurrens. Ils réussirent enfin à obtenir une promesse positive que les armées des deux puissances n'entreroient dans aucune partie de leur territoire, et qu'elles respecteroient même la neutralité des *villes forestieres*. Mais les Réformés et les Catholiques ne marcherent pas d'ailleurs d'un même pas dans le cours de cette longue guerre ; les Catholiques se montrerent constamment plus dévoués à la France que les Protestans toujours pleins de ressentiment des persécutions exercées contre ceux de leur communion.

C'est dans ces circonstances que la Princi-
1707. pauté de *Neufchâtel* qui avoit déjà changé trois fois de maître, fut appellée à s'en donner un nouveau par la mort de *Marie de Nemours*. Cette Princesse ne laissoit point d'enfans, mais un nombre d'aspirans faisoit valoir pour lui succéder une parenté plus ou moins éloignée, ou d'autres titres sujets à des discussions épineuses. Le Roi de Prusse se présentoit aussi comme héritier universel de la maison de *Nassau-Orange*, héritiere elle même de celle de *Châlons* à qui la Principauté avoit long-tems appartenu ; et ce puissant prétendant éclipsa bientôt tous ses concurrens par un crédit que soutenoit celui de la Reine d'Angleterre et des Etats généraux. D'un autre côté Louis

XIV insistoit avec menaces pour que les Etats du Pays déférassent la succession à quelqu'un des prétendans françois ses sujets, et faisoit valoir leurs droits, en effet au moins spécieux, avec sa hauteur ordinaire. Mais enfin la Communauté de Religion, la puissance même de la France que Louis faisoit trop sentir, la position des Etats du Roi de Prusse dont l'éloignement étoit regardé comme une garantie de la modération de son gouvernement firent pencher les Etats de *Neufchâtel* en sa faveur. Les Bernois qui pensoient comme eux achevèrent de les décider. Louis XIV reconnut à cette occasion l'effet inévitable des disgraces qu'il venoit d'essuyer; le Roi de Prusse entra en possession malgré ses menaces, mais il ne le reconnut en qualité de Prince de *Neufchâtel*, qu'à la paix d'*Utrecht*. Le 3 Novemb 1707.

Il est important de remarquer que le Roi de Prusse, comme tous les autres aspirans, avoit préliminairement accepté les *articles généraux*, rédigés par les Etats du Pays, à la demande du Peuple, articles qui détermінoient les droits réservés au Prince, et ceux accordés aux communes. C'est sur cet acte que reposent les titres réciproques du Prince et des sujets. Il en résulte une constitution très-compliquée, mais qui assure aux Etats

eu plus d'une occasion de parler de ce Pays, dont la petite étendue et une population de cinquante mille ames au plus, ne paroissoient pas devoir faire le fujet de tant d'opiniâtres et ambitieuses prétentions. Mais il touche au Canton d'*Appenzell*, aux terres de l'abbaye de *Saint-Gall*, à celles du Canton de *Zurich*. Et ce qui étoit encore plus favorable aux contestations, il avoit une constitution si compliquée, composée d'élémens si contraires, que les peuples les plus pacifique, eussent pû difficilement y trouver la tranquillité.

Les deux religions y étaient admises, mais les réformés beaucoup plus nombreux. Tous leurs voisins avoient voulu donner des maîtres à ce peuple. Le peuple avoit voulu être indépendant. Il s'étoit attribué le droit d'élire ses juges & ses chefs. Il s'étoit lié par un traité de combourgeoisie avec *Schwitz* & *Glaris*. Les héritiers des Comtes ses anciens Souverains, en le vendant à l'Abbé de *St. Gall* lui avoient réservé ses droits; l'Abbé avoit promis de les maintenir. Mais ces despotes mitrés, ennemis de la religion réformée & de la liberté du peuple (ces deux causes leur sembloient n'en faire qu'une) observerent mal leurs engagemens. Ils y porterent diverses atteintes. *Leodigaire ou Leger Burgis-*

ser, natif de *Lucerne*, un de ces Abbés, poursuivit ce plan d'oppression & d'envahissement plus loin que ses prédécesseurs ; ses baillifs se permirent une conduite tyrannique dans le civil & dans le spirituel. Les *Toggenbourgeois*, jaloux à l'excès de leurs droits, porterent d'abord des plaintes à leurs alliés & combourgeois de *Schwitz* & de *Glaris*, Juges constitués par les traités, des différens entre l'Abbé & ses sujets. L'Abbé refusa de les reconnoître en cette qualité ; les deux Cantons n'en résolurent pas moins de défendre les opprimés contre lui. L'Abbé de son côté bravoit leurs menaces, parce qu'il avoit, dès l'année 1702, conclu en secret un traité d'alliance avec l'Empereur *Joseph I* qui lui avoit promis secours & protection.

Mais les Etats Protestans de la Suisse étoient résolus de maintenir de tout leur pouvoir l'indépendance que le traité de *Westphalie* avoit acquise au Corps Helvétique. D'ailleurs *Joseph* mourut dans ces circonstances, & son successeur *Charles VI*, dirigé par d'autres vues, ne prit plus qu'un faible & inutile intérêt aux vastes projets de ce petit Souverain. L'Empereur étoit mécontent du dévouement des Cantons Catholiques à la France, & sa position l'obligeoit à ménager

l'Angleterre, les Etats généraux & d'autres Puissances qui soutenoient les Protestans. Les Toggenbourgeois s'étant adressés alors aux Cantons de *Zurich* & de *Berne*, il résulta de ce conflict, de longues négociations, réclamations, & procédures juridiques des deux parties qui durèrent plusieurs années, jusques à ce qu'on en vint enfin aux voyes de fait dont on se menaçoit depuis longtems.

Les régences de *Zurich* & de *Berne* étoient 1712.
irritées du refus que l'Abbé faisoit opiniâtrement d'accepter leur médiation, entre lui et ses sujets. Les Cantons Catholiques excités par l'abbé, voyoient dans cette querelle leur Religion et leur indépendance menacées. Les Toggenbourgeois, avec l'approbation de leurs protecteurs, se mettoient à main armée en possession de tout ce qu'ils regardoient comme leurs droits et leurs privileges. L'abbé opposoit la force à la force, traitoit en ennemis ceux qui résistoient, et garnissoit de troupes ses châteaux qui n'en étoient pas moins pris quand on les assiegeoit. Le Pays étoit en proye à l'anarchie et à la discorde, et les Réformés du Pays autant que les Catholiques, si ce n'est plus encore, fouloient aux pieds les Constitutions, et les con-

ventions qui devoient leur servir de frein, et sous prétexte de servir la religion se permettoient quelquefois tout ce qu'elle condamne le plus sévèrement, et ce que la vengeance, la cupidité et la brutalité peuvent suggérer de plus odieux.

La guerre fut ainsi commencée des deux côtés. Des troupes de *Zurich* occuperent le *Toggenbourg* et la *Thurgovie*. Le Canton de *Berne* fit des efforts extraordinaire. Il mit sur pied plus de trente cinq mille hommes, dont à la vérité une partie étoit employée sur toutes celles de ses frontiéres qui pouvoient être exposées. *Neufchâtel* lui fournit mille hommes ; *Bienne* et *Genève* plusieurs compagnies.
25 avril. Les Bernois forcerent le passage de la *Stille*, et réussirent par ce coup hardi à opérer leur jonction avec les Zurichois. Ces derniers après avoir soumis toute la Thurgovie, s'emparerent des terres de l'Abbé. Sa résidence, la petite ville de *Weyl*, fut forcée de capituler. Son armée effrayée, quoique forte de six mille hommes, se dispersa jusqu'au dernier. L'abbé lui-même alla chercher un azyle en Souabe. L'expérience lui apprit alors la valeur des magnifiques promesses du Ministre de l'Empereur et du Nonce du Pape, qui tous les deux échauffés par la passion l'a-

voient trompé pour l'entrainer dans des démarches aussi contraires à ses intérêts qu'aux devoirs de son Etat.

Les armées des deux Cantons Protestans poursuivirent avec vigueur leurs avantages. *Mellingen* et *Bremgarten* dont les Catholiques s'étoient emparé se rendirent à eux. *Tscharner*, Général Bernois défit un corps de Lucernois devant la premiere de ces villes, et un autre corps devant la seconde. *Baden* et son château ouvrirent leurs portes aux Bernois après quelque résistance. Ils s'emparerent aussi du *Rhinthal*.

D'un autre côté les Cantons Catholiques rassemblaient des forces considérables auxquelles les Vallaisans et les bailliages Italiens joignoient leurs contingens. L'Evêque de *Bâle*, et *Soleure* en faisoient espérer, mais ils n'effectuerent point leur promesse, et *Fribourg* garda la neutralité.

Louis XIV auroit voulu jouer dans cette affaire, comme dans toutes celles de ses voisins, un rôle digne de sa gloire et de sa puissance. Mais outre que l'une & l'autre avaient souffert quelque atteinte, les ennemis avec lesquels il traitait alors de la paix en imposoient à son zèle pour sa religion. D'ailleurs, il ne pouvoit favoriser l'Abbé de St. *Gall*,

qui était dévoué à l'Empereur, avec lequel il s'étoit allié pour ouvrir en Suiffe un passage à ses troupes. Il ne reftoit donc au Comte *du Luc* son Ambassadeur en Suisse, que de recommander la paix et l'union aux Cantons. Ce fut le texte de plufieurs beaux discours qu'il fit dans les Diètes, et d'une Ode plus belle encore que composa le célèbre Poëte J. B. *Rousseau*, dans l'asyle qu'il lui avoit donné chez lui (1).

Glaris et les autres Cantons qui étoient restés neutres, travailloient plus efficacement à réunir les deux partis. Ils avoient obtenu qu'on tint des conférences à *Arau.* L'article des conquêtes faites par Zurich et Berne dans les bailliages communs formoit la principale difficulté. Ces Cantons vouloient en garder au moins une partie; et quoique cette condition et d'autres encore qu'ils exigeoient parussent très-dures aux Cantons Catholiques, ils ne refusoient pas d'y souscrire.

Mais le peuple de ces Cantons mis en mouvement par le Nonce du Pape, le clergé et les moines, se souleva avec fureur contre ses Magistrats, les força à recommencer la guerre, et à rentrer en campagne avec un nou-

(1) Voyez dans les Oeuvres de Rousseau, *l'Ode imitée d'Horace, aux Suisses durant leur guerre civile*, en 1712.

veau corps de cinq à six mille hommes. Les Bernois comptant sur la paix, avoient renvoyé une partie de leur armée. Ils furent surpris au pont de *Seiss*, et essuyerent quelque perte.

Les Catholiques ayant rassemblé toutes leurs forces, se disposerent alors à chasser leurs ennemis des *bailliages libres*. Les deux armées se rencontrerent dans la plaine voisine de *Vilmergen*, au même lieu où s'étoient déja donnée une bataille cinquante six ans auparavant, entre les armées des mêmes Cantons, et pour un semblable sujet (1). La victoire fut longtems disputée avec acharnement, et ne se décida en faveur des Bernois qu'après des efforts extraordinaires, dans lesquels *Sacconay* et *Manuel* en particulier acquirent beaucoup de gloire. Le premier s'empara de l'artillerie ennemie, et défit les troupes qui la couvroient. Vers le soir l'armée des Cantons Catholiques entiérement défaite, abandonna

(1) L'armée Bernoise réduite à moins de 9000 hommes, étoit commandée par S. *Frisching*, Nicolas de *Diesbach*, Jean de *Sacconay*, *May* et *Manuel*. Les auxiliaires de Neufchâtel, par *Petit-Pierre*, Brigadier. Ceux de Genève par J. *Trembley*. Les Catholiques au nombre de 12 à 13 mille hommes, avoient pour Chefs *Schwitzer* Avoyer de Lucerne, *Pfeiffer* aussi de Lucerne, et *Sonnenberg*.

le champ de bataille. Elle eut deux mille morts, outre quatre officiers généraux, cinq capucins et d'autres ecclésiastiques, plusieurs noyés, blessés et prisonniers. Trois des généraux Bernois furent blessés, et leur perte en y comprenant celle des jours précédens, fut d'environ 800 hommes. Les cinq Cantons se virent assaillis de toutes parts après cette défaite. Les Bernois furent maîtres des bailliages libres, et d'une partie du Canton de *Lucerne*. Les Zurichois entrerent dans celui de *Zug* qui demanda la paix. Ils prirent l'importante place de *Rapperschwil* qui leur ouvrait l'entrée de *Schwitz*. Alors ce Canton demanda aussi à traiter. Un armistice fut conclu, et les négociations se rouvrirent à *Arau*. Les conditions qui y avoient été déja convenues furent reprises par la médiation des mêmes députés des Cantons neutres, et enfin arrêtées définitivement, et signées par les députés des treize Cantons. Les principales étoient que la régence du *Toggenbourg* resteroit sur le même pied où elle venoit d'être mise par *Zurich* et *Berne*; que le Comté de *Baden*, *Mellingen*, *Bremgarten*, et une partie des *bailliages libres*, resteroient en toute propriété à ces deux Cantons, en réservant cependant à *Glaris* ses droits, comme ayant

Wald-kirch T. 2. p. 817.

Le 9 aout.

gardé la neutralité; que le Canton de *Berne* seroit admis à la co-régence de la *Thurgovie*, du *Rhinthal*, de *Sargans*, à laquelle il n'avoit point de part avant la guerre; que tous les griefs de religion seroient redressés, et que dans les bailliages communs tout resteroit sur l'ancien pied. De ces articles le plus important étoit la cession du Comté de *Baden* aux deux premiers Cantons. Il est sans doute contre les principes d'une sage confédération, qui ne peut prospérer sans une sincère harmonie entre ses membres, qu'ils fassent des conquêtes les uns aux dépens des autres. Celles-ci ouvroient à la vérité une communication entre les deux premiers Cantons, communication qui, comme l'expérience venoit de le justifier, étoit nécessaire à leur sureté, puisque la faculté de s'assister réciproquement en dépendoit. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en les gardant ils laissoient subsister un germe de mécontentement, de jalousie et de desir de vengeance qui achevoit de réduire à un vain nom tout le système de la Confédération.

Les Zurichois étoient celui des deux Etats qui avoit mis le plus d'animosité dans cette guerre, et qui l'avoit faite avec le moins de succès. C'étoit aussi celui dont le gouverne-

ment étoit le plus sous l'influence du peuple. Les Catholiques auroient obtenu plus de modération de celui de Berne s'il eut été seul. Eux-mêmes éprouverent d'une autre manière ce que c'est que le peuple souverain quand il veut agir par lui-même. Des révoltes éclatèrent partout chez leurs paysans lors qu'ils apprirent les conditions de la paix d'*Arau*. La régence de *Lucerne* exposée au plus éminent danger, fut obligée de se jetter entre les bras de ses alliés. Les habitans de la vallée de *Livine* se souleverent contre leurs Seigneurs du Canton d'*Uri*, et leur extorquerent des dédommagemens & des concessions de privilèges. Ces troubles durerent longtems et ne furent appaisés qu'avec peine. D'un autre côté l'Evêque de *Constance*, les couvens de la *Thurgovie*, et l'Abbé de St. *Gall* ne vouloient point se soumettre à cette paix. L'Abbé imploroit la médiation de la Diète de *Ratisbonne* en sa qualité de Prince de l'Empire. Mais la Diète Germanique instruite par les Députés que *Zurich* et *Berne* lui envoyerent, lui refusa sa médiation. Et dans une conférence à *Rorschach* entre les Ministres des deux partis, on rendit, malgré ses protestations, aux Toggenbourgeois tous les privilèges qu'il leur avoit contestés, et qui avaient été la pre-

miere cause de la guerre, à condition qu'ils reconnussent en même tems sa Souverain eté.

L'Abbé persista cependant toute sa vie dans son inébranlable opposition à tout accommo- 1718.
dement, et ce fut seulement son successeur qui en se reconciliant avec les deux premiers Cantons put obtenir de rentrer dans ses terres, et de jouir enfin de cette souveraineté si ambiguë, source intarissable de contestations qui se sont encore souvent renouvellées, et n'ont été absolument terminées qu'en 1759.

Observons encore que malgré tout ce qu'on a peut-être trop justement reproché à cette paix d'*Arau*, elle tarit aussi la source de plusieurs démêlés qui troubloient souvent l'harmonie entre les Cantons mêmes, et la tranquillité dans les provinces communes, qu'elle établit dans ces provinces une entiére égalité entre les deux religions, rélativement aux emplois, aux jurisdictions, aux droits des particuliers, aux impositions, aux Eglises, et qu'en général *Zurich* & *Berne* donnerent dès lors dans les pays qu'ils avoient conquis, l'exemple d'un gouvernement sage et tolérant.

Cependant la guerre de la succession d'Es- 1713.
pagne cessoit enfin, et le traité d'*Utrecht* ren- 1714.

doit à une partie de l'Europe une paix long-tems désirée, et bien chèrement achetée. Quoique la France eut en partie réparé les disgraces qu'elle avoit essuyées durant le cours de cette guerre, on sait qu'elle fut obligée à faire des sacrifices pour l'obtenir. Louis XIV dût consentir à y admettre le Roi de Prusse comme Souverain de *Neuchâtel*. Les treize Cantons & tous leurs co-alliés y furent aussi compris. L'influence de ce Prince sur la Suisse resta sensiblement affoiblie. Les Cantons Protestans & Berne en particulier gardaient un souvenir pénible de la révocation de l'Edit de *Nantes* qui les attachoit à l'Angleterre & à la Hollande. Ils avoient formé
21 juin 1712. des liaisons avec ces Puissances. Les Bernois avoient même conclu avec les Etats-Généraux une alliance défensive, dans laquelle étoient compris leurs combourgeois de *Genève*, *Neuchâtel*, *Bienne*, la *Neuville*, *Moutier-Grand-Val*. Les secours qu'on devoit fournir étoient stipulés par une capitulation particuliere. Les Ligues Grises en conclurent
Le 8 janvier 1779. une semblable avec les Etats-Généraux. Les Cantons Catholiques conçurent une extrême défiance de ces nouvelles liaisons. Ils les regarderent comme la preuve d'un dessein formé par les deux premiers Cantons Protes-

tans,

tans, de se maintenir dans leurs conquêtes; peut-être de les étendre; et de faire un corps séparé et indépendant dans le sein du Corps Helvétique. Ceux-ci attribuoient à leur tour aux Catholiques des projets tout aussi dangereux.

Cependant l'Empereur après avoir tenté sans succès de continuer la guerre, fut aussi obligé de faire sa paix avec le Roi de France. Elle fut signée à *Rastadt* par les Ministres de ces deux Princes, et peu de tems après un congrès fut assemblé à *Baden*, en Suisse, pour traiter de la paix générale avec l'Empire. Les deux Cantons devenus seuls Souverains de *Baden*, pourvurent à la sureté du Congrès qui tint ses Séances dans la salle où les Diètes Helvétiques étoient ordinairement assemblées. Ce fut là qu'on mit la derniere main à la pacification générale, par un traité dont ceux de *Westphalie*, *Nimègue*, et de *Riswick* étaient la base.

Le 6 mars 1714.

Le 7 septembre 1714.

Louis XIV ayant ainsi, comme le disoit son Ambassadeur en Suisse, *donné la paix à l'Europe*, voulut aussi rétablir solidement la tranquillité de la Suisse.

Dans une diète à *Lucerne* le comte du *Luc* adressa de sa part un discours aux députés des Cantons, où il les exhorta par l'auto-

Lamberti Recueil de Mémoires, &c. T. 8.

rité *de la Religion révélée et naturelle, à s'unir entre eux plus étroitement que par le passé, à étouffer les semences de jalousie qui les divisoient, à se fier enfin à la tendresse d'un grand Roi, leur ami commun, qui ne souffriroit jamais que la puissance helvétique fut affoiblie par la désunion, lorsqu'il ne tenoit qu'aux soins paternels du plus grand Monarque de la terre d'y rémédier.*

On jugea que ce discours, traduit en langue vulgaire, signifioit que les deux Cantons Protestans devoient restituer aux Catholiques de bonne grace, et pour l'amour de la paix, ce qu'ils avoient pris; et qu'au défaut de cette restitution volontaire, le plus grand Monarque de la terre ne souffriroit pas qu'ils le gardassent.

Il est plus facile aux favoris de la fortune de conserver l'habitude d'un langage superbe que de s'assurer de la durée de ses faveurs mêmes. Les Cantons Protestans ne furent ni touchés de ces *soins paternels*, ni effrayés de ces menaces offensantes. Lorsque *Louis* leur fit proposer de renouveller l'alliance générale (qui n'étoit pas expirée) il s'apperçut sans peine qu'ils n'y étoient pas disposés, et que sa partialité trop grande et trop connue pour leurs adversaires les en éloignoit. Offensé de ne pouvoir vaincre leur répugnance, ce Prince prit alors le parti

de traiter d'une alliance particuliere avec les seuls Cantons Catholiques, et la République du *Vallais*. Le Nonce du Pape fit parler l'intérêt de la Religion, et bientôt l'affaire fut conclue, sans aucune participation des Protestans. Ainsi à l'alliance *générale* de 1663 le Roi et les Catholiques en substituerent une nouvelle *particuliere* qui fut solemnisée avec une magnificence extraordinaire par ce même Ambassadeur qui venoit de faire de si beaux discours sur l'obligation *religieuse* de l'union générale. La durée de cette alliance étoit pour la vie du Roi et celle de son successeur. D'ailleurs elle différoit peu des précédentes qu'elle confirmoit, à la réserve de l'article cinquieme par lequel le Roi se faisoit donner le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures du Corps Helvétique, *toutes les fois qu'il seroit troublé intérieurement. Alors il y pourvoyoit, soit par des offices amiables, soit en employant les forces que Dieu lui avoit mises en main. &c.* On peut juger quelle fut la douleur des Cantons Protestans en voyant un Roi voisin, puissant et ambitieux s'attribuer, de l'aveu de leurs confédérés, un pouvoir qui le rendoit l'arbitre de toutes les querelles qui pouvoient s'élever à l'avenir dans le sein de la Nation. Les Catholiques prétendoient

Traité d'alliance de Soleure, 9 mai 1715. V. Lamberty T. 9. p. 314 & suiv.

vainement se justifier par l'exemple de l'alliance que Berne avoit conclue avec la *Hollande.* On n'avoit demandé à cette Puissance qu'une promesse de secours pour le cas d'une aggression étrangere. Sous ce rapport comme sous d'autres, il n'y avoit aucune parité dans les conditions, et les effets probables des deux traités.

On ne s'en tint pas là. Les Protestans crurent à leur tour qu'à l'alliance des Catholiques avec la France étoient joints des articles secrets contenant un projet de les asservir, de démembrer la Suisse; de rétablir les Evêques de *Bâle*, de *Lausanne*, de *Genève*; et l'Abbé de *Saint - Gall*, et de rendre au Duc de *Savoye*, *Genève* et le *Pays - de-Vaud.* Sur ces craintes probablement peu fondées, ils réunirent à *Arau* leurs députés, se confierent leurs allarmes, et pourvurent à leur sureté. Mais dans ce même tems *Louis XIV* mourut, laissant son Royaume ruiné et ses peuples excédés de sa gloire et de la guerre.

Ceux qui prirent les rênes de la France eurent d'autres projets et d'autres passions. On a souvent observé, que tous les Souverains qui avoient montré un caractère humain, bienveillant et généreux. avoient témoigné de l'estime et de la faveur à la Na-

tion Suisse. Son amour pour la liberté, sa valeur, sa loyauté, les avoient tous intéressés. Le Régent justifia cette opinion. Il lui fut très favorable, et lui en donna diverses preuves. La plus essentielle et la plus précieuse fut d'être toujours juste avec elle, et de la laisser jouir d'autant de tranquillité qu'elle en laisse jouir les autres.

Les inquietudes, les jalousies des divers partis trouvoient cependant toujours un aliment dans le traité d'*Arau* auquel les Protestans ne pouvoient se résoudre à renoncer. L'alliance particuliere des Catholiques avec la France qui avoit eu pour objet de les forcer à une restitution, avoit produit un effet tout contraire, en fournissant de nouveaux prétextes à la défiance. Chaque parti prétendoit justifier la sienne par des faits incontestables, des preuves sans replique. Car les torts, les griefs, les sujets de reproches et de ressentiment naissent les uns des autres, depuis un point souvent à peine sensible, et vont d'ordinaire toujours en croissant. Qui a eu ces premiers torts? Quel est le parti qui a commis les fautes les plus graves et les plus nombreuses? Dans des querelles longues et compliquées les lumieres des Juges humains sont en défaut pour décider ces

questions. Il n'y a que le Juge suprême qui pénètre tous les replis des cœurs, et dont la balance est infaillible qui puisse prononcer.

Les esprits se calmerent insensiblement. La dispute ne persuade presque jamais les hommes; mais elle les lasse toujours plutôt ou plus tard, et les ramene ainsi par un autre chemin à la raison et à la paix. On ne mit donc plus la même chaleur à soutenir ces intérêts de parti auxquels on avoit si long-tems attaché son bonheur temporel et éternel. On se supporta plus patiemment, et si la tranquillité de la Suisse fut encore troublée, ce ne fut le plus souvent que par des querelles particulieres qui s'élevoient dans l'enceinte de quelques Etats, et dont les autres arrêtoient bientôt les progrès. Ce n'étoit donc plus en quelque sorte, que des procès de familles presque étrangers à la confédération générale, et nous devons nous borner ici à en indiquer sommairement les causes et les principaux résultats.

1721. Le canton de *Glaris* eut de longs différens avec ses sujets de *Werdenberg*, pays situé sur le Rhin, qui n'a que quelques lieues d'étendue, mais qui est fertile et bien peuplé. Il avoit été vendu en 1517 par ses Seigneurs ruinés au Canton de *Glaris* pour quelques milliers de

florins, et ses braves habitans indignés de se voir devenus l'objet d'un trafic d'esclaves, ne s'étoient jamais soumis qu'à regret aux maîtres qui les avoient achetés. De là des révoltes d'autant plus fréquentes que ces nouveaux maîtres s'étoient souvent montré, *comme tous les peuples Rois*, durs, hautains et avides. On leur accorda d'abord des privilèges, puis on les leur contesta. Ils les reclamerent. L'affaire fut portée à la diète Helvétique, et ses efforts pour une reconciliation ayant échoué, *Glaris* fit marcher ses guerriers, et dompta enfin la résistance de
ses sujets. Ils furent épargnés par l'intercession 1722.
de Zurich et de Berne, mais ils payerent une forte amende.

Les Réformés d'*Appenzell* qui dans le partage général des terres du Canton avoient
su si bien s'accorder avec les Catholiques, se 1732.
diviserent entre eux pour un leger sujet. Les deux partis étoient déjà sur le point d'en venir aux mains. Des Députés des Cantons Protestans eurent moins de part à la reconciliation que la supériorité qu'un des partis acquit sur l'autre.

A *Zug* il y eut des dissentions longues & 1733.
fâcheuses. On s'y divisa d'abord au sujet de la distribution des pensions de la France. On

se souleva contre la famille ancienne et puissante des *Zurlauben*, dévouée à cette Couronne. On la persécuta, on la dépouilla, et on alla jusqu'à renoncer à l'alliance même de la France. Ce parti ne put se soutenir longtems. Le peuple détruisit lui-même son ouvrage. Et le parti Français ayant repris sa supériorité, l'alliance fut rétablie sur l'ancien pied.

La République de Genève fut encore bien plus sérieusement et plus souvent agitée, durant la plus grande partie de ce siècle. Dans les précédens, les longues luttes des Genevois contre leurs Evêques et le Duc de Savoye au sujet de la religion et des droits de la souveraineté avoient fortifié, roidi même leur caractère. Leurs controverses religieuses, leur mélange avec des étrangers affranchis d'un joug pesant, enyvrés de leur liberté nouvelle, une grande facilité d'acquérir de l'instruction, le rapprochement forcé et journalier de tant d'hommes d'une condition aisée dans une étroite enceinte où les discussions et les disputes étoient leur seul amusement, toutes ces causes avoient concouru à rendre les esprits subtils et contentieux, à faire naitre l'ambition qui ne dédaigne pas de s'agiter dans les petites villes comme dans les grands Etats, à enflammer cet amour

de l'égalité, source de tant de malentendus et de prétentions interminables, et qui sera toujours en conflit avec les droits et les intérêts de la propriété.

Ces divers principes de fermentations furent assez long-tems comprimés par la crainte du danger extérieur (1) ; mais ils acquirent de la force à mesure que cette crainte perdit de la sienne (2). On sentit moins le besoin, et beaucoup plus l'humiliation d'obéir ; et dans le cours de ces disputes continuelles sur les abus, les partages, et l'équilibre des

(1) Proximus Urbi Annibal.

(2) Cette crainte affoiblie depuis longtems cessa tout-à-fait par le traité conclu en 1754, entre le Roi de Sardaigne, comme Duc de Savoye et Genève. Ce Prince renonçoit expressement et pour toujours dans l'article 17, à toute prétention de quelque nature qu'elle put être sur la République de Genève. On lit dans quelques ouvrages historiques sur la Suisse, que Genève avoit fait un traité semblable avec le Roi de France. Les auteurs de ces ouvrages étoient mal informés. Le traité de 1749 entre la France & Genève, ne concernoit que des réglemens de limites & autres objets particuliers, et non la souveraineté et l'indépendance de Genève ; que la France avoit dès longtems et itérativement reconnue de la manière la plus expresse, qu'elle avoit promis de maintenir, et qu'elle avoit en effet défendue dans plus d'une occasion.

pouvoirs, on ressuscita ces théories oubliées qui enseignent au Peuple qu'il doit effacer toutes les distinctions, et exercer lui-même toute l'autorité, doctrine qu'il est toujours disposé à adopter avec passion et sans examen. On fit plus, on donna lieu à des hommes éloquens, et en particulier à un Genevois célèbre, de la revêtir de formes séduisantes. L'amour de la nouveauté, les fautes des gouvernemens lui prêterent encore un puissant attrait. Une multitude d'hommes irréfléchis s'en pénètra, et se hâta de la mettre en activité.

L'expérience qui pouvoit seule en faire connoitre la valeur réelle, ne fut point consultée. L'histoire de la plupart des révolutions auroit pû cependant faire comprendre que quand elles ne se bornent pas à corriger des abus dangereux, le peuple n'y gagne rien que de changer le nom de ses maîtres, d'appesantir ses fers, de sacrifier son bien-être et son repos à des illusions de vanité.

On ne pourroit faire entrer un court exposé de ces longs différens de Genève dans ce tableau historique, sans lui donner inutilement une étendue qu'il ne sauroit admettre. On ne pourroit même sans faire un ouvrage volumineux, nommer seulement les écrits qu'ils firent éclore. Il suffit de dire qu'on y analysait

avec profondeur, la fragile Constitution de ce petit Etat, calquée dans l'origine sur celle des Cantons dont il étoit allié, et qui peut être n'étoit pas celle qui lui convenoit. Mais cette rigoureuse et inutile analyse, et les questions qu'elle faisoit naitre n'étoient au fond qu'un prétexte d'hostilités pour ceux qui les élevoient, et comme le disoit Voltaire : *Ici comme partout, la véritable question est de savoir qui restera le maitre.*

Observons cependant avant que de terminer ce qui regarde Geneve, que dans aucune République peut-être, l'attachement des citoyens à leur Patrie n'avoit été plus fort et plus inaltérable. La vivacité même de leurs disputes en étoit la preuve. Elles n'avoient point affoibli chez eux le sentiment du plaisir et de l'honneur d'appartenir à une nation qui couvroit cette tache par le souvenir de tant de vertus, et par tant d'intéressantes qualités. Et tous sentoient qu'après ces longues oscillations d'esprits qui cherchent avec trop d'inquiétude l'état qui leur convient le mieux, leur patriotisme sauroit enfin le leur faire connaitre et les y fixer.

La République de Berne qui étoit assise 1749.
sur une grande baze, et qui avoit des moyens de plus d'un genre de contenir ou de satis-

faire des citoyens inquiets ou avides pouvoit aisément se maintenir au dedans comme au dehors. Cependant elle fut une fois mise en danger par un complot dont l'objet étoit de renverser le sytême du gouvernement, et de frayer à ses auteurs la voye aux premieres dignités. Mais les familles auxquelles ils vouloient les disputer en resterent en possession, et ils furent découverts et punis.

Le peuple de la vallée de *Livine* qui joint le Milanois à la Suisse, gouverné avec rigueur par ses Souverains du Canton d'*Uri*, tenta de nouveau de secouer leur joug. Sa révolte de l'an 1713 lui avoit acquis de nouveaux
1755. privileges. Une seconde insurrection les lui fit perdre avec les anciens. A la priere du Canton d'*Uri* presque tous les autres armerent pour l'aider à soumettre ces *rebelles*. On les désarma. Leurs chefs furent punis de mort. La forme de leur gouvernement fut changée. Le droit d'élire leurs magistrats leur fut ôté. Le Bailli envoyé par leur Souverain fut déclaré seul Juge civil, sauf un appel devant deux députés du Canton.

Enfin les Neufchâtelois quoi qu'ils eussent un Prince, et même le grand *Frederic* pour Prince, donnerent aussi le spectacle d'une
1768. insurrection. Ils ne voulurent pas que les re-

venus du Roi fussent mis en ferme. Le Gouverneur insista et destitua les Magistrats refractaires. L'affaire fut portée au Sénat de Berne, Juge constitué des différens entre le Prince et les sujets. Berne condamna la ville qui se soumit à regret, et dont les mécontens se vengerent sur la personne du Procureur général qu'ils accusoient d'avoir trahi leur cause. Les quatre Cantons garans de la tranquillité du Pays y envoyerent leurs troupes qui désarmerent les bourgeois, et les condamnerent à payer des indemnités. Mais les chefs de l'insurrection échapperent par la fuite. Un nouveau Gouverneur prononça une amnistie ; les privilèges des Neufchâtelois leur furent confirmés, et le *Grand Fréderic*, trop clément, ou trop éloigné pour lancer la foudre, oublia l'injure qui lui avoit été faite dans la personne de son Représentant.

Mais, nous le répétons, ces secousses, ces agitations locales ne menacerent point la sureté générale, ou n'ébranlerent du moins que foiblement et pour peu de tems le corps de le Nation. Tout ce qu'on put en conclure, c'est que la Constitution helvétique, malgré toutes ses imperfections, avoit en elle une force suffisante pour prévenir les progrès de ces divisions, et y apporter un remede effi-

cace. En effet, la plupart des querelles furent appaisées par ce seul moyen, et toutes l'auroient peut être été, si on eut sû, ou voulu l'employer avec promptitude et avec énergie.

L'impartialité, la neutralité inébranlables des Cantons durant les guerres qui s'allumerent de nouveau dans l'Europe contribuerent encore à affermir leur tranquillité. Toutes les puissances dans leurs différens les plus animés applaudirent à cette sage conduite, et respecterent l'innocente tranquillité d'un Peuple toujours juste avec ses voisins. Il restoit à effacer encore cette disparate qui subsistoit dans les relations des divers Etats de la Suisse avec la France, et qui rappelloit toujours des divisions politiques et religieuses entre les Cantons. Ce fut l'objet des efforts du Marquis de *Paulmy*, Ambassadeur de France. Il réussit par degrès à faire renaitre l'attachement que la Suisse entiere avoit eu si longtems pour cette Couronne. Il obtint d'abord
1750. des Bernois l'abolition de la loi par laquelle on excluoit des Conseils tout citoyen qui avoit un fils ou un gendre au service de France. Un progrès non moins inportant ce fut d'ob-
1752. tenir un régiment de mille deux cents hommes de ce même Canton de *Zurich* qui depuis

1690 n'avoit voulu fournir de seconrs qu'à l'Autriche, à la Hollande, et à la Savoye. La Cour de son côté créoit en faveur des Suisses, et des Protestans de toute nation qui étoient à son serviee, l'*ordre du mérite militaire*, dans lequel ils étoient admis aux premieres dignités. Par ces divers moyens dont le souvenir est encore récent, tous les Cantons avec l'abbé et la ville de *St-Gall*, la République du *Vallais*, les villes de *Mulhouse* et de *Bienne* furent amenées à renouveller une alliance générale avec la France. Les Catholiques après en avoir délibéré séparément 1775.
à *Lucerne*, et les Protestans à *Arau*, se réunirent 1776.
dans une diète générale à *Baden* où toutes les matieres relatives à cet important objet furent soigneusement examinées. Les députés 1777.
s'ajournerent de nouveau pour le douzieme de May de l'année suivante, à *Soleure*, où ils redigerent de concert avec le Président de *Vergennes*, Ambassadeur du Roi, les articles du traité qui fut accepté et arrêté définitivement par les Puissances contractantes, le 25 Aoust de la même année.

Ainsi l'alliance particulière des Cantons Catholiques et du Vallais avec la France, se trouva annullée d'elle-même. Dans le préambule, le Roi assure qu'il n'a eu d'autre motif en re-

nouvellant l'alliance *que l'utilité, la défense, et la sureté mutuelle, le desir le plus sincère que le Corps Helvétique conserve son état actuel de souveraineté absolue et de parfaite indépendance, desir qui le fera concourir constamment à empêcher qu'il ne soit porté aucune atteinte à la liberté et à la sureté du dit Corps Helvétique en général et de tous les Etats qui le composent en particulier; et le tout sans tendre à l'offense de qui que ce soit, mais seulement pour entretenir entre les parties contractantes la plus parfaite correspondance, une véritable amitié et une sincère alliance, et la faire servir au bien des peuples des deux dominations.* Combien les chefs des Nations sont grands, généreux, humains dans les préambules de leurs Edits et de leurs Traités! Comme ils y connoissent bien leurs devoirs, comme ils s'y montrent occupés du bonheur des hommes! Quelles belles leçons de morale et de droit public on pourroit y puiser!

Ce traité dont le Roi *promet de la manière la plus expresse de ne pas se désister*, était conclu pour le terme de cinquante ans. Il devoit donc s'étendre jusques à l'année 1827. Outre les treize Cantons et leurs alliés qui s'y trouvoient nommés, comme le *Vallais*, *Bienne* et *Mulhouse*, &c., il étoit stipulé qu'on y pourroit

roit comprendre *tous les Etats composant le Corps Helvétique et ceux de ses alliés.*

On y inséroit de même par une lettre annexe les traités qui assuroient au Canton de *Berne* la possession du *Pays-de-Vaud*, & celle des autres terres & pays des Cantons qui prenoient part à cette alliance.

La paix perpétuelle de 1516, et les alliances conclues en différens tems entre la Couronne et les Etats Helvétiques, étoient rappellées dans celle-ci, et lui servoient de baze. Les autres articles ne font que donner plus de force, plus de développement aux anciens traités, et remplir quelques vuides rélativement aux capitulations militaires des régimens fournis par la Suisse, aux jugemens rendus contre des sujets respectifs des deux Nations, aux subsides promis à certains Cantons, aux privilèges des Suisses en France, à la vente des Sels, &c. &c.

Ce traité si exprès, si complet, dicté par des vues si sages et si humaines, fut signé, juré et ratifie avec toutes les formalités d'usage et la solemnité la plus grande, *aux acclamations d'un peuple innomblable qui étoit accouru de toutes les parties de la Suisse, et qui se livroit à la joye la plus vive, en voyant affermir ainsi l'union entre ses divers Etats et ses puissans*

voisins, et la tranquillité et le bonheur de la patrie (1).

La Suisse considérée dans son ensemble étoit en effet à cette époque une des plus heureuses contrées de l'Europe. C'étoit l'opinion qu'on en avoit par tout et depuis long-tems, et cette opinion étoit trop générale pour n'être pas fondée au moins à beaucoup d'égards. Cependant vers la fin du siècle tant d'écrits avoient été publiés sur ce pays, leurs allègués et leurs conclusions étoient si opposées, qu'il étoit devenu plus difficile de se faire de justes idées de ce sujet qu'avant que leurs auteurs eussent pris tant de peine pour l'illustrer. Ces auteurs étoient quelquefois des voyageurs étrangers qui avoient vû dans leur course rapide les choses les plus admirables en Suisse. Ils combloient le Pays et la Nation d'éloges pompeux. Pleins d'enthousiasme pour une liberté dont ils n'avoient souvent aucune juste idée, et qu'ils n'admiroient la plupart que sur parole, et séduits par le plaisir de faire contraster cette liberté avec le gouvernement monarchique dont ils étoient devenus les ennemis, il sembloit à les entendre que tout étoit parfait dans les Républiques, et sur-

(1) Voyez ce traité & les réflexions qu'il fit naitre alors, dans *l'Histoire Militaire de la Suisse*, *de Mr. May de Romainmotier.* T. 5. à l'année 1777.

tout dans les Démocraties de la Suisse, et que l'innocence et le bonheur du premier âge règnoient encore dans toute leur pureté chez les descendans de Guillaume *Tell.* Eloges bien plus funestes pour ce peuple que l'oubli et le mépris même, puis que ils n'out peut-être pas peu contribué à attirer sur lui une attention dont les traitemens les plus barbares et l'asservissement même ont été les derniers résultats.

D'autres écrivains aussi prévenus, aussi passionnés peut-être, ou guidés de même par quelque secret intérêt, sembloient au contraire avoir pris à tâche de ne voir que des défauts et des abus dans l'état actuel de la Suisse. Ce n'étoit, selon eux, qu'une assemblage bizarre et confus de peuples différens, inégaux, placés comme fortuitement près les uns des autres, plutôt qu'unis ensemble; une confédération sans lien, sans système, sans principes. Dans le sein de ces divers Etats on n'observoit qu'un esprit de *localité*, et nul amour de la patrie commune. Ce sentiment y étoit comme étouffé sous une multitude de privilèges exclusifs de bourgeoisies, de corporations, de prérogatives de familles, de castes, de communes souveraines d'autres communes. Ces assemblees

souveraines étoient comme absorbées dans leurs intrigues et dans les calculs de leurs intérêts. Enfin on ne voyoit que l'arbitraire laissé à la plupart des autorités, la dureté, l'avidité de quelques dépositaires du pouvoir.

Essayons de nous frayer un chemin jusques à la vérité au travers de ces exagérations opposées, dictées et accueillies par la prévention, et tâchons de tracer ici une esquisse plus fidèle de la Suisse en réunissant les divers traits que nous devons à des observateurs impartiaux et instruits. (1)

La confédération helvétique étoit, nous l'avons souvent observé, un ouvrage extrèmement imparfait et défectueux. On doit se rappeller, pour en comprendre la raison, les événemens qui l'avoient fait naitre. Ce n'avoit point été, ce n'avoit jamais pû être, un systême politique, une Constitution nationale réfléchie, ni même une association uniforme,

(1) Nous ne parlerons point ici d'après notre maniere de voir et nos idées particulieres. Nous préférons emprunter les principaux traits de cette esquisse d'ouvrages connus, dûs à des auteurs du pays, ou qui y ont long-tems séjourné, et dont les années et le suffrage du public ont consacré l'autorité ; et nous les rapportons souvent littéralement, pour n'être point accusés d'avoir manqué d'impartialité, ou d'exactitude

et égale. Le lien commun des Cantons se bornoit à une promesse de maintenir leurs anciens droits par la réunion de leurs forces, quand ils seroient attaqués, et de soumettre les différens qui pourroient s'élever entre eux à l'arbitrage d'un des associés neutres. L'engagement de ne s'allier avec d'autres Etats que d'un consentement mutuel avoit été oublié, éludé, enfreint si souvent qu'on pouvoit douter s'il existoit encore. C'étoit un grand mal, une suite inévitable du schisme qui divisa longtems l'Eglise et l'Etat, mais dont les conséquences devenoient moins dangereuses tous les jours.

Ajoutons que cette confédération essentiellement passive, comme elles le sont presque toutes, n'avoit aucun trésor, aucun revenu propre, aucun moyen pour se procurer des ressources, aucun chef pour réunir ses forces et pour les commander, et que la plupart des Cantons n'avoient aucun fonds pour les entretenir.

Un concert mutuel, une volonté générale bien prononcée auroient pû suppléer à tous ces défauts, et on en avoit fait quelques foibles essais. Mais combien ce concert n'étoit-il pas difficile, à quelles lenteurs n'étoit-il pas sujet entre des Etats si différens par leur

puissance, leurs ressources, leurs moyens de subsistance, leur position, leurs habitudes; entre des Etats si foiblement liés entre eux?

Quelques Cantons se reposoient, et avec trop de confiance sans doute, sur leurs propres forces, et sur les ramparts naturels qui les environnoient. Toute la nation continuant d'ailleurs à être belliqueuse, exercée au métier des armes et en même tems sans projets ambitieux, n'excitant aucune jalousie, ne méritant, ne recevant des étrangers que des marques de bienveillance et d'estime; se reposant sur l'affection et l'intérêt même d'un allié de trois siècles; regardant enfin comme une chofe impossible, qu'on songeât à attaquer ceux qui ne difputoient rien à personne; la nation, disons-nous, s'étoit accoutumée à penser que les engagemens de sa confédération générale n'étoient pas la seule et la plus sûre baze de sa sureté, et qu'il falloit réserver pour les cas d'un extrême danger la ressource de cette lourde machine si difficile à mettre en mouvement.

A l'égard de l'intérieur des divers gouvernemens, on sait qu'ils n'étoient pas tous fondés sur les mêmes principes. Dans quelques uns, il eft vrai, l'aristocratie conservoit des privilèges étendus, des prérogatives dont l'amour propre des subordonnés pouvoit être blessé. A Berne le Conseil souve-

rain avoit peut-être un pouvoir trop illimité, et trop journalier ; quelques maisons patriciennes une trop grande influence ; l'augmentation des richesses générales faisoit sentir la nécessité de donner une baze plus étendue à l'aristocratie ; dans la collation des emplois on avait trop peu d'égards à la capacité et au mérite, et trop à la naissance et au sort ; l'autorité des Baillis embrassoit trop d'objets, et manquoit de limites assez précises ; on devoit peut être plus d'encouragemens aux connoissances utiles, aux sciences et aux arts ; l'éducation de la jeunesse patricienne ne répondoit pas à l'importance de ses prérogatives politiques. Dans d'autres Etats, une constitution politique différente avoit fait adopter d'autres maximes d'administration dont il étoit aussi résulté des abus. Sous des formes en apparence plus populaires, la liberté civile y étoit gênée par des droits exclusifs réservés aux bourgeois de la Capitale, et onéreux au peuple des campagnes ; l'exercice des arts et métiers, et de la culture même y étoit soumis à des monopoles sur la vente des denrées et les objets de fabrication. Plus la constitution de ces Etats approchoit de la Démocratie, moins il y avoit dans leur administration de géné-

rosité et de désintéressement. Les prérogatives dont les bourgeois des principales villes avoient dépouillé l'ancienne noblesse étoient devenues encore plus exclusives, et plus onéreuses au peuple en passant dans leurs mains. L'esprit du commerce y avoit éteint cette libéralité de principes et de sentimens dont on retrouvoit encore des restes précieux dans les aristocraties d'origine militaire. Mais aussi dans celle-ci il s'étoit glissé d'autres abus. L'une tendoit trop à l'Oligarchie. D'autres laissoient trop de pouvoir à leurs préposés, ou se rendoient suspectes de ne pas administrer la justice avec assez de pureté et d'impartialité.

Tels étoient les divers reproches qu'on pouvoit faire aux principaux Etats Helvétiques. Nous n'avons point affoibli les couleurs de ce tableau, et nous n'en croyons pas moins pouvoir l'opposer avec avantage à celui qu'on pourroit faire des Nations les plus heureuſes de l'Europe. Et d'abord il est certain que dans quelques Cantons, dans celui de Berne en particulier, les réformes nécessaires occupoient depuis plusieurs années l'attention des principaux membres des Conseils. Avec le tems ils eussent certainement réussi à vaincre les obstacles qui s'opposoient à ces corrections qu'ils désiroient autant que les sujets eux-mêmes. Et quand ils n'y auroient

réussi qu'en partie, nous croirions encore que, sans la plus aveugle prévention, on n'auroit pû contester à ces sujets d'être un des plus heureux peuples de la terre.

En effet, si par la Constitution des Cantons aristocratiques, de celui de Berne surtout, qui mérite comme le plus considérable notre principale attention, la distance étoit trop grande des gouvernés aux gouvernans, les maximes que ceux-ci s'étoient prescrites; et qu'ils observoient avec une religieuse persévérance, étoient toutes favorables aux intérêts essentiels de ceux-là, ensorte que nulle part leur propriété, leur sureté personnelle ne pouvoient être plus efficacèment garanties, aucun autre gouvernement n'avoit plus véritablement à cœur l'accroissement de la prospérité générale. Et sans disputer sur le degré plus ou moins grand de vertu qui en dirigeoit les opérations, ce sentiment lui étoit prescrit du moins par les circonstances où il se trouvoit, puisque toute sa force étoit dans sa justice, sa sagesse, sa modération, et la confiance de ses subordonnés. Aussi nulle part les yeux n'étoient blessés du spectacle de son pouvoir; le respect pour la religion, pour les loix, l'amour de la patrie, le sentiment du bonheur général étoient ses seules gardes. Le peuple ne voyoit de force que celle qui

étoit dans ses propres mains. Son obéissance résultoit à la fois de l'affection, de l'expérience et du calcul. Cliens plutôt que sujets, ces républicains voyoient dans leurs magistrats, moins des Souverains que des protecteurs. Leur liberté n'avoit à redouter d'atteintes ni de la raison d'Etat, ni de règlemens captieux, ni de Tribunaux prévaricateurs, ni de détentions arbitraires et clandestines. Aussi tout annonçoit chez eux la sincérité, le calme, le bonheur qui sont l'effet naturel d'une si heureuse situation. „ Dans la plupart „ des Cantons, le cultivateur attiroit l'atten„ tion du voyageur par son amour pour l'or„ dre, pour la justice, son respect pour la „ propriété. Sa maison, ses atteliers, ses „ fermes, son bétail offroient des modèles „ d'intelligence, d'arrangement, de propreté. „ Il étoit bien vêtu, bien nourri lui et sa „ famille, ses troupeaux étoient extrêmement „ soignés, les marchés étoient bien fournis, „ le prix des denrées et de la main d'œuvre, „ jusques dans les montagnes, procuroit l'ai„ sance générale."

Ces faits ne peuvent être contestés. On ne peut nier non plus que dans la plus grande partie du dernier siècle la Suisse n'eut joui de la plus grande tranquillité intérieure, et

que tout n'annonçât qu'elle s'y affermissoit. Et comment prétendroit-on expliquer cette heureuse harmonie entre des sujets belliqueux et une magiſtrature désarmée, sans admettre qu'il y avoit en Suisse des loix équitables et fixes, des maximes sages qui suppléoient aux vuides de ces loix et aux imperfections des conſtitutions, enfin une modération, un soin de veiller au bonheur du peuple qui ne lui laissoient que le desir de perpétuer son état ?

Combien la plupart de ces gouvernemens n'avoient-ils point en effet donné de preuves de cette sollicitude paternelle dans les tems dont nous parlons. Ici d'autres faits bien connus nous serviront encore de garants. On devoit à leurs soins une meilleure police. De sages ordonnances, des fondations libérales prévenoient les maladies contagieuses, les disettes. On tendoit une main secourable aux familles, aux Communes affligées. „ A Berne l'Etat pourvoyoit „ à tout, aux orages, aux inondations, aux „ épidémies. Nul fléau qui échappat à sa li- „ béralité. Nul infortuné digne d'être secou- „ ru qui l'implorat en vain. " Presque chaque Commune avoit un fonds assuré pour la subsistance des pauvres. Plusieurs villes leur avoient consacré des établis semens considéra-

bles, et dont l'administration ne laissoit rien à desirer. Les grands chemins étoient multipliés, entretenus, reparés, assurés. Plusieurs arsenaux, de nombreux magazins étoient abondamment pourvus.. Les moyens d'instruction publique s'étoient multipliés. Tout cela se faisoit sans payer d'autre impôt que la dixme, quelques droits modiques de cens, de douane, de péage. Une administration financiere admirable par l'intégrité, par l'ordre, par ses excellens principes, semblable à celle d'une maison bien ordonnée, étoit toujours en état de faire du bien. A chaque pas on voyoit l'ouvrage de l'esprit public, le caractère propre à une République sans misère et sans faste, à un gouvernement conservateur. Point de somptuosité, point de rüines, et jamais de dégradation. Des lieux inaccessibles fertilisés, des Cantons pauvres enrichis, la circulation et l'aisance générale plus que doublées depuis le milieu du siècle... Tels étoient les avantages conquis par la plupart des gouvernemens, et plus éminemment par celui de Berne, pour peupler, embellir les villes, les campagnes, féconder des plaines stériles, d'arides rochers.

Enfin si, comme on n'en peut douter, la mesure et la preuve de la prospérité d'une

Nation doivent se trouver dans l'accroissement de sa population, de sa richesse, de son industrie, ce que nous avons dit des accroissemens de la félicité générale durant cette période, ne peut paroitre douteux. Il est certain d'abord que l'agriculture y avoit fait des progrès étonnans, soit par un effet des encouragemens qu'elle avoit reçus, soit par celui de l'aisance générale et du sentiment que chacun avoit de sa sureté personnelle et de sa propriété. Partout on voyoit des défrichemens considérables, de nouvelles constructions. „ Jamais dit un écrivain Zurichois bien instruit (*a*), on ne s'étoit voué à l'agri-
„ culture avec autant d'ardeur & de succès
„ Des productions étrangères de plusieurs
„ genres avoient été apportées en Suisse
„ et s'y étoient naturalisées. Des racines, des
„ plantes nourricieres, des fourrages, des
„ fruits, des grains de nouvelles espèces
„ étoient venus ajouter de nouvelles ressour-
„ ces aux moyens déja connus de subsis-
„ tance. On avoit appris à tirer du sein de
„ la terre, la tourbe et la houille. Des Sa-
„ vans avoient fait des voyages couteux et
„ pénibles dans toutes les parties de notre
„ pays, et bientôt aucune espèce d'animaux,

(*a*) Kurze Geschiste der Schw. Zurich, 1791.

„ de métaux, de minéraux ne seroient restés „ inconnus. On distinguoit parmi ces Savans „ un *Scheuczer*, un *Gessner* de Zurich, l'illuftre „ *Haller* de Berne, de *Saussure* de Genève, &c. „ Des sociétés étoient fondées pour l'encou- „ ragement des sciences naturelles à *Zurich*, „ et des sciences économiques à *Berne*. Di- „ verses manufactures se répandoient avec „ une surprenante rapidité, surtout dans les „ Cantons de *Zurich*, de *Berne*, de *Bâle*, à „ *Neufchâtel*, à *Genève*, à St. *Gall*, dans le „ *Toggenbourg*. L'horlogerie occupoit un nom- „ bre très-considérable d'ouvriers des deux „ sexes, à *Genève* et à *Neufchâtel*. Dans ce „ dernier pays, *Drotz* père et fils avoient „ produit des chefs-d'œuvres de méchani- „ que. La mufique, la peinture, la sculpture „ pouvoient aussi citer des Artiftes distin- „ gués. Les fabriques de toiles, la filature „ du lin & du coton faisoient subsister une „ multitude de familles dans les Cantons de „ *Zurich*, de *Berne*, de *Bâle*, de *Glaris*, „ d'*Appenzell*, &c.

„ Les sciences, continue le même Auteur, et „ surtout l'histoire naturelle, la physique, la „ littérature, la morale, l'histoire ont aussi „ fait de grands progrès en Suisse dans la „ derniere moitié du dix-huitieme siècle. „ Plusieurs Théologiens & Philofophes ont

„ publié des ouvrages justement estimés, et „ propres à former l'esprit et le cœur. Jamais peut-être une région aussi peu étendue n'a produit un aussi grand nombre „ d'écrivains recommandables. L'histoire littéraire de *Zurich*, de *Bâle*, de *Genève*, „ de *Berne* en fournit des preuves frappantes. Le peuple se guérissoit par tout „ de plusieurs préjugés superstitieux. Le „ Clergé des deux Communions cessoit de „ s'insulter. La tolérance s'établissoit. Des „ Suisses des deux religions et de divers „ Cantons avoient formé une société patriotique qui s'assembloit annuellement à „ *Olten*. Une autre animée du même esprit et „ dont le militaire étoit l'objet, se réunissoit „ à *Arau*.

„ Ainsi la jouissance, la sécurité d'une „ longue paix avoit apporté de grands changemens dans notre patrie. *La population „ s'accroissoit dans les campagnes de plusieurs milliers d'habitans annuellement*, quoique la Suisse „ eut près de 50 mille soldats dans différens „ services étrangers, et qu'elle envoyat sans „ cesse au dehors des essains de voyageurs, „ d'ouvriers et de domestiques. De nouveaux „ établissemens, de nouvelles entreprises démontroient ces progrès de la population

„ et de l'induſtrie. Quelques villes étoient
„ mêmes devenues des modèles d'une police
„ parfaite, de propreté, d'agrémens et de
„ commodité recherchées.

Il y a aussi des ombres dans ce dernier tableau. L'auteur dont nous en avons emprunté divers traits ne le dissimule pas. Des étrangers que la mode et l'oisiveté amenoient en foule, apportoient souvent aux Suisses des idées et des exemples qui ne pouvoient que leur être nuisibles. L'or acquis par le commerce altéroit encore plus que ces étrangers la simplicité de leurs mœurs, et attaquoit le plus solide fondement de leur bonheur. Aussi ne voyoit-on presque plus que dans les parties les moins accessibles de la Suisse, dans celles où l'on ne connoit que la culture des champs, ou seulement le soin des troupeaux, cette antique simplicité, cette franchise, cet amour de la liberté qui respire dans les actions, sans ostentation et sans phrases, cette hospitalité qui ne croit pas même avoir quelque mérite, caractères précieux de la nation pendant les siècles précédens. Le luxe avec tout son cortège de beſoins factices, de plaisirs à peine sentis, d'avidité et de soucis, avoit pénétré dans plusieurs villes, et substitué à des sentimens généreux et à des habi-

tudes

tudes innocentes, la mollesse qui énerve l'ame et le corps, et l'égoïsme qui desséche le cœur. Les vieillards se plaignoient déja de ce que la jeuneffe ne se devouoit plus au service de la patrie avec le même zèle et le même désintéressement que dans le tems passé. Enfin, observe encore l'auteur que nous avons cité, „ la jeunesse amollie par l'oisiveté, n'atteint „ déja plus à cette ancienne force de corps, „ à cette vigueur de l'ame qui avoient tant „ contribué à la gloire de ses ancêtres." Dans les campagnes mêmes le travail sédentaire des atteliers fermés que nécessitent la plupart des manufactures, produit un effet semblable, d'une autre manière, et nuit déja visiblement à l'accroissement, à la vigueur du corps, aux développemens des belles formes qu'on admire encore chez les habitans des autres contrées, où les hommes s'occupent en liberté des soins de la vie pastorale.

Observons cependant que le mal n'avoit point fait encore des progrès bien étendus, qu'on n'y étoit entrainé que lentement par la fatale pente des mœurs générales, et que de sages Magistrats, des Philosophes vraiment partiotes s'occupoient des moyens de l'arrêter. Leurs efforts ne pouvoient rester entiérement inutiles aussi longtems,

qu'on voyoit régner encore en Suisse les sentimens religieux, le respect des vieillards, l'autorité de famille, la concorde domestique, l'attachement aux anciennes coutumes; la décence et la crainte de l'opinion ; aussi longtems, pour tout dire en un mot, que la nation n'étoit ni opprimée, ni avilie à ses propres yeux et dans l'opinion publique ; et que, le *cœur de ses enfans battoit encore au „ souvenir de son ancienne dignité et de la gloire „ de ses ancêtres.*

Tels étoient les Suisses jusques vers les dernieres années du dernier siècle. Ce peuple pacifique, mais guerrier quand il le falloit, juste avec l'étranger, calme au dedans, sans desir du changement, plus content de l'administration paternelle sous laquelle il vivoit depuis des siècles que d'autres sous un partage de pouvoir savamment combiné, et toujours variable, méritoit sans doute de leur servir de modèle à bien des égards. Oui sa félicité méritoit d'être enviée par des nations plus célèbres, par celle même qui remplit, il est vrai, le monde de sa gloire, mais qui n'a fait d'ailleurs jusques à présent ni le bonheur du monde ni le sien.

Arrêtons-nous à cette époque. C'est celle où finit *l'Histoire de la République fédérative des*

Suisses. Quand *Metellus* et *Mummius* eurent achevé de détruire la Ligue des *Achéens*, on regarda l'histoire de la Grèce comme terminée. Une nouvelle République Helvétique va s'élever sur les débris de l'ancienne Suisse. Nous laissons à une plume plus habile, le soin de faire connoître les causes, les progrès, les effets de cette révolution. Elle est digne des pinceaux des *Salluste*, des *Tacite* modernes. Il ne nous reste à nous qu'à faire des vœux pour que la Nation renaisse sous cete *forme nouvelle*, pour qu'une main puissante et vraiment généreuse, si ces deux chofes peuvent fe trouver enfemble, ferme ses playes, rallume son patriotisme, lui rende fa gloire et fes vertus en lui rendant une véritable indépendance.

F I N.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS LE TOME ONZIEME.

Fin de la Table du Tome onzième.







